
U d'/of OTTAWA
39003011781902

25/2/70

PRÔNES LITURGIQUES

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET FILS

CORPS D'ENSEIGNEMENT PASTORAL

QUATRIÈME PARTIE

PRÔNES LITURGIQUES

OU

EXPLICATION, A L'USAGE DES FIDÈLES,

DE TOUT CE QUI SE RAPPORTE AU CULTE

ET PRINCIPALEMENT AU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

PAR

M. l'abbé GAUSSENS

Chanoine honoraire de Bordeaux, de Saint-Denis de la Réunion et d'Agen
Vicaire général honoraire d'Agen
Archiprêtre de la basilique de Saint-Seurin
Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

Ouvrage approuvé par Mgr GUILBERT, archevêque de Bordeaux

SOIS L'AUXILIAIRE DE LA VÉRITÉ

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

A MONSIEUR LE CURÉ DE SAINT-SEURIN DE BORDEAUX

Bordeaux, le 10 octobre 1887.

Cher monsieur l'Archiprêtre,

Je ne sais rien de plus attachant que ces instructions sur a liturgie qui complètent si heureusement votre enseignement pastoral.

La suavité d'Ambroise était célèbre de son temps. On se pressait autour de sa chaire. « Une noble attitude, un grand air d'autorité, tempéré de modestie, quelque chose à la fois de calme et d'ardent montraient dans Ambroise cette forme sacerdotale qui parle avant le discours et qui convainc plus que lui [1]. »

Votre modestie, bien cher monsieur l'Archiprêtre, s'étonnera de ce rapprochement ; les prêtres du diocèse de Bordeaux, qui vous admirent comme un maître et vous aiment comme un père, en seront moins surpris.

Dans une circonstance récente, ils ont applaudi votre parole, qui n'a rien perdu de sa pénétrante sonorité. « *Vox ipsa non remissa, non fracta, nihil femineum sonans, sed quamdam formam et regulam ac succum virilem reservans.* » Ce sont les expressions mêmes de saint Ambroise, traçant le portrait du véritable orateur chrétien [2].

Ces mêmes prêtres, vos disciples et vos amis, seront heureux de lire les nouvelles Instructions que vous avez voulu soumettre à notre examen, et où tout est à louer :

1. *Histoire de saint Ambroise,* par Mgr Baunard.
2. Ambr., *de Officiis,* lib. I, c. XIX.

le fond aussi bien que la forme, la science ecclésiastique aussi bien que la piété et l'onction de l'auteur.

Comme l'évêque de Milan, vous aimez la beauté du culte, la majesté du temple, l'éclat des cérémonies ; les chants sacrés des hymnes vous ravissent, et vous faites partager à vos auditeurs votre enthousiasme ; mais comme lui aussi, docteur autant qu'orateur et poète, vous prenez soin d'instruire du sens caché dans les saints rites le peuple assemblé dans la basilique pour recueillir les enseignements qui tombent des lèvres du pasteur.

Certes, il eût été grand dommage que de tels enseignements fussent restés le privilége et le bénéfice exclusif de vos chers paroissiens de Saint-Seurin.

Le livre que j'approuve et que je bénis les portera, bien loin, à ces multitudes d'âmes qui trouveront dans ces pages la nourriture dont elles ont besoin.

Agréez, monsieur et vénéré Archiprêtre, l'expression de ma haute estime et de mon affectueux dévouement.

Signé : ✠ A. V. F.,

Archevêque de Bordeaux

PRÉFACE

Dans la préface de mon dernier ouvrage, *Instructions sur les principales fêtes de l'année*, j'écrivais ceci : « Plaise à Dieu de jeter un regard favorable sur ce nouveau produit, *qui sera sans doute le dernier*, de mon ministère pastoral ! » C'était en 1883. Quatre années se sont écoulées depuis, que le bon Dieu a bien voulu ajouter à celles déjà nombreuses de mon existence. J'ai tâché de les rendre utiles, et contrairement à mes prévisions, j'ai écrit un nouveau volume, *sur la Liturgie*.

J'avais bien dit aussi dans la même préface : « Ces quatre volumes, *Cours complet d'instructions — Cinquante-deux homélies — Instructions sur les principales fêtes*, comprendront à peu près toutes les séries d'instructions qui se peuvent faire dans une paroisse. Tout au plus restera-t-il en dehors de

ce cadre quelques sujets pour lesquels les ouvrages ne manquent pas, la liturgie, par exemple. »

C'était là, je le reconnais volontiers, l'aveu quelque peu adouci d'une lacune dans mes publications. Cette lacune, je suis heureux de la combler aujourd'hui. Mais, cette fois-ci, le cadre sera complètement rempli. Tout ce que les règlements diocésains prescrivent aux pasteurs d'enseigner à leurs fidèles se trouvera dans mes cinq volumes, qu'on pourra désormais, en les réunissant ensemble, intituler : *Corps d'enseignement pastoral.*

Voici, en effet, ce que porte l'article 88 des statuts du diocèse de Bordeaux, qui ne diffèrent probablement pas sur ce point de ceux des autres diocèses.

« La matière la plus ordinaire de l'instruction prescrite aux deux articles précédents devra être le symbole, les commandements de Dieu et de l'Église;... les sacrements avec leurs effets et les dispositions qu'ils exigent; les prières que les fidèles récitent; le développement des mystères et l'historique des fêtes qu'ils célèbrent. *Il sera bon d'expliquer aussi fréquemment les cérémonies dont ils sont témoins, comme celles du saint sacrifice, du baptême, de l'eau bénite, du pain bénit, etc.* »

Cette dernière prescription avait déjà été formulée par le Concile de Trente, session XXII, ch. VIII. « Le saint Concile ordonne aux pasteurs et à tous ceux qui ont charge d'âmes d'exposer

fréquemment durant la célébration des messes, par eux ou par d'autres, quelque chose de ce qui se lit à la messe, et entre autres instructions de faire connaître quelques-uns des mystères du très saint sacrifice, principalement les jours de dimanches et de fêtes. »

C'est à cette prescription du Concile et des statuts diocésains que répondent les *Prônes liturgiques* que j'offre aujourd'hui au public, aux laïques plus volontiers encore qu'aux prêtres.

Je n'ai pas la prétention de rien apprendre à ces derniers sur la matière en question. Ils l'ont étudiée et la connaissent. Mais si par eux indirectement, ou bien directement par la lecture du présent volume, je pouvais donner aux fidèles quelque notion de nos belles et touchantes cérémonies, les leur expliquer, les leur faire comprendre et aimer, je serais amplement récompensé de mon travail, et mon but serait atteint.

Malheureusement les rites de l'Église sont lettre close pour la plupart des chrétiens de nos jours. Ils n'en pénètrent point le sens et n'en sentent pas la beauté. Pour tout ce qui touche à nos offices sacrés « ils ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent pas ». Est-il étonnant dès lors qu'ils se montrent froids à leur égard, qu'ils les trouvent longs, s'y ennuient, et s'y dérobent autant qu'ils le peuvent ? Expliquez-leur ces mystères divins,

dites-leur-en la signification auguste, et vous les retiendrez au pied des saints autels, et vous les intéresserez à nos fêtes.

Nous pouvons dire, appuyé sur notre propre expérience, que les fidèles écoutent avec attention ces explications liturgiques et qu'ils savent gré au pasteur d'écarter le voile qui dérobait à leurs yeux de si sublimes merveilles.

Espérons donc que cette nouvelle publication portera ses fruits comme les précédentes, qu'elle donnera, en particulier, ne serait-ce qu'à quelques âmes, le goût des choses du culte. En leur faisant aimer la forme extérieure de la religion, elle les attachera plus étroitement à sa constitution intime, et leur rendra plus chers et plus respectables ses enseignements et ses préceptes.

PRONES LITURGIQUES

PREMIÈRE INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Résumé de l'enseignement pastoral. — II. LITURGIE. Sa définition. — III. Son origine. — IV. Son objet. — V. PERSONNES. Hiérarchie sacrée.

I. Mes Frères, à la reprise des instructions paroissiales, dont nous recommençons aujourd'hui le cours, il paraît superflu de vous exhorter à y assister fidèlement. Cette exhortation, bien souvent déjà nous vous l'avons adressée. Toutefois, l'intérêt et même la nouveauté des sujets que nous nous proposons de traiter pourraient ajouter aux motifs que vous avez de vous rendre assidus à ces instructions. C'est la liturgie qui fera, cette année, l'objet de notre enseignement.

Il vous est facile, mes frères, de voir la suite et l'ordre de nos prédications à la messe de paroisse. Nous avons commencé par l'explication du *Credo*, ou symbole des apôtres, c'est-à-dire, par l'exposition du dogme. Puis nous avons parlé des commandements de Dieu et de l'Église, c'est-à-dire, de la morale. Une troisième année a amené des instructions sur les sacrements et la prière. Une quatrième a été remplie par des homélies sur les Évangiles que l'on

lit à la messe. Une cinquième a offert à votre admiration et plus encore à votre imitation, dans le tableau des fêtes de l'année, les exemples de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints.

Ainsi. mes Frères, nous vous avons dit ce que vous devez croire, ce que vous devez faire, les secours que la Religion vous offre, soit pour aider votre foi, soit pour soutenir votre vertu. Nous avons fait parler devant vous Jésus-Christ lui-même. notre maître et notre docteur, Jésus-Christ vous prescrivant votre croyance et vous dictant vos devoirs. Enfin, pour encourager votre faiblesse, nous avons mis sous vos yeux, comme un modèle à suivre, les perfections de l'homme-Dieu, les vertus de Marie, et la vie admirable des saints.

Pour compléter un enseignement déjà si étendu, que nous reste-t-il à faire? Après vous avoir fait connaître la Religion dans sa substance, il nous reste à vous la montrer dans son vêtement. Après vous avoir exposé sa constitution intime, il nous reste à vous la faire voir dans sa forme extérieure. Ce but, nous espérons l'atteindre en vous parlant de la *Liturgie.*

II. La *Liturgie*, c'est l'ensemble des rites et des cérémonies prescrites par l'Église pour l'exercice régulier du culte public. Le mot *liturgie* vient de deux mots grecs qui signifient œuvre publique ou œuvre de prière, λέιτον ἔργον ou bien λιτῆς ἔργον.

III. Considérée dans son sens le plus large, la liturgie est aussi ancienne que la Religion, par conséquent aussi ancienne que le monde. Aussitôt que l'homme eut compris ses rapports avec la Divinité, et la nécessité où il était de lui offrir ses hommages, il dut donner une forme à l'expression de ses senti-

ments; et cette forme extérieure constitua dès lors la liturgie. Adam, Caïn, Abel, les Patriarches se soumirent à certains rites, à certaines cérémonies dans les manifestations de leur piété envers le Très-Haut. La religion mosaïque eut plus tard une liturgie très étendue et très compliquée dans ses détails. Et ce fut Dieu lui-même qui en dicta les sévères prescriptions à son peuple.

Jésus-Christ, en venant au monde, établit une nouvelle loi et avec cette nouvelle loi une nouvelle liturgie. C'est la liturgie chrétienne, celle que nous suivons depuis bientôt dix-neuf siècles, et dont l'explication va faire l'objet de nos entretiens. Jésus-Christ en est l'auteur, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel. Les apôtres y ont ajouté, et puis l'Église elle-même, à qui il appartient de régler et de prescrire les formes extérieures du culte.

Ainsi, pour ne parler que de l'Eucharistie, divers rites, diverses cérémonies nous apparaissent dans son institution, rites et cérémonies établis et pratiqués par Jésus-Christ lui-même. *Para mihi cœnaculum grande, stratum :* Beauté, étendue, convenance et ornementation du lieu. *Il prit du pain, rendit grâces, le bénit, le rompit :* Actions diverses et secondaires accompagnant l'action principale.

Après l'ascension du divin Maître, les apôtres et les disciples se réunirent en divers lieux où s'offrait l'auguste sacrifice, où le pain sacré était rompu et distribué aux fidèles, où l'on priait ensemble : *Erant perseverantes in doctrina Apostolorum et communicatione fractionis panis et orationibus* [1].

1. Act., II, 42.

C'était sous le portique de Salomon, c'était dans les maisons particulières que se tenaient ces assemblées pieuses, *frangentes circa domos panem* [1].

IV. Le principal acte de la liturgie fut donc, dès l'origine, et est encore de nos jours, le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ. Et c'est pour cela que la messe est appelée dans les auteurs anciens du nom générique de *liturgie*.

Il y a, néanmoins, en dehors du sacrifice eucharistique d'autres actes, d'autres fonctions qui appartiennent à la liturgie et relèvent de ses lois. Tels sont les sacrements, telle est la prière publique, la prière canoniale, c'est-à-dire, celle qui se fait au nom de l'Église, et dont elle règle le mode, le temps et les cérémonies qui la doivent accompagner. La liturgie est donc, comme nous l'avons dit, l'ensemble des rites, des cérémonies qui se rattachent au culte public et en rehaussent la splendeur.

Cette science est trop vaste pour que nous l'embrassions dans toute son étendue. Le temps que nous pouvons lui consacrer n'y suffirait pas. Le saint sacrifice de la messe et tout ce qui s'y rapporte, quelques autres fonctions importantes du culte religieux feront l'objet de notre étude.

Avant d'aborder la messe, disons un mot des personnes, des lieux, des choses qui s'y rattachent.

V. Et d'abord rappelons le grand principe en usage dans l'Église, à savoir que ce qui sert au culte a un caractère sacré, et doit conséquemment être séparé de l'usage commun et spécialement réservé à l'emploi auquel on le destine, personnes, lieux et choses.

1. Act., II, 46.

Les personnes sont sacrées, réservées. Pourquoi nous en étonner? Étonnons-nous plutôt d'une chose, c'est que ces personnes soient des hommes. Quand on songe au ministère sublime qui leur est confié, à la victime auguste qu'immolent leurs mains, aux riches trésors dont ils disposent, aux grâces précieuses qu'ils répandent dans les âmes, au ciel qu'ils ouvrent sur nos têtes, à l'enfer qu'ils ferment sous nos pas, on se demande comment il se fait que Dieu ait remis de tels pouvoirs à de simples mortels, confié des fonctions si saintes à des hommes fragiles, et pourquoi, laissant les hommes de côté, il n'a pas fait les anges ses ministres et les dispensateurs de ses mystères. Toutefois, sachons gré à Jésus-Christ de cette marque de confiance et de ce témoignage d'honneur qu'il a donnés à l'humanité, en prenant dans son sein les prêtres qui doivent lui servir d'intermédiaires auprès d'elle. Sans distinction de rang, de naissance, de fortune, il choisit quiconque lui offre des garanties suffisantes de vertu, de capacité, de dévouement; il choisit dans toutes les conditions, aujourd'hui plus particulièrement dans les conditions inférieures, dans les classes honnêtes et laborieuses, où le travail, où la gêne, où les privations entretiennent encore la vigueur et la santé des âmes. Les classes aisées, avec le luxe qui les amollit, avec le bien-être qui les énerve, ne sont plus faites en général pour le sacerdoce et les rudes sacrifices qu'il impose.

Mais quelque part que Jésus-Christ ait pris ses prêtres futurs, au haut ou au bas de l'échelle sociale, il ne néglige pas les préparations à leur égard. Par quelles épreuves ne les fait-il pas passer, avant de

les marquer de l'onction sacerdotale, par quelles longues et sévères initiations ! Dès la jeunesse, dès l'enfance même le plus souvent, il les prend, il les sépare, il les place dans des asiles fermés au monde et à son esprit corrupteur. Il forme leur cœur, il orne leur intelligence, et après douze et treize ans passés dans la prière, l'étude et la pénitence, il les jette la face contre le pavé des temples, semblables à des morts. Ils meurent, en effet, à eux-mêmes, à leurs désirs, à leurs penchants, au monde, aux plaisirs, aux jouissances même permises de la vie. Et ce n'est qu'après cette séparation complète des créatures, après ce renoncement universel aux choses d'ici-bas, qu'ils reçoivent l'auréole sacerdotale, et sont établis les ministres de Dieu et les médiateurs des hommes.

Oh! oui, dans la liturgie catholique les personnes sont sacrées, les ministres chargés d'en accomplir les actes sont réservés. Ces ministres sont nombreux et forment une hiérarchie, dont nous nous bornerons à énoncer et faire connaître les divers membres. Au sommet, le Pape, successeur de saint Pierre, chef visible de l'Église, vicaire de Jésus-Christ chef invisible de la même Église, le Pape qui a sur tous les fidèles du monde entier l'autorité suprême, à qui appartient la juridiction universelle, qui gouverne les pasteurs et les troupeaux, qui commande, et tous doivent obéir à ses ordres irréfragables, qui enseigne, et tous sont tenus d'accepter ses enseignements infaillibles. Au-dessous du Pape et unis à lui, les Patriarches, les Primats, les Archevêques, les Évêques, et sous la conduite et la surveillance des Évêques, les pasteurs chargés du soin et de la direction

des paroisses, les simples prêtres; puis les diacres, les sous-diacres appelés à servir les prêtres et les évêques dans leurs fonctions sacrées; et enfin, dans un rang inférieur, mais très respectable encore, les lévites ayant reçu les ordres mineurs, et qui forment les classes de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte.

Le portier ouvre et ferme l'église, veille à sa propreté et à sa bonne tenue, sonne les cloches. Le lecteur lit les passages des livres saints autres que l'évangile et l'épître de la messe, réservés au diacre et au sous-diacre, chante ou psalmodie au lutrin. L'exorciste exerce les pouvoirs de l'Église sur les esprits malins, quand de sages interdictions ne lient pas ces pouvoirs dans ses mains. L'acolyte prépare la matière du sacrifice et la présente au sous-diacre et au diacre.

Dans la primitive Église, ces quatre ordres mineurs avaient leurs fonctions distinctes et réservées, tout comme les ordres majeurs. La pénurie de sujets et le défaut de ressources ont obligé l'Église à confier la plupart de ces fonctions à des laïques, lesquels, toutefois, revêtent des insignes religieux pour les remplir avec plus de respect et de convenance. Ce sont nos sacristains, nos sonneurs, nos chantres et nos enfants de chœur.

Par tout ce que nous venons de dire de la liturgie en général, et des personnes liturgiques en particulier, vous pouvez juger déjà, mes Frères, de l'intérêt que présente ce sujet, que nous nous proposons d'étudier, de l'attention qu'il demande de vous, et des heureux fruits que votre piété peut en retirer. Souvenons-nous que la liturgie de la terre, quelque belle

qu'elle soit, n'est que l'image et l'avant-goût de la liturgie du ciel, dont nous serons un jour appelés à contempler les splendeurs. *Amen.*

DEUXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. LIEUX liturgiques. Églises. — II. Durant les premiers siècles chrétiens. — III. Après les persécutions. — IV. Basiliques. Leur forme ; signification actuelle de ce mot. — V. Modifications introduites dans le plan des églises. Leur orientation. — VI. Églises consacrées et églises bénites. — VII. Chapelles et oratoires.

I. Mes Frères, les lieux destinés au culte ne sont pas moins réservés que les personnes. Ces lieux, ce sont les églises où nous venons offrir à Dieu nos prières et nos sacrifices.

Sans doute, Dieu, qui a fait le monde et tout ce qui est dans le monde, Dieu, qui est le maître du ciel et de la terre, n'a pas besoin de temples, ouvrage de la main des hommes, pour y abriter Sa Majesté infinie, ainsi que le dit l'apôtre saint Paul [1]. Non, l'univers, voilà son vrai temple digne de sa gloire et de son immensité. Dieu n'a pas besoin de temples, mais c'est nous qui en avons besoin, pour nous réunir en commun, pour nous édifier, pour nous recueillir, pour abriter notre prière et nos cérémonies. Et Dieu, voulant s'accommoder à nos nécessités et à notre faiblesse, accepte les demeures terrestres, étroites, que

1. Act., XVII, 24 et suiv.

nous lui offrons, et consent en quelque sorte à y emprisonner Sa Majesté. Nous devons le remercier de cette condescendance et nous efforcer de rendre nos églises le moins indignes qn'il nous sera possible de sa sainteté et de sa grandeur.

Les églises sont donc les lieux réservés où s'accomplissent les actes de la liturgie chrétienne. Une fois vouée au Très-Haut, une église n'est plus un lieu ordinaire. L'enceinte qu'enferment ses murailles est tirée de l'usage commun. Ce qu'on fait ailleurs, on ne peut plus le faire ici. Ce qui touche à la terre, à ses intérêts, à ses travaux, à ses passions, n'y peut plus trouver place. Qu'on vende ailleurs, qu'on achète, qu'on mange, qu'on boive, qu'on rie, qu'on joue ; dans l'église rien de tout cela ne peut plus se faire. Dieu, l'âme, le ciel, l'éternité, voilà ce qui doit se traiter dans l'église. L'église, c'est la maison de Dieu et la porte du ciel : *Domus Dei et porta cœli*[1].

Bien que vous puissiez prier partout, dans vos demeures, sur les places publiques ou dans les champs, nulle part, cependant, vous ne priez avec plus de recueillement, de foi, de dévotion que dans l'église. Là vous êtes séparés du monde, de ses affaires, de ses plaisirs, de ses bruits. Là vous avez sous les yeux des exemples de piété qui réchauffent votre cœur et le portent à Dieu.

II. Aux premiers âges du christianisme les églises étaient rares. Elles n'avaient ni l'ampleur ni l'éclat qu'elles acquirent depuis. Souvent même, et dans la plupart des pays, elles faisaient défaut. On se réunis-

1. Gen., XXVIII, 17.

sait dans les maisons, comme le témoignent les Actes des Apôtres, chez des particuliers, qui voulaient bien prêter des salles disposées pour le culte. Durant les persécutions, les maisons mêmes n'étaient pas un lieu sûr, et les assemblées des fidèles se tenaient partout où l'on croyait pouvoir échapper aux cruelles investigations des tyrans, dans les forêts et dans les souterrains où l'on enterrait les morts, et qu'on nommait cryptes ou catacombes. On sait que les catacombes de Rome servirent longtemps à cet usage. Les prisons elles-mêmes devenaient parfois des temples, et les confesseurs qu'elles renfermaient ou les prêtres venus du dehors y offrirent bien souvent le divin sacrifice. Quelques églises pourtant s'élevaient çà et là, dans les intervalles de calme, qui ne tardaient pas à être renversées quand la persécution se rallumait. On cite une église bâtie à Antioche par saint Pierre; une autre à Rome par le même apôtre sur un terrain que lui avait donné le sénateur Pudens ; une troisième à Nicomédie, que l'empereur Dioclétien fit raser à coups de pioche. Celles qui s'élevèrent en assez grand nombre sous les règnes pacifiques de Philippe et de Gallien, dans la dernière moitié du IIIe siècle, eurent le même sort par l'effet de la persécution que renouvela Maximin.

III. Avec Constantin, victorieux, grâce à la protection du Christ, une ère nouvelle s'ouvrit pour les chrétiens. Un édit de cet empereur permit de bâtir des églises par tout l'univers. Lui-même donna l'exemple. La basilique du Sauveur dans son propre palais de Latran, là même où il avait été baptisé par le pape saint Silvestre, celle de Saint-Paul, sur la route d'Ostie, celle de Sainte-Croix en Jérusalem,

celle de Saint-Laurent hors des murs, et d'autres encore lui durent leur érection. Il voulut même concourir de ses mains royales à la construction de la basilique qu'il fit élever sur le tombeau de saint Pierre ; et le huitième jour après son baptême, déposant le diadème et le manteau impérial et s'armant d'une pioche, il tira en l'honneur des douze apôtres douze corbeilles de terre de l'endroit où se creusaient les fondations de l'édifice [1].

On comprend ce qu'un tel exemple et de telles dispositions de la part du maître de l'Empire durent imprimer d'élan à l'édification des églises dans tous les pays chrétiens.

IV. Le mot *église*, tiré d'un mot grec, signifie assemblée. Mais on a donné dans tous les temps le nom d'*églises*, non seulement aux assemblées des Fidèles, mais encore aux lieux eux-mêmes où ils s'assemblaient. On évita longtemps de leur donner le nom de *temples*, parce que ce mot servait à désigner les édifices consacrés aux idoles, et que les chrétiens avaient en horreur tout ce qui se rattachait au culte des faux dieux. Mais quand le paganisme eut à peu près disparu du monde, et que les idolâtres ne furent plus qu'en petit nombre, on ne répugna plus à donner aux édifices chrétiens indifféremment le nom de temples ou d'églises.

On les appela aussi *basiliques*, d'un mot grec qui signifie royal, ou maison royale. Les basiliques étaient des bâtiments publics, magnifiques d'ornement et d'étendue, où l'on rendait la justice. Constantin donna aux chrétiens plusieurs de ces

1. Brev. rom., 9 et 18 nov.

édifices, pour leur servir d'églises; et leur nom primitif resta à ces nouveaux temples, qui servirent même de modèles pour la construction d'églises nouvelles. La distribution en était commode, et le nom ne pouvait mieux convenir aux lieux destinés à honorer la majesté souveraine de Dieu, et à servir de palais au Roi des rois.

La basilique avait ordinairement trois nefs parallèles. L'extrémité de la nef principale se prolongeait et s'arrondissait; les collatérales étaient moins longues, mais leurs extrémités s'arrondissaient également en forme d'absides. Ce genre d'architecture offrait des avantages. Au fond de la nef principale où avait été le tribunal du prétoire se plaçait l'évêque sur un trône. Les deux nefs latérales recevaient séparément les hommes et les femmes, les hommes du côté de l'évangile, les femmes du côté de l'épître. Le chœur, le sanctuaire et la nef proprement dite se partageaient l'édifice dans sa longueur, lequel était précédé d'un péristyle ou portique, qu'on a aussi appelé *atrium* ou parvis.

Dans la suite le nom de *basilique* a été spécialement réservé à certaines églises de Rome, remarquables par leur beauté ou leurs souvenirs, et que les souverains Pontifes ont enrichies de nombreuses faveurs spirituelles. On les divise en *majeures et mineures*. Le titre de *basilique majeure* est incommunicable. Celui de *basilique mineure* a été conféré par les Papes à quelques églises d'Italie, et à Notre-Dame de Paris, par une bulle du 28 février 1805, en commémoration du sacre de Napoléon ; à la cathédrale de Valence, par un bref de Pie IX du 4 mai 1847, en souvenir de la mort de Pie VI, dans cette ville.

Depuis, plusieurs églises parmi nous ont obtenu ce privilège, et l'insigne collégiale de Saint-Seurin en a été favorisée par bref de Pie IX en date du 27 juin 1873.

V. Le plan basilicaire, adopté d'abord pour la construction des églises chrétiennes, ne tarda pourtant pas à être modifié. On voulut donner aux églises la forme d'une croix, et figurer en elles le Fils de Dieu étendu sur l'instrument de son supplice. De là le transept, qui forme la croix latine, si ses bras sont moins longs que la nef principale, et la croix grecque, s'il coupe l'église en deux portions égales. Quelquefois l'axe de l'édifice dévie de la ligne droite et présente vers l'abside une inclinaison qui rappelle le Sauveur penchant sa tête divine au moment où il expira sur la croix.

L'orientation a aussi son importance dans le plan architectural de nos temples. Afin d'honorer Jésus-Christ comme le vrai soleil du monde, et aussi parce qu'il s'est élevé de l'Orient, on a le plus souvent dirigé les églises de l'Occident à l'Orient. Cette règle n'a pourtant rien d'absolu, et il arrive fréquemment que les conditions de lieu présentent des obstacles matériels à son application.

VI. Les églises sont consacrées ou simplement bénites. La consécration se fait par l'évêque avec une solennité vraiment imposante. Le Pontife, après un jour de jeûne préparatoire, asperge les murs du temple avec l'eau sainte tant au dehors qu'au dedans. Il trace sur les parois intérieures douze croix avec l'huile consacrée. L'autel surtout, partie principale de l'édifice, reçoit des onctions et des bénédictions nombreuses et toutes particulières. On ne saurait

assister à une semblable cérémonie sans se sentir pénétré d'un profond respect pour le temple qui en est l'objet, et sans comprendre cette parole de l'Esprit-Saint : *Pavete ad sanctuarium meum* [1].

Une église, si elle n'est consacrée, doit du moins être bénite ou par l'évêque ou par un prêtre, avec l'autorisation de l'évêque.

VII. Les chapelles elles-mêmes et les simples oratoires ont besoin de cette bénédiction, pour qu'il soit permis d'y célébrer le divin sacrifice. Dans les premiers siècles chrétiens on célébrait partout où on le pouvait commodément. La nécessité y contraignait. Mais depuis que le culte a pu être exercé librement, et qu'on a eu des temples pour accomplir les fonctions sacrées, l'Église s'est montrée plus sévère au sujet des lieux destinés au sacrifice. Il n'a plus été permis de l'offrir ailleurs que dans les bâtiments consacrés à cet usage. Cette loi néanmoins souffre des exceptions. Les évêques peuvent dire la messe partout où ils se trouvent, les missionnaires en pays infidèle jouissent du même privilège, et même dans les contrées catholiques, alors que des circonstances particulières l'exigent, on célèbre sur les navires, sur les champs de bataille, ou au milieu des places publiques.

Dans tous les cas, respectons souverainement les lieux où s'offre le grand et auguste sacrifice, ceux-là surtout qui sont réservés à cette sainte et sublime destination. Ces lieux sacrés sont vraiment la maison de Dieu et la porte du ciel : *Domus Dei et porta cœli. Amen.*

1. Lév., XXVI, 2.

TROISIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. LANGUE liturgique. — II. Convenance du latin, à cause 1° de sa noblesse, 2° de son immutabilité, 3° de son universalité. — III. Inconvénients de l'emploi de la langue vulgaire dans la liturgie chez les protestants. — IV. Prescriptions du Concile de Trente à cet égard. — V. Moyens d'entendre les prières latines et de s'y unir. — VI. Exceptions et concessions.

I. Dans la liturgie catholique il y a, nous l'avons dit, des lieux sacrés, des personnes sacrées. Il y a aussi et il doit y avoir une langue sacrée.

Vous vous êtes demandé quelquefois, mes Frères, pourquoi les offices de l'Église et particulièrement la sainte messe ne se célèbrent pas en langue vulgaire, en français, en anglais, en espagnol, en allemand. Je vous demanderai, à mon tour, pourquoi le premier venu d'entre vous ne peut pas offrir le saint sacrifice, ni faire les diverses fonctions ecclésiastiques, prêcher, bénir, administrer les sacrements? Vous me répondrez : c'est parce que nous n'avons point reçu la consécration que demande l'exercice d'un tel ministère, c'est parce que nous sommes des personnes profanes, et qu'il y aurait témérité à nous, sacrilège même, à nous ingérer dans des offices pour lesquels nous n'avons ni caractère ni mission.

La même raison s'applique aux langues vulgaires par rapport à la liturgie. Les langues vulgaires sont aussi des langues profanes, qui servent à tout, aux choses les plus communes, les plus viles, les plus terrestres. Elles parlent affaires, elles parlent plaisirs,

elles parlent passions, vices, erreur, mensonge. Or il faut au culte du Très-Haut une langue tirée de l'usage commun, qui ne s'entende plus sur les places publiques, dans les ateliers, à la Bourse, au théâtre ou dans les mauvais lieux. Et cette langue, c'est Rome qui nous la fournit.

II. La langue de Rome est une langue morte, qui ne se rencontre plus que dans les livres, qui se tait partout ailleurs, et qui, par conséquent, peut être employée aux usages du culte et être considérée comme langue sacrée.

1° C'est du reste une belle langue, merveilleusement faite pour exprimer les grands sentiments, les nobles pensées. Elle a été la langue du peuple romain : elle a dicté des lois à l'univers, et a reçu avec le grec et l'hébreu la consécration solennelle du Calvaire.

2° Son immobilité convient très bien à l'immobilité de la foi qu'elle exprime. Une langue vivante, vous le savez, est toujours en mouvement, comme les flots de la mer; elle oscille sans cesse, avançant ou reculant tour à tour. Les mots perdent souvent leur sens primitif pour en prendre un autre. La prière venant à changer, ne serait-il pas à craindre que le dogme ne changeât lui aussi. Car, ainsi que l'a dit saint Prosper, la prière est toujours la formule de la croyance, *ut legem credendi lex statuat supplicandi.*

3° D'un autre côté l'universalité de la langue latine répond à l'universalité de l'Église catholique. D'un pôle à l'autre le catholique peut entrer dans une église de sa communion, partout il est chez lui, partout il trouve des frères dont il entend la langue, et à la voix desquels il peut unir sa voix. Il les com-

prend et en est compris. La langue latine est le lien de la grande famille catholique.

III. Cette unité si précieuse, cette universalité, où la trouver dans les langues vulgaires, si multipliées, si diverses, au point qu'on en rencontre jusqu'à trois et quatre dans un même royaume, en France, par exemple, le français, le breton, le basque, le provençal? Différentes selon les pays, elles le sont aussi selon les temps; et la même langue, ainsi que nous l'avons dit, change et se transforme presque tous les siècles. S'il y a péril pour le dogme dans ces changements et dans ces transformations, il peut y avoir aussi inconvénient pour la dignité du culte et la décence des formules. Des termes qui étaient nobles deviennent avec le temps familiers, grossiers, quelquefois indécents. La religion n'aurait-elle pas à souffrir de ces locutions que l'usage aurait ainsi modifiées et abaissées? Les protestants le savent bien, eux qui chantent encore aujourd'hui les psaumes de Marot, où se rencontrent si souvent des tours surannés et des expressions actuellement ridicules. Avec les langues vulgaires, il faudrait changer tous les cent ans les livres liturgiques.

Mais pourquoi s'étonner que le protestantisme ait laïcisé la langue. Il avait laïcisé les lieux et les personnes. Leurs églises, à part celles qu'ils ont prises aux catholiques, sont des salles vulgaires, des mairies, si vous voulez, et leurs prêtres des pasteurs, c'est-à-dire de simples laïques.

IV. Le Concile de Trente a formellement condamné ces procédés de la prétendue Réforme au sujet de la langue liturgique, qui n'avaient d'autre but que de flatter les peuples, afin de les gagner à l'erreur.

« Quoique la messe contienne de grandes instructions pour les Fidèles, est-il dit au ch. VIII de la session XXII, il n'a pas cependant paru convenable aux Pères du Concile qu'elle fût célébrée selon la langue ordinaire des lieux. C'est pourquoi, en maintenant partout le rite ancien approuvé pour chaque église par l'Église Romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, et voulant néanmoins que les enfants ne soient point privés du pain spirituel, comme ils le seraient si on n'avait pas soin de le leur distribuer, le saint Concile ordonne à tous les pasteurs qui ont charge d'âmes d'expliquer par eux ou par d'autres, au milieu de la célébration du saint sacrifice, quelque chose de ce qu'on y récite, et qu'ils y fassent connaître quelques-uns des augustes mystères qui y sont renfermés, principalement les jours de dimanches et de fêtes. »

Et résumant cette doctrine dans le canon IX, le saint Concile ajoute : « Si quelqu'un dit que la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire, qu'il soit anathème. »

D'ailleurs, une partie importante de la messe se disant toujours à voix basse, fût-elle célébrée en langue vulgaire, les Fidèles n'entendraient pas les paroles qui se rapportent à cette partie. Il convient, en effet, et l'Église en a toujours fait un commandement exprès, qu'un silence respectueux entoure le Canon de la messe, durant lequel s'accomplissent les hauts et redoutables mystères du sacrifice chrétien.

V. Les fidèles peuvent néanmoins re rendre compte des prières de l'Église. Les eucologes ou paroissiens, dans lesquels ces prières se trouvent traduites, leur en donnent la signification. Il n'est pas, d'ailleurs,

nécessaire, pour entendre la messe ou pour participer aux offices publics de l'Église, de réciter les mêmes formules que les prêtres ou d'en saisir le sens en détail, il suffit de s'unir d'intention à ceux qui président aux prières et d'exciter dans son cœur les sentiments généraux qu'elles expriment. « Quand le psaume gémit, dit saint Augustin, gémissez ; quand il loue, louez. » C'est ce qui explique comment des ordres religieux de femmes étrangers à la connaissance du latin récitent l'office canonial et en retirent les fruits les plus précieux. « Récitez en latin vos prières *Pater*, *Ave*, *Credo*, dit saint François de Sales à sa Philothée dans l'*Introduction à la vie dévote*. C'est le moyen d'être uni plus étroitement à l'Église Romaine qui prie dans cette langue. »

VI. Cependant l'Église a toujours admis des exceptions à la règle que nous venons d'exposer. Quand Jésus-Christ institua les sacrements, l'Eucharistie et l'Ordre par exemple, il les institua en se servant de la langue alors en usage à Jérusalem. Quand les apôtres se répandant dans le monde y portèrent le flambeau de l'Évangile, et y célébrèrent les mystères chrétiens, ils firent usage aussi de la langue des pays divers qu'ils avaient convertis; et ces langues continuèrent à être employées dans la liturgie sacrée, sans que l'Église Romaine s'y soit jamais opposée. C'est pourquoi la plupart des Églises d'Orient ont conservé leur liturgie primitive et la langue dans laquelle elle avait été fondée, grecque, arménienne, cophte?

Des concessions de ce genre, mais en petit nombre, ont même été faites par l'Église Romaine dans le cours des siècles. Au IXe, saint Cyrille et saint Mé-

thodius ayant été envoyés par le pape Nicolas I[er] dans l'Esclavonie, Méthodius devenu évêque de ces contrées y fit célébrer l'office divin en langue du pays. Le pape Jean VIII, après des explications qui le satisfirent, approuva la conduite de l'évêque; il ordonna seulement que l'Évangile serait dit en latin.

Au XIV[e] siècle, Jean de Montecorvin, après avoir évangélisé les Tartares, traduisit en langue du pays les prières de la messe, qu'il célébra en usant de cette traduction. Le pape Clément V, loin de désapprouver le missionnaire, le nomma à l'archevêché de Combaliath. Enfin, au XVI[e] siècle, une bulle de Paul V permit aux jésuites de traduire le missel romain en langue chinoise. La traduction fut faite; mais les jésuites n'en ont jamais usé. Il faut dire cependant que le Pape n'avait permis cette traduction qu'en langue savante, la langue des lettrés, ignorée du peuple.

Aimons, mes Frères, les prières de l'Église et la langue sacrée dans laquelle elles sont formulées.

Quand nous venons à l'église, qui que nous soyons, hommes, femmes ou enfants, soyons toujours munis d'un livre, eucologe, paroissien ou missel, n'importe le nom, et suivons attentivement ces prières si belles, si pleines de nobles sentiments et de saintes pensées. Ce faisant, vous ne ferez plus qu'un avec le prêtre et les fidèles vos frères; et alors s'accomplira la parole du divin Maître : « Lorsque vous serez réunis deux ou trois en mon nom, je serai au milieu de vous [1]. »

N'avez-vous pas entendu dire, mes Frères, que les soldats allemands, dans la guerre de 1870 et 71, qui

1. Matth., XVIII, 20.

nous a été si funeste, avaient chacun un livre de prières dans leur havresac? Serait-ce à cet objet religieux, à ce talisman sacré, gage indubitable de leur foi, qu'ils durent leurs victoires? Et nous, ne serait-ce pas à l'absence de tout signe chrétien, de toute pratique sainte, à cet athéisme public, dont nous avons la sottise de nous targuer, que nous avons dû nos défaites? Plaise à Dieu qu'il n'en soit pas toujours ainsi! *Amen.*

QUATRIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. LE CHANT, un des éléments de la liturgie sacrée. — II. Le chant en usage dans les cérémonies religieuses, chez les anciens, Grecs, Hébreux. — III. Sous la loi nouvelle. — IV. Constitué et réglé par le pape saint Grégoire le Grand. — V. En France sous les rois de la 2ᵉ et 3ᵉ race.

I. Le chant, mes Frères, est encore un des éléments de la liturgie chrétienne, et comme il y a une langue sacrée, il y a aussi un chant sacré.

Le chant, d'ailleurs, est une véritable langue destinée à rendre un certain ordre d'idées, de sentiments que la parole ordinaire serait insuffisante à exprimer.

Dieu s'est montré bon envers l'homme, libéral envers sa créature privilégiée. Il ne lui a pas mesuré ses dons avec parcimonie : *Non enim ad mensuram dat Deus spiritum*[1]. L'ayant établi auprès de lui inter-

1. Joan., III, 34.

prète de l'univers, il a voulu qu'il remplit dignement ce rôle ; et pour cela il lui a donné divers moyens de rendre ses pensées, d'exprimer ses sentiments, le geste, la parole, le chant : le geste, parole visible de ceux qui ne parlent pas, ou parlent des langues qui ne sont point entendues ; la parole, faculté caractéristique et distinctive de l'homme, qui le sépare des animaux et en fait un être raisonnable.

Quoi de plus beau que la parole humaine, soit qu'elle discute au sein d'un grand peuple les intérêts du temps, soit qu'elle défende dans nos temples les intérêts plus hauts de l'éternité, soit qu'elle coule avec grâce des lèvres dans les épanchements de l'amitié ? Mais le chant, voix plus douce, voix plus sonore, plus harmonieuse, a été donné à l'homme, pour qu'il n'y eût, soit en lui, soit dans les créatures, dont il est l'interprète, aucun sentiment, aucune émotion, aucun enthousiasme, qu'il ne fût capable de rendre.

La parole, en effet, exprimera les situations ordinaires de l'homme, ses sentiments habituels, et comme le terre-à-terre de ses impressions journalières. Mais que la situation s'élève, que les sentiments s'exaltent, que les impressions deviennent plus vives, qu'un grand amour remplisse notre cœur, qu'une grande joie dilate notre âme, qu'une profonde douleur attriste nos sens, la parole ordinaire ne nous suffira plus. Ces sons sourds, monotones, trainants, qui composent le discours simple, ne seront plus au diapason de notre âme ; il nous faudra des tons plus élevés, plus éclatants. Dans ces grandes émotions, en effet, dans ces fortes et puissantes ivresses, le cœur a besoin de faire part à tout ce qui l'environne de ce qu'il éprouve, de rendre le ciel, la terre, l'uni-

vers entier confidents de ses joies et de ses peines; et c'est la voix du chant qu'il emprunte pour cela. Le chant donne des ailes à la pensée, de la vie au sentiment. Le chant lance au loin la parole, la fait vibrer dans sa course aérienne, en grossit le volume, en étend la portée et l'enfonce comme un trait dans les cœurs qui la reçoivent.

Le chant, c'est la parole portée jusqu'à l'enthousiasme.

Le premier objet du chant dut être Dieu, sans doute. A peine sorti des mains du Créateur, l'homme, cet être intelligent, fait pour comprendre, pour sentir et pour aimer, put-il bien contempler de sang-froid ce monde rayonnant de jeunesse, et portant fraîche encore l'empreinte divine qu'il venait de recevoir, ces cieux étoilés, ces mers écumantes, ces campagnes fleuries, ces plantes, ces animaux, cette parure de la nature semblable à une épouse ornée pour son époux; put-il bien entendre la voix des vents, le murmure des ruisseaux, le chant des oiseaux, le mugissement des flots, les grondements du tonnerre, sans éprouver les frissons de l'enthousiasme, sans se sentir porté à rivaliser avec la nature entière de chants et de concerts à la louange du Très-Haut?

II. Les chants religieux furent en usage chez les peuples anciens, aussi bien que chez les peuples modernes. Nous les rencontrons dans Homère, ainsi que dans le chœur des tragédies grecques. L'histoire des Hébreux nous offre divers cantiques en l'honneur du vrai Dieu, le cantique de Moïse, après le passage de la mer Rouge, les psaumes de David, les lamentations de Jérémie, et dans le Nouveau Testament,

les cantiques de Zacharie, de Marie, du vieillard Siméon.

III. Le chant avait fait partie de l'ancien culte, du culte judaïque où dominait la crainte : ne devait-il pas faire partie aussi du culte nouveau où domine l'amour? Quelque douce, quelque harmonieuse que fût la musique des Hébreux, elle devait avoir toujours, je me le figure, quelque chose de sombre et de terrible, rappelant les tonnerres du Sinaï. Mais avec la loi de grâce devaient éclater de plus suaves concerts.

Écoutez : c'est la nuit, les étoiles brillent au ciel, la lune épanche sa lueur sur les montagnes; tout dort au loin sur les coteaux de la Judée, tout excepté quelques troupeaux paissant en silence, et quelques bergers veillant à la garde de ces troupeaux. Écoutez : quelles délicieuses, quelles divines mélodies ! La terre en a-t-elle jamais entendu de semblables ? Ce ne sont pas, en effet, des chants de la terre, ce sont des chants du ciel, et les exécutants sont des anges. « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté [1] ! »

Aux chants des anges saluant la venue de Jésus dans le monde succèdent les chants des enfants, anges terrestres, accompagnant de leurs voix son entrée triomphale à Jérusalem : « Gloire au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur [2] ! »

Ainsi le chant préside à la naissance du christianisme et en embellit les premiers jours ; le chant en accompagne les développements et en console les

1. Luc., II, 14.
2. Matth., XXI, 9 et 15.

épreuves. L'apôtre saint Paul recommande aux fidèles de son temps de chanter des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels, de former entre eux comme d'harmonieux dialogues, afin de s'instruire et de se porter mutuellement au bien, et aussi de rendre grâce à Dieu pour ses bienfaits[1].

Mais le glaive est tiré de toute part contre le christianisme, les temples sont rasés, les fidèles obligés de fuir et de se cacher. Les chants cessent ; non, ils ne cessent pas. Venez avec moi hors de l'enceinte des villes, entrons dans la campagne solitaire, frayons-nous une route à la lueur incertaine des étoiles, sur ces terrains effondrés, sur ce sol inégal et pierreux. Des entrailles de la terre, et des bouches de ces cavernes, dont les longs et obscurs corridors courent sous la cité reine du monde, des chants s'échappent comme d'harmonieux soupirs que du séjour des morts les ombres exhaleraient.

Ces chants, ce sont les chants des chrétiens réfugiés dans les catacombes et y accomplissant loin de leurs ennemis cruels les cérémonies de leur culte. Pline le Jeune n'écrivait-il pas à Trajan que les chrétiens s'assemblaient avant le jour pour chanter un hymne au Christ?

Au sortir des persécutions le chant religieux des chrétiens éclata de nouveau dans les cités et sous la voûte du ciel. En Orient, Diodore, évêque de Tarse, et Flavien, évêque d'Antioche, organisèrent la psalmodie ou chant alterné, et saint Ambroise, en Occident.

C'est ce chant de l'Église de Milan qui touchait si vivement le jeune Augustin, avant sa conversion.

1. Eph., v, 19. — Col., III, 16.

« Combien j'ai pleuré aux hymnes et aux cantiques de votre Église, ô mon Dieu! et ces voix douces qui charmaient mon âme, ces voix pénétraient mes oreilles, et votre vérité coulait dans mon cœur. Elles excitaient en moi le mouvement de la piété; et mes larmes s'échappaient de mes yeux, et je trouvais du plaisir à mes larmes [1]. »

IV. Vienne maintenant la barbarie; viennent les Huns, avec leurs cris sauvages, les Goths, les Hérules, les Vandales; que la civilisation s'éteigne, que les lettres périssent, que les arts soient étouffés, le chant, le chant religieux ne périra pas. Que dis-je? du sein de ces siècles ténébreux et du milieu de ce concert effroyable de hennissements de chevaux, de sifflements de flèches, de froissements d'armes, de renversements de villes et d'empires, le chant religieux s'élève pur, grave, harmonieux. Un pontife en donne des leçons, le Pontife suprême, le chef de la chrétienté, Grégoire, que la postérité a décoré du nom de Grand; et le chant qu'il organise et dont il trace les règles sera appelé *chant grégorien*.

Saint Grégoire forma ce chant des débris épars de la musique des Grecs dont on a dit tant de merveilles, musique grandiose et simple tout à la fois. Il en composa un *Antiphonaire* ou recueil de divers morceaux alors en usage, auxquels il ajouta des pièces nouvelles. Pour assurer l'exécution de ces chants, il établit une école à Rome; cette école a traversé les siècles et subsiste encore. Elle est en possession de faire le service de la chapelle papale et des basiliques, quand le Pape y officie. Plusieurs papes sont sortis de cette école.

1. *Confessions*, liv. IX, ch. VI.

V. Elle étendit son influence en France sous les rois de la 2e et 3e race. Des clercs romains suivirent le pape Étienne II, quand il vint sacrer Pépin le Bref, et donnèrent des leçons aux chantres français. Étienne envoya même douze chantres en France.

En 787, Charlemagne étant à Rome y fut témoin d'une dispute entre les chantres romains et les chantres français. Ces derniers se ressentaient de l'ignorance et de la barbarie de leur origine. « Quelle est l'eau la plus pure, demanda Charlemagne? Est-ce celle de la source vive ou des ruisseaux sortis d'elle? — Celle de la source, fut-il répondu. — Retournons donc à la source, dit le grand empereur, c'est-à-dire au chant grégorien. » Et le pape Adrien donna à Charlemagne, avec les Antiphonaires de Grégoire, que lui-même, Adrien, avait notés, deux chantres appelés Théodore et Benoît, que l'empereur plaça l'un à Metz, l'autre à Soissons, en ordonnant aux chantres des autres villes de corriger leurs antiphonaires sur ceux de Rome, et de se conformer aux règles du chant établies dans la ville papale.

Louis le Débonnaire imita le zèle de son père par rapport au chant liturgique. Robert le Pieux récitait le psautier tous les jours et enseignait aux clercs à chanter les leçons et les hymnes. Lui-même en composa plusieurs qui se répandirent dans toute la France, et dont quelques-unes ont duré jusqu'à Santeul et Coffin.

Suspendons ici cette histoire du chant ecclésiastique, mes Frères, nous la reprendrons dans l'instruction prochaine. Nous en avons dit assez pour vous faire comprendre l'importance de cette partie de la liturgie catholique. Quand on voit de grands papes,

tels que saint Grégoire, des rois illustres, des empereurs comme Charlemagne, faire du chant sacré une de leurs plus chères et plus sérieuses préoccupations, on est bien forcé de convenir que ce chant a sa valeur et son prix. Sans parler de son mérite intrinsèque et purement artistique, auquel on semble aujourd'hui vouloir rendre meilleure justice, il suffit pour en concevoir une haute idée de considérer son objet, à savoir Dieu lui-même, la Religion, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus saint, de plus vénérable et de plus grand au monde. Ayons donc en grande estime les chants sacrés de l'Église et prenons-y le plus de part possible. *Amen.*

CINQUIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Suite de l'histoire du chant sacré. XIIIe siècle. Saint Thomas. — II. XIVe et XVe siècle. Déchant ou contre-point. — III. Décadence du chant ecclésiastique au XVIe siècle. Prescriptions du Concile de Trente. — IV. Corruption du chant sacré aux XVIIe et XVIIIe siècles. — V. Réaction en faveur du chant grégorien. — VI. Conclusions pratiques.

I. Continuons, mes Frères, à suivre le chant ecclésiastique à travers les siècles et à voir les accroissements qu'il a reçus ou les décadences qu'il a subies avec le temps. Le XIe siècle vit s'accomplir un grand événement pour le chant sacré. Guy d'Arezzo, ainsi nommé du lieu de sa naissance, abbé de Saint-Pierre d'Avellane, inventa la gamme, qu'il appela ainsi de la première lettre de son nom, en grec *gamma*, ou plutôt il inventa les noms ou signes qui devaient en

désigner les notes. Il emprunta ces noms aux six premières syllabes des six hémistiches de la première strophe d'une hymne en l'honneur de saint Jean-Baptiste, *Ut queant laxis*, etc. De grandes facilités furent par là données à l'étude du chant. Le XIIIe siècle, époque splendide où, sous le souffle chrétien, tous les arts s'épanouirent en même temps et reçurent une perfection que les âges suivants n'ont pu atteindre, le XIIIe siècle donna naissance aux magnifiques séquences que nous admirons encore aujourd'hui, au *Dies iræ*, au *Lauda Sion*, au splendide office du saint sacrement, composé par saint Thomas, non moins remarquable par la beauté du chant que par la sublimité des paroles. Quelle étonnante floraison, à cette époque, de répons, d'hymnes et de proses dans les cathédrales et dans les monastères! Tout était à l'unisson, tout s'harmonisait, tout prenait un air de grandeur et de noblesse dans ce qui avait rapport à Dieu, à l'Église, en ce siècle où vivaient saint Louis, saint Thomas, saint Bonaventure, saint Dominique et saint François d'Assise, tout, architecture, sculpture, peinture et musique.

II. Mais il est difficile de se tenir sur les sommets. La décadence ne tarda pas à suivre. Comme on ajoutait des ornements exagérés à la belle et simple architecture du XIIIe siècle, on en mit aussi à la musique religieuse. On inventa les accords, le déchant ou contre-point. Le pape Jean XXII s'éleva contre cet abus dans sa bulle *Docta Sanctorum* (1322).

III. Enrayé par la sagesse et l'autorité des souverains Pontifes, le mouvement s'accéléra au XVIe siècle, à l'époque de la Réforme protestante, et faillit entraîner le chant sacré dans une ruine complète. Une

musique profane, bruyante, tendait partout à le remplacer. Effrayé de ce mal et de ses rapides progrès, le pape Marcel II songea à bannir tout à fait la musique des églises. Ce fut un artiste de génie, Palestrina, chantre de la chapelle papale, qui sauva la musique religieuse et détourna le coup qui la menaçait. Il composa un chef-d'œuvre, une messe, qu'on appela *la messe du pape Marcel*, dans laquelle il conserva le fond du chant grégorien, en le revêtant des ornements d'une mélodie grave et sévère. On a trouvé inscrites sur son manuscrit ces paroles, indice de sa défiance de lui-même et de sa confiance en Dieu : « *Deus, adjuva me*; Dieu, aide-moi [1]. »

De nouveaux projets contre l'introduction de la musique dans les églises furent formés par de hauts et puissants personnages. Le pape Paul IV nomma à cet effet une commission dans laquelle se trouvait son austère neveu, saint Charles Borromée. Palestrina désarma encore par des œuvres nouvelles les ennemis de la musique sacrée.

Mais le Concile de Trente vint, qui partageant les préoccupations des pontifes romains au sujet de la musique, songea aussi à la retrancher du culte. Les prières de l'empereur Ferdinand tempérèrent cette rigueur, et la grave et sainte assemblée se contenta de prohiber les airs lascifs et mondains, tant sur l'orgue que dans le chant proprement dit [2]. En décrétant l'établissement des séminaires, elle ordonna en même temps qu'on y appliquerait les jeunes clercs à l'étude du chant ecclésiastique [3].

1. Durand, t. III, notes, p. 388.
2. Concile de Trente, session XX.
3. Ibid., session XXIII.

IV. Mais ce chant, si cher à l'Église, devait, en France, aux XVIIe et XVIIIe siècles, être en butte à de terribles assauts et subir les plus graves altérations. Une révolution liturgique s'était opérée sous l'influence des archevêques de Paris, François de Harlay et Charles de Vintimille. Le Missel et le Bréviaire avaient été changés, l'antique liturgie romaine abandonnée. A de nouvelles formules de prières il fallait de nouveaux chants. On les composa à la hâte, mais combien inférieurs à ceux qu'ils remplaçaient, combien éloignés de la noblesse et de la majesté du chant romain! C'est cette collection de pièces nouvelles qu'on a appelée le *Plain chant parisien*, et qui eut pour auteurs principaux Claude Chastelain et l'abbé Lebœuf.

Cependant, à cette même époque, l'un des champions et peut-être le dernier représentant de la mélodie grégorienne, Henri Dumont, né à Liège en 1610, organiste de Saint-Paul à Paris, et l'un des maîtres de musique de la chapelle du roi Louis XIV, composa dans le goût antique plusieurs messes d'un mérite solide et d'un grand effet, la messe du premier ton en particulier, plus connue sous le nom de messe royale.

« Quelle perte pour l'Église, dit un des plus savants liturgistes de nos jours, que l'abandon de ce chant grégorien, formé de plusieurs milliers de pièces, la plupart d'un caractère fort et mélodieux, qui avait accompagné tous les siècles chrétiens dans la manifestation de leurs joies et de leurs douleurs! De lui étaient sorties les inspirations de Palestrina et des autres grands artistes catholiques. Enfin, c'était un sublime spectacle pour la postérité que ce génie de conservation inné dans l'Église catholique, au moyen

duquel la fameuse musique des Grecs, l'harmonie des temps antiques, arrivait ainsi épurée, corrigée, devenue chrétienne, aux barbares oreilles des Occidentaux, qu'elle avait contribué à adoucir et à civiliser...

« Voilà certes un acte de vandalisme, s'il en fut jamais, et qu'on ne s'est pas encore avisé de reprocher à ce XVIIIe siècle qui avait la rage de tout détruire [1]. »

V. Grâces à Dieu, un tel état de choses si contraire aux traditions catholiques et au sens esthétique de l'Église n'a pu se maintenir. N'est-ce pas assez qu'il ait duré plus de deux siècles, et fait perdre aux peuples la mémoire de ses vieux chants et le goût de s'unir aux nouveaux qu'il n'a jamais pu apprendre? Des jours plus sereins ont lui pour l'Église de France. En revenant aux formes architectoniques du moyen âge, on est revenu aussi à la liturgie romaine, et de la liturgie romaine au chant grégorien. Des hommes tels que dom Guéranger, Montalembert, Didron, Fétis et Choron ont réhabilité dans l'opinion publique le chant des vieux âges de foi, et grand nombre de diocèses, je dirai presque tous les diocèses de France, en reprenant les livres liturgiques romains, ont repris aussi les antiques mélodies grégoriennes. Des travaux considérables ont été entrepris pour retrouver les textes primitifs, et pour ramener à leur pureté première ces chants sacrés que la rouille des siècles a dû sans doute altérer.

Plusieurs éditions en ont été faites; c'est celle de Digne que le diocèse de Bordeaux a adoptée.

1. Dom Guéranger *Instit. Liturg.*, t. II, p. 373 (2e édit.)

VI. De ce long historique du chant ecclésiastique et des révolutions qu'il a subies tirons, mes Frères, des conclusions pratiques : 1° La première, c'est qu'il faut à l'Église des chants graves et essentiellement religieux ; c'est que la musique mondaine, théâtrale, n'est pas du tout son fait ; c'est que nous devons, nous prêtres et pasteurs, résister à cette musique molle, lascive et bruyante qui voudrait envahir nos temples, et que le goût dépravé du siècle s'efforcerait de nous imposer.

2° La seconde, c'est qu'il est nécessaire que le peuple prenne part aux chants des offices divins. Ces offices ne lui sont utiles qu'autant qu'ils l'intéressent. Que le peuple chante, et l'on peut dire qu'il assiste avec plaisir au service religieux ; qu'il vienne à se taire, c'est signe qu'il s'ennuie à l'église, et, l'église ayant perdu pour lui son attrait, il ne tardera pas à l'abandonner, ou du moins à se dérober aux offices où la voix du chant se fait entendre. Une messe basse, célébrée dans le silence le plus complet, voilà à quoi se réduira sa dévotion. N'est-ce pas là que nous en sommes dans la plupart de nos Églises de grandes villes, où le choix peut se faire entre l'office où l'on chante et celui où l'on ne chante pas ?

Et cependant, mes Frères, le chant a une telle importance dans l'Église, il tient à la religion d'une manière si étroite et si essentielle, que des ordres ont éte fondés, ordres d'hommes, ordres de femmes, dont l'objet principal est de chanter les louanges de Dieu, de les chanter le jour, de les chanter la nuit. Les cités tumultueuses, les solitudes paisibles ont retenti pendant des siècles de ces chants sacrés ; et si, par le malheur des temps, ces foyers de prière et

de chant tout à la fois sont devenus plus rares en certaines contrées, en France surtout, les idées de l'Église sur ce point n'ont pas changé pour cela, parce qu'elles sont vraies et ont pour fondement l'esprit même et l'essence du christianisme.

Y a-t-il ici-bas pour l'homme, pour le chrétien une occupation plus noble, plus sainte que celle de chanter Dieu, ses œuvres, ses grandeurs, ses bienfaits? Mais c'est l'apprentissage du ciel; c'est le prélude à ces chants éternels que chantent les anges, que chantent les élus, et que nous chanterons un jour nous-mêmes. Levez les yeux, mes Frères, les voûtes célestes s'entr'ouvrent sur vos têtes. Les cieux se montrent à vous à découvert. Regardez : prosternés au pied du trône de l'Agneau, les vieillards chantent un cantique nouveau, les anges dont le nombre est infini, *millia millium*, chantent avec les vieillards : « Il est digne, l'Agneau, de recevoir la vertu, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction. »

« Et j'entendis, dit le Prophète, toutes les créatures qui sont sous le ciel et sur la terre, et dans les entrailles de la terre et dans la mer, je les entendis toutes s'écrier : A celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau, bénédiction, honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles [1]. »

Quel magnifique concert que les anges, que les saints chantant ensemble avec une parfaite harmonie Dieu et ses œuvres, et toutes les créatures se joignant à eux, tous les éléments, le ciel, la terre, les mers, en un mot la création tout entière publiant la

1. Apoc , v, 8 et suiv.

gloire de son auteur! Quel magnifique concert! Puissions-nous un jour être admis à en faire partie!

Ce concert, mes Frères, commençons-le ici-bas. Nous pourrons espérer d'être appelés à le continuer là-haut. *Amen.*

SIXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. ORGUE. Son origine. — II. Sa destination. — III. Orgue et cloche. — IV. A quelle époque apparut l'orgue en France. — V. Règles auxquelles il est soumis. — VI. Réflexions morales.

I. Dans les dernières instructions, mes Frères, nous vous avons parlé du chant, du chant sacré, et nous vous avons dit comment il avait pris naissance. A la vue des grandeurs de Dieu, de sa puissance, de ses bienfaits, l'homme a senti son âme émue, et sa parole a pris, pour louer le Créateur, un ton élevé, des modulations sonores. De là le chant, de là les hymnes, les cantiques en l'honneur du Très-Haut.

Et cependant, à certains moments d'enthousiasme plus ardent, ces chants lui ont paru faibles, impuissants. Pour leur donner plus de force, pour égaler les hymnes à ses transports, il eut recours aux créatures, à celles-là même que la nature a faites muettes. Il leur donna une voix; il anima l'airain de son souffle, il fit vibrer le bois sous ses doigts; il créa, en un mot, et se donna des instruments pour suppléer à la faiblesse de ses propres ressources. De là la musique instrumentale, qui n'est que le supplément,

l'appendice de la musique vocale. L'Écriture sainte nous montre Jubal, l'un des premiers descendants d'Adam, comme le père de ceux qui jouaient de la harpe et d'autres instruments. Moïse fit faire des trompettes d'argent pour sonner durant les sacrifices. David et Salomon, son fils, établirent vingt-quatre troupes de lévites, qui devaient jouer des instruments devant le tabernacle et dans le temple.

Mais la musique instrumentale, telle qu'elle fut d'abord constituée, ne suffit pas encore à l'homme et à l'immense besoin qu'il ressentait de célébrer dignement son auteur. Un jour que le sentiment religieux débordait de son âme, qu'il était plus que jamais possédé du désir de louer Dieu, une pensée lui vint. Il prit tous ces instruments si nombreux, si divers, qui étaient déjà dans ses mains; il les réunit et en fit un instrument unique, qu'il appela l'instrument par excellence, *Organum*, orgue.

Il y mit toutes les voix de la nature, les plus fortes comme les plus douces, la voix des grandes eaux et la voix de l'humble source, le souffle harmonieux des brises et le sifflement aigu des tempêtes, le gazouillement des oiseaux et le roulement du tonnerre; il y mit sa propre voix, ou plutôt il essaya de l'y mettre, car la voix de l'homme est inimitable.

II. Mais il voulut que cet instrument, le roi ou plutôt le résumé de tous les instruments, fût réservé à Dieu, à Dieu seul, qu'il ne résonnât que pour Dieu, sous les voûtes austères de ses temples et dans le calme mystérieux de ses sanctuaires.

Cet instrument unique, cet instrument sans égal, les fêtes profanes, si belles, si splendides fussent-elles, n'en devaient jamais avoir les honneurs.

L'orgue demeura donc un instrument religieux, exclusivement religieux, et tandis que les autres instruments s'en vont par le monde offrant à tout venant leurs harmonies banales, les jetant sans distinction sur toutes les fêtes, sur tous les plaisirs, l'orgue se réserve pour les fêtes sacrées, l'orgue garde une noble et majestueuse immobilité, l'orgue s'attache aux parois du temple et fait pour ainsi dire corps avec lui. Que dis-je? l'orgue est l'âme des temples, la voix des basiliques. Ah! vous croyez peut-être que ces vastes édifices, ces imposantes cathédrales sont des corps sans âme, des amas confus de bois et de pierre, des masses privées de vie. Écoutez! quelles douces mélodies courent sous les voûtes saintes! Est-ce la voix des anges, est-ce la voix des élus, ou bien la voix de Dieu lui-même qui descend des hauteurs célestes et vient converser avec les hommes?

III. Le temple catholique a deux voix, deux voix puissantes, à l'aide desquelles l'homme dit à Dieu ses prières, ses louanges, ses actions de grâces, l'orgue et la cloche, dont nous parlerons plus tard. L'orgue, voix du dedans, c'est la prière calme et recueillie, promenant ses pieux accents le long des murailles et sous les arceaux sonores; la cloche, voix du dehors, c'est encore la prière, jaillissant aussi du cœur des fidèles, mais ne se renfermant plus dans le temple, éclatant au dehors, et allant porter vers les cieux et à travers l'espace les louanges du Créateur. Quelquefois, à certains moments plus solennels, ces deux voix se réunissent et résonnent ensemble. C'est par exemple, lorsque l'hostie sainte est élevée par les mains du prêtre, au saint sacrifice de la messe, ou

lorsqu'elle répand ses bénédictions au-dessus de la foule prosternée. L'orgue alors inonde l'enceinte sacrée de ses suaves harmonies, tandis que la cloche au dehors annonce par ses doux tintements que les grands mystères s'accomplissent. En entendant ces sons pieux, les vieillards, les malades, les petits enfants retenus au logis, se recueillent et prient, et s'unissent de cœur et d'esprit à leurs frères plus heureux, qui prient dans l'église.

IV. L'orgue néanmoins n'a pas toujours été en usage dans les églises. Bien que son invention remonte même au delà des temps chrétiens, son emploi comme instrument de musique sacrée a été rare dans les premiers siècles de notre ère. Les premières orgues qui parurent en France furent envoyées à Pépin le Bref par les empereurs de Constantinople. Charlemagne reçut d'eux un pareil présent.

Et cependant leur introduction dans les pompes du culte ne se fit pas sans quelque difficulté. Il y eut des opposants à la musique instrumentale sacrée, et par suite à l'orgue qui en est la plus haute et la plus large expression. Saint Thomas d'Aquin fut du nombre, au XIIIe siècle [1]. La raison que ce grand docteur donne de son opinion, c'est que les instruments de musique, en général, ont pour but et pour effet plutôt le plaisir des sens que l'édification de l'âme, et que si ces instruments avaient été en usage dans la religion des Juifs, c'était à cause du caractère particulier de ce peuple, grossier, charnel, et qui n'était sensible qu'aux impressions matérielles. C'était pour

1. 2-2. q. 91, art. 2, ad. 4.

cela aussi que des promesses terrestres lui avaient été faites, afin d'exciter et soutenir sa fidélité.

V. Les raisons de saint Thomas ne sont pas sans quelque fondement. Mais elles s'appliquent bien plus à la musique instrumentale, en général, qu'à l'orgue en particulier. La destination toute spéciale de cet instrument, ses harmonies d'ordinaire graves et sévères, plaident en sa faveur, et lui font trouver grâce auprès des plus austères observateurs des règles liturgiques.

Quoi qu'il en soit des opinions diverses à son sujet, l'orgue fut généralement admis dans les églises à partir du xve siècle. Le Concile de Trente, ainsi que nous l'avons dit à propos du chant ecclésiastique, fut sur le point de le supprimer et de le confondre dans l'anathème dont il se proposait de frapper la musique. L'auguste et vénérable assemblée se borna à défendre dans les églises les chants lascifs et impurs, que ce fût l'orgue ou bien les voix qui les exécutassent [1].

Telle est la règle où il faut encore aujourd'hui se tenir. Pour être fidèle à sa mission, l'orgue doit être sérieux dans ses accents; il doit s'éloigner de la musique mondaine, théâtrale, dont la place n'est pas ici, dans les temples consacrés au Très-Haut. Ce serait donc se tromper grossièrement que d'attendre de l'orgue, instrument religieux, les réminiscences des salons ou les échos de l'Opéra.

A ces conditions-là et avec ces sages réserves, l'orgue rend au culte de vrais et importants services. Il soulage l'attention en variant les chants; il émeut

1. Conc. de Trente, sess. XXII.

le cœur en charmant les oreilles; il élève l'âme et porte à la piété. Mais il faut qu'il sache se renfermer dans son rôle, éviter les longueurs et ne pas empiéter sur les parties du chant qui doivent être exécutées par le clergé ou par les fidèles. Il est même des morceaux liturgiques où son devoir est de se taire, le *Credo*, par exemple, lequel étant une profession solennelle de foi doit être chanté tout entier par le peuple. Dans certaines églises même, pendant que l'orgue joue, une voix de quelque clerc ou enfant de chœur récite les paroles liturgiques auxquelles correspond le chant de l'orgue. C'est là une pratique louable, au moyen de laquelle les fidèles, tout en écoutant l'orgue et jouissant de ses accords, ne sont pas privés du sens des prières publiques et des mouvements pieux qu'elles peuvent faire naître dans leurs âmes.

De même que tout l'office n'est pas livré à l'orgue, tous les temps non plus ne lui sont pas accordés. L'orgue garde le silence aux époques où l'Église est en deuil, durant l'avent et le carême, à l'exception toutefois des dimanches où l'introït de la messe commence, pendant l'avent par *Gaudete*, et pendant le carême par *Lætare*.

VI. Ainsi que je l'ai dit déjà, mes Frères, l'orgue est l'ensemble, le résumé des voix de la nature. Or, ces voix ne cessent de louer Dieu. Le ciel, la terre, les mers, la création tout entière, tous les êtres en un mot forment un magnifique concert à la gloire du Créateur.

Que l'homme à ce concert universel joigne sa voix, sa voix libre, intelligente, spontanée, et l'oreille de Dieu s'incline et écoute ces pures et suaves harmo-

nies. Mais en est-il toujours ainsi? Hélas! au milieu de l'accord des créatures louant, exaltant le Très-Haut, éclate trop souvent la voix discordante de l'homme, la voix de sa révolte, la voix de son impiété.

O homme, apprends donc à unir l'harmonie de ta vie à l'harmonie imposante des mondes marchant régulièrement et sans secousses, d'après les lois qui leur ont été données. Et toi aussi soumets tes volontés aux volontés suprêmes du Créateur. Que tes actions, que tes désirs, que tes pensées, soient en accord parfait avec la loi divine. Que tu répondes toujours avec une obéissance entière à ce que Dieu demande de toi. L'orgue en cela t'offre un exemple utile, et dont tu devrais faire ton profit.

Voyez-vous, en effet, mes Frères, ce clavier docile s'abaissant et s'élevant au gré de la main qui le presse! C'est l'image des volontés humaines se mouvant sous la main divine dans une paroisse, dans un diocèse, dans le monde entier. Ah! heureuses les âmes qui dans le cours d'une longue vie obéissent constamment au doigt de Dieu qui les touche! Heureuses les âmes qui rendent toujours sans jamais se lasser le son que l'artiste suprême leur demande, soit qu'il se perde, ce son, dans les bas et sourds murmures de l'orchestre, soit qu'il éclate dans les notes élevées et domine tous les accords!

C'est par là, mes Frères, c'est par notre docilité aux mouvements de Dieu et de sa grâce, c'est par l'harmonie de nos chants et plus encore par celle de nos œuvres que nous mériterons, après avoir célébré les louanges de Dieu sur la terre, d'être appelés à les célébrer éternellement dans le ciel. *Amen.*

SEPTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. LA CLOCHE, voix du peuple pour prier Dieu, 1° aux diverses phases de la vie, 2° aux jours de solennité. — II. La cloche, voix de Dieu pour appeler le peuple, 1° les dimanches et fêtes, 2° à divers moments et en diverses circonstances. — III. Résolutions pratiques.

I. Nous l'avons dit dans notre dernière instruction, mes Frères. L'orgue est la voix de la prière au dedans du temple. La cloche est la voix de la prière au dehors. Dieu n'est pas renfermé dans l'étroite enceinte des églises. Le chrétien le sait et le proclame avec saint Paul. Il sait que Dieu habite partout, mais particulièrement dans les espaces célestes, où se manifeste sa gloire. Plein de cette pensée il veut un organe, un organe sacré, à qui il puisse confier ses vœux, ses hommages, ses actions de grâce et les lancer vers Dieu, dans les hauteurs des cieux : *Gloria in excelsis Deo*. Que fait-il donc ? Il prend l'airain et le jette dans la fournaise ardente, et il en retire la cloche, la cloche qu'il place au sommet des temples, sous le signe sacré de la croix, et il lui dit : Voilà les prières, voilà les louanges, voilà les aspirations de tout un peuple. O cloche, prends-les et porte-les à Dieu. Sois notre interprète auprès du Très-Haut tous les jours, mais surtout aux phases importantes, solennelles de notre existence.

1° Une âme vient de faire son entrée dans la vie, et l'eau baptismale l'a régénérée : cloche sainte,

sonne la joie, sonne la gratitude, sonne les espérances de la famille du nouveau-né, de l'Église tout entière qui possède un enfant de plus.

Un chrétien, au terme de son existence, a rendu son âme à Dieu : cloche compatissante, accompagne de tes sons plaintifs et suppliants cette âme tremblante jusqu'au pied du tribunal suprême.

Des époux vont à l'autel unir sous l'œil de Dieu leurs mutuelles destinées : prends les vœux de tous ceux qui les aiment, et jette-les au ciel en joyeuses volées, pour que ces époux soient heureux, pour qu'ils soient chrétiens.

2° Le matin, le soir, à midi, dans les cités et dans les campagnes, cloches pieuses, sonnez nos actions de grâces au Verbe fait chair, sonnez nos hommages à Marie.

Aujourd'hui c'est Noël, aujourd'hui c'est Pâques. Qui dira le bonheur de l'Église dans ces fêtes solennelles? Qui? les cloches. Elles sonnent durant la nuit et semblent répéter les cantiques des anges au-dessus de Bethléem. Elles sonnent durant le jour et semblent reproduire par leurs harmonieux carillons l'étonnement, l'allégresse des saintes femmes et des disciples en présence du Sauveur ressuscité.

O cloches, sonnez au jour de la naissance de Jésus, sonnez au jour de sa résurrection; sonnez à toutes nos solennités, mais sonnez surtout à nos solennités eucharistiques. Voyez-vous du haut de vos tours où vous êtes en sentinelles, voyez-vous Jésus-Christ qui sort de ses temples entouré des prêtres et des lévites, qui parcourt les chemins odorants, les rues fleuries et pavoisées, à travers les foules prosternées sur son passage? Ah! suivez-le de vos plus magnifiques

concerts, et que vos voix aériennes ne se taisent pas tout le temps que durera la marche triomphale.

D'autres envoient au divin triomphateur des fleurs, des parfums sur sa route. Vous, ne cessez de lui envoyer vos plus belles harmonies, c'est-à-dire les prières, c'est-à-dire les hommages des Fidèles dont vous êtes les interprètes officiels et consacrés.

Oui, la cloche prie, la cloche loue, *laudo Deum*. Il n'y a qu'à la voir à l'œuvre pour s'en convaincre; il n'y a qu'à suivre du regard ses mouvements cadencés et ses gracieux balancements. Elle s'incline vers la terre, comme pour y prendre, pour y ramasser les pensées, les sentiments, les affections religieuses des hommes; elle s'élève vers le ciel, comme pour porter à Dieu ce que lui a confié la terre. Par ce mouvement périodique et régulier de descente et d'ascension, elle nous apprend aussi que, s'il nous est permis de nous pencher vers la terre pour y chercher l'aliment que réclament nos corps, nous ne devons pas tarder à nous relever vers le ciel, pour y puiser l'air pur et divin, nécessaire à nos âmes; image de l'action et de la contemplation, dont l'union salutaire doit faire ici-bas l'ordinaire destinée du chrétien.

II. Mais la cloche n'est pas seulement la voix du peuple, *vox populi*; elle est aussi la voix de Dieu, *vox Domini*. Elle n'est pas seulement une voix qui prie, *laudo Deum;* elle est aussi une voix qui appelle, *plebem voco*.

Dieu a bien des manières de parler aux hommes, *multifariam multisque modis*[1]. Il leur parle par la voix

1. Heb., I, 1.

de la conscience et par le spectacle de la nature, par le bruit menaçant du tonnerre et par le doux langage des fleurs. Il n'est pas d'invention que ne lui suggère son amour pour nous, pas de chemin qu'il ne se fraye pour arriver jusqu'à notre cœur.

La cloche est un des moyens employés par lui pour nous toucher, une des voix dont il se sert pour nous appeler, *plebem voco*. C'est toujours l'*Adam ubi es* des premiers jours, « Adam, où es-tu? » c'est toujours la miséricorde prenant les devants sur la justice, invitant l'homme à la pénitence pour lui épargner le châtiment, le poussant au devoir pour lui donner la récompense.

1° Mais Dieu veut à certains jours, comme autrefois Job, avoir ses enfants sous sa main et sous son regard, dans le même lieu, et, autant que possible, à la même table. Leurs travaux, leurs affaires, leurs préoccupations diverses les tiennent épars et séparés durant la semaine. Le dimanche va les réunir. Dès la veille, vers trois heures dans bien des endroits, au tomber du jour dans d'autres, une brillante volée des cloches, ou bien un gai carillon annonce la fête du lendemain. Le cœur du villageois dans les campagnes, de l'ouvrier dans les villes, se réjouit secrètement. Demain jour de repos, demain jour de réunion de la famille en présence du commun père! Le lendemain, à l'aurore, même signal joyeux. Toute la matinée le signal se répète. Les cloches des villes se renvoient les unes aux autres leurs notes sonores : cloches des paroisses, cloches des chapelles, cloches des couvents, bourdons des cathédrales, tout cela se fait entendre à la fois, tout cela bruit, gronde ou tinte, tout cela mêle dans les airs au-dessus de la cité ses sons si

divers, si inégaux, mais qui ne font plus, confondus ensemble, qu'une même et sublime harmonie. Et dans les champs, de village en village, les cloches émues semblent tour à tour s'appeler et se répondre. Jour de fête en effet, jour de bonheur et de liesse! Vêtues de leurs plus beaux habits, les populations remplissent les rues, guirlandent les chemins; hommes, femmes, vieillards, jeunes hommes, jeunes filles, enfants, s'acheminent vers les églises. Quel doux et consolant spectacle! Seigneur, votre voix a été entendue.

Mais quoi! parmi vos enfants il y a des cœurs sourds, il y a des oreilles rebelles! Ne vois-je pas dans les champs, bien qu'en petit nombre, des laboureurs conduisant encore la charrue ou maniant la herse? Ne vois-je pas dans les villes, plus nombreux, hélas! des ouvriers forgeant le fer, taillant le bois ou la pierre? N'entends-je pas le bruit rauque du marteau, de la scie ou de l'enclume? Bruits sauvages, bruits dissonants, qui déchirent les cœurs encore plus que les oreilles!

Ah! est-il donc surprenant que plusieurs n'entendent pas l'appel divin? Les passions de nos jours poussent de si horribles clameurs! La cupidité, l'ambition, la haine, l'envie se heurtent avec tant de fracas! Les doctrines les plus perverses hurlent si audacieusement leurs blasphèmes; il se fait dans la société un tel vacarme; il y a partout de tels conflits de vues, d'opinions, d'intérêts opposés, qu'il n'est pas étonnant que la voix de Dieu ne soit pas entendue, et que pour un grand nombre la voix de la cloche se perde dans ce terrestre, je devrais dire dans cet infernal tumulte.

2° Mais votre patience ne se lasse pas, Seigneur; et votre miséricorde a des ressources que nos rebellions ne sauraient épuiser. Vous atteindrez le pécheur qui vous fuit, vous toucherez son cœur endurci, vous vous ferez entendre à son oreille indocile. Et ce sera la cloche qui servira encore d'instrument à votre amour. Mais cette fois vous donnerez à votre ministre une voix si douce, des sons si pénétrants et si sympathiques, cette fois, vous choisirez si bien votre heure et votre moment!

Une nuit le pécheur se retirera de ses fêtes tumultueuses ou de ses délirantes orgies, le cœur troublé, l'âme affaissée. A cet instant une cloche se fera entendre dans le silence universel, annonçant que des âmes prient, alors que tant d'autres blasphèment, que des religieux, des religieuses, reliques sacrées d'un monde qui n'est bientôt plus, livrent leur corps à la pénitence, alors que tant d'autres l'abandonnent au péché.

Une autre fois, ce sera le glas de l'agonie ou les tintements graves et lents qui accompagnent le viatique; ce seront peut-être les gais carillons appelant des phalanges d'enfants au banquet de la première communion. Dans toutes ces circonstances et dans d'autres encore, la miséricorde divine portera des coups salutaires, et bien souvent sa voix victorieuse se fera entendre au pécheur et triomphera de ses résistances.

III. Dans tous les cas, mes Frères, que nous soyons justes ou que nous soyons pécheurs, montrons-nous dociles à l'appel des cloches. C'est la voix de Dieu, *vox Domini*. Soyons heureux de les entendre aux jours de dimanches et de fêtes, alors qu'elles nous convo-

quent pour l'office divin. Accourons à leur voix, joyeux et empressés, et que nos saintes cohortes remplissent les églises, *plebem voco.*

Confions-leur aussi nos prières, faisons-les les interprètes de nos vœux, de nos sentiments, de nos espérances. Qu'elles soient pour nous véritablement la voix du peuple, du peuple chrétien, parlant à son Dieu, *vox populi.* Qu'elles nous servent, conformément à leur institution, à louer, à bénir le Seigneur, *laudo Deum.*

Ah! craignons, mes Frères, que par notre indifférence et notre tiédeur elles ne perdent leur sens divin et leur céleste langage. Gardons-nous de préférer à leurs vivifiantes harmonies le bruit malsain de l'or, des harangues incendiaires, des chants sauvages et impurs. Que les cloches ne nous deviennent pas inutiles par notre faute. Nous mériterions alors d'en être privés, et il nous arriverait peut-être ce qui est arrivé à nos pères, il y aura bientôt un siècle, de voir nos clochers dépouillés, et nos cloches, ces filles de l'harmonie et de la prière, livrées aux fourneaux sacrilèges pour y être transformées en canons ou en sous. Il nous arriverait ce qui est arrivé à tant de nos frères malheureux, il y a quelques années, de voir ce qu'ils ont vu, quand l'ennemi fondant sur eux comme la foudre, faisait taire partout, dans les villes et dans les villages, les cloches, la joie et la consolation des vaincus. Ils craignaient, ces barbares oppresseurs, qu'un religieux patriotisme ne les mît en branle, ces cloches vengeresses, et que leur voix, écho de la patrie, ne suscitât des défenseurs à la France meurtrie et ensanglantée. Ah! puissions-nous ignorer toujours de quel lourd poids est pour

les âmes le silence sépulcral des églises en présence d'un insolent vainqueur.

O cloches sacrées, soyez toujours notre gloire, soyez toujours notre amour, soyez nos interprètes, soyez nos conseillères. Mais soyez aussi nos protectrices. Écartez de nous les fléaux dévastateurs : vous en avez le pouvoir, les prières de l'Église vous l'ont donné. Apaisez les orages, dissipez les tempêtes, mais non pas seulement les orages de l'air, mais non pas seulement les tempêtes physiques; apaisez des orages plus effroyables, dissipez des tempêtes plus désastreuses, qui menacent la France, l'Europe, l'Église. Rassérénez l'atmosphère, l'atmosphère religieuse, politique, sociale. Cloches saintes, calmez les esprits, adoucissez les cœurs. Comme autrefois la harpe de David, chassez l'esprit du mal, *Paco cruentos, fulgura pulso. Amen.*

HUITIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Suite des cloches. Leur origine. — II. Bénédiction ou baptême des cloches. — III. A qui appartient-il de les bénir, de les sonner? — IV. Effets de la sonnerie des cloches, physiques, moraux. — V. Clochers.

I. Continuons, mes frères, le sujet des cloches que nous avons commencé de traiter dans la dernière instruction, et après les considérations morales venons aux détails pratiques. Disons leur origine, les bénédictions dont elles sont l'objet et les effets qu'on leur attribue.

De tout temps un signal quelconque a été nécessaire pour convoquer les Fidèles aux prières publiques. Sous la loi ancienne, cet office était rempli par les trompettes d'argent qu'avait fait faire Moïse. Sous la loi nouvelle et particulièrement aux temps de persécution, un clerc appelé *cursor* (coureur ou courrier) allait avertir secrètement de maison en maison de l'heure et du jour où devait se célébrer l'office divin. Après la paix rendue à l'Église par Constantin, on revint aux trompettes de l'ancienne alliance ; puis on se servit de timbales qu'on frappait l'une contre l'autre, de planches polies qu'on faisait retentir à coup de maillet, et d'autres instruments non moins rudimentaires et non moins insuffisants.

Enfin la cloche apparut, et l'Église en adopta l'usage qu'elle releva de diverses manières, surtout par des bénédictions spéciales.

On attribue assez communément, quoique sans preuves suffisantes, à saint Paulin, évêque de Nole, en Campanie, l'invention des cloches, et c'est pour cela qu'elles sont appelées en latin : *Nolæ* ou *Campanæ*. Il serait plus juste de faire honneur au saint évêque du premier emploi qui fut fait des cloches pour les fonctions saintes auxquelles elles ont été depuis appliquées, ou du moins de la confection de cloches d'une plus grande dimension et d'un son plus éclatant que celles qui, jusque-là, avaient été fondues. Car il paraît certain que les cloches avaient existé avant saint Paulin, qu'elles existaient même du temps des Romains et des Grecs, et que quelques églises et quelques monastères en faisaient depuis longtemps usage[1].

1. La *Liturgie*, par le card. Bona, tome Ier, ch. XXII. — *Rational* de Guillaume Durand, tome Ier, liv. Ier, ch. IV, note 13.

Les cloches, comme les orgues, font en quelque sorte partie du temple et s'identifient avec l'édifice sacré dont elles sont la voix extérieure : « Levez-vous, vous qui dormez, disent-elles aux chrétiens, en les appelant dès l'aurore aux divins mystères ; réveillez-vous d'entre les morts, et le Christ vous éclairera [1]. » Les auteurs ecclésiastiques les appellent des trompettes spirituelles, les trompettes de l'Église militante, par lesquelles le peuple est appelé à la prière.

II. Pour les mettre en état de remplir une mission aussi sainte il fallait les bénir. L'Église, ainsi que je vous l'ai dit souvent, est dans l'usage de séparer des choses profanes et de sanctifier par la prière tout ce qui sert au culte divin. Elle devait donc consacrer les cloches par de pieuses cérémonies, et rendre par là mystérieuse et sainte cette voix de Dieu destinée à convoquer les Fidèles aux instructions, aux offices et surtout à l'auguste sacrifice de l'autel.

Cette benédiction des cloches a un nom particulier que lui a donné l'usage, mais qui n'est qu'un abus du mot et qu'il ne faut point prendre à la lettre. On l'appelle baptême, à cause de la similitude des cérémonies qui se rencontrent dans le baptême proprement dit et la consécration de la cloche. Assurément cette consécration n'est point un vrai baptême, un sacrement. Un insensible métal n'en est point susceptible. Mais on asperge ou plutôt on lave la cloche avec l'eau sainte, comme on asperge avec l'eau bénite l'enfant ou le catéchumène. On trace sur l'un et sur l'autre divers signes de croix, on fait diverses onctions avec l'huile sacrée et le saint chrême ; on ré-

1. Eph., v, 14.

cite des oraisons, on chante des psaumes. La cloche, comme l'enfant, est revêtue d'une robe blanche. Enfin on donne à la cloche comme à l'enfant un nom de saint ou de sainte; deux personnes sont près de la cloche et, à la demande de l'évêque consécrateur, elles indiquent le nom que devra porter leur filleule, car, nouvelle ressemblance, ces personnes reçoivent les titres de parrain et de marraine.

III. Tout cela montre, mes frères, la haute importance que l'Église attache à la bénédiction des cloches, laquelle, d'ailleurs, appartient exclusivement à l'évêque et ne saurait être faite par un prêtre à moins d'une délégation spéciale. Tout cela montre surtout la noblesse, la sainteté des fonctions que la cloche est appelée à remplir.

A qui, en effet, appartient-il d'inviter les Fidèles à la prière? N'est-ce pas à Dieu, et n'est-ce pas lui qui nous dit chaque jour du fond de ses sanctuaires: *Venite ad me omnes?* A qui appartient-il de fixer l'heure de l'office, d'en donner le signal? N'est-ce pas à l'évêque, au prêtre, au pasteur qui doit le présider? C'est donc au nom de Dieu que parle la cloche. C'est la fonction de l'évêque, du prêtre, du pasteur qu'elle remplit. Aussi, autrefois, ce ministère était-il réservé au prêtre, et saint Benoît, dans ses règles, charge l'abbé du monastère d'annoncer lui-même, le jour et la nuit, les offices divins. Les capitulaires de Charlemagne commandent aux prêtres de sonner aux heures canoniques [1]. Plus tard, on rattacha cette fonction à l'ordre mineur de portier; et le désir de l'Église, exprimé par le Concile de Trente, est encore que les

1. Card. Bona, *Liturgie*, tome Ier, ch. XXII, 395.

cloches soient sonnées par un clerc revêtu d'un ordre spécial. La pénurie de sujets d'un côté, le nombre, le volume et le poids de nos cloches de l'autre, nous obligent à confier à des laïques le soin de les mettre en mouvement.

Mais en entendant sonner les cloches, mes Frères, par quelque main qu'elles soient agitées, souvenez-vous que c'est la voix de Dieu que vous entendez, que c'est Dieu lui-même qui vous appelle à la messe, à l'instruction, aux cérémonies diverses du culte ; et appliquez-vous à vous-même cette parole du psalmiste : *Hodiè si vocem Domini audieritis, nolite obdurare corda vestra*[1]. « Aujourd'hui, si vous entendez la voix du Seigneur, n'endurcissez pas vos cœurs. » Dites : Dieu m'invite, Dieu m'appelle ; je pars, j'accours, je me rends à son invitation et à son appel.

IV. On a attribué aux cloches la vertu de dissiper le tonnerre, les tempêtes, les orages. Est-ce là une superstition qu'il soit nécessaire de combattre ? Non, mes Frères, si cette vertu particulière on l'attribue aux cloches dans le sens que l'entendent les conciles, les rituels et la théologie.

Sans doute les cloches n'ont point par elles-mêmes cette puissance, et bien que sur mer on dissipe quelquefois les orages à coups de canon, il n'est pas probable que nos cloches, avec leurs dimensions bornées, puissent, en agitant l'air, en le raréfiant, produire les mêmes effets ; il n'est aussi nullement prouvé que leur agitation attire la grêle et fasse tomber la foudre. Les accidents dont de malheureux sonneurs ont été parfois les victimes doivent être attribués à d'autres causes.

1. Ps., XCIV, 8.

Mais nous ne devons pas oublier, mes Frères, que les prières de l'Église ont une grande puissance sur Dieu, que ces prières, l'Église les a répandues avec profusion sur les cloches en les bénissant, qu'elle a tracé sur elles, qu'elle a fait graver en relief le signe sacré de la croix, signe éminemment protecteur, qu'elle a dit en oignant le métal de l'huile sainte : *Procul recedat perculsio fulminum, læsio tonitruorum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum* [1]. « Éloignez, Seigneur, quand vous entendrez sonner cette cloche, éloignez les coups de la foudre, les ravages du tonnerre, la calamité des tempêtes, et l'esprit des orages. »

Or qui oserait affirmer que Dieu, au moment du danger, alors que la cloche s'agite dans les airs comme une âme en peine et semble pousser vers le ciel des clameurs suppliantes, qui oserait affirmer que Dieu ne se souvient pas à ce moment des prières de son Église ? — Il est écrit au livre des Nombres [2] : « Quand vous sortirez de votre pays pour aller en guerre contre vos ennemis, vous sonnerez de la trompette, et le Seigneur se souviendra de vous. »

D'un autre côté, n'avons-nous pas dit que les cloches ont pour mission d'inviter le peuple à la prière ? Ah ! pourraient-elles plus opportunément accomplir cette mission qu'à ces moments redoutables où le ciel bouleversé par les orages menace la terre des derniers malheurs, alors que les récoltes sont pendantes, que les moissons sont mûres et que l'homme est sur le point de voir détruire en quelques instants le fruit de ses travaux de toute une année ? Qui pourrait

1. Pontifical.
2. Nomb., x, 9.

dire les effets que produirait sur la bonté miséricordieuse de Dieu la prière de tout un peuple à genoux, et les grâces temporelles, les préservations qui en seraient la suite, si la voix des cloches était entendue, et si tous, petits et grands, riches et pauvres, suppliaient le Très-Haut de suspendre ses coups et de conserver à la terre des produits qu'il a lui-même fait naître et croître pour l'entretien de ses créatures?

Ah! mes Frères, les cloches n'ont plus d'empire sur les orages, premièrement parce qu'une prudence tout humaine les retient immobiles en présence des forces destructives de la nature, secondement parce que leur voix n'est plus comprise, n'est plus obéie, et que l'homme infatué de sa science ne croit plus à la providence de Dieu veillant sur nous. Il n'en était pas ainsi aux siècles de foi. Eh! n'avons-nous pas nous-mêmes, pour peu que nous comptions un certain nombre d'années dans la vie, n'avons-nous pas vu, quand nous étions enfants, aux approches d'un orage, à la voix alarmée de la cloche annonçant le danger, n'avons-nous pas vu le chef de la famille, vieillard en cheveux blancs, ou bien l'aïeule tremblante, prendre le cierge de la Chandeleur, l'allumer pieusement, asperger la chambre d'eau bénite, et inviter tous les assistants à la prière? Ces scènes touchantes ont disparu de nos mœurs déchristianisées, et les fléaux destructeurs se sont multipliés.

Il est vrai que d'autres causes encore pourraient être assignées à ces destructions malheureuses, dont les siècles passés ne virent jamais d'aussi nombreux ni d'aussi terribles exemples, le travail du dimanche,

par exemple. Comment voulez-vous que Dieu préserve de malheurs des moissons qu'il n'a pas bénies, qu'il conserve les fruits d'un travail qui s'est fait bien souvent en contravention avec sa loi?

V. Les cloches ont naturellement donné naissance aux clochers, ornement gracieux et nécessaire complément de nos églises. — Ce ne fut d'abord qu'une charpente légère, s'élevant au-dessus de la toiture de l'église, et formant une cage où était placée l'*unique* cloche. Plus tard la cage s'éleva en élégant campanile, en flèche aérienne, et, le nombre des cloches augmentant, on bâtit des tours solides pour les recevoir. Le clocher est toujours surmonté de la croix, signe sacré de notre rédemption, qui doit tout dominer et s'offrir comme une consolation et une espérance à tous les regards. Le coq d'ordinaire est placé sur la croix. Les liturgistes y voient un symbole de la prédication et de la vigilance pastorale.

Quelle douce chose, mes Frères, que la vue du clocher qui abrita notre enfance dans certaines circonstances de la vie, quand nous revenons, par exemple, après une longue absence, au toit paternel! Quelles émotions éveille dans notre âme le tintement de la cloche qui sonna notre baptême ou notre première communion! Il y a quelques jours à peine, un riche négociant de la cité me disait : « J'étais demeuré trente ans au Sénégal, alors que le pays ne possédait ni église ni prêtre. En entrant dans la Gironde, le navire qui me ramenait s'arrêta, pour y passer la nuit, au pied du rocher qui porte la petite église de Saint-Chrisotly, en Médoc. Le matin, la petite cloche du village sonna l'*angelus*. Vous dire le tressaillement que causa dans tout mon être le son argentin de

cette cloche, les souvenirs qu'il réveilla dans mon âme, serait chose impossible. Les larmes me gagnèrent. J'avais retrouvé mon pays, un pays chrétien ! »

Quelles ne durent pas être aussi les émotions qu'éprouvèrent nos pères, lorsqu'au sortir de la Révolution, après dix années de morne silence, tout à coup, par toute la France, à la voix du restaurateur du culte, toutes les cloches s'ébranlèrent à la fois et sonnèrent la délivrance de l'Église !

Aimons donc nos cloches, mes Frères, et qu'elles soient toujours pour nous la voix respectée et obéie de Dieu. *Amen.*

NEUVIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. VÊTEMENTS. — Leur forme primitive, leur couleur; ils doivent être bénits, et par qui? — II. Vêtements des prêtres. — III. Des évêques. — IV. Du pape. — V. Des diacres et des sous-diacres. — VI. Réflexions.

I. Comme tout ce qui sert au culte, personnes, lieux, langue, chant même, les vêtements sont réservés, c'est-à-dire ont un caractère particulier qui les distingue des vêtements ordinaires, et reçoivent, pour la plupart du moins, une consécration analogue aux usages saints auxquels ils sont destinés.

Et néanmoins, primitivement, les vêtements sacrés furent les vêtements communs. Notre-Seigneur, les apôtres, n'en eurent point de particuliers pour les fonctions religieuses qu'ils accomplissaient. Mais on

ne tarda pas à se servir pour cela d'habillements plus propres, plus ornés, surtout quand les dons des princes ou les offrandes des fidèles en eurent fourni les moyens à l'Église. La forme de ces vêtements demeura à peu près la même, tandis qu'elle changea pour les vêtements séculiers.

Quant à leur couleur, elle fut d'abord *blanche*, et ce ne fut que vers le XII[e] siècle que les quatre couleurs aujourd'hui en usage firent leur apparition.

Le *blanc*, symbole d'innocence et de joie, est employé aux fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des anges, des vierges, des saintes femmes, des confesseurs non martyrs. C'est aussi la couleur usitée de Pâques à l'Ascension, pour les dimanches et féries.

Le *rouge*, à cause de sa ressemblance avec le sang humain, est adopté pour les apôtres et les martyrs, pour la vigile, la fête et l'octave de la Pentecôte, pour les messes votives du Saint-Esprit, pour les fêtes de la sainte Croix et toutes celles qui ont quelque rapport avec la Passion.

Le *vert*, symbole d'espérance et du repos dont nous devons jouir au ciel, s'emploie depuis l'octave de l'Épiphanie jusqu'à la Septuagésime, et depuis l'octave de la Pentecôte jusqu'à l'Avent, les dimanches et les féries.

Le *violet*, couleur de deuil, emblème de pénitence, trouve sa place naturelle au temps de l'Avent, du Carême, aux Quatre-Temps et aux jours des Rogations.

Enfin le *noir* est réservé au vendredi saint, au jour et à l'octave des Morts, aux offices et aux messes pour les défunts.

Le drap d'or peut tenir lieu du blanc, du rouge et même du vert, mais non du violet ni du noir.

Les vêtements liturgiques sont bénits par l'évêque ou par un prêtre, avec l'autorisation de l'évêque. Ils perdent leur bénédiction lorsqu'ils changent notablement de forme.

II. Les vêtements liturgiques ont pour objet principal le saint sacrifice de la messe, et c'est cette destination qui leur donne un caractère sacré. C'est de ces vêtements surtout que nous parlerons, qu'ils appartiennent aux prêtres, aux évêques, au pape ou aux diacres et aux sous-diacres.

L'*amict* (de *amicio*, couvrir) est la première pièce du vêtement sacerdotal destiné au saint sacrifice. Il a été introduit au VII[e] ou VIII[e] siècle par une raison physique de décence, afin que le cou ne restât pas nu, ou bien d'hygiène, afin que la voix du prêtre qui devait chanter la messe ne s'enrouât pas par un refroidissement. L'Église lui a donné une signification qu'indique la prière que récite le prêtre en le plaçant sur sa tête, avant de le mettre sur ses épaules : « *Impone, Domine, capiti meo galeam salutis ad expugnandos diabolicos incursus*. Placez, Seigneur, sur ma tête le casque du salut, pour repousser les assauts du démon. »

Quelques diocèses et quelques ordres religieux conservent l'amict sur la tête du célébrant jusqu'à ce qu'il soit monté à l'autel, ou même jusqu'à la préface.

L'*aube* (*alba*, blanche). Chez les Romains, l'aube était portée par les laïques, mais ornée de franges d'or et d'argent, ou tout au moins de broderies. Elle était même le signe distinctif de ceux qui préten-

daient aux charges publiques, et que l'on appelait pour cela *candidats*. L'aube signifie la candeur, l'innocence et la pureté que le prêtre doit porter à l'autel.

La *ceinture* retient l'aube et l'empêche par son ampleur de devenir incommode. C'est un simple cordon pour les prêtres, lequel symbolise la chasteté et la pureté de mœurs. Une robe sans ceinture est au contraire le signe de mœurs *dissolues*, ainsi que le mot l'indique.

Le *manipule*, que le célébrant attache à son bras gauche, était primitivement destiné à essuyer la sueur de son front, ainsi que les larmes qu'une piété sensible faisait couler de ses yeux. C'était une sorte de petite nappe, *mappula*, vulgairement un mouchoir, *sudarium*. La prière que récite le prêtre en le prenant, indique la plus noble de ces destinations : « *Merear, Domine, portare manipulum fletus et doloris*, etc. Que je mérite, Seigneur, de porter le manipule des larmes et de la douleur, afin qu'avec allégresse je reçoive la récompense du travail. » Mais avec le temps il a été fait d'étoffes si précieuses et tellement orné, qu'il n'a plus servi à l'usage auquel il était réservé et n'a plus été qu'une simple parure.

L'*étole* (*stola*, robe). Dans l'origine, l'étole était une robe à manches descendant jusqu'aux pieds ; elle différait de l'aube en ce qu'elle était ouverte par devant et que cette ouverture était ornée sur les bords de broderies plus ou moins riches. Portée d'abord par les dames romaines seules, elle devint commune aux deux sexes. Les ecclésiastiques de tout rang s'en revêtaient jusqu'au IVe siècle, où elle devint le privilège exclusif des évêques, des prêtres et des

diacres. Mais ils n'en retinrent que la bordure, plus ornée que le reste du vêtement, et la passèrent au cou en guise d'écharpe. On continua néanmoins à l'appeler étole, *stola*, ou *orarium*, de *ora*, bord.

Les évêques et les prêtres la portaient toujours. Aujourd'hui, le pape seul la porte en dehors des fonctions sacrées.

A la messe le prêtre la croise sur sa poitrine, où elle remplace la croix qu'il portait autrefois. L'évêque la porte pendante, même à la messe : « *Redde mihi*, disent l'un et l'autre en la prenant, *stolam immortalitatis quam perdidi in prævaricatione primi parentis.* Rendez-moi l'étole de l'immortalité, que j'ai perdue par la prévarication de mon premier père. » D'où l'on voit que l'étole est un signe d'innocence et d'immortalité.

La *chasuble*. C'était anciennement un grand manteau, avec une ouverture au sommet, par où passait la tête, d'où son nom de *casula*, petite maison. Commune d'abord aux ecclésiastiques et aux laïques, elle est devenue particulière aux ecclésiastiques, qui en ont fait un vêtement sacré, comme de l'aube et de l'étole.

Durant les saints mystères, le célébrant relevait la chasuble avec ses bras des deux côtés, et était aidé en cela par les ministres sacrés, surtout à l'élévation de l'hostie et du calice. Les grecs ont conservé cette forme antique; mais les latins lui ont fait subir des échancrures et des retranchements tels qu'on a peine à la reconnaître aujourd'hui. La chasuble est exclusivement réservée à la messe et aux processions du Saint-Sacrement pour les prêtres qui y assistent. Par son ampleur primitive qui enveloppait le prêtre

tout entier, elle signifie la charité qui doit couvrir comme d'un manteau le ministre de Dieu, la charité même.

III. Les ornements des évêques sont plus nombreux encore et plus riches que ceux des prêtres. C'est dans l'ordre. 1° Outre les ornements que revêt le prêtre, l'évêque a de plus des sandales et des bas; des sandales brodées d'or, des bas blancs ordinairement, dans les messes solennelles; et cela, pour ne pas célébrer avec sa chaussure habituelle, et par respect pour les saints mystères.

2° *Croix pectorale.* Dans les premiers siècles de l'Église, tous les chrétiens, hommes, femmes, laïques et ecclésiastiques portaient une croix sur la poitrine. Encore aujourd'hui, quelques femmes, qui méritent des félicitations pour cet acte de foi courageuse, s'efforcent de faire revivre cet usage que nos révolutions avaient fait disparaître dans certaines classes de la société.

Cette croix, qui est devenue le privilège à peu près exclusif des évêques parmi les ecclésiastiques, leur rappelle que Jésus-Christ est mort pour les hommes. et que c'est à eux surtout qu'il appartient de l'aider dans l'œuvre de la Rédemption.

3° L'évêque revêt aussi la tunique du sous-diacre, ainsi que la dalmatique du diacre. Réunissant en lui tous les ordres, par la plénitude du sacerdoce qui lui est départie, il porte aussi les vêtements de chacun de ces ordres.

4° Les *gants*, que porte l'évêque pendant une partie des saints mystères, rappellent ces peaux dont Jacob revêtit ses mains pour se présenter à Isaac son père et obtenir la bénédiction du vieillard. De

même l'évêque, pour obtenir de Dieu les biens de l'âme, se couvre des mérites de Jésus-Christ, son frère aîné.

5° L'*anneau* fut dans tous les temps et chez tous les peuples une marque d'autorité et de prééminence. C'est de plus le signe de l'alliance de l'évêque avec son Église, alliance qui, d'après les canons, ne devrait jamais être rompue. Il est en or et enrichi de pierreries.

6° La *mitre* est la coiffure de l'évêque, comme elle le fut du grand prêtre, sous la loi mosaïque. Avant le xe siècle, les évêques portaient une espèce de bandeau d'or, et dans l'origine un bonnet riche orné de deux rubans qui sont devenus les fanons de la mitre. C'est un vêtement de gloire et d'honneur, un casque de salut et de défense.

7° La *crosse* ou bâton pastoral remonte à saint Pierre, qui avait, dit-on, un bâton surmonté d'une petite pièce transversale qui lui donnait l'aspect d'un T ou d'une croix. De là le mot *crosse*, *croce* en italien. La partie supérieure est aujourd'hui d'ordinaire recourbée, et sa matière habituelle est l'ivoire, l'argent ou l'or. La crosse est l'insigne de la dignité pastorale, la houlette du berger, l'instrument ou du moins le symbole des corrections que le pasteur est quelquefois obligé d'infliger aux brebis rebelles. J'ai vu [1] une crosse très ancienne, avec cette légende : « *Cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis;* lorsque vous serez en colère, vous vous souviendrez de la miséricorde [2]. »

8° *Grémial*, voile de soie ou d'étoffe précieuse que

1. A Saint-Lizier (Ariège).
2. Habacuc, iii, 2.

l'on met sur les genoux de l'évêque, quand il est assis, de peur que la sueur de ses mains, ou le livre qu'il appuie sur lui ne dégrade ses ornements.

9° *Pallium.* C'est une petite bande d'étoffe en laine, semée de croix noires en soie, qui entoure le cou de l'archevêque ou patriarche et pend par deux bouts devant et derrière, sur sa poitrine et sur ses épaules. Il constituait autrefois un manteau d'honneur que les empereurs de Constantinople donnaient aux patriarches de cette ville. Réduit aux dimensions actuelles, il est envoyé par le pape aux patriarches et aux archevêques et quelquefois, mais rarement, à de simples évêques.

Les palliums sont faits à Rome, dans le couvent de Sainte-Agnès-hors-des-murs, avec la laine d'agneaux nourris dans le couvent, laine que les religieuses ont filée elles-mêmes.

IV. Le pape a quelques ornements à lui réservés. Le principal est la *tiare*, ou triple couronne, symbole de sa dignité. Il porte aussi la mitre, comme les évêques.

V. Les ornements du diacre sont l'amict, l'aube, le cordon, l'étole en sautoir, le manipule et la dalmatique, ainsi appelée de la Dalmatie, où ce vêtement était anciennement en usage.

Le sous-diacre a les mêmes ornements que le diacre, sauf l'étole. Sa tunique a présentement la même forme que la dalmatique.

Les clercs minorés et les tonsurés ne se distinguent que par le *surplis*, *superpelliceum,* habit qu'on portait autrefois sur les peaux ou fourrures, dans les pays froids.

Le surplis n'est autre chose que l'ancienne aube,

élargie, quant au corps et aux manches, afin de pouvoir être commodément placée par-dessus les fourrures. Les manches au XVIIIe siècle, rejetées en arrière, se transformèrent en ailes. Ces ailes ont été dans ces derniers temps abandonnées, et la première forme, c'est-à-dire les larges manches, a été reprise.

Le *rochet*, du mot allemand *rock*, n'est autre chose que l'aube en petit, ou le surplis que les évêques et les chanoines portent sous la mozette. L'un et l'autre, le rochet et le surplis, sont un symbole d'innocence et de pureté, et représentent le nouvel homme que les clercs doivent revêtir. *Indue me novum hominem qui secundum Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis*, disent-ils en prenant ce saint habit. « Revêtez-moi du nouvel homme, qui a été créé par la main de Dieu dans la justice et dans la sainteté, fruit de la vérité. »

VI. Combien, mes Frères, les ornements sacrés dont nous venons de parler sont respectables! Ils ont pour objet le divin sacrifice auquel ils doivent servir, et c'est de là qu'ils tirent leur prix et leur sainteté. C'est pour cela qu'ils sont si riches en certaines églises, à qui leurs ressources matérielles permettent ce luxe, de tous assurément le plus légitime, duquel on ne dira jamais avec raison, *ut quid perditio hæc?* Car Jésus-Christ l'a justifié à l'avance. Peut-on jamais trop faire pour le corps sacré du Sauveur, et y a-t-il au monde des étoffes trop précieuses, quand il s'agit de vêtements destinés à approcher de si près de ce corps divin ?

Sous la loi mosaïque, Dieu lui-même se chargea en quelque sorte de la confection des vêtements d'Aaron et de ses lévites. Lui-même il en prescrivit

la matière, la forme et toute l'ordonnance. Lui-même il donna l'esprit de sagesse et l'habileté nécessaire aux ouvriers qui devaient accomplir cet ouvrage [1].

Que n'eût-il pas fait pour les prêtres de la loi nouvelle et pour les vêtements qui devaient les parer? S'il n'a rien prescrit de positif et de particulier à ce sujet pour un culte où sa présence éclate d'une manière bien plus frappante que dans le culte judaïque, c'est sans doute qu'il a voulu laisser le champ libre à notre générosité et qu'il a craint de fixer des limites à notre piété et à nos libéralités saintes. *Amen.*

DIXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. AUTEL. Son antiquité. — II. Son objet. — III. Sa matière. — IV. Ses accessoires. — V. Autel fixe, autel portatif. — VI. Maître autel. — VII. Réflexions pratiques.

I. A chaque pas que nous faisons dans la liturgie, mes Frères, nous nous rapprochons de son objet, c'est-à-dire de la victime auguste à laquelle la liturgie se rapporte.

C'est l'autel qui fera aujourd'hui le sujet de notre entretien. L'autel, c'est une des choses les plus anciennes qu'il y ait au monde. Dès l'origine des temps il est parlé d'autels. Caïn et Abel dressèrent des autels au Seigneur pour y offrir, l'un les fruits de ses champs, l'autre les plus gras de ses agneaux.

1. Exode, XXVIII.

Noé, au sortir de l'arche, éleva un autel au Très-Haut. Les patriarches, Abraham, Isaac, Jacob, dressèrent aussi des autels partout où les conduisit la main de Dieu. Moïse en éleva dans le désert, David et Salomon à Jérusalem, Jésus-Christ au Calvaire, les apôtres et l'Église sur tous les points du globe. *In omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda*[1]. « En tout lieu est offerte et immolée à mon nom une hostie pure. »

II. Qu'est-ce donc qu'un autel? C'est une table ou plate-forme élevée au-dessus du sol, sur laquelle on offre une hostie à Dieu. Cette hostie, ce furent longtemps des animaux, des génisses, des taureaux, des agneaux. Depuis le sacrifice du Calvaire, il n'y a plus eu qu'une victime, et cette victime, ç'a été le Fils de Dieu. Ce sacrifice du Calvaire s'est continué dans le sacrifice de la messe, que Jésus-Christ a institué la veille de sa mort, avec la recommandation expresse faite aux apôtres et à leurs successeurs d'en renouveler l'accomplissement jusqu'à la fin des siècles : *Hoc facite in meam commemorationem.*

Partout où ils allèrent, les apôtres dressèrent des autels, dans les maisons particulières d'abord, puis dans les temples; mais, les persécutions s'étant élevées, ils les dressèrent, eux et leurs successeurs durant trois siècles, dans les catacombes. C'étaient les tombeaux eux-mêmes des martyrs qui servaient de table d'autel au divin sacrifice. Notre-Seigneur aimait à reposer son corps sur le corps même de ceux qui étaient morts pour lui. Il montrait par là que les martyrs étaient en quelque sorte la base et le fonde-

1. Malachie, I, 11.

ment de sa religion sainte, *superædificati super fundamentum apostolorum*[1]. C'est pour cela qu'aujourd'hui encore dans toute pierre d'autel on enferme des reliques de martyrs dans une petite cavité scellée, que l'on appelle *tombeau* ou sépulcre. C'est pour cela encore que la plupart des autels affectent la forme d'un tombeau.

III. Les autels furent d'abord très simples, le plus souvent en bois, afin de pouvoir être transportés plus facilement d'un lieu à un autre, ayant la forme d'une table, en souvenir de la table sur laquelle Notre-Seigneur institua l'Eucharistie. Saint Pierre en avait un de cette sorte, sur lequel il célébrait d'ordinaire les saints mystères. Il a été conservé dans l'église de Saint-Jean de Latran, et le Pape seul a le droit d'y dire la messe.

Plus tard, quand les persécutions eurent cessé, les autels en bois furent interdits, et ils durent être désormais en pierre. Les autels figurent Jésus-Christ, qui est la pierre angulaire de l'Église, la base qui soutient l'édifice sacré. On les enrichit souvent de marbre, d'or et d'argent, et quelquefois de pierreries.

Autel, vient de *Altus* ou *alta res* ou *alta ara*, parce qu'il est élevé de quelques marches au-dessus de terre, pour que le prêtre ait la place d'honneur qui lui est due, et qu'il puisse être aperçu de l'assemblée des fidèles.

IV. Autrefois l'autel était surmonté d'une coupole appelée *Ciborium*, ciboire renversé, que soutenaient quatre colonnes, entre lesquelles régnaient des rideaux qu'on tirait au canon de la messe, afin de ca-

1. Eph., II, 20.

cher les saints mystères et de les dérober aux regards des fidèles. Du milieu du ciborium pendait une colombe en or ou en argent, dans laquelle se conservait la sainte Eucharistie. La colombe est descendue depuis sur l'autel même et s'est transformée en un tabernacle où sont renfermées les saintes espèces destinées à la communion des fidèles ou au viatique des malades. C'est ce que nous appelons *la réserve.*

Au-dessus de l'autel s'élève toujours la croix. Sa présence est indispensable au divin sacrifice. La messe, en effet, n'étant que la continuation du sacrifice du Calvaire, ne peut se célébrer sans la croix. En la voyant s'élever au-dessus de la victime adorable, nous sommes avertis que c'est d'elle et de l'hostie auguste qui y fut attachée que le sacrifice de nos autels tire tout son prix.

Deux cierges de cire doivent être allumés sur l'autel durant la sainte messe, et il est absolument interdit de célébrer sans lumière, alors même qu'il s'agirait de procurer le saint viatique à un malade, ou la messe au peuple, un jour de fête.

Trois nappes étendues sur l'autel sont nécessaires pour la célébration du saint sacrifice. C'est de lin ou de chanvre qu'elles doivent être faites. Le coton n'est pas admis. Elles rappellent le suaire et les autres linges dont la piété des disciples enveloppa le corps du Sauveur au sépulcre. Elles sont de plus une garantie contre les accidents qui pourraient survenir, l'effusion du précieux sang, par exemple. Elles empêcheraient qu'il ne pénétrât jusqu'à la pierre. Les nappes sont bénites par l'évêque ou par un prêtre, avec l'autorisation de l'évêque.

V. Il y a deux sortes d'autels, les autels *fixes* ou

immobiles et les autels *portatifs* ou *mobiles*, que l'on appelle aussi *pierre sacrée.*

Les autels fixes sont ainsi nommés parce qu'ils ne peuvent changer de place. Ce sont de grandes tables de pierre ou de marbre, reposant sur un support qui est censé ne faire qu'un avec elles, et le tout reçoit de l'évêque une seule et même consécration. C'est une chose vraiment admirable que la cérémonie de la consécration d'un autel. Il faut en avoir été le témoin pour s'en faire une juste idée. Que de bénédictions, que d'oraisons! Combien longues et combien souvent répétées! Encensements multipliés, onctions réitérées avec les saintes huiles, aspersions dans tous les sens, croix tracées sur la table sacrée, au nombre de cinq, en souvenir des cinq plaies de Notre-Seigneur, éclairées de bougies; il semble qu'en cette circonstance l'Église épuise toutes les ressources de sa liturgie sainte. Dans la consécration d'une église, celle de l'autel est la partie la plus importante. En vérité l'Église fait moins pour la consécration de ses prêtres que pour celle de ses autels, et il faut qu'elle ait une bien haute idée de la victime pour donner tant de soins à préparer l'autel où elle doit être immolée. Telle est la réflexion naturelle qui jaillit en quelque sorte de ce déploiement de pompe et de solennité à l'endroit d'une simple pierre, d'une pierre froide et insensible. Mais sur cette pierre sera placée, offerte à Dieu, l'hostie sainte, l'hostie auguste, qui n'est autre chose que le Fils de Dieu lui-même.

L'autel *portatif* ou pierre sacrée reçoit la même consécration que l'autel fixe. Seulement elle est de bien plus petite dimension, et elle ne tient pas à la table où elle est placée, ni au support qui soutient

la table. Elle y est simplement insérée, et peut en être ôtée à volonté et transportée ailleurs.

VI. Dans les premiers siècles, il n'y avait qu'un seul autel dans chaque église, pour signifier l'unité du sacerdoce. « Chaque église, dit saint Ignace d'Antioche, n'a qu'un autel, de même qu'elle n'a qu'un évêque [1]. » Un seul autel suffisait alors, puisque la coutume était de ne célébrer qu'une seule messe, à laquelle le clergé et les fidèles communiaient de la main de l'évêque. Mais, l'usage s'étant introduit de célébrer plusieurs messes par jour dans la même église, le nombre des autels se multiplia. Saint Grégoire dit que de son temps il y avait douze ou quinze autels dans certaines églises. On dut dès lors distinguer l'autel principal des autels secondaires. On le nomma *maître autel*, *altare majus*, et il fut placé au milieu du sanctuaire. L'abside continua à être réservée à l'évêque et à son clergé, *presbyterium*. Mais dans plusieurs églises on recula l'autel qui vint s'appuyer contre les parois absidales, et alors ces parois furent ornées de peintures, de sculptures, de statues de saints. Ce fut surtout le goût des XVII[e] et XVIII[e] siècles en France ; c'est encore le goût de l'Espagne dans la plupart de ses églises où se déploie, à cet endroit, un grand luxe d'ornementation.

VII. Nous vous avons parlé longuement de l'autel, mes Frères, parce que l'autel est l'objet capital du culte extérieur. Le temple lui-même n'existe que pour l'autel, il a pour but de l'abriter et de lui faire en quelque sorte une enceinte d'honneur. Un temple sans autel serait un corps sans âme.

1. S. Ignat. Antioch., *In Epist. ad Philadelphios.*

Les autels ont toujours fait la joie des saints, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament. *Altaria tua, Domine virtutum, rex meus et Deus meus,* s'écriait le prophète-roi [1] ! Quand il en était éloigné, il soupirait après le bonheur de les revoir : *Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini* [2]. « Mon âme soupire, mon cœur défaille en songeant aux autels du Seigneur. »

Combien nos autels nous doivent être chers à nous aussi, mes Frères, d'autant plus que les mystères qui s'y accomplissent surpassent infiniment ceux qui s'accomplissaient sur les autels antiques, et en grandeur et en sainteté !

Le maître autel surtout de notre église, de notre église paroissiale, combien nous le devons aimer ! Cet autel, c'est le centre, c'est le cœur de la paroisse. C'est près de cet autel que nous nous réunissons chaque dimanche autour de Dieu, notre père, comme les enfants d'une même famille, pour remplir ensemble le plus doux, le plus consolant de nos devoirs, pour prier.

Ah ! c'est à cet autel, au maître autel, que se rattache par bien des points votre existence tout entière. A peine entrés dans la vie, on vous présenta à cet autel pour vous offrir à Dieu. Au sortir de l'enfance, c'est à cet autel, ou à la table sainte, qui n'en est que le prolongement, que vous reçûtes pour la première fois votre part de l'auguste victime. C'est encore devant cet autel que vous avez pour la plupart formé des nœuds que la mort seule pourra rompre, quand vous avez uni votre destinée à une autre destinée et

1. Ps., LXXXIII, 4.
2. *Ibid.*, 3.

fondé la famille dont vous êtes aujourd'hui les chefs respectés. C'est en face de cet autel qu'après votre mort on placera votre dépouille mortelle, afin que Dieu, que vous aurez honoré ici pendant votre vie, vous reconnaisse après votre trépas et vous bénisse.

Quand vous avez quelque chagrin, n'est-ce pas près de l'autel que vous venez le déposer? Quand une grande joie remplit votre âme, n'est-ce pas auprès de l'autel que vous venez en épancher la douceur? Que vous ayez besoin d'un conseil, d'une lumière, dans ces situations embarrassantes de la vie où l'on se trouve quelquefois, n'est-ce pas au pied de l'autel que vous venez les chercher? Jésus-Christ sur l'autel ou dans son tabernacle n'est-il pas votre ami, votre confident, votre consolateur et votre guide?

Mais si vous avez offensé Dieu, si vous avez eu le malheur de violer sa loi sainte, où donc allez-vous implorer votre pardon? N'est-ce pas au pied de l'autel où s'offre l'Agneau qui ôte le péché du monde?

Autrefois les autels jouissaient d'un glorieux privilège. Les criminels qui parvenaient à s'en approcher et à s'y prendre étaient à l'abri des poursuites de la justice humaine. On a sans doute abusé quelquefois de ce droit d'asile accordé à nos temples dans le moyen âge, et ce droit d'asile ne subsiste plus. Mais que dis-je? Il existe encore, au moins en ce qui touche à la justice divine. Vous avez outragé Dieu, et sa vengeance vous poursuit. Courez vous réfugier auprès de ses autels. Embrassez-les avec confiance. Dans cette attitude humble et suppliante, espérez-le, le bras divin ne vous frappera pas. L'autel que vous avez imploré vous obtiendra miséricorde; le sang de Jésus-Christ dont il est inondé parlera en votre faveur.

Que ne puis-je énumérer ici, mes Frères, comme le fit Salomon, au jour de la dédicace du temple qu'il avait élevé au Très-Haut, que ne puis-je énumérer tous les cas où vous pourrez venir implorer devant cet autel les faveurs divines, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre spirituel! Cette énumération serait trop longue. Contentons-nous de répéter la parole du Prophète-Royal : *Altaria tua, Domine virtutum, Rex meus et Deus meus!* « Vos autels, Seigneur, Dieu des vertus, ô mon Roi, ô mon Dieu! » *Amen.*

ONZIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. VASES sacrés : calice, patène, ciboire, ostensoir. — II. Réflexions. — III. LINGES sacrés : corporal, palle, purificatoire. — IV. Réflexions.

I. Comme les personnes, comme les lieux, comme la langue, comme les vêtements, les vases liturgiques sont sacrés aussi, c'est-à-dire retirés de l'usage commun, et spécialement réservés au culte. Les vases sacrés ont avec la sainte Eucharistie, avec le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, un rapport plus direct encore, plus immédiat que les ornements sacerdotaux : ils sont appelés à toucher les saintes espèces. On peut même les considérer comme un complément de l'autel. Les principaux de ces vases sont le calice, la patène, le ciboire et l'ostensoir.

1° Le *calice* est le vase où l'on met, pendant la

messe, le vin qui doit être changé au sang de Jésus-Christ. Les anciens se servaient dans leurs repas d'un calice ou coupe commune à tous les convives. Ils se la transmettaient de main en main, en signe d'amitié. Notre-Seigneur se conforma à cet usage, lorsqu'il institua l'auguste sacrement. Il prit une coupe remplie de vin, la bénit et la présenta à ses apôtres, en leur disant : « Buvez-en tous, c'est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour un grand nombre en rémission des péchés [1]. »

Quelle était la matière de la coupe dont se servit le divin Sauveur? Était-elle d'argent, d'agathe ou simplement de verre, comme l'ont écrit certains auteurs ? Il ne nous est pas possible de le dire au sûr. Nous sommes dans la même incertitude par rapport aux calices dont se servirent les apôtres et les prêtres des premiers temps. Il est probable qu'ils se sont servis des divers calices en usage dans les lieux où ils se trouvaient, quelle qu'en fût la matière. Les persécutions, les malheurs des temps, l'indigence de certaines chrétientés les obligèrent quelquefois à employer pour le sacrifice des calices faits des matières les plus communes, des calices de bois, de verre, d'airain ou de pierre. Dans ces siècles de ferveur, dit un Concile [2], les calices étaient de bois; mais les prêtres étaient d'or. Jésus-Christ, qui ne repousse personne, si humble, si petit qu'il soit, qui veut se donner à tous, qui est venu pour les pauvres encore plus que pour les riches, a bien voulu accepter pour le sacrifice de son corps et de son sang les vases les plus grossiers et, ce semble, les moins

1. Matth., xxvi, 28.
2. Conc. Tibur., can. 18.

dignes de lui. Mais ce n'a été que lorsque l'indigence de ses adorateurs en a fait une nécessité absolue ; dans tous les autres cas, son intention, l'intention de l'Église, sa fidèle interprète, est que les vases qui servent à l'autel soient faits de matière précieuse. Ils doivent être d'or ou d'argent ; et encore, quand le calice est d'argent, la coupe doit être dorée à l'intérieur. Le verre, le bois, l'airain, le cuivre, sont interdits.

2° La *patène*. Ce qu'est le calice pour le sang de Jésus-Christ, la patène l'est pour son corps. Patène vient du mot latin, *patena* ou *patina*, et primitivement de *patere*, et signifie un vase ouvert, ayant plus de surface que de profondeur. Tel est en effet le petit plat destiné à recevoir le pain qui doit être consacré.

La patène était en usage du temps même des apôtres. Jésus-Christ s'en est-il servi à la dernière cène ? L'Évangile ne nous en dit rien. Comme le calice, la patène doit être d'or ou d'argent. Si elle est d'argent, elle doit être dorée sur sa face intérieure. Le calice et la patène reçoivent une consécration particulière, et c'est l'évêque qui la donne. Il oint ces vases sacrés du saint chrême et fait sur eux diverses prières et diverses cérémonies prescrites par l'Église. C'est ainsi que Moïse, dans l'ancienne loi, sanctifia, en les aspergeant de sang, les vases qui devaient servir aux sacrifices. Combien est plus sainte la destination des vases liturgiques employés aujourd'hui à la célébration des saints mystères ! Les premiers recevaient la chair et le sang des animaux ; les seconds reçoivent, contiennent la chair et le sang d'un Dieu !

Aussi est-il défendu à tout laïque de toucher les

vases sacrés, à moins d'une permission de l'évêque; et le prêtre et le diacre seuls y peuvent porter la main, quand ils renferment le corps et le sang de Jésus-Christ.

3° Le *ciboire* est une espèce de calice couvert, une coupe qui reçoit les hosties consacrées pour la communion des fidèles. Autrefois les espèces eucharistiques étaient gardées dans une arche ou petit coffret, fait tantôt en forme de tourelle, tantôt en forme de colombe creuse, que l'on suspendait au-dessus de l'autel. L'Eucharistie était ainsi placée entre le ciel et la terre, situation tout à fait conforme au rôle de médiateur que Jésus-Christ remplit dans ce sacrement. Le vase eucharistique était dans ce cas recouvert d'un baldaquin reposant sur quatre colonnes. Le baldaquin est resté dans plusieurs églises ; mais la colombe est descendue et s'est reposée sur l'autel sous la forme d'un tabernacle, *tabernaculum*, tente. C'est là, sous sa tente, hélas ! trop souvent solitaire, que réside Notre-Seigneur, sous les espèces sacrées. Les tabernacles sont garnis à l'intérieur d'une riche étoffe de soie, et les ciboires eux-mêmes sont recouverts d'un petit pavillon de soie ou de drap d'or. Les ciboires et les tabernacles doivent être bénits par l'évêque ou par un prêtre avec l'autorisation de l'évêque.

4° L'*ostensoir*, du latin *ostendere*, montrer, sert à mettre en évidencc et à présenter aux adorations des fidèles la sainte Eucharistie. L'usage en est moins ancien que celui des autres vases sacrés. Il n'a point de rapport au sacrifice, et ne fait que montrer la sainte hostie consacrée durant la messe. C'est vers le XIe siècle, alors que Bérenger, archidiacre d'An-

gers, commença à attaquer le dogme eucharistique, que commença aussi l'usage de l'ostensoir.

En présence des blasphèmes dont le sacrement adorable était l'objet, l'Église, toujours attentive aux besoins des temps, crut devoir protester de sa foi envers l'Eucharistie, et provoquer de la part des fidèles de nouvelles marques de respect et d'amour envers ce sacrement. Elle montra aux chrétiens cette hostie qu'on outrageait, en leur disant avec l'accent de la conviction la plus vive et la plus profonde: « Ceci est le corps et le sang de Jésus-Christ qui a été livré pour vous. — *Tantum ergo sacramentum veneremur cernui*, répondirent les Fidèles. Prosternons-nous donc et adorons ce grand sacrement. »

L'Église établit alors les bénédictions ou saluts, les expositions, les processions solennelles du saint Sacrement ; et pour l'exposer ou le porter avec plus de décence elle fit ces petits tabernacles qu'on appela dans l'origine *montres* ou *monstrances* et que nous appelons aujourd'hui *ostensoirs*. Après avoir affecté diverses formes, les ostensoirs ont retenu celle que nous leur voyons, la forme de soleil ou de gloire? L'Eucharistie en effet n'est-elle pas l'honneur de la Religion, la gloire de cette terre où elle réside? L'Eucharistie n'est-elle pas l'astre qui éclaire, qui échauffe, qui féconde nos âmes, comme le soleil échauffe, éclaire et féconde la nature?

II. Ainsi, mes Frères, vous le voyez, les attaques contre les dogmes chrétiens tournent toujours à leur glorification. Bérenger outrage l'Eucharistie, et la Chrétienté tout entière se lève aussitôt et redouble envers l'auguste sacrement ses adorations et ses hommages; et depuis huit siècles ces protestations

contre des hérétiques oubliés durent et se perpétuent.

De nos jours aussi une crise nouvelle d'impiété a éclaté chez certains hommes. Ils ont tenté d'abaisser Jésus-Christ, de réduire ses proportions divines, de le ravaler au rang d'un philosophe ou d'un grand homme. Qu'ont produit ces blasphèmes renouvelés de Julien ou de Voltaire? Un redoublement de foi dans les âmes, une recrudescence de dévotion envers le divin sacrement, se manifestant dans les villes et dans les campagnes par ces pompes solennelles, par ces *adorations* publiques, qui sont de la part des peuples le plus bel hommage à la divinité de Jésus-Christ sacrilègement attaquée.

C'est l'histoire du christianisme depuis le Calvaire jusqu'à nos jours. « Si tu es le Christ, disaient les Pharisiens en hochant la tête, descends de la croix, et nous croirons en toi. » — « Il était véritablement le Fils de Dieu, » s'écriait le centurion, en se frappant la poitrine. Les Juifs ne voyaient en Jésus qu'un homme ordinaire, ou tout au plus un prophète ; et Pierre de s'écrier au milieu de la foule incrédule : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. » Toujours l'affirmation à côté de la négation, l'hommage à la suite du blasphème. Jésus a eu dans tous les temps ses ennemis et dans tous les temps aussi ses adorateurs. Cela durera toujours. Que notre foi ne s'en étonne ni n'en soit ébranlée.

III. Disons aussi quelque chose des LINGES qui se rattachent aux vases liturgiques et les complètent en quelque sorte. Ils sont au nombre de trois, le corporal, la palle et le purificatoire.

1° Le *corporal* est un linge qu'on étend sur l'autel pour y déposer le corps de Jésus-Christ. Il doit être

de lin ou de chanvre, comme les nappes, entièrement blanc et sans aucun ornement, si ce n'est une petite croix brodée sur le milieu ou sur le devant. L'évêque ou un prêtre avec la permission de l'évêque le bénit. Il figure le suaire ou linceul dans lequel Joseph d'Arimathie enveloppa le corps de Notre-Seigneur, après l'avoir détaché de la croix. Sa blancheur sans tache indique la pureté que doit avoir une âme qui veut recevoir le corps immaculé de Jésus-Christ.

2° La *palle* n'était pas autrefois séparée du corporal, ou plutôt le corporal tenait lieu de palle, dont il portait même le nom, *palla* ou *pallium*, manteau, couverture. Le corporal, tout en restant étendu sur l'autel dans sa partie la plus considérable, se relevait et se repliait sur le calice, afin de le couvrir. Pour plus de commodité on a coupé le corporal en deux, et la palle est devenue une pièce de toile carrée, à laquelle on a donné de la consistance, en lui adaptant un carton. La palle doit être de même matière que le corporal, c'est-à-dire de lin ou de chanvre, et, bien qu'on puisse orner la face extérieure, il est mieux que les deux faces soient semblables, sans broderie ni ornement.

3° Le *purificatoire* est encore un petit linge également de lin ou de chanvre, qui recouvre le calice, avant que le vin y ait été versé. Il sert, comme l'indique son nom, à purifier, c'est-à-dire à essuyer le calice, soit avant qu'il ait reçu l'eau et le vin, soit après les ablutions, et aussi à essuyer les lèvres et les doigts du prêtre. On employait autrefois à cet usage le linge ou serviette que le sous-diacre portait au bras gauche, et dont on a fait plus tard le manipule.

Au lieu d'un linge, les Grecs ont pour purificatoire une éponge. C'est un pieux souvenir de l'éponge imbibée de vinaigre que les soldats présentèrent à la bouche desséchée de Jésus sur la croix.

IV. Tout ce que nous venons de dire, mes Frères, touchant les vases liturgiques, le soin que l'Église a toujours eu de les bénir, de les consacrer même, les prescriptions sévères qu'elle a faites dès les premiers siècles à leur sujet, la richesse de la matière qui les compose, l'or, l'argent, les pierreries qui en forment la substance ou l'ornement, la profonde vénération dont onl es a toujours entourés, tout cela indique bien, tout cela prouve la croyance antique et perpétuelle à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Aurait-on eu ce respect pour ces vases sacrés, aurait-on employé à leur confection des matières si précieuses et si riches, s'ils n'avaient contenu qu'une simple représentation du corps et du sang de Jésus-Christ ?

Ne croyez pas, en effet, mes Frères, que la richesse et la splendeur des vases sacrés dans l'Église date de nos jours. Oh ! non, après les malheurs qui ont frappé l'Église de France, il y a bientôt un siècle, malheurs dont elle ne s'est pas encore relevée, nous sommes infiniment plus pauvres en fait d'objets religieux que ne l'étaient nos pères, que ne l'étaient même les siècles que l'on a longtemps qualifiés de barbares, les siècles du moyen âge, si supérieurs au nôtre sur ce point comme sur tant d'autres. C'est chose étonnante que la quantité de vases sacrés, que la richesse et le travail admirable de ces vases, non seulement dans les siècles réputés barbares, mais même aux âges de persécutions, alors que l'Église en proie aux tyrans était sans cesse poursuivie et sans cesse dépouillée.

Le diacre Laurent avait en sa possession et sous sa garde un nombre considérable de ces vases sacrés qui constituaient un véritable trésor pour l'Église romaine. Le préfet de Rome tenta de s'en emparer. Averti à temps, le saint diacre fit vendre tous ces vases et en distribua le prix aux pauvres; et, le Préfet lui ayant ordonné de lui livrer les trésors de l'Église : « Voilà nos trésors, » dit saint Laurent en lui montrant les veuves, les orphelins, les mendiants de toute sorte qu'il avait rassemblés devant le prétoire. Saint Césaire d'Arles, au v[e] siècle, vendit également les encensoirs, les calices, les patènes et autres ustensiles d'argent de son église pour racheter un grand nombre de captifs, Francs et Bourguignons, qu'une armée de Goths trainait après elle. Les églises, dans ces siècles troublés et ravagés par tant de désastres, étaient assez riches en ustensiles sacrés pour racheter des milliers de prisonniers rien que du produit de leur vente.

Mais une autre réflexion naît pour nous du sujet que nous traitons, et elle nous touche de plus près encore que la précédente. Nous aussi, chrétiens, nous sommes des vases, des vases sacrés appelés à recevoir, tout comme les vases d'or et d'argent dont nous venons de parler, la divine Eucharistie. Comme ces vases et en vue de cette haute destination, nous avons reçu une consécration au baptême, une consécration particulière avec l'huile sainte et le saint chrême. Et la plupart d'entre nous ont déjà atteint le but de leur consécration, puisqu'ils ont communié et communient peut-être souvent au corps et au sang de Jésus-Christ. Or, mes Frères, si nous devons un si grand respect à des vases inanimés et insen-

sibles, par cela seul qu'ils touchent au corps et au sang du Rédempteur, quel respect ne nous devons-nous pas à nous-mêmes, à nous, vases animés, vases intelligents, qui connaissons, qui apprécions la valeur du dépôt sacré qui nous est confié? Quel crime ne serait pas le nôtre, si ces vases de nos corps destinés à des usages si nobles et si saints, nous venions à les profaner, à les souiller, à les prostituer au vice et au désordre? Ah! souvenez-vous de Balthasar faisant servir aux excès d'une orgie nocturne les vases du temple de Jérusalem. Souvenez-vous de la vengeance terrible qui suivit cette impiété, de la condamnation qu'une main mystérieuse traça sur la muraille, de la mort du prince, de la chute de son empire, toutes choses qui suivirent de si près l'indigne profanation, puisqu'une même nuit vit le crime et son châtiment. *Sciat unusquisque vas suum possidere in sanctificatione et honore*, dit l'apôtre saint Paul [1]. « Que chacun de vous sache garder le vase de son corps dans la sainteté et l'honneur. » *Amen.*

DOUZIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE:

I. LUMINAIRE, cierges, lampes. Leur origine, leur antiquité. — II. Leurs significations diverses. — III. Leur emploi. — IV. Lampe du saint Sacrement. — V. Lampes devant les images des Saints. — VI. Réflexions morales.

Avant de vous parler de l'acte liturgique par excellence, c'est-à-dire du saint sacrifice de la

1. I Thess., IV, 4.

messe, nous vous entretenons, mes Frères, de tout ce qu'y s'y rattache, de tout ce qui concourt à cet acte, et est nécessaire à son accomplissement régulier : églises, ornements, vases, autel et tout ce qui le constitue. Aujourd'hui nous traiterons du luminaire, un des éléments essentiels du sacrifice.

Les lampes, les flambeaux, les cierges, le luminaire en un mot, ont toujours fait partie du culte dans l'ancienne comme dans la nouvelle loi. Dieu commanda autrefois à Moïse de placer dans l'arche un chandelier à sept branches, fait de l'or le plus pur, avec sept lampes qu'on devait mettre sur ce chandelier[1]. Sous la loi évangélique et dès le temps des apôtres, on alluma un grand nombre de flambeaux dans les lieux où les chrétiens se réunissaient pour célébrer les saints Mystères. « Il y avait, dit saint Luc aux Actes des apôtres, de nombreuses lampes dans la salle où nous étions réunis pour la fraction du pain, » à Troade, ville de l'Asie Mineure[2]. Au temps des persécutions, quand les chrétiens furent obligés de tenir leurs assemblées dans des lieux souterrains, le luminaire devint d'un usage plus ordinaire encore ; il ne fut plus seulement un ornement, il devint une nécessité.

Les catacombes avaient bien de loin en loin ce qu'on appelle encore aujourd'hui des *lucernaria*, sortes d'ouvertures ou de tuyaux perpendiculaires, qui partant des profondeurs de la crypte, traversaient les galeries et leurs divers étages et arrivaient jusqu'au sol supérieur, où ils prenaient l'air et la lumière. Mais ces ouvertures, ces soupiraux n'étaient

1. Exod., xxv, 31.
2. Act., xx, 8.

pas suffisants pour éclairer les salles souterraines où se célébraient les saints Mystères. D'ailleurs, en ces temps d'alarme et de dangers continuels, les assemblés se tenaient souvent la nuit, et alors les *lucernaria* devenaient inutiles; il fallait nécessairement avoir recours aux lumières artificielles.

Les persécutions finies, la liberté rendue aux chrétiens, le luminaire fut néanmoins conservé dans les offices de l'Église. On en avait, du reste, besoin pour les réunions du soir et de la nuit.

II. Mais aux raisons naturelles qui établirent l'usage des flambeaux se joignirent des motifs d'un ordre plus élevé. La lumière de nos églises est avant tout une lumière symbolique. Il convient de dire ses significations diverses et les raisons morales qui expliquent et justifient son emploi.

1° Les cierges allumés nous rappellent d'abord les catacombes, qui furent les premiers temples des chrétiens, et d'où notre religion est sortie. C'est là, en effet, sur les tombeaux des martyrs, au milieu de leurs frères ensevelis dans l'épaisseur des parois, là parmi leurs morts chéris, que les premiers chrétiens puisaient dans la prière et la participation au sacrement eucharistique le courage nécessaire pour confesser la foi et donner leur vie pour Jésus-Christ. Demain, peut-être cette nuit même, au sortir de ces obscures retraites, les soldats des Empereurs ou des proconsuls viendront les prendre, les conduire devant les tribunaux et de là dans les amphithéâtres, pour y être livrés aux bêtes, en présence d'une multitude avide de leur sang.

Ces cierges qui brûlent devant nous durant la messe nous rappellent que nous sommes les fils de

martyrs, que la Religion à laquelle nous appartenons a commencé par la souffrance et qu'il a été un temps où la lumière même du jour lui a été interdite.

2° C'était un usage chez les anciens de porter en signe d'honneur des torches et des flambeaux devant les princes et les magistrats. L'histoire romaine, nos histoires modernes même, nous fournissent plus d'un exemple de cette coutume. L'Église par le même motif a voulu placer durant les saints offices des cierges, des flambeaux devant le Roi des rois, devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, devant les Pontifes et les prêtres, ses représentants ici-bas.

3° La lumière fut toujours le symbole de la joie, comme les ténèbres celui de la tristesse. Dans les réjouissances publiques, dans les fêtes patriotiques, à la nouvelle d'un événement heureux et important, de la naissance d'un prince, d'une bataille gagnée, on répand à flots la lumière, on illumine les édifices publics et les maisons particulières. C'est une manière de faire éclater sa joie et quelquefois sa reconnaissance. L'Église, après les insignes bienfaits qu'elle a reçus de Dieu, a besoin, elle aussi, de manifester sa joie et sa reconnaissance, et c'est par des flambeaux allumés, par des cierges placés sur les autels qu'elle montre et fait éclater au dehors les sentiments qui l'animent. Au jour de Pâques, afin de célébrer la résurrection du Sauveur, elle allume un flambeau particulier, un grand cierge appelé *cierge pascal*, qui brûle durant tous les offices, à partir de ce jour jusqu'à la Trinité, terme de ce qu'on appelle le temps pascal.

4° Les cierges sont encore, le symbole de la Foi qui nous éclaire. La vérité, vous le savez. c'est la

lumière; l'erreur, ce sont les ténèbres : « Vous étiez autrefois ténèbres, dit l'apôtre saint Paul, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur; marchez donc comme des enfants de lumière[1]. » Comme des flambeaux brillent dans nos temples et éclairent ceux qui s'y trouvent; ainsi notre foi doit briller en nous, qui sommes aussi les temples de l'Esprit-Saint, et nous éclairer, éclairer notre marche, éclairer nos actions, nos pensées, éclairer encore par le bon exemple les actions et la conduite de nos frères. « *Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona*[2]. Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils soient témoins de vos bonnes œuvres. »

5° Les flambeaux de nos églises nous rappellent encore Dieu le Père, père des lumières; Dieu le Saint-Esprit, auteur des grâces qui éclairent nos âmes; surtout Dieu le Fils, la lumière du monde, *Ego sum lux mundi;* la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*[3]. C'est Jésus-Christ, en effet, qui a répandu dans le monde la vraie lumière, celle qui nous guide depuis dix-huit siècles passés, que l'hérésie, que l'impiété, malgré leurs efforts si souvent renouvelés, n'ont pu éteindre, qui éclaire encore, qui dirige ceux-là même qui la nient.

6° Le luminaire de nos églises est encore une image, un avant-coureur de cette lumière éternelle, de cette clarté de Dieu qui doit se répandre un jour

1. Eph., I, 8.
2. Matth., V, 16.
3 Joan., V, 9.

sur nous dans le ciel [1], alors que la Jérusalem céleste, où nous aura introduits la miséricorde divine, sera tout illuminée des splendeurs du Très-Haut, et que l'Agneau sera l'astre brillant qui l'éclairera, *Lucerna ejus est Agnus* [2].

Cette lumière douce, ce jour mystérieux que nous envoient les flambeaux sacrés doivent sans cesse appeler nos pensées, nos espérances vers ce jour qui n'aura pas de terme, vers cette lumière dont les lumières d'ici-bas ne sont qu'un lointain et pâle reflet. *O quando lucescet tuus qui nescit occasum dies* [3] ! Oh ! quand donc luira pour nous le jour qui ne connaît point de coucher !

7° Ces flambeaux qui se consument devant le Seigneur nous apprennent enfin que nous devons nous aussi nous consumer d'amour devant Dieu, que notre vie toute à Dieu doit s'en aller ainsi, s'épuiser en œuvres saintes pour la gloire de Dieu et le salut de nos frères, *Impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris* [4], dit l'Apôtre.

III. C'est au saint Sacrifice de la messe que les cierges trouvent leur principal emploi. Il en faut deux pour une messe basse. Ils sont de rigueur, un au moins, s'il était impossible de s'en procurer un second; mais il n'est jamais permis de célébrer sans luminaire. Aux messes solennelles on en allume un plus grand nombre, six d'ordinaire. Ils doivent être de cire pure, de cire d'abeilles. La bougie stéarique n'est point admise.

1. Apoc., XXI, 23.
2. *Ibid.*
3. Brév. Paris.
4. II Cor., XII, 15.

Cette remarque, ajoutons-le en passant, s'applique à tous les sacrements pour l'administration desquels le luminaire est requis. Il faut des cierges de cire pour l'administration de ces sacrements, de l'Extrême-Onction en particulier. C'est pourquoi il serait bon que chaque famille possédât un cierge, aussi bien qu'un crucifix et de l'eau bénite, au cas où quelqu'un de la maison serait dans la nécessité de recevoir le sacrement des mourants.

Quand le Saint Sacrement est exposé sur l'autel, en dehors du saint sacrifice, aux bénédictions par exemple, six cierges sont nécessaires, six cierges de cire. D'autres peuvent y être ajoutés, qui seraient d'une autre matière. Le nombre n'est pas limité.

IV. Devant le tabernacle où réside la sainte Eucharistie une lampe est requise, qui brûle le jour et la nuit, lumière silencieuse et modeste, qui indique que là, tout près, est la lumière éternelle, là tout près le feu dévorant, *Lumen indeficiens ; ignis consumens* [1].

Nos temples, voyez-vous, mes Frères, sont l'image en raccourci de l'univers, ce temple seul vraiment digne du Très-Haut. Or à la voûte de ce temple, c'est-à-dire au ciel, sont suspendus des astres éclatants, le soleil, la lune, de magnifiques et resplendissantes étoiles, lampes toujours allumées devant le trône de Dieu. Des voûtes de nos temples matériels pendent aussi des lumières, des flambeaux, qui rendent hommage au Sauveur caché dans ses tabernacles. La lampe du sanctuaire est comme une petite étoile dont la mission est de se tenir sans cesse en présence de Dieu. Elle nous remplace, quand les

1. Eccl., XXIV, 6. Deut., IV, 24. Hebr., XII, 29.

travaux, les affaires, le besoin de repos nous tiennent éloignés de Jésus en son sacrement. Elle exprime par sa lueur et par sa flamme notre foi qui doit toujours luire et notre amour qui doit toujours brûler. Oh! quelle heureuse destinée que celle d'une âme qui pourrait comme la lampe sacrée, loin du monde, de ses bruits et de ses orages, passer vie au pied des autels, y veiller jour et nuit dans la prière et l'adoration!

Une lampe est de rigueur devant le Saint Sacrement. Mais il peut y en avoir plusieurs. Saint Paulin, évêque de Nole, nous apprend dans un de ses poèmes que de son temps les autels étaient éclairés la nuit et le jour par une multitude de lampes.

Clara coronantur densis altaria lychnis;
Nocte dieque micant.

V. On allume aussi des lampes devant les images des saints, ainsi que devant leurs reliques. C'est pour montrer qu'ils se sont conservés purs au milieu de la corruption du siècle, et qu'ils ont brillé comme des flambeaux parmi les ténèbres de ce monde. Cet usage est particulièrement en honneur à Rome, la ville des saints, la ville des martyrs; et comme les corps des saints sont, d'ordinaire, sous les autels, c'est devant ces autels que brûlent un nombre considérable de lampes, par exemple, à la Confession de Saint-Pierre, autour de laquelle brille sans cesse une couronne de lumières.

Il en est de même, à Rome encore, pour les images de la Vierge. Non seulement dans les églises, mais aux angles des rues, mais dans les maisons particulières, vous voyez partout une ou plusieurs lampes devant l'image de Marie. Il n'est pas de

magasin, de boutique même, qui n'ait dans le fond, en face de la porte d'entrée, sa madone, avec une lampe constamment allumée. Il en était ainsi, il y a quelque vingt ans. Les choses, hélas! n'ont-elles pas bien changé depuis?

VI. *Templum Dei estis*[1]. « Vous êtes le temple de Dieu, » nous dit l'apôtre saint Paul. Ce temple, il a été consacré au jour de notre baptême. Or il n'y a pas de temple sans autel. Un autel s'élève donc en nous, dans notre cœur, et une lumière doit constamment briller devant cet autel. Cette lumière, c'est la lumière de la Foi. Elle fut allumée en nous, quand nous fûmes faits enfants de Dieu et de l'Église. Sa flamme alors voilée, à cause des nuages qui enveloppaient notre intelligence, s'est dégagée plus tard, s'est épanouie avec notre raison et par l'effet des enseignements chrétiens que nous avons reçus.

Ah! ne laissons pas s'éteindre, ne laissons pas même s'affaiblir cette lumière précieuse. Entretenons-la avec soin, comme on entretient la lampe qui brille en face de nos tabernacles. Ne laissons pas pénétrer jusqu'à elle le souffle des mauvaises doctrines. Ne permettons pas au vice d'obscurcir son éclat. Foi sainte, Foi divine, flambeau sacré que je tiens de la libéralité de mon Dieu, brillez toujours dans mon âme. Éclairez mon esprit, dirigez ma volonté, guidez mes pas, soyez la règle de ma vie. *Lucerna pedibus meis verbum tuum, et lumen semitis meis*[2]. *Amen.*

1. I Cor., III, 16.
2. Ps., CXVIII, 105.

TREIZIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

ENCENS. Son emploi liturgique, antiquité de cet emploi. — II. Son origine. — III. Ses significations diverses. — IV. Personnes et choses, objet de l'encensement. — V. Conclusions pratiques.

I. Nous vous avons parlé, mes Frères, des prêtres, des églises, des vêtements sacrés, des vases, des linges liturgiques, du chant, des cloches, du luminaire. Nous aurions quelque chose à dire encore de quelques autres objets qui ont trait à la sainte messe, particulièrement à la messe solennelle ou chantée, l'encens, l'eau bénite, le pain bénit. Nous traiterons aujourd'hui de l'encens.

De tout temps l'encens, comme le luminaire, a été employé dans le culte du Très-Haut. Toutes les nations, même les plus grossières, les plus ignorantes en ont fait usage. L'offrande de l'encens à Dieu a toujours fait partie des sacrifices, de telle sorte qu'aux siècles des persécutions on regardait comme ayant véritablement sacrifié aux idoles, et par conséquent comme ayant apostasié, les chrétiens qui ayant pris du bout des doigts quelques grains d'encens les avaient jetés dans le feu, en présence des faux dieux. On les appelait *Thurificati*, apostats par l'oblation de l'encens. Dieu lui-même dans l'ancienne loi avait ordonné à Moïse qu'on lui offrît de l'encens sur l'autel d'or [1], et avait même indiqué les éléments

1. Exod., xxx, 34.

dont cet encens devait se composer. On brûlait de l'encens dans le temple de Jérusalem, soir et matin, et surtout au jour solennel où le Saint des saints s'ouvrait devant le grand prêtre.

II. Mais d'où a pu venir aux peuples l'idée que la fumée de l'encens était agréable à la divinité? Comment Dieu lui-même, le vrai Dieu l'a-t-il exigé comme un élément du culte qui lui est dû? Il faut se rappeler ce qui se pratiquait particulièrement en Orient et dans les pays chauds, l'usage que l'on a toujours fait dans ces contrées des parfums, soit comme moyen de salubrité, soit comme objet de luxe. Pour faire honneur à un étranger on parfumait la chambre où il était reçu. Parmi les présents que l'on se faisait, les parfums tenaient un des premiers rangs. Jacob en envoya à son fils Joseph en Égypte, et la reine de Saba en offrit au roi Salomon. Les Mages en apportèrent au berceau de Jésus. Dès l'instant que les parfums ont été regardés comme un témoignage de respect, comme un signe d'honneur envers les hommes, il était naturel de les offrir également à la Divinité, comme gage de vénération et d'amour.

Aussi la religion chrétienne en a-t-elle fait usage comme la religion mosaïque. Cet usage, dit le cardinal Bona [1], remonte au temps des apôtres. Le 3e canon apostolique prescrit de n'offrir sur l'autel que l'huile pour les lampes et l'encens pour le sacrifice. L'empereur Constantin donna à diverses églises de Rome des encensoirs d'or dont quelques-uns pesaient jusqu'à vingt livres et étaient ornés d'un grand nombre de pierres précieuses.

1. Card. Bona, *de la Liturgie*, tome I, ch. xxv, § 8.

III. Quelques liturgistes[1], enclins au naturalisme, ont pu dire que l'usage de l'encens dans les assemblées religieuses avait eu pour but de neutraliser les mauvaises odeurs que produisent les rassemblements considérables, et dans les premiers siècles de l'Église, de purifier l'air des souterrains humides où se réunissaient les fidèles. Mais cette raison, fût-elle vraie, ne serait pas la seule qui aurait motivé l'emploi des parfums dans la liturgie. L'Église, sortie des catacombres et célébrant désormais ses fêtes dans des temples magnifiques, spacieux et parfaitement aérés, n'a pas cessé pour cela de faire usage de l'encens. Elle l'emploie encore aujourd'hui pour des raisons spirituelles et mystérieuses que nous allons faire connaître :

1° La vapeur odoriférante de l'encens, s'élevant dans l'air et montant vers les cieux, indique les hommages qu'une âme tout embaumée de l'odeur des vertus fait monter vers Dieu. Sous cet emblème de l'encens parfumant l'enceinte sacrée se symbolisent les saintes pensées, les pieux sentiments, les bons et salutaires exemples qui répandent l'édification dans l'assemblée des fidèles. Comme l'encens se consume et s'exhale en suaves vapeurs, ainsi le cœur dévoué et aimant du disciple de Jésus-Christ se consume dans le service de Dieu et s'exhale en travaux utiles, en œuvres méritoires et en pieux sacrifices.

2° L'encens représente encore ce que saint Paul appelle la bonne odeur de Jésus-Christ, c'est-à-dire la grâce qui de l'autel s'épanche dans l'âme des fidèles, les réjouit et les embaume.

1. D. Claude de Vert, *Exposition littérale et historique des cérémonies de la messe.*

3° L'encens est encore plus particulièrement le symbole de la prière. L'Église lui donne cette signification, quand elle fait dire au prêtre, au moment où il encense l'autel : *Que ma prière se dirige vers vous comme l'encens.* Comme l'encens, en effet, ne peut s'élever en haut si le feu ne le vaporise et ne lui donne en quelque sorte des ailes, ainsi la prière ne peut monter vers Dieu qu'autant qu'elle est animée et soulevée par le feu de l'amour divin. L'encens s'élevant vers les voûtes des temples, ce sont les prières et des prêtres et des fidèles montant vers la voûte des cieux, y formant autour du trône de Dieu des nuées fécondes, qui retombent ensuite sur l'Église en rosée, en bénédictions et en grâces de toutes sortes. C'est le sens que l'apôtre saint Jean donne à l'encens, quand il parle des coupes d'or des vieillards, pleines de parfums, dit-il, qui sont les prières des saints; quand il parle encore de l'encensoir d'or que l'Ange tenait en sa main devant le trône de Dieu. « On mit, ajoute-t-il, dans cet encensoir beaucoup de parfums, pour que l'Ange offrît sur l'autel les prières de tous les saints [1]. »

4° L'encens est encore un souvenir des aromates consacrés à la sépulture de Jésus-Christ par Joseph d'Arimathie et par les saintes femmes, ainsi que des parfums que Madeleine versa sur la tête du Sauveur quelques jours avant sa mort, chez le pharisien Simon.

IV. Quelles choses, quelles personnes reçoivent les honneurs de l'encens? Disons d'abord que l'encensement, qu'il s'adresse aux choses ou aux per-

1. Apoc., v, 8; viii, 3.

sonnes, remonte toujours à Dieu, et a Dieu pour objet définitif :

1° On encense le Saint Sacrement exposé sur l'autel, ou porté en procession. Cela se conçoit et n'a pas besoin de justification. S'il est une circonstance où Dieu mérite notre encens et nos hommages, c'est bien alors que, pressé par son amour pour nous, il s'offre à nos adorations sous les voiles les plus humbles et dans l'état le plus abaissé. Cette majesté sainte dont il se dépouille, cet éclat divin dont il supprime et éteint les rayons, dans la crainte de nous effrayer, ne devons-nous pas, par les manifestations de notre reconnaissance, le lui rendre autant qu'il est en nous? Ah! qu'il était beau de voir autrefois dans nos cités de pieuses phalanges de lévites balancer leurs encensoirs devant le Dieu eucharistique porté triomphalement à travers les rues et les places publiques! Ce spectacle touchant, quelques villes et quelques campagnes privilégiées le voient encore chez nous.

2° On encense l'autel, parce que l'autel est la figure de Jésus-Christ, et à cause du divin sacrifice qui s'y offre pour nous. Dans les messes solennelles cet encensement se fait par deux fois, d'abord aussitôt que le prêtre est monté à l'autel, et puis à l'offertoire, au moment où les oblations, c'est-à-dire le pain et le vin, la matière du sacrifice, viennent d'être placées devant le célébrant. Dans le premier cas, le prêtre encense le dessus, le devant et les côtés de l'autel, sans rien dire. C'est une préparation silencieuse qu'il fait de la table du sacrifice; il la parfume, il l'embaume, pour la rendre digne de la victime auguste qu'elle va recevoir. Dans le second cas, il

n'encense pas seulement l'autel, mais encore et surtout les dons offerts sur l'autel, et il récite en même temps les prières les plus belles et les plus touchantes. En encensant le pain et le vin qui vont être changés au corps et au sang de Jésus-Christ, il montre le respect dont nous devons environner ces éléments sacrés appelés à de si hautes destinées. En encensant l'autel, il l'enveloppe d'un nuage mystérieux, comme pour abriter et voiler aux regards du peuple le plus grand et le plus auguste des sacrifices.

3° On encense la croix, et c'est par là que commencent les cérémonies dont nous venons de parler, parce que la croix a été l'instrument de notre rédemption, et le lit sanglant sur lequel Jésus-Christ est mort pour nous.

4° On encense le livre des Évangiles, parce qu'il contient la parole de Dieu, qui nous éclaire et nous dirige.

5° On encense les images et les reliques des saints, parce que les saints sont les membres glorieux du Sauveur, et que la bonne odeur de Jésus-Christ qu'ils ont répandue pendant leur vie se répand encore, après leur mort, par les beaux exemples de vertu qu'ils nous ont laissés.

6° On encense le célébrant, parce qu'il est le représentant de Jésus-Christ, parce qu'il est le sacrificateur visible, tenant la place du sacrificateur invisible qui s'offre pour nous.

7° On encense le clergé et même les fidèles, parce qu'ils sont les uns et les autres les membres de Jésus-Christ, les temples de l'Esprit-Saint, parce qu'ils font partie de ce sacerdoce royal, de cette nation sainte dont parle saint Jean, et que leur piété et leurs

prières les associent au sacrifice offert à Dieu par les mains du prêtre.

8° On encense les princes et les rois, les magistrats suprêmes, parce qu'ils sont les instruments de la Providence, les dépositaires du pouvoir, lequel, d'après l'apôtre saint Paul et l'enseignement de l'Église, ne saurait venir que de Dieu, quelle que soit la forme du gouvernement auquel il se rattache [1].

9° Enfin on encense les morts, pour marquer que la mémoire des chrétiens qui meurent dans l'Église est digne d'honneur, et que l'Église offre pour eux aussi bien que pour les vivants l'encens de ses prières.

L'encens brûlé par l'Église devant les divers membres de la famille chrétienne n'est une adulation pour personne. C'est une leçon adressée à tous, aux grands surtout, leçon respectueuse et sévère, par laquelle on leur rappelle leur dignité, les devoirs et les vertus que cette dignité leur impose. Ils devront dans l'ordre temporel, comme dans l'ordre spirituel, repandre partout la bonne odeur des exemples chrétiens ; ils devront, avec la fumée de l'encens qu'on brûle devant eux, élever vers le ciel la flamme de leur dévouement et de leur amour pour Dieu et pour les hommes. Personne comme l'Église ne sait donner de ces leçons, et faire servir au bien général et à leur sanctification particulière les honneurs même qu'elle décerne à ceux que leur rang et leurs mérites placent au-dessus des autres hommes.

V. La cérémonie de l'encensement n'est donc pas, mes Frères, une vaine pompe, destinée à récréer nos yeux ou à flatter notre odorat. L'Église a eu

1. Rom., XIII, 1 : *Non est potestas nisi a Deo.*

d'autres vues en en prescrivant l'usage. Elle a voulu nous instruire, elle a voulu nous édifier, nous porter à la piété, nous encourager à la sainteté. Cet encensement, ainsi que nous l'avons dit, est plein de mystères. Il représente les vertus dont nous devons offrir à Dieu sur l'autel les suaves parfums. « Nous composons, dit saint Grégoire, un agréable encens de divers aromates, lorsque de nos diverses vertus ayant formé un offrande au Seigneur nous la plaçons sur l'autel, d'autant plus agréable à ses yeux que ces vertus sont plus nombreuses et plus pures [1]. »

« Ce que Dieu demande de nous, dit Tertullien, ce ne sont pas quelques grains d'un vil encens, ou les larmes résineuses d'un arbre d'Arabie ; ce qu'il demande de nous, c'est une prière pure. Que nos cœurs s'exhalent vers lui en pieux sentiments, en soupirs d'amour, en supplications ardentes; et ils seront alors comme des encensoires d'or remplis d'un feu sacré, qui feront monter vers le trône de sa grâce les plus suaves parfums [2]. »

Écoutons ces grands docteurs, qui ont si bien compris le sens de nos rites sacrés. Quand nous assistons aux cérémonies de l'encensement, songeons à faire monter vers Dieu, avec la fumée de l'encens, les aspirations pures de nos cœurs et les saintes ardeurs de nos prières.

Écoutons aussi le prêtre, qui, rendant au diacre l'encensoir, lui dit : « Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour et la flamme d'une charité éternelle. » Ce feu, c'est de l'autel qu'il doit jaillir vers nous; cette flamme, c'est de Jésus-Christ, représenté

1. I Greg., Moral., lib. I, c. XIV.
2. Tert., Apol., c. XXX.

par l'autel qu'elle doit venir à nous. Jésus-Christ est ce fils plus jeune d'Isaac, Jacob, dont il est dit : « *Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni*[1]. L'odeur de mon fils est comme celle d'un champ rempli de moissons. » Jésus-Christ renferme en lui la plénitude de la grâce, et c'est de lui que cette grâce, comme un doux parfum, doit s'exhaler et arriver jusqu'à nous. Ouvrons-lui nos cœurs et recevons-la en abondance ; et qu'après avoir assisté à ces pieuses cérémonies où les nuages de l'encens ont flotté sous les voûtes et se sont répandus dans l'enceinte sacrée, nous nous retirions non seulement embaumés dans nos vêtements et dans notre personne de ces parfums matériels, mais encore plus parfumés dans notre âme des suaves odeurs de Jésus-Christ et des célestes exhalaisons de sa grâce. *Amen.*

QUATORZIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. PAIN BÉNIT ou EULOGIE. Son origine. — II. Sa signification. — III. Ses effets sur le corps et sur l'âme. — IV. Sentiments avec lesquels on doit le donner, foi et charité, — le recevoir, humilité, charité, etc.

I. Autrefois, mes Frères, c'était le peuple lui-même qui offrait la matière du sacrifice, à savoir, le pain et le vin, et non seulement la matière du sacrifice, mais encore tout ce qui pouvait être nécessaire pour la nourriture des prêtres, des pauvres et des

1. Gen., XXVII, 27.

malades. C'était à l'offertoire que se faisait cette offrande. Après avoir pris ce qui devait servir à la messe, on emportait le reste pour la subsistance du clergé et des pauvres. Plus tard, une portion de ces derniers dons fut réservée pour ce qu'on appela les *eulogies*, et que nous appelons aujourd'hui *pain bénit*.

Longtemps les fidèles, pleins de ferveur et d'amour pour la sainte Eucharistie, communièrent chaque fois qu'ils assistaient à la messe, particulièrement les dimanches et les fêtes. Mais la piété s'étant refroidie et les communions étant devenues moins fréquentes, on distribua à ceux qui n'avaient pas communié le pain qui était resté du sacrifice et que le prêtre n'avait pas consacré. Une simple bénédiction avait été donnée à ce pain; et de là le nom qu'il reçut d'*Eulogie* (prière ou bénédiction).

II. Dans la primitive Église, les évêques étaient dans l'usage de s'envoyer, en signe d'union, la sainte Eucharistie. Plus tard, à cause des inconvénients qui pouvaient résulter de cet envoi, ils se contentèrent de s'adresser les uns aux autres des eulogies ou pain bénit. Le pain, formé de plusieurs grains broyés ensemble, est le symbole par excellence de l'union fraternelle qui doit régner entre les chrétiens, selon cette parole de saint Paul : *Unus panis, unum corpus, multi sumus*[1].

Le pain bénit est donc un souvenir des oblations qui se faisaient autrefois sur l'autel au moment de l'offertoire. La subsistance du clergé ayant été assurée par ailleurs, au moyen des libéralités des fidèles, on a renoncé à ces offrandes, lesquelles, du reste, encombraient l'autel et pouvaient nuire au bon ordre

1. I Cor., x, 17.

des cérémonies. Une trace s'en est néanmoins conservée aux messes des morts. On la doit respecter comme un pieux vestige et un reflet sacré de l'antiquité chrétienne. Eh! qui sait, d'ailleurs, si la rigueur des temps, l'abandon complet où l'on menace de laisser prochainement l'Église, ne la forcera pas à retourner à ces anciens usages, afin de subvenir à l'indigence de ses ministres.

Le pain bénit rappelle aussi les agapes ou repas sacrés qui se faisaient aux temps apostoliques, et que Notre-Seigneur semble avoir voulu inaugurer au désert, lorsque, par deux fois, il multiplia un petit nombre de pains dont il rassasia d'innombrables multitudes. Ces pains, il avait eu soin de les bénir, avant de les faire distribuer par ses apôtres. La cène qui précéda l'institution de l'Eucharistie fut le modèle de ces fraternelles agapes, dont parle saint Paul dans ses Épîtres, et dont il signale déjà les abus, lesquels s'accrurent et se multiplièrent au point de forcer l'Église à supprimer ces repas sacrés.

III. Un grand nombre d'églises ont conservé l'usage du pain bénit et elles ont droit de s'en féliciter. C'est à l'offertoire que se fait l'offrande du pain bénit. La famille désignée pour cette offrande, le chef ou l'un des membres les plus notables de cette famille, se présente au célébrant, un cierge à la main, et le célébrant bénit le pain, en récitant la prière suivante : « Seigneur Jésus-Christ, pain des anges, pain vivant de l'éternelle vie, daignez bénir ce pain, comme vous avez béni les cinq pains dans le désert, afin que tous ceux qui en goûteront reçoivent la santé de l'âme et du corps, ô Dieu, qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

On voit par cette belle prière les effets que le pain bénit est destiné à produire. Sans doute le pain bénit n'est point l'Eucharistie, et il ne peut prétendre à opérer, soit dans l'âme, soit dans le corps, les merveilles qu'y enfante le mystère sacré du corps et du sang du Sauveur. Et cependant vous voyez que l'Église demande comme effet du pain bénit, sur ceux qui en goûteront, la santé de l'âme et la santé du corps; et les prières de l'Église obtiennent toujours leur efficacité, à moins que nos mauvaises dispositions n'y mettent obstacle.

La santé de l'âme, d'abord. Le pain bénit est un des *sacramentaux*, c'est-à-dire un de ces objets bénits, dont l'usage efface les péchés véniels dans l'âme de ceux qui joignent à la foi en Jésus-Christ, à la confiance en ses mérites et aux prières de l'Église, les sentiments de charité et de contrition qui obtiennent le pardon des péchés. Or les sacramentaux ont pour effet de faire naître dans ceux qui en usent religieusement ces dispositions salutaires.

La santé du corps. Les écrivains ecclésiastiques racontent une foule de guérisons opérées par l'usage du pain bénit. Je n'en citerai qu'un exemple tiré de la vie de saint Bernard. Étant à Sarlat, après avoir prêché à une grande multitude de peuple, il bénit une quantité considérable de pains, ainsi qu'il faisait dans d'autres lieux. Pour montrer la vertu de cette bénédiction, il dit, en élevant ces pains en l'air, à ceux qui les avaient présentés : « Voici en quoi vous reconnaîtrez que la doctrine prêchée par nous est véritable et que celle des hérétiques est fausse, c'est que les malades qui goûteront de ces pains guéri-

ront de leurs maladies. » Et ils guérirent en effet[1].

IV. Les sentiments qui doivent animer les fidèles appelés à donner ou à *rendre* le pain bénit, ai-je besoin de le dire, sont une foi vive, dont le cierge qu'ils tiennent à la main est le symbole, et une ardente charité. Le pain bénit d'un côté est l'image, le supplément en quelque sorte de l'Eucharistie, destiné à produire une partie des effets qui sont l'apanage de ce sacrement; c'est, d'un autre côté, une sorte d'aumône que fait le fidèle donateur à ses frères, un festin gracieux qu'il leur sert. C'est un échange entre les chrétiens d'une même paroisse de bons et pieux offices, dans le but d'entretenir parmi eux l'esprit d'union et de bienveillance mutuelle.

Avec quelles dispositions devons-nous le recevoir?

1° Avec humilité. Si la réception du pain bénit n'est pas accompagnée pour nous de la réception de l'Eucharistie, si, faute des dispositions requises, nous nous contentons de cette communion symbolique, ah! combien devons-nous gémir de ce que nos péchés, nos habitudes mauvaises peut-être, nous rendent indignes de participer au pain des anges! N'est-ce pas alors pour nous le cas de dire avec l'humble Cananéenne : « Oui, il ne convient pas à un pécheur comme moi de manger le pain des enfants; mais n'est-ce pas déjà une grande faveur que vous me faites, en permettant que je me nourrisse des miettes qui tombent de votre table, ô mon Dieu? »

2° Avec charité. Le pain bénit, nous l'avons dit, est un symbole d'union entre les fidèles. Recevoir,

1. Gilbert Grimaud, *Liturgie sacrée.*

manger le pain bénit ensemble, c'est donc se donner un témoignage mutuel d'amitié, de fraternité, semblable à celui que se donnent journellement des parents, des amis s'asseyant à la même table. Or entre qui s'échangent d'ordinaire dans le monde ces gages d'amitié réciproque? Entre égaux. Les tables communes où s'asseoient en même temps et les grands et les petits, et les riches et les pauvres, sont bien rares dans notre siècle, malgré les mots fastueux et sonores d'égalité, de fraternité, dont on assourdit nos oreilles. Jamais le nom n'a été plus répandu, jamais la chose n'a été moins pratiquée.

C'est dans le temple, dans le temple catholique seul, que cette fraternité sainte existe. Là, véritablement, en présence de Dieu, père de tous les hommes, en présence de Jésus-Christ, notre frère à tous, les rangs sont confondus, les conditions mêlées. Une seule et même table reçoit tous les convives, la table eucharistique. Le riche s'asseoit là à côté du pauvre, sans que l'un rougisse de ce rapprochement, et sans que l'autre s'en enorgueillisse. Tous, au moment solennel et touchant de la communion, sentent qu'ils sont les enfants d'un même père, les membres d'une même famille, les héritiers futurs d'un même royaume.

Or ce que produit, avec plus d'éclat sans doute, et d'une manière plus saisissante, la manducation commune du pain eucharistique, la distribution du pain bénit à tous ceux qui assistent au saint sacrifice, l'opère aussi, quoique d'une façon plus simple et moins solennelle.

L'Église est donc, mes Frères, convenez-en, la meilleure école de la véritable égalité et de la véri-

table fraternité. Ces repas pris ensemble, et ces échanges mutuels de bienveillance et de charité dans le temple, empêcheront-ils, au sortir des parvis sacrés, les petits de s'incliner devant les grands, les pauvres d'honorer les riches, chaque fidèle de rester dans la sphère où l'a placé la Providence, et d'avoir le respect, la déférence, la soumission même et l'obéissance à l'égard de ceux à qui toutes ces choses sont dues? Non, non, l'égalité, la fraternité prêchées et pratiquées par l'Église n'ont jamais troublé la société, ni renversé l'ordre et la hiérarchie nécessaires à son existence.

3° Avec confiance en la bonté divine et en sa providence. En recevant ce morceau de pain bénit, qui lui est donné gratuitement, le riche aussi bien que le pauvre doit songer à ce Dieu si bon, si généreux, qui ouvre chaque jour sa main et remplit de bénédictions toutes ses créatures, qui donne leur nourriture aux petits oiseaux, sans qu'ils aient à semer ou à se construire des greniers. Ce pain bénit est l'image des bienfaits de la Providence à notre égard, laquelle, si nos désirs sont modérés, ne cessera de pourvoir à nos besoins, et nous donnera le morceau de pain, qui sera nécessaire à notre subsistance.

4° C'est pourquoi, ce pain bénit, nous le devons recevoir avec reconnaissance, comme firent au désert les foules enthousiastes que Jésus avait miraculeusement rassasiées. Dans l'élan de leur gratitude, ils voulurent le faire roi, et Jésus-Christ fut obligé de s'enfuir pour se dérober à leurs hommages. Roi! Jésus-Christ l'est à notre égard. Seulement, bien différents des Juifs nourris par le Sauveur, nous refusons de le reconnaître; et, loin de vouloir le faire

régner sur nous, sur nos cœurs, sur nos esprits, sur nos pensées et sur nos actes, nous le chassons de tous les lieux, de toutes les institutions où sa royauté avait été jusqu'à ce jour reconnue. L'on n'entend plus qu'un cri d'un bout de la France à l'autre : *Nolumus hunc regnare super nos.* Tout ce que vous voudrez à la place de Jésus-Christ : matérialisme, sensualisme, athéisme, libre pensée, tout, excepté Jésus-Christ; à tout nous soumettons nos esprits, nos volontés, notre fortune, notre vie; mais à Jésus-Christ, non. *Nolumus hunc regnare super nos.*

5° Avec le désir de communier sacramentellement. Puisque le pain bénit a pour but de nous rappeler l'eucharistie, puisqu'il est en quelque sorte le suppléant, ou, comme l'appelle un fameux liturgiste, le *vicaire* de la sainte communion[1], son effet naturel ne doit-il pas être d'exciter dans nos âmes le désir de cette communion, que l'Église nous recommande avec tant d'instance? Que nous soyons justes ou que nous soyons pécheurs, laissons donc ce pain sacré produire son effet en nous. Si nous sommes dans le péché, secouons, écartons de nous cet obstacle à notre union avec Jésus-Christ par l'Eucharistie. Corrigeons ces habitudes perverses qui nous éloignent de lui. Rompons avec le mal, et du pain bénit allons au plus tôt au pain des anges; de la figure allons à la réalité. Et si nous sommes justes, si de graves désordres ne troublent point notre conscience, si nous sommes purs en un mot, comme saint Pierre, et que nous n'ayons besoin comme lui que de nous dégager de quelques souillures légères, inséparables

1. Durand de Mende.

de la condition humaine, pourquoi ne répondrions-nous pas à l'appel de l'Église, ou plutôt de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même : *Venite, comedite panem meum, et bibite vinum quod miscui vobis*[1]. Souvenons-nous donc que le pain eucharistique, figuré par le pain bénit, est pour le chrétien le gage de la vie éternelle, et qu'après avoir mangé ce pain ici-bas, nous serons admis un jour à manger dans le ciel le pain qui fera la gloire et la félicité des élus : *Beatus qui manducabit panem in regno Dei*[2].

QUINZIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. EAU BÉNITE. Son antiquité, son origine. — II. Sa composition. Manière dont elle est faite. — III. Ses effets spirituels, corporels. — IV. Usage que nous en devons faire, à l'église, dans nos maisons. — V. Bénitiers. — VI. Symbolisme.

I. Depuis le péché d'Adam, il est resté dans l'humanité une persuasion profonde que l'homme avait été souillé et qu'il avait besoin d'être lavé de ses souillures. De là chez tous les peuples, même chez les nations païennes, l'usage des ablutions religieuses, de quelque nom qu'on ait désigné l'eau avec laquelle elles étaient faites, eau lustrale, expiatoire chez les Gentils et chez les Juifs, eau bénite chez les chrétiens.

L'usage de l'eau bénite remonte aux temps apos-

1. Prov., IX, 5.
2. Luc., XIV, 15.

toliques, et l'on croit que saint Matthieu en a été le premier auteur. Ce n'était, du reste, avec des significations plus nobles et des effets plus salutaires, que la continuation d'un des rites mosaïques.

II. L'eau bénite se fait avec l'eau naturelle et le sel. L'eau nettoie, lave et rafraîchit. Le sel conserve et préserve de la corruption. Déjà sont indiqués par là les effets que produira l'eau bénite et que l'Église a en vue de lui faire produire. Les prières qu'elle récite en la faisant nous en instruiront encore mieux. Tout d'abord le prêtre chargé de faire l'eau bénite exorcise le sel. *Exorciser* signifie conjurer, commander avec autorité. Le prêtre donc, ou l'Église agissant par le prêtre, commande au démon de se retirer de cette créature de Dieu, sur laquelle, par le péché de l'homme, il avait acquis un certain empire, comme, du reste, sur toutes les créatures. L'apôtre saint Paul nous dit que toute créature est assujettie à la vanité, et qu'elle soupire incessamment après sa délivrance[1]. C'est pourquoi, chaque fois que l'Église emploie un objet quelconque aux usages de son culte, elle commence par le bénir, c'est-à-dire par l'exorciser, en le tirant en quelque sorte des mains du démon et de sa possession. Le prêtre, étendant sa main sur le sel, en signe d'autorité, dit : « O sel, je t'exorcise au nom du Dieu vivant, du Dieu vrai, du Dieu saint, du Dieu qui, par le prophète Élisée, te fit jeter dans les eaux pour les rendre salubres; je t'exorcise, afin que tu deviennes pour les fidèles une source de salut, et que tu procures à tous ceux qui te goûteront la santé de l'âme et du corps.

1. Rom., VIII, 20.

Que l'esprit immonde, sa malice et ses ruses fuient de tous les lieux où tu seras répandu, et cela, au nom de Celui qui viendra juger les vivants et les morts et le siècle par le feu. »

A cet exorcisme succède la prière suivante : « Dieu éternel et tout-puissant, nous implorons avec humilité votre souveraine clémence ; daignez, dans votre miséricorde, bénir et sanctifier ce sel que vous avez créé à l'usage du genre humain, qu'il serve à tous ceux qui en prendront au salut de leur âme et de leur corps, et que tout ce qui en sera touché ou aspergé soit préservé de toute impureté et de toute attaque des esprits malins, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

Comme il a exorcisé le sel, le prêtre exorcise aussi l'eau. « Eau, je t'exorcise au nom de Dieu, le Père tout-puissant, au nom de Jésus-Christ, son Fils, Notre-Seigneur, et par la vertu du Saint-Esprit, afin que tu sois une eau pure et sainte, capable de détruire la puissance de notre ennemi, et de le renverser lui-même avec ses anges apostats, par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui viendra juger les vivants et les morts et le siècle par le feu. »

Comme pour le sel, une prière suit aussi l'exorcisme de l'eau : « O Dieu, qui en faveur du genre humain faites servir l'eau aux plus saints sacrements, écoutez favorablement nos prières et répandez la vertu de votre bénédiction sur cet élément qui est préparé pour diverses purifications; faites que, servant à vos mystères, il reçoive l'effet de votre grâce divine pour chasser les démons et guérir les malades, que tout ce qui sera aspergé de cette eau, dans les maisons et dans les autres lieux où se trouvent les

fidèles, soit préservé de toute impureté et de tous maux; que cette eau en éloigne tout souffle pestilentiel, tout air corrompu; qu'elle écarte les pièges de l'ennemi caché et tout ce qu'il pourrait y avoir de nuisible à la santé ou au repos de ceux qui y habitent, et qu'enfin cette santé, que nous demandons par l'invocation de votre nom, nous soit conservée contre toutes sortes d'attaques, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

Ces exorcismes et ces oraisons sont accompagnés de plusieurs signes de croix, ayant pour but de rappeler que c'est par les mérites de Jésus-Christ et de sa mort sanglante que les démons ont perdu leur puissance. Le sel est exorcisé tout d'abord, l'eau ensuite. Le sel signifie l'amertume du repentir, l'eau la grâce qui efface les péchés, soit au sacrement du baptême, soit à celui de la pénitence. Or, le repentir doit toujours précéder la rémission des péchés.

Après avoir ainsi exorcisé tour à tour et béni l'eau et le sel, le prêtre les mêle ensemble, et adresse à Dieu une prière pleine de ferveur et d'instance, dont le sens est à peu près le même que celui des oraisons que nous venons de citer.

III. Ces oraisons indiquent bien les effets que l'eau bénite est appelée à produire. Le premier de ces effets est de chasser les démons des lieux, des choses et des personnes qu'ils auraient pu infecter de leur présence, et de les empêcher de nous nuire.

Le second de contribuer à la guérison des maladies, de dissiper les orages, de combattre les malignes influences de l'air. Les écrivains sacrés racontent à ce sujet grand nombre de faits merveilleux. C'est avec l'eau bénite que les saints opéraient leurs mi-

racles, entre autres saint Jean Chrysostome, qui guérit par ce moyen un enfant malade, ainsi que saint Malachie [1], au rapport de saint Bernard.

Ces effets de l'eau bénite ont pour la plupart trait aux corps. Il en est qui se rapportent directement à l'âme; et ce sont ceux-là surtout que l'Église a en vue. L'eau bénite préserve les âmes des embûches du démon, et paralyse leurs mauvais desseins à notre égard. Elle nous aide à remporter la victoire contre ces ennemis de notre salut. D'après les apôtres saint Pierre et saint Paul en effet nous avons sans cesse à combattre contre eux. Ils nous environnent comme des lions toujours prêts à nous dévorer.

Un autre effet spirituel de l'eau bénite, c'est d'effacer en nous les péchés véniels, ces péchés que nous commettons si aisément, et dont notre légèreté multiplie si imprudemment le nombre.

Que l'eau bénite efface les péchés véniels par sa vertu propre, à la manière des sacrements, et comme disent les théologiens, *ex opere operato*, ou bien seulement à cause des dispositions qu'elle fait naître dans ceux qui en usent, par suite des prières que l'Église a faites à son sujet, *ex opere operantis*, peu nous importe, puisque dans les deux cas le repentir des fautes est toujours nécessaire pour qu'on en obtienne la rémission. L'eau bénite, ainsi que le pain bénit, est un des sacrementaux; et le propre des sacrementaux, nous l'avons dit, est d'effacer les péchés véniels.

IV. Quel usage devons-nous faire de l'eau bénite? L'Église nous répondra par ses exemples. Nous n'avons là-dessus qu'à la regarder faire.

1. Durand de Mende t. II, notes, p. 427.

Chaque dimanche, avant de commencer la messe, le curé ou le vicaire fait ce que nous appelons l'*aspersion*. Revêtu de l'aube, de l'étole croisée sur la poitrine, et de la chape, s'il lui convient de la prendre, il vient avec les officiers sacrés auprès de l'autel, qu'il asperge, en jetant l'eau bénite au milieu, du côté de l'évangile et du côté de l'épître. Puis il s'asperge lui-même, asperge le diacre et le sous-diacre placés à ses côtés: se levant ensuite, il donne l'eau bénite au clergé et la répand sur le peuple en parcourant l'église. Le but de ces aspersions est de chasser le démon soit de l'autel, où il pourrait troubler le prêtre dans l'accomplissement de son saint ministère, soit du milieu du clergé et des fidèles qu'il pourrait empêcher par ses suggestions malignes de louer, de bénir, comme ils le doivent, la victime qui va s'immoler pour eux. Ainsi Aaron et les prêtres de l'ancienne loi aspergeaient le peuple avant le sacrifice; ainsi Jean-Baptiste, sur les bords du Jourdain, donnait le baptême de la pénitence, afin de préparer les hommes à la venue du Messie; ainsi le divin Sauveur, avant d'arroser la terre de son sang, l'arrosa d'abord de ses sueurs.

L'Église répand l'eau bénite sur les malades. « Paix à cette maison, dit le prêtre en entrant dans la chambre du malade à qui il va donner les sacrements, et à tous ceux qui l'habitent. » Et disant cela il asperge et la chambre et le pauvre malade. « Vous m'arroserez avec l'hysope, et je serai purifié; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige. »

L'Église répand l'eau bénite sur les époux, sur les enfants, sur les maisons et sur les champs, et généralement sur toutes les personnes et toutes les choses

qu'elle bénit. L'eau bénite est un des éléments de la plupart des bénédictions.

L'Église répand l'eau bénite sur les morts mêmes, sur leur dépouille et sur leur tombe, afin qu'ayant égard aux prières qu'elle a faites sur cette eau, Dieu daigne purifier les défunts de leurs fautes, accorder du soulagement à leurs peines et les mettre au plus tôt en possession du royaume qui leur est réservé. Du reste, il n'y a pas de morts pour Dieu et pour l'Église; il n'y a que des *dormants* [1], comme les appelle saint Paul. Entendez ces paroles qui commencent l'office des morts : *Regem cui omnia vivunt venite, adoremus.* Pour l'Église qui croit, qui espère, les âmes des défunts sont vivantes, et si leurs corps sont présentement morts, elle sait bien qu'ils ressusciteront un jour, et que ce jour n'est pas loin. C'est pourquoi elle les traite comme s'ils vivaient réellement. Elle asperge leurs restes vénérables d'eau bénite afin de les soustraire aux outrages du démon, et par ses bénédictions et ses prières elle appelle sur leurs âmes les miséricordes divines.

Ce que fait l'Église par rapport à l'eau bénite nous est un enseignement qui nous indique ce que nous devons faire nous-mêmes. Aujourd'hui à l'entrée de toutes les églises se trouvent des vases remplis d'eau. C'est de l'eau bénite. En entrant dans le temple, chaque fidèle y trempe ses doigts et fait sur soi le signe de la croix. Par là nous reconnaissons notre misère, et le besoin que nous avons d'être purifiés, avant de nous présenter à Dieu et d'assister à ses sacrés mystères; et ce signe de la croix, que nous

1. I Thess., IV, 14.

traçons sur nous avec l'eau bénite, est un témoignage public que nous rendons à cette croix d'où nous est venu le salut.

Autrefois, en dehors des églises, il y avait des bassins où les fidèles se lavaient les mains et la bouche, peut-être parce qu'ils avaient coutume alors de recevoir l'Eucharistie dans leurs mains et de la porter ensuite à leur bouche. Saint Paulin, évêque de Nole, parle d'un bassin ainsi placé à la porte de l'église qu'il avait fait bâtir en l'honneur de saint Félix. Les bénitiers ont remplacé les bassins ou peut-être même ont existé simultanément avec eux.

Mais ce n'est pas seulement à l'église que nous devons faire usage de l'eau bénite, c'est encore dans nos propres demeures. Le vœu de l'Église exprimé par le pape Alexandre est que les fidèles en emportent dans leur maison, afin de s'en servir au besoin, le soir en se couchant, le matin en se levant, dans leurs maladies, dans leurs tentations, dans les dangers auxquels ils peuvent être exposés, en temps d'orage.

Les prières que l'Église adresse à Dieu en consacrant l'eau bénite font une allusion expresse à ces divers emplois. Sainte Thérèse, qui n'était pas un esprit faible, faisait un grand usage de l'eau bénite, et toujours elle en emportait dans ses voyages.

V. Enfin l'eau bénite est pour le chrétien le symbole et le mémorial des choses les plus respectables : de la grâce d'abord, si souvent représentée dans nos livres saints comme une eau qui lave et vivifie nos âmes, de l'eau du baptême ensuite, laquelle ne diffère point de l'eau bénite, avant d'avoir reçu l'huile sainte et le saint chrême. L'eau bénite nous rappelle l'eau qui coula du côté entr'ouvert de Jésus-Christ sur la

croix, et mieux encore son sang, bain sacré dans lequel l'humanité a été régénérée.

L'eau bénite est donc, mes Frères, une des choses les plus dignes de nos respects, les plus propres à nous sanctifier. Faisons-en un saint et fidèle usage, en remerciant Dieu des grâces que sa miséricorde y a attachées. *Amen.*

SEIZIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. CÉRÉMONIES. Leur origine. — II. Cérémonies essentielles, accessoires. — III. Prescrites par l'Église. Obligations de les expliquer aux Fidèles. — IV. Variété dans l'unité. — V. Diverses espèces de cérémonies ; inclination du corps, disposition des mains, direction des yeux, inflexion de la voix, signes de croix, attitude des Fidèles.

I. Avant d'aborder le saint sacrifice de la messe et d'entrer dans les détails sacrés qui le constituent, nous avons dit un mot de tout ce qui s'y rapporte de près ou de loin : églises, prêtres, chant, vêtements, vases sacrés, etc. Avant de parler de chacune des cérémonies saintes qui s'accomplissent dans ce grand acte, que la liturgie appelle l'*action* par excellence, considérons un instant les cérémonies en général, et pénétrons-nous de l'estime et du respect profond qu'elles méritent de notre part. Sainte Thérèse, cette âme si aimante et si remplie du sens chrétien, disait: « Je donnerais ma vie pour la plus petite cérémonie de l'Église. »

L'homme est fait de telle sorte qu'il a besoin de

signes extérieurs pour manifester les sentiments qui l'animent. Abandonné à lui-même et à sa seule nature, l'homme, dans ses rapports avec Dieu, eût donc pu inventer les cérémonies religieuses, sans l'aide d'aucun secours étranger. Mais en ce point, comme dans tous les autres, Dieu a été son maître et son instituteur. Adam, Abel, les Patriarches apprirent de lui la manière dont ils devaient l'honorer. Moïse, sur le mont Sinaï, reçut de la bouche du Très-Haut les lois cérémonielles que devait observer le peuple hébreu ; et ces lois subsistèrent jusqu'à ce que Jésus-Christ vînt leur substituer des lois nouvelles plus en harmonie avec ses desseins et avec la religion qu'il apportait au monde.

Bien qu'il voulût désormais des adorateurs en esprit et en vérité, il ne repoussa pourtant pas de son culte toute cérémonie. Il en créa lui-même, il en établit qui durent encore et dureront jusqu'à la fin des temps. Les apôtres, usant du pouvoir qu'ils avaient reçu de lui, et toujours guidés par l'Esprit-Saint, en établirent aussi à leur tour. L'Église, même à travers la persécution, poursuivit l'œuvre des apôtres ; et c'est ainsi que s'est formée la liturgie que le IVe siècle rédigea par écrit, en recueillant soigneusement les traditions des âges passés.

On a dit que les cérémonies chrétiennes n'étaient qu'un reste des rites juifs ou païens. Si le christianisme a gardé quelque chose du culte judaïque, n'en avait-il pas le droit? Le Dieu qu'adoraient les Juifs n'est-il pas le Dieu qu'adorent les chrétiens ? et les deux religions ne sont-elles pas la même religion, ébauchée en quelque sorte par l'ancienne loi et amenée à la perfection par la loi nouvelle ?

Quant aux rites païens conservés par le christianisme, ces rites ne sont-ils pas des restes de la religion primitive révélée à l'homme, et dont l'idolâtrie n'avait pu complètement effacer les traces? L'Église, en se les appropriant, a-t-elle fait autre chose que reprendre son bien? Fallait-il, d'ailleurs, s'abstenir de prier le vrai Dieu, parce que les païens avaient prié de fausses divinités, ou ne plus se mettre à genoux devant le Très-Haut parce qu'on s'était prosterné autrefois devant Jupiter?

II. Parmi les cérémonies usitées dans l'Église, les unes sont essentielles, les autres accessoires. Les premières sont celles qui constituent les sacrements, et sans lesquelles les sacrements n'auraient pas lieu, par exemple, l'effusion de l'eau dans le baptême. Il n'est pas permis, même à l'Église, d'y rien changer, parce qu'elles sont d'institution divine. Les autres, infiniment respectables aussi, sont moins nécessaires. Elles ont pour but de relever les choses saintes, de les entourer de majesté, de frapper les esprits, d'agir sur les sens, et de faire naître dans les âmes des sentiments de foi, d'amour et de reconnaissance.

III. Les unes et les autres sont prescrites par l'Église, qui a plusieurs fois déclaré sa volonté formelle sur ce point, particulièrement au Concile de Trente, où, combattant les Protestants ennemis de toute cérémonie, elle a solennellement anathématisé quiconque, dans l'administration des sacrements, mépriserait les rites accoutumés ou soutiendrait qu'on peut les omettre ou les changer à son gré [1]. Ces cérémonies doivent donc être observées avec la

1. Sess. XIII, can. VIII.

plus scrupuleuse exactitude. En faisant de ces rites sacrés une obligation rigoureuse pour ses ministres, l'Église use du droit qui lui a été donné par Jésus-Christ, du droit législatif, auquel tous doivent obéir, que ces rites aient eu pour auteurs ou Jésus-Christ, ou les apôtres, ou l'Église elle-même.

Bien plus, afin de les rendre plus vénérables aux fidèles en leur en faisant comprendre le sens, le Concile de Trente ordonne de les expliquer les dimanches et les fêtes, particulièrement en ce qui touche au saint sacrifice de la messe [1]. Et c'est ce que nous faisons, mes Frères, en vous adressant ces instructions, dont le haut intérêt ne saurait être mis en doute, alors que le sujet en est si élevé, et que l'Église elle-même le recommande à votre sérieuse attention.

IV. Ces cérémonies, les mêmes quant au fond et dans l'ensemble, varient pour la forme extérieure et dans les détails. La diversité des nations, des mœurs, des temps a fait une nécessité de cette variété. C'est la robe de l'épouse tirant sa beauté non seulement de la richesse du fond, mais encore de la différence des couleurs, *in fimbriis aureis circumamicta varietatibus* [2]. C'est ainsi que l'Église grecque use de formules, d'une langue, de vêtements sacrés autres que ceux qu'emploie l'Église Romaine, et cela, sans que la foi des deux églises en soit le moins du monde atteinte. Cette différence des rites ne fait que mieux ressortir l'unité de doctrine. Du moment que l'Église, mère et maîtresse de toutes les églises, accepte et approuve cette diversité, on n'en saurait tirer aucun argument contre son unité, et tout demeure dans

1. Sess. XXII, cap. VIII.
2. Ps., XLIV, 14, 15.

l'ordre. Plusieurs Conciles, entre autres celui de Florence au xve siècle, ont sanctionné cet état de choses.

V. Mais, quelle que soit la variété des cérémonies dans les diverses églises de la chrétienté, il en est qui sont si naturelles à l'homme et qui expriment si bien ses sentiments envers la Divinité, qu'elles se rencontrent partout et font partie intégrante du culte catholique : telles que les inclinations, les génuflexions, les prostrations, l'élévation des mains, des yeux, les inflexions plus ou moins accentuées de la voix, les signes de croix.

Essayons de comprendre le sens de ces diverses cérémonies, et prions Dieu avec l'Église qu'il veuille bien nous en découvrir les mystères cachés [1].

1° *Inclinations.* En présence des prodigieux abaissements du Fils de Dieu à la Crèche, au Calvaire, à l'autel, n'est-il pas juste que le prêtre, représentant des Fidèles, s'humilie aussi et témoigne ses respects, son amour, par les divers mouvements de son corps. Or c'est ce qu'il fait d'abord par des inclinations plus ou moins marquées. selon les paroles ou les objets auxquels elles se rapportent, inclination simple, moyenne et profonde; c'est ce qu'il fait encore et d'une manière plus expressive, par la génuflexion, à un seul ou deux genoux, et surtout par la prostration qui consiste à se coucher de son long la face contre terre. La génuflexion a lieu fréquemment dans les offices sacrés ; l'attitude à deux genoux est plus rare, la prostration ne se rencontre guère que dans les

1. *Da, quæsumus, ut devota tuorum corda fidelium salubriter intelligant quid mystice designetur in facto.* (Orais. de la bénédict. des Rameaux.)

ordinations et dans les offices de deuil ou de pénitence, le jeudi, le vendredi, et le samedi saints. Dans cette dernière posture, le prêtre, le chrétien, s'anéantissent en quelque sorte devant Dieu, déclarant n'être rien par eux-mêmes et ne rien attendre que de la bonté et de la miséricorde divines. La prostration est l'expression la plus haute de l'adoration et de la dépendance absolue où nous sommes par rapport à l'Être suprême, de qui nous avons reçu la vie et qui peut nous l'ôter à son gré.

2° *Disposition des mains.* Tantôt le prêtre a les mains jointes. C'est le symbole de la dévotion et du désir ardent qu'on a d'être exaucé. Quand on souhaite vivement une grâce, on dit qu'on la demande à mains, jointes. Tantôt le prêtre élève les mains. C'est un signe de détresse. On étend naturellement les mains, on les élève vers ceux qui peuvent nous secourir, comme pour les attirer vers nous et recevoir l'aide qu'ils sont en état de nous offrir. Le prêtre élève ses mains pendant la prière, afin d'appeler le secours de Dieu sur lui et sur le peuple. Ainsi Moïse tenait ses mains élevées sur la montagne, tandis que les Israélites combattaient dans la plaine ; ainsi Salomon, au jour de la consécration du temple, prie les mains étendues vers le ciel [1] ; ainsi saint Paul recommande aux hommes de prier en tout lieu et d'élever vers Dieu des mains pures [2].

Quelquefois le prêtre étend les mains et les rejoint aussitôt. C'est la charité de Jésus-Christ dont il est le représentant, qui ouvre ses bras aux hommes et les appelle sur son sein, comme un bon père

1. III Rois, VIII, 54.
2. I Tim., II, 8.

appelle ses enfants, pour les serrer contre son cœur.

Le prêtre place fréquemment ses mains sur l'autel. L'autel représente Jésus-Christ. C'est, en effet, sur Jésus-Christ qu'il s'appuie, sur ses mérites, sur sa passion, dont le saint sacrifice de la messe est le mémorial.

3° *Élévation des yeux.* Plusieurs fois, durant le saint sacrifice, le prêtre lève les yeux au ciel. Il montre par ce geste que c'est du ciel que doit nous venir tout secours, et que c'est au ciel qu'est l'objet de notre amour et le terme de nos espérances. Par cet élancement des yeux vers le ciel, par ce regard jeté par delà les espaces, le prêtre semble vouloir chercher dans les profondeurs éternelles le bien suprême, le seul capable de contenter son cœur et celui des Fidèles.

Chaque fois que le prêtre lève les yeux, il regarde la croix, la croix notre unique espérance, d'où le sang de Jésus-Christ a coulé pour nous, et d'où il va encore répandre par le sacrifice de la messe ses flots réparateurs sur le prêtre et sur le peuple.

4° *Inflexions de la voix.* Tout est réglé dans le culte catholique et surtout en ce qui se rapporte à l'auguste sacrifice, tout jusqu'au son de la voix. Les prières de la messe doivent se dire tantôt à voix basse, tantôt à voix haute, tantôt d'un ton de voix médiocre. Il y a pour ces différences de tons des raisons profondes et respectables, qu'il ne nous est pas permis de discuter, et qui ont dirigé l'Église dans les prescriptions qu'elle a faites à ce sujet. Ambassadeur entre Dieu et le peuple, il convient que le prêtre soit quelquefois entendu de ceux dont il présente au ciel les prières. Mais il est dans le corps de la messe des

parties si saintes, où s'accomplissent de si hauts et si grands mystères, que l'homme, le ministre lui-même chargé de les accomplir, frappé d'une terreur sacrée, doit nécessairement s'enfermer dans le silence, *Tibi silentium laus.* C'est ce que toutes les liturgies ont compris ; c'est ce que le Concile de Trente a formellement ordonné, en frappant de ses anathèmes quiconque condamnerait l'usage où est l'Église romaine de prononcer à voix basse le canon de la messe et spécialement les paroles de la consécration [1].

5° *Baisements.* Les baisements que le prêtre ou les ministres inférieurs font de l'autel, des vases sacrés, du livre de l'Évangile, etc., rentrent encore dans ces témoignages de respect, d'amour, de reconnaissance, qui se rencontrent fréquemment dans l'oblation des saints mystères.

6° *Signes de croix.* Mais rien n'est plus multiplié dans la liturgie, et particulièrement à la messe, que le signe de la croix. Le signe de la croix est une profession abrégée du christianisme. C'est de plus un hommage que nous rendons à la croix considérée comme instrument de notre rédemption et comme la source inépuisable d'où découle pour nous la grâce. Et c'est cette grâce que le saint sacrifice a pour but principal de faire descendre dans nos âmes.

Nous devons dire un mot aussi de la manière dont les Fidèles doivent se tenir à l'église durant la messe, et de l'attitude qu'ils y doivent garder.

Ils sont debout, ou à genoux, ou assis.

Se tenir debout est un signe de joie, une attitude

1. Sess., XXII, can. IX.

de fête. Le prêtre, par ordre de l'Église, prie souvent debout, particulièrement quand il récite des oraisons. Les fidèles aussi doivent se tenir debout pendant le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, jusqu'à ce que le prêtre soit assis, pendant l'Évangile, la récitation du Credo par le prêtre, et pendant la Préface.

Se tenir à genoux est une marque d'humilité et de pénitence. On se tient à genoux depuis le commencement de la messe jusqu'à ce que le prêtre monte à l'autel, depuis le *Sanctus* jusqu'après l'élévation, pendant la communion des Fidèles; on fait la génuflexion à l'*Incarnatus* du *Credo*, au *Verbum caro factum est* du dernier évangile.

Se tenir assis, c'est un signe d'attention et de recueillement. On est assis pendant le chant du *Kyrie*, après que le prêtre l'a récité, de même pour le *Gloria* et le *Credo*, depuis le commencement de l'offertoire jusqu'à la préface, depuis la communion jusqu'au *Dominus vobiscum* qui précède la Postcommunion.

Aux messes basses les assistants doivent être constamment à genoux, sauf pendant les évangiles. Il est bien entendu que des raisons particulières, telles que l'infirmité, la maladie, ou simplement la fatigue peuvent les autoriser à se tenir debout ou assis. Mais, quelle que soit l'attitude que l'on observe durant la messe, elle doit toujours être animée et en quelque sorte relevée par l'esprit de foi et de piété. C'est le moment pour nous, moment précieux, d'offrir à Dieu le sacrifice de louange, le fruit de nos lèvres confessant son nom divin [1]. *Amen.*

1. Hebr., XIII, 15.

DIX-SEPTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. MESSE [1]. Étymologie de ce mot. — II. Messe solennelle ou grand'messe, haute ou basse. Messe pontificale, capitulaire, conventuelle. Messe de paroisse. — III. Heure de la messe. — IV. Préparation du prêtre. — V. Aspersion et procession.

I. Voilà bien des instructions, mes Frères, que nous vous avons adressées sur la liturgie, et cependant nous n'avons pas encore touché l'objet proprement dit de la liturgie. Nous vous avons parlé des prêtres, des églises, des vêtements sacerdotaux, des vases sacrés, des autels, du chant, des cloches, des cérémonies en général. Mais tout cela, ce n'étaient que des préliminaires, des avant-propos du grand acte liturgique, de l'acte par excellence, à l'accomplissement duquel toutes ces choses sont appelées à concourir.

Aujourd'hui nous aborderons notre sujet, le sujet principal de ces instructions. Restés jusqu'ici dans le vestibule, nous allons entrer dans le temple, ou plutôt dans le sanctuaire, dans le saint des saints, pour contempler, pour étudier, pour adorer les merveilles divines qui s'y accomplissent.

On a donné au sacrifice eucharistique divers noms, selon les temps et les lieux. Celui de *messe* a prévalu depuis bien des siècles dans l'Église latine. Nous croyons que ce mot vient du latin *missa* ou *missio*,

1. Voy. *Cours complet d'instructions* du même auteur, t. II, p. 247 ; XVe Instruct., Messe.

renvoi, parce que dans cette action divine se faisait un double renvoi, d'abord des infidèles, des catéchumènes et des pénitents, après l'évangile; et puis des fidèles eux-mêmes après que le sacrifice était terminé. « *Ite, missa est*, disait le diacre alors comme aujourd'hui, en se tournant vers l'assemblée, quand le prêtre et les fidèles avaient communié, allez, le sacrifice est accompli, vous pouvez retourner en vos demeures. »

II. La messe est toujours la même quant au fond et quant à l'essence. Elle n'en a pas moins reçu diverses dénominations, en raison des différences de temps, de lieu où elle est célébrée, de rites accidentels, d'appareil extérieur dont elle est accompagnée. Il y a la messe haute ou solennelle ou grand'messe; la messe basse ou non chantée. Il y a la messe pontificale, capitulaire, conventuelle, selon qu'elle est solennellement dite par un évêque, ou dans un chapitre ou dans une communauté. Il y a enfin la messe de *paroisse*, c'est-à-dire celle qui est célébrée dans l'église paroissiale, par le propre pasteur ou par un prêtre chargé de le représenter, au nom et à l'intention de tous les fidèles de la paroisse. C'est à cette messe que se font les annonces, les prières publiques et le prône.

La messe de paroisse! Ah! quelle belle et salutaire institution que celle-là! La messe de paroisse! C'est là que le pasteur parle à ses brebis, *vocem ejus audiunt;* c'est là qu'il les instruit, c'est là qu'il les reprend, c'est là qu'il les encourage. C'est là, dans des entretiens intimes, qu'il leur ouvre son cœur; c'est là, par des paroles pleines de bonté et de paternité, qu'il leur inspire amour et confiance. C'est là qu'il

leur enseigne les voies du salut, qu'il apprend aux parents à élever chrétiennement leurs enfants, aux enfants à aimer et à respecter leurs parents.

La messe de paroisse ! C'est là que l'on forme véritablement une famille, parents, amis, voisins, tous réunis sous le regard de Dieu et sous la main du pasteur. Là, on n'est point en pays étranger, on est chez soi. Là, on prie les uns pour les autres, on s'édifie mutuellement, on recommande à Dieu les malades, les vieillards, les justes et les pécheurs, les besoins de l'Église, les nécessités de la patrie. S'il suffit, d'après Jésus-Christ, d'être deux ou trois réunis en son nom, pour qu'il soit au milieu de nous et nous exauce, que ne devons-nous pas attendre des vœux d'une paroisse offerts ainsi à Dieu d'un commun élan et par la voix autorisée et fervente de son curé !

Mais, hélas ! qui assiste à la messe de paroisse (je parle des grandes villes où les messes sont nombreuses dans chaque église et où l'on peut choisir les plus courtes) ? Qui entend la voix des pasteurs ? Quelques âmes simples à peine, bonnes, dévouées. Le reste, à l'affût des offices les plus brefs, semble fuir le pasteur et ses légitimes avertissements ; le reste croit avoir accompli toute justice en assistant à une messe rapide, d'où toute instruction, toute exhortation est bannie. Faut-il s'étonner après cela de l'ignorance qui règne chez la plupart des chrétiens, et de l'indifférence, de la tiédeur dans lesquelles ils vivent ? Restaurer dans une église la messe de paroisse et y attirer le peuple, ce serait le plus grand bien qu'un prêtre puisse accomplir. Mais il faudrait que les fidèles le secondassent dans cette œuvre, il ne saurait l'accomplir tout seul.

III. A quels jours et à quelles heures peut-on et doit-on offrir le saint sacrifice de la messe? On peut l'offrir tous les jours, excepté le vendredi saint. On doit l'offrir les dimanches et les jours de fête, si du moins on a charge d'âmes, c'est-à-dire si l'on est préposé au service d'une église ou d'un diocèse.

Aux premiers siècles de l'Église, durant les persécutions, les fidèles se réunissaient plus rarement qu'ils ne le firent dans la suite. Et cependant, dès les temps apostoliques, ils avaient un jour fixe et déterminé pour s'assembler en vue du divin sacrifice et de la communion. C'étaient comme aujourd'hui le jour d'après le sabbat, c'est-à-dire le dimanche, *una sabbati* [1]. Ils se réunissaient également les jours de fête, sans crainte des périls auxquels les exposaient ces réunions. Plus tard, ils ajoutèrent aux dimanches et aux fêtes les mercredis, vendredis et samedis, comme l'attestent Tertullien, saint Basile, saint Épiphane et saint Jean Chrysostome. Enfin, quand la paix fut rendue à l'Église, c'est-à-dire au IVe siècle, le saint sacrifice de la messe fut célébré tous les jours, et les fidèles étaient heureux d'y assister [2].

L'Église exhorte les prêtres à célébrer chaque jour; les exemples des saints prêtres ou Pontifes les y encouragent également; les auteurs spirituels, l'auteur de l'*Imitation* en particulier, les pressent d'accomplir journellement ce pieux office. Quoi de plus touchant et de plus persuasif sur ce point que ces paroles qui terminent le ve chapitre du VIe livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*? « Quand le prêtre cé-

1. Act., xx, 7.
2. *Christus in sacramento omni die populis immolatur*. (Saint Aug., epist. 98.)

lèbre, il honore Dieu, il réjouit les anges, il édifie l'Église, il aide les vivants, il procure le repos aux morts, et il se rend lui-même participant de toutes sortes de biens. »

Néanmoins il n'y a de précepte rigoureux de célébrer, même pour les pasteurs, que les jours où les peuples sont tenus d'entendre la messe. Hâtons-nous d'ajouter que, pour la France, le pape Pie IX a renouvelé par son Encyclique *Amantissimi Redemptoris* l'obligation à tout prêtre ayant charge d'âmes d'appliquer la messe et par conséquent de la dire aux fêtes mêmes que le Concordat a supprimées.

A part la fête de Noël où tout prêtre peut dire trois messes, en mémoire des trois naissances de Notre-Seigneur, sa naissance éternelle dans le sein de son Père, sa naissance temporelle dans le sein de Marie, et sa naissance spirituelle dans les âmes, à part ce jour-là, et certains autres jours où pour des raisons et des nécessités particulières les évêques autorisent le *binage*, un prêtre ne peut dire chaque jour qu'une messe.

A quelle heure peut-il la dire? Au temps des persécutions il n'y eut point d'heure fixe pour cette célébration. Les prêtres et les évêques se réunissaient quand ils le pouvaient, aux heures les moins compromettantes et les plus propres à tromper les regards investigateurs des tyrans, quelquefois le jour, plus souvent la nuit.

Mais quand le culte fut libre, on célébra la messe à la troisième heure, c'est-à-dire à 9 heures, les jours de dimanche et de fêtes, heure à laquelle l'Esprit-Saint était descendu sur les Apôtres, au cénacle. Les jours de férie, c'est-à-dire pendant la semaine, à la

sixième heure, à midi; les jours de jeûne, à la neuvième heure, c'est-à-dire à 3 heures, et ce n'était qu'après la messe où tous les fidèles avaient communié qu'on rompait le jeûne; enfin, pendant le Carême, ce n'était que vers le soir qu'on disait la messe et qu'on prenait son premier et unique repas. Depuis que le repas, même les jours de jeûne, a été placé à midi, l'Église a fixé pour la messe toutes les heures du matin, depuis l'aurore jusqu'à midi. Elle dispense même et assez fréquemment de cette loi, soit en avançant, soit en retardant l'heure où la messe peut être célébrée. Il y a dans nombre d'églises des messes avant le jour, comme il y en a après midi.

IV. La messe, étant une action si sainte, si auguste, exige de la part du prêtre certaines préparations. Je ne parle pas de l'état de grâce impérieusement commandé au prêtre, ainsi qu'au fidèle qui doit communier. La confession préalable deviendrait, pour celui qui doit célébrer, une nécessité, s'il n'était pas suffisamment pur pour accomplir les saints mystères. Saint Charles Borromée, malgré la sainteté de sa vie, se confessait tous les jours avant de monter à l'autel.

Le prêtre doit avoir récité *Matines* et *Laudes*. Ces prières, qui se disaient autrefois la nuit, rappellent les longues veilles qui préparaient les chrétiens à entendre la messe et à communier.

Le prêtre avant la messe doit avoir prié, nous venons de le dire, il doit aussi avoir fait oraison, c'est-à-dire avoir joint la prière mentale à la prière vocale. Quel plus beau sujet de réflexions pour lui, et quel plus puissant motif de recueillement que ce grand et admirable sacrifice qu'il va tout à l'heure offrir!

Outre ces préparations qu'on pourrait appeler éloignées, il y a encore pour le prêtre des préparations prochaines. Dans tous les missels, et aussi sur des cartons appendus au-dessus des prie-Dieu des sacristies, se trouvent des prières composées de quatre psaumes et de diverses oraisons auxquelles le prêtre n'est pas tenu, mais qu'il peut dire et avec fruit, selon sa dévotion et son loisir, *præparatio pro opportunitate sacerdotis facienda.* Qu'il serait à souhaiter que les occupations si multipliées du ministère sacerdotal permissent au célébrant la récitation habituelle de ces prières!

Mais ce n'est pas tout. En prenant chacun des vêtements sacrés nécessaires à la célébration de la messe, l'officiant dit une oraison analogue à chacun de ces ornements et exprimant le sens mystique ou symbolique qu'il rappelle.

Après cela le prêtre prépare dans le missel tout ce qu'il doit lire, lave ses mains, qu'il lavera une seconde fois pendant la messe, *ad abstergendam omnem maculam. Lavabo,* etc. Tant il faut de pureté, non pas seulement, extérieure, mais intérieure surtout, pour célébrer le saint sacrifice!

Puis il prépare lui-même le calice, y met la patène avec une hostie, le purificatoire, la palle, le voile et la bourse. Enfin, s'étant couvert de sa barrette, et ayant pris le calice de la main gauche, il se rend à l'autel.

Le dimanche, la messe (nous parlons de la messe principale ou de paroisse) est précédée de l'aspersion et de la procession. Nous avons parlé de l'aspersion, en traitant de l'eau bénite. Il nous reste à dire un mot de la procession.

La procession a un double but : le premier de rappeler l'usage où étaient autrefois les prêtres d'asperger d'eau bénite non seulement l'intérieur du temple, mais encore les lieux environnants, les cimetières, les cloîtres attenant d'ordinaire aux églises et les monastères. Il en est resté quelque trace dans l'aspersion que le célébrant fait encore en parcourant l'église au commencement de la messe, et même en quelques endroits en faisant le tour de l'église; le second but de la procession, c'est de figurer le voyage des saintes femmes au tombeau de Jésus-Christ, le voyage des Apôtres et des disciples en Galilée où le Sauveur leur avait fait dire de se rendre après sa résurrection. C'est surtout pour le jour de Pâques qu'a été instituée cette procession; mais comme tous les dimanches sont en quelque sorte une suite et un renouvellement du jour de Pâques, on a fait cette procession chaque dimanche, afin de rappeler et d'honorer la résurrection de Jésus-Christ.

Ces préliminaires de la messe, mes Frères, dont quelques-uns s'accomplissent hors des regards des fidèles, et d'autres sous leurs yeux et avec leur concours, doivent vous donner une haute idée de l'importance que l'Église attache au saint sacrifice, et du soin tout particulier avec lequel nous devons tous nous y préparer, prêtres ou fidèles. *Amen.*

DIX-HUITIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Le prêtre au bas de l'autel. — II. Psaume *Judica me*. — III. Confession du prêtre. — IV. Confession des fidèles. — V. Le prêtre monte à l'autel. — VI. Réflexions morales.

La messe proprement dite se divise naturellement en six parties : 1° La préparation. 2° Les prières et instructions jusqu'à l'oblation. 3° L'oblation. 4° Le canon ou règle de la consécration précédé de la préface. 5° La préparation à la communion et la communion. 6° L'action de grâce.

PREMIÈRE PARTIE. — LA PRÉPARATION.

I. Le prêtre s'est préparé au saint sacrifice. Le peuple y a été préparé par l'aspersion et la procession. La messe va commencer. Arrivé au bas de l'autel, le prêtre fait la génuflexion à terre, si le saint sacrement est dans le tabernacle; il fait une inclination profonde, s'il n'y est pas. Puis, faisant le signe de la croix avec la main droite qu'il porte à son front, à sa poitrine et à ses épaules, il semble vouloir couvrir sa personne tout entière de ce signe protecteur.

Il y a divers signes de croix : celui qui se trace sur le front, pour en bannir les pensées mauvaises; sur la bouche, afin qu'il lui serve de garde contre toute parole malséante; sur le cœur pour y réprimer toute affection déréglée. Le signe de la croix que fait le prêtre comprend ces trois signes particuliers. Il est

un hommage à la Trinité tout entière, au Père qui nous a donné son Fils, au Fils qui s'est livré pour nous, au Saint-Esprit qui a formé cette victime et par lequel elle s'est offerte.

Introibo ad altare Dei, dit le prêtre : Je m'approcherai de l'autel de Dieu, du Dieu qui réjouit ma jeunesse. Telle est l'antienne qui annonce le psaume *Judica me*, et qui se répète trois fois, avant, pendant et après le psaume.

II. Ce psaume exprime tout à la fois l'humilité, le repentir et la confiance, la confiance en la bonté, en la miséricorde de Dieu, et particulièrement en sa puissance. C'est ce dernier sentiment qui éclate dans ce cri du célébrant, immédiatement après la récitation du psaume : Notre aide, notre secours est au nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre, *Adjutorium nostrum*, etc.

Remarquez que tout cela se récite alternativement entre le prêtre et le peuple représenté par le clerc ou répondant. Le prêtre et le peuple en effet s'excitent mutuellement à s'approcher avec confiance de l'autel du Seigneur, pour y offrir chacun à sa manière le divin sacrifice. Le peuple ne doit donc point durant la messe séparer sa cause de celle du prêtre. Il faut, au contraire, qu'il unisse ses intentions et ses prières à celles du célébrant. Celui-ci réclamera plus d'une fois durant les saints mystères le concours pieux des fidèles.

Le psaume *Judica me* étant un cantique de joie, l'Église le supprime aux messes des morts et à celles de la quinzaine de la Passion. On en comprend la raison.

III. Vient après la confession des péchés, que font

tour à tour et le prêtre et les assistants, par la formule même employée au tribunal de la pénitence.

Cette confession avant le sacrifice n'est pas chose nouvelle. Elle se faisait sous l'ancienne loi aussi bien que sous la loi nouvelle. Le grand prêtre, en mettant les deux mains sur le bouc émissaire, ainsi appelé parce qu'il allait être lancé dans le désert comme une victime expiatoire, confessait les péchés du peuple[1]. Il en fut de même à toutes les époques de l'histoire du peuple de Dieu. « Je confesse les péchés des fils d'Israël, » s'écrie Néhémie au second livre d'Esdras. Et ils se tinrent debout et ils confessaient leurs péchés[2].

Il est naturel, en effet, que le prêtre, sentant son indignité et comprenant la sublimité du ministère qu'il va remplir, s'humilie devant Dieu, s'accuse et implore le pardon de ses fautes. Le peuple partage les sentiments et les dispositions du prêtre. C'est pourquoi il fait, lui aussi, sa confession à la suite et à l'exemple du célébrant. D'ailleurs, il faut le reconnaître, le prêtre au bas de l'autel est le représentant de Jésus-Christ, de Jésus-Christ chargé des péchés du monde; comme lui, comme le divin Rédempteur, il s'incline profondément devant Dieu et implore ses miséricordes. Mais le peuple, lui, le peuple est le vrai coupable, et c'est pour cela qu'il s'humilie, lui aussi, et confesse ses iniquités trop réelles.

Cette formule de confession étant d'un usage

1. Lév., XVI, 21 : *Confiteatur omnes iniquitates filiorum Israel et universa delicta atque peccata eorum.*

2. II Esdras, I, 6 : *Confiteor pro peccatis filiorum Israel quibus peccaverunt tibi,* etc. — II Esdras, IX, 2 : *Et steterunt, et confitebantur peccata sua,* etc.

extrêmement commun parmi les catholiques, arrêtons-nous-y un instant, pour en faire une étude sérieuse.

Je confesse, eh! à qui confessez-vous? *A Dieu Tout-Puissant*, qui seul peut remettre les péchés et purifier mon âme.

A qui plus? *à la bienheureuse Marie*, bienheureuse dans tous les âges, *beatam me dicent*, notre avocate, le refuge des pécheurs, toujours pure, toujours vierge, même après avoir conçu, même après avoir enfanté son divin Fils.

A saint Michel Archange, parce qu'il est le protecteur du peuple de Dieu, qu'il a terrassé l'auteur du péché, et qu'il a été établi pour recevoir les âmes au sortir de ce monde, et les faire entrer dans la lumière éternelle[1].

A saint Jean-Baptiste, qui nous a frayé le chemin de l'Évangile, et a prêché la pénitence pour la rémission des péchés.

Aux bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, pécheurs comme nous, mais convertis et devenus saints; au chef de l'Église qui a reçu les clefs du royaume des cieux, à l'apôtre des Gentils, qu'il convertit par son zèle et par ses travaux.

A tous les saints, qui se réjouissent dans le ciel lorsqu'un pécheur fait pénitence, et qui obtiennent que Dieu pardonne à ceux pour lesquels ils prient. Témoins, Abraham et Job[2].

Et à vous, mes Frères, que j'ai peut-être scandalisés

1. *Archangele Michael, constitui te principem super animas suscipiendas. Sanctus Michael repræsentet eas in lucem sanctam.* (Off. de l'Église.)

2. Gen., xx, 7 — Job, xlii, 8.

par mes fautes, afin qu'à votre demande Dieu me fasse miséricorde.

Je confesse que j'ai beaucoup péché, trop péché (peccavi nimis), par pensée, par parole et par action.

Par ma faute, par ma faute, par ma très grande faute. Le pécheur orgueilleux cherche à s'excuser. Mais le vrai pénitent, le pécheur humble et contrit est pénétré de la grandeur de ses fautes; il en reconnaît l'énormité, et répète volontiers qu'il est coupable, très coupable, et que, s'il a péché, c'est uniquement par sa faute.

Et en disant ces mots, le prêtre aussi bien que le peuple frappe sa poitrine par trois fois, comme pour expier les trois sortes de péchés qu'il vient de confesser. Cela est tout à fait dans la nature. En se frappant ainsi à l'endroit du cœur, il semble qu'on voudrait le briser par le repentir, qu'on veut du moins le châtier, comme le principal coupable. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit que c'est du cœur que sortent les mauvaises pensées et les crimes détestables? Le publicain, se tenant à la porte du temple, frappait ainsi sa poitrine; ainsi faisaient les témoins de la mort du Sauveur, le centurion en tête, en descendant du Calvaire.

C'est pourquoi, c'est pour cela, parce que je suis sans excuse et que j'ai besoin de puissants intercesseurs, c'est pour cela *que je prie la bienheureuse Marie*, etc. Ici le célébrant et les fidèles prient tous ceux à qui ils se sont confessés d'intercéder pour eux auprès de Dieu. L'Église, appuyée sur l'autorité des Écritures, a toujours invoqué les Anges et les Saints et sollicité le secours de leurs prières auprès de Dieu.

Et vous, mes Frères, et vous, mon père, etc. Après avoir imploré les saints du ciel, le prêtre et le peuple implorent les saints de la terre, l'Église militante après l'Église triomphante, afin que les deux Églises, unissant leurs supplications, fassent à Dieu une sainte violence et lui arrachent en quelque sorte le pardon demandé.

IV. Après que le prêtre a fait sa confession, le peuple répond : *Misereatur tui*, etc. Que le Seigneur ait pitié de vous, etc., et le prêtre, convaincu du besoin qu'il a de la miséricorde divine, ajoute : *Amen*, qu'il en soit ainsi.

Le peuple ayant à son tour fait sa confession, le prêtre dit : *Misereatur vestri*, et le peuple répond également : *Amen*.

Le célébrant enfin dit en son nom et au nom des assistants : *Indulgentiam*, etc., *peccatorum nostrorum*. Il confond ainsi sa cause avec celle du peuple et appelle sur toute l'assemblée les miséricordes divines.

Rassurés par les prières qu'ils viennent de faire l'un pour l'autre, le prêtre et le peuple échangent des paroles empreintes d'une douce confiance :

O Dieu, si vous vous tournez vers nous, vous nous vivifierez.

Et vous ferez la joie de votre peuple, répond le clerc, au nom du peuple.

Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde.

Et donnez-nous votre assistance salutaire, répond le servant.

Seigneur, exaucez ma prière. — Et que mes cris s'élèvent vers vous.

Que le Seigneur soit avec vous. — Et avec votre esprit.

Ce souhait mutuel que s'adressent le prêtre et le peuple se reproduira souvent durant le saint sacrifice. *Dominus vobiscum.* — *Et cum spiritu tuo.* Avant chaque oraison, le célébrant et les fidèles se souhaitent mutuellement que le Seigneur soit avec eux et qu'il remplisse leur esprit. Ils indiquent par là que c'est l'Esprit-Saint qui prie en nous, et que sans lui nous ne saurions prier d'une manière convenable et efficace.

Ce salut mutuel est, en effet, suivi d'une oraison que le prêtre dit tout seul et à voix basse, après avoir invité le peuple à s'unir d'intention à lui : *Oremus*, prions : « Otez-nous, Seigneur, nos iniquités, afin que nous puissions approcher du Saint des saints avec un cœur pur, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi-soit-il. »

V. En disant cette prière, le prêtre monte à l'autel, et le baise par respect et par amour, comme le lieu où Notre-Seigneur s'immole. En baisant l'autel, le prêtre baise aussi les reliques des saints qui y sont renfermées. Nous avons dit dans une de nos instructions précédentes que l'Église, en souvenir de l'usage où l'on était aux premiers siècles de célébrer sur les corps des martyrs, exige qu'on enserre dans les autels des reliques de saints et particulièrement de martyrs. C'est pourquoi le prêtre dit la prière suivante : « Nous vous supplions par les mérites des saints dont les reliques sont ici, et de tous les saints de vouloir bien me pardonner tous mes péchés. Ainsi soit-il. »

VI. Telles sont les prières et les cérémonies dont se compose la première partie de la messe appelée *préparation*. Tels sont les sentiments qui doivent animer le prêtre et les fidèles, sentiments de respect, de crainte, d'humilité, de pénitence et de confiance

en la divine miséricorde, au moment où va s'immoler la victime auguste, qui s'est faite propitiation pour le monde.

Ah ! quel beau, quel touchant spectacle que celui qui vient de s'offrir à nos regards, et que nous contemplons chaque fois que nous assistons au divin sacrifice ! Le prêtre et les fidèles confessant à l'envi leurs péchés et sollicitant à grands cris leur pardon au tribunal de la divine miséricorde !

Quel spectacle différent présente le monde ! Fier de ses prétendus mérites, il ne songe qu'à les faire valoir. Il exalte ses vertus, il dissimule ses vices, ou plutôt souvent il en fait parade et s'en glorifie comme de véritables vertus. N'attendez pas qu'il avoue jamais ses torts, qu'il s'humilie et sollicite le pardon de ses crimes. Non, non, le prêtre s'inclinera devant la justice divine. Un Vincent de Paul, un François de Sales, un Charles Borromée frappera sa poitrine et dira les yeux pleins des larmes du repentir : « J'ai péché. » Le mondain, lui, le front haut, l'œil sec et le sourire aux lèvres, jetant en quelque sorte un orgueilleux défi au ciel et à la terre, s'écriera avec le philosophe de Genève, au moment où il va avouer ou plutôt étaler aux yeux de l'univers stupéfait les turpitudes de sa vie : « Être éternel, qu'un seul (de mes semblables) te dise, s'il l'ose : « Je fus meilleur « que cet homme-là. »

Il est vrai, l'esprit de Jésus-Christ est bien différent de l'esprit du monde, et saint Paul a raison de nous dire : *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est*[1]. « Pour nous, nous

1. I Cor., II, 12.

n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais l'esprit qui vient de Dieu. » Félicitons-nous, mes Frères, d'avoir reçu un tel esprit, et demeurons-lui fidèles. *Amen.*

DIX-NEUVIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. *INTROIT.* — II. *Kyrie eleison.* III. *Gloria in excelsis Deo.* — IV. *Collecte.* — V. *Épître.* — VI. *Graduel* et *Alleluia.*

DEUXIÈME PARTIE. — PRIÈRES ET INSTRUCTIONS.

I. Le prêtre, au bas de l'autel, a commencé par dire : *Introibo ad altare Dei.* Ç'a été là sa première parole. Après la confession faite et diverses prières récitées, en alternant avec le peuple, le prêtre est enfin monté à l'autel. Le voilà au côté gauche de cet autel, en présence du Missel ouvert; il lit ce qu'on appelle l'*Introït*, entrée à l'autel. C'est d'ordinaire un verset de psaume que le célébrant lit et que le chœur chante. Il est suivi du *Gloria Patri*, etc., après lequel on reprend l'introït. Autrefois on chantait le psaume tout entier, et même plusieurs psaumes. Dans la crainte d'allonger l'office, on a supprimé le psaume, dont on n'a retenu que l'antienne qui le précède et le suit, d'ordinaire, avec le *Gloria Patri.*

Nous entrons, vous le voyez, mes Frères, dans la deuxième partie de la messe, qui comprend les prières et les instructions. L'introït est souvent une

instruction, quelquefois une prière, d'autres fois l'un et l'autre. Mais ce qui est certainement une prière et une prière des plus pressantes, c'est le *Kyrie eleison*, que le prêtre dit au milieu de l'autel, immédiatement après l'introït.

II. *Kyrie eleison*. Ce sont deux mots grecs qui signifient, *Seigneur, ayez pitié de nous*. Le prêtre les répète trois fois. Puis il dit trois fois aussi, *Christe eleison*, Christ, ayez pitié de nous. Et enfin trois fois encore *Kyrie eleison*.

Ce ne sont pas là les seuls mots empruntés à des langues étrangères, qui se disent à la messe. Il y a des mots hébreux aussi bien que des mots grecs, tels que *Amen, Alleluia, Hosanna, Sabaoth*. En mêlant ainsi ces trois langues dans ses offices, le latin, le grec et l'hébreu, l'Église a voulu faire entendre que toutes les langues doivent s'unir pour louer Dieu, particulièrement celles qui furent consacrées au Calvaire, et qui ont été l'expression des trois grandes civilisations antiques. Cette fusion est l'image de l'unité qui doit régner dans l'Église, aujourd'hui mère de tous les peuples.

Le *Kyrie eleison* est une prière très courte, mais très expressive ; c'est un cri de l'âme qui s'humilie et sent sa misère, et n'a d'autre ressource que d'implorer les miséricordes divines ; c'est un cri neuf fois répété, trois fois en s'adressant au Père, trois fois au Fils et trois fois au Saint-Esprit. Par cette prière ainsi neuf fois redite, nous imitons les neuf chœurs des Anges qui bénissent sans cesse le Très-Haut dans le ciel, et unissons nos supplications à leurs louanges.

III. *Gloria in excelsis Deo*. Et voilà que nous entonnons même leur cantique, celui qu'ils disaient au-

dessus du berceau du Sauveur. Plein de confiance en la bonté de Dieu, toujours prêt à écouter nos prières, sûr en quelque sorte d'avoir été exaucé, le prêtre s'élance vers les cieux. Étendant les mains et les élevant en signe de joie et d'allégresse : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux*, s'écrie-t-il, et *paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*. C'est là une hymne véritable, bien qu'elle ne soit pas en vers. Les versets qui la composent respirent tous l'enthousiasme et l'amour. S'oubliant lui-même, ainsi que le peuple qu'il représente, le prêtre ne songe qu'à Dieu et à la gloire qu'il souhaite ardemment lui être rendue. *Nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous glorifions, nous vous rendons grâces à cause de votre grande gloire.* C'est de sa propre gloire qu'il rend grâce à Dieu comme du plus insigne des bienfaits à l'égard de l'homme. Quel sublime désintéressement! Suivent des cris d'admiration, de reconnaissance, de confiance envers le Très-Haut, envers Jésus-Christ : *Seigneur Dieu, Roi du Ciel, Père tout-puissant! Seigneur, Fils unique de Dieu, Jésus-Christ! Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, recevez notre prière. Vous êtes le seul Saint, le seul Seigneur, le seul Très-Haut*, etc.

Après cette hymne si chaleureuse et si pleine de pieux et nobles sentiments, le prêtre baise l'autel et se tournant vers le peuple lui dit : *Dominus vobiscum.* L'autel, nous l'avons dit, est la figure de Jésus-Christ. En baisant l'autel, le célébrant semble recevoir du divin Sauveur la paix qu'il offre de sa part aux Fidèles, lesquels répondent : *Et avec votre esprit.*

C'est une manière de saluer qui était déjà en usage dans l'antiquité. Booz, en arrivant auprès de ses moissonneurs, leur dit, dans le livre de Ruth : « Le

Seigneur soit avec vous. » Ils répondirent : « Le Seigneur vous bénisse[1]. » La paix que souhaite le prêtre au peuple en le saluant est exprimée d'une manière plus claire encore et plus formelle par le salut que font les évêques, la première fois qu'ils se tournent vers le peuple. *Pax vobis*, disent les évêques. La paix soit avec vous. C'est la salutation qu'adressa Jésus-Christ aux apôtres après sa résurrection, et, comme les évêques représentent plus pleinement Jésus-Christ que les simples prêtres, c'est cette même salutation qu'ils adressent aux Fidèles.

On remarque que le célébrant salue ainsi sept fois l'assemblée des Fidèles, qui lui répond toujours et de la même manière par la voix du clerc. Ce salut sept fois répété exprime, d'après certains liturgistes, le besoin que nous avons des sept dons du Saint-Esprit, pour combattre les sept péchés capitaux dont nous portons le germe en nous. Il indique tout au moins la nécessité où sont le prêtre et les Fidèles de se tenir unis dans leurs prières durant le grand et auguste sacrifice qu'ils offrent ensemble.

IV. *Collecte.* Après avoir salué le peuple, le prêtre dit : Prions : *Oremus.* Autrefois à cet endroit-là on priait quelque temps en silence. Aux messes des féries de Carême, le diacre chante encore : *Flectamus genua*, « fléchissons les genoux » ; après quoi le sous-diacre dit : *Levate*, « levez-vous ». Mais on ne se levait jadis qu'après avoir prié quelque temps à genoux.

La collecte que récite le prêtre est appelée ainsi pour deux raisons, 1° parce qu'elle est la prière du

1. Ruth, II, 24.

peuple réuni, *collectus*, *collectio ;* 2° parce que l'évêque ou le prêtre, qui tient la place de Jésus-Christ, recueille en quelque sorte tous les vœux, toutes les prières des Fidèles, et en fait une seule prière qu'il présente à Dieu. C'est le moment pour les Fidèles de s'unir de cœur et d'intention au célébrant priant pour tous et au nom de tous. En récitant cette prière le prêtre tient ses mains étendues. C'est l'attitude de la confiance attendant de Dieu les grâces demandées et se tenant prête à les recevoir. C'était, du reste, la manière de prier aux temps apostoliques, *levantes puras manus*, écrit saint Paul à Timothée [1]. L'Église n'a point tout à fait renoncé à cette manière de prier, touchante et expressive, puisque c'est encore celle de ses prêtres au saint Sacrifice. Allez à Lourdes et vous y verrez des foules compactes priant aussi les mains levées et étendues, avec quelle ferveur et aussi le plus souvent avec quel succès, vous le savez ! Témoin de ce spectacle édifiant, un pèlerin, à son retour dans sa famille, disait : Pour apprendre à prier, il faut aller à Lourdes. Or, chaque année, de toutes les parties du monde des milliers et des milliers de pèlerins vont à Lourdes apprendre à prier.

C'est à Dieu le Père que s'adresse la collecte. Mais elle se termine par cette formule que nous retrouvons dans toutes les prières de l'Église : *Par Notre-Seigneur Jésus-Christ*, etc. C'est par Notre-Seigneur Jésus-Christ, en effet, et par lui seul que nous pouvons obtenir les grâces par nous demandées, parce que c'est lui et lui seul qui nous les a méritées. Les fidèles répondent *Amen*. C'est une ratification,

1. I Tim., II, 8.

une approbation de ce que vient de dire le prêtre.

V. *Épître.* Après la collecte ou les collectes, car souvent il y en a plusieurs, le célébrant lit l'épître, ou, si la messe est chantée, le sous-diacre la chante sur un ton uniforme, *recto tono,* afin d'être mieux entendu. Cette lecture est appelée *épître*, parce que d'ordinaire elle est tirée des épîtres des apôtres, bien que quelquefois elle soit empruntée aux livres de l'Ancien Testament, particulièrement aux livres que l'on appelle Sapientiaux, par la raison qu'ils traitent de la sagesse, et renferment un grand nombre de sentences morales.

Dans la collecte nous demandons à Dieu, par l'organe du prêtre, de nous instruire de sa volonté et de nous donner la grâce de l'accomplir fidèlement. L'épître nous fait connaître cette volonté sainte. L'évangile nous la fera connaître d'une manière plus précise encore. L'épître, en effet, est comme une préparation à l'évangile ; et le sous-diacre chantant l'épître peut être regardé comme représentant les apôtres qui allaient au-devant du Sauveur lui préparer les voies, ou le saint Précurseur Jean-Baptiste, qui disposait les peuples à la prédication de Jésus, *Parare viam Domini.*

L'épître achevée, le peuple répond : Rendons grâces à Dieu, *Deo gratias.* Comment ne pas remercier Dieu, en effet, des instructions pleines de sagesse que nous offrent les Écritures ?

L'épître, ainsi que l'évangile, se lisait ou se chantait à l'*Ambon*, petite tribune, qui s'élevait entre le chœur et la nef, entre le clergé et le peuple. On y montait par quatre ou cinq degrés. C'est ce qui a fait donner le nom de graduel, *gradus*, degré, aux quel-

ques versets d'un psaume qui se chantent à la suite de l'épître, et qu'on chantait autrefois sur les degrés de l'ambon. Ces versets expriment d'ordinaire une exhortation ou une prière, et comme le sentiment en est souvent triste et pénible, on les supprime dans le temps pascal, qui est un temps de joie et d'allégresse.

Le graduel est suivi de l'*Alleluia*. C'est un mot hébreu qui signifie *louez Dieu*, mais qui exprime en même temps un mouvement, un transport de joie, qu'on n'a pas cru pouvoir rendre par aucun mot grec ou latin ; ce qui a fait conserver le mot hébreu.

Dans les grandes solennités, surtout durant le temps pascal, on multiplie les *Alleluia*, mais on les supprime dans les temps de deuil et de tristesse. Ils sont remplacés par quelques versets de psaumes que les chantres chantent seuls et tout de suite, *tractim*. La mélodie en est triste et lugubre, chantée d'une manière lente et traînante, d'où, selon quelques auteurs, serait venu le nom de *tractus* [1].

A la fin de l'*Alleluia* s'ajoute un certain nombre de notes de plain-chant qu'on appelle *neume*, d'un mot grec qui signifie *souffle*, ou en latin *jubilatio*, chant de joie. A ces notes ne correspond aucune parole. Ce sont des sons de voix, des modulations telles qu'en inspirent d'ordinaire les grands sentiments de joie ou de douleur, et qui se passent de paroles. C'est l'état des Bienheureux, qui dans le ciel louent Dieu par la pensée.

Dans quelques églises on ajouta à l'*Alleluia* et aux notes dont se compose le *neume* quelques paroles destinées à être chantées. Ces paroles furent nom-

1. Durand de Mende, liv. IV, ch. XI.

mées *séquences*, c'est-à-dire suite de l'*Alleluia*. Elles sont aujourd'hui remplacées par des pièces de chant qu'on appelle *proses*, parce qu'elles ne sont pas écrites en vers, bien quelles soient le plus souvent rimées. Elles expriment les caractères particuliers des mystères ou de la fête que l'Église célèbre, et par les sentiments de joie, d'amour et de reconnaissance qu'elles exhalent, paraissent le naturel développement de l'*Alleluia*. C'est toujours le cri d'allégresse des Fidèles, après les instructions données par l'épître et celles que va faire entendre l'évangile. La prose *Dies iræ* est néanmoins une exception à cette règle. Elle n'exprime que la douleur.

Le rite romain n'admet que quatre proses : celles de Pâques, de la Pentecôte, du Saint Sacrement et des Morts, avec le *Stabat* à certaines fêtes de la Vierge (la Compassion et Notre-Dame des Sept-Douleurs). Vous voyez, mes Frères, quel déploiement de prières, d'instructions fait l'Église, avant d'arriver au sacrifice proprement dit, c'est-à-dire à la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ, par quelles préparations, par quelles épreuves en quelque sorte elle fait passer le prêtre et le peuple. Entrons dans les vues de l'Église, et pénétrons-nous bien avec elle du sens de ces prières, de ces lectures et de ces cérémonies saintes. *Amen*.

VINGTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Évangile. Cérémonies qui en accompagnent la lecture ou le chant. — II. Prône. Ce qu'il renferme : prières, annonces, instructions. — III. *Credo*. Symbole des Apôtres, de Nicée, de Constantinople, de saint Athanase. — IV. Cérémonies qui se rattachent au *Credo*.

I. Le sous-diacre, en lisant ou en chantant l'épître, a donné au peuple des instructions tirées des épîtres des apôtres ou des livres de l'Ancien Testament. Il représente le saint précurseur Jean-Baptiste, avons-nous dit, ou les apôtres qui allaient devant Jésus pour lui préparer les voies, *parare viam Domini*.

Il est naturel dès lors que l'évangile suive immédiatement l'épître. L'évangile, c'est Jésus-Christ lui-même ; ce sont bien souvent ses paroles mêmes ou du moins le récit de ses actions.

Les cérémonies qui accompagnent la lecture ou le chant de l'évangile sont très belles. Le diacre, tenant le livre des évangiles dans ses mains, se présente à l'autel, y dépose le livre ; puis se met à genoux et récite la prière : *Munda cor meum*, etc. « Purifiez mon cœur et mes lèvres, Dieu Tout-Puissant, qui purifiâtes les lèvres du prophète Isaïe avec un charbon ardent. Ainsi daignez me purifier par votre grâce, afin que je puisse dignement annoncer votre évangile. »

Cette prière achevée, il se lève, reprend le livre sacré, et se mettant de nouveau à genoux et s'incli-

nant devant le célébrant, il lui demande de le bénir. Ce que fait le prêtre en disant : « Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres, afin que vous annonciez dignement et convenablement l'évangile de Dieu. »

Le diacre ainsi béni et fortifié pour l'accomplissement de son ministère se rend au pupitre, accompagné des acolytes et des thuriféraires, et, après avoir encensé le livre, il chante solennellement l'évangile.

Aux messes basses, le prêtre se contente de demander à Dieu de le purifier, et se donne à lui-même la bénédiction qu'il donne au diacre dans les messes solennelles.

Tout cela est grave, majestueux, et indique bien le respect que nous devons à la parole divine.

Le livre a été porté du côté gauche au côté droit. La raison mystique de ce transfert est que les Juifs ayant repoussé l'Évangile, il s'est tourné vers les nations ; et la raison naturelle, c'est que le côté gauche va être occupé par les offrandes des fidèles, et que le livre eût été un embarras au milieu de ces dons, lesquels comprenaient autrefois non seulement la matière du sacrifice, mais encore les choses nécessaires à la subsistance des ministres de l'autel.

Pendant la lecture de l'évangile tous les Fidèles se tiennent debout, pour montrer la disposition où ils sont de croire, et de faire tout ce qui leur sera enseigné et prescrit. C'est l'attitude de soldats prêts, au signal de leur chef, à s'élancer sur l'ennemi et à le vaincre.

Le prêtre, ainsi que le diacre, en annonçant l'évangile qu'il va lire ou chanter, trace le signe de

la croix sur le livre et sur lui-même. Il indique par là que la vertu de l'Évangile est surtout dans la croix, instrument de notre rédemption; et en se signant, au front, sur la bouche et sur la poitrine, il fait voir qu'il ne rougit pas de l'Évangile, qu'il y croit de cœur et qu'il est prêt à le confesser de bouche : *corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem* [1].

« Commencement ou suite de l'évangile selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean, » dit le prêtre, et le peuple répond : « Gloire à vous, Seigneur, » à vous qui nous instruisez et nous montrez la voie qui conduit à la félicité éternelle.

L'évangile fini, les assistants répondent : « Louange à vous, ô Christ, » *Laus tibi, Christe;* c'est la même pensée, le même sentiment qui a été exprimé au commencement de la lecture sacrée. Louange à Dieu pour cet évangile qu'il est venu apporter au monde, et qui est la source de notre salut.

En même temps le célébrant baise le livre des Évangiles, en disant : *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta;* « que par les paroles de l'Évangile soient effacés nos péchés. » Les paroles de l'Évangile en effet ont une force et une vertu particulière pour exciter en nous le repentir de nos fautes et nous en obtenir le pardon. Elles ne remettent pas les péchés par elles-mêmes comme le sacrement de pénitence, surtout les péchés mortels; mais par les sentiments qu'elles font naître dans les cœurs, les impressions qu'elles produisent dans l'âme, elles peuvent provoquer la contrition qui efface les fautes commises.

1. Rom., x, 10.

II. *Prône.* L'évangile a quelquefois besoin d'explication. Il est tout au moins utile d'en faire ressortir les maximes, d'en recommander tout particulièrement les préceptes. Tel est l'objet du prône, qui pour cette raison suit la lecture de l'évangile. Ce nom lui vient de ce que jadis on montait à l'ambon pour parler aux Fidèles, προναυς, discours fait devant la nef. Le prône renferme d'ordinaire trois choses : 1° les prières que l'apôtre saint Paul recommandait déjà aux Chrétiens de son temps. « Je vous prie. avant toutes choses, qu'on fasse des prières, des supplications et des actions de grâces pour toute sorte de personnes, pour les rois et tous ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous menions une vie tranquille et paisible en toute sorte de piété et d'humilité [1]. » Un usage aussi ancien est assurément bien respectable. Il doit fournir un motif de plus d'assister au prône où se font ces prières. 2° Les annonces et les publications, par lesquelles se manifeste la vie paroissiale, au moyen desquelles chaque fidèle est mis au courant de ce qui se fait dans son église, des fêtes, des cérémonies qui s'y accomplissent, des mariages qui s'y célèbrent, des jeûnes et abstinences auxquels chacun est tenu. C'est au prône que s'apprennent toutes ces choses. 3° Les instructions enfin que les Pasteurs sont rigoureusement obligés d'adresser aux Fidèles. Or cette obligation subsisterait-elle, si les Fidèles de leur côté n'étaient obligés de les entendre ? Évidemment l'obligation est réciproque.

Et cependant combien de Chrétiens s'affranchissent

1. I Tim., II, 1.

du devoir d'entendre la parole de leurs pasteurs, alors que ceux-ci restent fidèles à l'annoncer ! Qui sera condamné au tribunal de Dieu, mes Frères, le pasteur qui aura prêché assidûment dans des enceintes vides, ou les Fidèles qui auront négligé de venir entendre les prédications du pasteur ?

Autrefois c'étaient les évêques, et les évêques à peu près seuls, qui prêchaient à la messe du haut de l'ambon. C'est là qu'ont été faites ces admirables homélies que les siècles nous ont transmises ; c'est là que les Chrysostome, les Augustin, les Ambroise, les Grégoire le Grand, ont fait entendre ces instructions, dont la lecture fait encore nos délices. Assurément si vous aviez vécu au temps de ces grands pontifes, vous vous seriez fait un devoir de les écouter et de profiter de leurs leçons ; vous auriez goûté le même plaisir qu'éprouvait saint Augustin avant sa conversion en entendant saint Ambroise à Milan. Mais si ce ne sont plus des évêques qui vous parlent, si vous ne trouvez plus à l'ambon ou dans les chaires de vos églises les Chrysostome, les Augustin et les Ambroise, la parole de vos pasteurs, simples prêtres, n'en est pas moins respectable ; et si elle n'a pas l'éloquence de ces anciens Pères, elle en a du moins la doctrine. Les vérités annoncées sont toujours les mêmes. Vous pouvez donc vous instruire, mes Frères, en nous écoutant, comme vous vous seriez instruits en écoutant ces prédicateurs antiques. Dieu a promis d'être avec son Église jusqu'à la fin des temps ; et les siècles les plus reculés auront des prédicateurs autorisés de l'Évangile, comme en ont eu les âges primitifs du Christianisme.

III. *Credo*. Il est naturel qu'après les vérités annon-

cées par l'Évangile, expliquées par le prône, le prêtre et le peuple fassent une profession publique, solennelle de ces vérités. C'est ce qui se fait par la récitation ou le chant du *Credo*. Le *Credo* ou symbole est le signe où l'on reconnaît le chrétien. C'est aussi l'abrégé, le résumé de la doctrine chrétienne. Les apôtres le composèrent avant de se séparer pour aller prêcher l'Évangile dans tout l'univers.

Ce symbole, que nous récitons dans nos prières quotidiennes, reçut à diverses époques certains développements que nécessitèrent les circonstances, mais qui jamais n'en altérèrent le fond. Arius ayant nié la divinité de Jésus-Christ, le Concile de Nicée, assemblé en 325, crut devoir affirmer ce dogme d'une manière plus explicite, en ajoutant quelques mots à l'article qui concernait Jésus-Christ, la seconde personne de la sainte Trinité.

Plus tard Macédonius, évêque de Constantinople, attaqua la divinité du Saint-Esprit. Un concile, assemblé dans cette ville, expliqua l'article du Saint-Esprit, *et in Spiritum sanctum*. Il ajouta : *Dominum et vivificantem qui ex Patre Filioque procedit*, etc.

Ce symbole, qui comprend aussi celui de Nicée et par suite celui des Apôtres, se nomma le symbole de Constantinople. C'est celui qui se dit à la messe.

Il y a un quatrième symbole, plus développé que les précédents, surtout en ce qui touche à la sainte Trinité. On l'attribue à saint Athanase. Il ne se dit point à la messe, mais à prime des dimanches de l'année.

Le symbole de Constantinople ne se récite point indifféremment à toutes les messes, mais seulement à celles du dimanche, à cause du concours des Fidèles ce jour-là, aux fêtes de Notre-Seigneur et de la Vierge,

qui y sont spécialement désignés, des Apôtres qui l'ont prêché, des docteurs qui l'ont expliqué, et, par une exception tout à fait particulière et honorable pour cette sainte, à la fête de sainte Madeleine, parce qu'elle fut chargée par Notre-Seigneur d'annoncer sa résurrection aux apôtres, et fit par là même office d'apôtre.

IV. A l'*Incarnatus est*, on se met à genoux aux grandes messes ; le prêtre fléchit un genou aux messes basses, en signe de respect et de reconnaissance, et pour adorer les abaissements d'un Dieu fait homme pour nous racheter.

Aux grand'messes le *Credo* doit être chanté tout entier par les Fidèles. L'orgue n'y joue point. Plusieurs conciles l'ont interdit. D'autres ont témoigné le désir qu'il ne fût pas chanté en musique, afin que toutes les paroles en pussent être entendues, que les deux chœurs se réunissent en un seul, pour que ce chant fût véritablement la profession de foi solennelle de tous les Fidèles faite avec une union entière et des cœurs et des voix.

Rien de plus beau, de plus émouvant que ce chant quand il sort de milliers de poitrines, de poitrines d'hommes surtout, et qu'il est l'expression de la foi de tout un peuple, manifestant hautement, hardiment ses croyances, en face de l'incrédulité du siècle, et à l'encontre de tant de systèmes impies et de négations sacrilèges. Une clôture de mission, un pèlerinage fervent donnent parfois ce consolant spectacle, bien capable d'affermir les âmes timides et chancelantes.

Aussi vous dirai-je, mes Frères, assistez à la grand'messe. Chantez le *Credo* avec le clergé, chantez-le avec le peuple, chantez-le avec votre cœur

ému, avec votre âme croyante. Après cet acte de foi, après cette profession publique de votre religion, sortie en quelque sorte vivante du fond de vos entrailles, vous vous sentirez plus fermes, plus ancrés dans la vérité, et vous pourrez, au sortir du temple, affronter sans danger les erreurs innombrables qui se préparent à vous livrer assaut dans le monde.

En terminant le *Credo* on fait le signe de la croix à ces mots, *Et vitam venturi sæculi, Amen.* On reconnaît par là que nous n'attendons la résurrection et la vie éternelle que de la vertu de la croix ; qu'après être mort sur cette croix, Jésus-Christ est ressuscité glorieux, et nous a promis de nous ressusciter nous-mêmes, nous qui sommes ses membres, et de nous associer à son éternelle vie, *Et vitam venturi sæculi.*

Nous avons parcouru, mes Frères, la première partie de la messe, qui consiste dans la préparatian, la deuxième partie qui renferme des prières et des instructions, préliminaires du saint Sacrifice. La troisième partie nous introduira dans le sacrifice proprement dit. Nous y traiterons de l'oblation.

A mesure que nous avançons dans cette étude, que notre attention redouble, que notre foi s'anime, que notre amour s'exalte. Nous sommes vraiment dans le Saint des saints, et c'est un monde de merveilles qui va s'offrir à nos regards. *Amen.*

VINGT-UNIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

Offertoire. — II. Pain et vin. — III. Prières après l'offrande du pain et du vin. — IV. Encensement. — V. Le prêtre lave ses doigts. — VI. Prières à la sainte Trinité. — VII. *Orate fratres.* — VIII. Secrète.

TROISIÈME PARTIE : OBLATION.

I. *Offertoire.* Tout ce qui précède dans les cérémonies de la Messe que nous nous efforçons de vous expliquer, prières, lectures, tout cela n'a d'autre but que de nous préparer au grand sacrifice, et de nous rendre dignes de l'offrir ou d'y assister.

C'est à ce moment que dans la primitive Église on renvoyait les catéchumènes, les pécheurs et les pénitents. De là vient qu'on appelait *Messe des catéchumènes* cette première partie du divin sacrifice, et messe des Fidèles celle qui suit.

Avant de commencer la messe des Fidèles, le prêtre se tourne vers le peuple et lui dit : Le Seigneur soit avec vous, et le peuple répond : Et avec votre esprit. Nous allons offrir la grande, l'auguste victime. Ne faut-il pas que Dieu soit avec nous, et que tous, prêtre et Fdèles, nous ne soyons qu'un avec lui par la charité ? Et le prêtre récite une antienne exprimant une prière ou une louange.

II. *Pain et vin.* Un ou plusieurs psaumes accompagnaient autrefois cette antienne, pendant lesquels le peuple faisait l'offrande : 1° de la matière du sacrifice, c'est-à-dire du pain et du vin ; 2° de divers produits

destinés à l'alimentation du clergé et des pauvres. Ces offrandes étaient quelquefois des chartes de donation déposées sur l'autel par des princes ou des seigneurs. Charlemagne plaça sur l'autel de Saint-Pierre, à Rome, les actes renfermant les opulentes donations qu'il faisait au Saint-Siège.

Les temps et les circonstances ayant changé. l'offrande a été supprimée et les psaumes aussi, dont il n'est resté que le verset appelé encore aujourd'hui *offertoire.*

Les prêtres ont cru devoir préparer ou faire préparer la matière du sacrifice, au lieu de la recevoir des mains du peuple. Celui-ci, de son côté, a cessé d'apporter des offrandes, dès que le clergé, grâce aux pieuses libéralités des Fidèles, a été suffisamment pourvu. Pour suppléer aux offrandes on a fait des quêtes dans les églises pour les pauvres ou pour les frais du culte. Ces quêtes en faveur des pauvres ont une origine des plus respectables. C'est saint Paul lui-même qui les institua en faveur des Fidèles de Jérusalem réduits à la détresse, et le dimanche fut le jour auquel il les fixa. Il reste une trace des anciennes offrandes dans celle qui se fait aux messes pour les morts.

Le célébrant prend la patène avec l'hostie, et récite, les yeux tournés vers le ciel, la prière suivante : « Recevez, Père saint. Dieu tout-puissant et éternel, cette hostie sans tache que je vous offre, moi votre indigne serviteur, à vous, mon Dieu vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences, qui sont sans nombre, pour tous les assistants et pour tous les Fidèles chrétiens, vivants et défunts, afin qu'elle serve à eux et à moi pour le salut et la vie éternelle. Ainsi soit-il. »

En étudiant cette prière et l'analysant avec soin, nous voyons quel est celui qui offre, moi, prêtre, serviteur indigne, *quis*. *Quid?* Qu'est-ce que j'offre? une hostie immaculée, et en prononçant ces mots, ma pensée, on le voit bien, se porte sur celui qui va prendre la place du pain. *Cui?* A qui ? A vous, Père saint, Dieu éternel, mon Dieu vivant et véritable. Pour quoi et pour qui? *Pro quibus?* Pour mes innombrables péchés, offenses, négligences, pour tous les assistants, pour tous les Fidèles chrétiens, vivants et défunts. Et à quelle fin? Pour que ce sacrifice profite à eux et à moi pour le salut et la vie éternelle.

Cela dit, le prêtre trace le signe de la croix au-dessus du corporal avec la patène, et place en quelque sorte l'hostie sur cette croix.

Prenant le calice de la main gauche, le prêtre le purifie avec la main droite, indiquant par là que nous devons purifier le calice de notre cœur destiné, lui aussi, à recevoir le sang de Jésus-Christ. Il verse le vin dans le calice et y ajoute de l'eau, mais en petite quantité. Pourquoi ce mélange? En voici les raisons mystiques. Le vin marque la divinité de Notre-Seigneur, et l'eau son humanité. L'union du vin et de l'eau indique l'union du peuple avec Jésus-Christ, l'union de chacun de nous avec Dieu par la grâce et par la communion. C'est, du reste, ce qu'exprime la prière du prêtre à ce moment: « Faites que par le mystère de cette eau et de ce vin nous devenions participants de la nature divine de celui qui s'est fait participant de notre nature humaine. » Enfin ce mélange de l'eau et du vin au Saint-Sacrifice rappelle l'eau et le sang qui jaillirent du côté entr'ouvert de Jésus-Christ à la croix.

Le prêtre bénit l'eau et non pas le vin. Jésus-Christ représenté par le vin n'a pas besoin d'être bénit, lui qui bénit toute chose ; au contraire, le peuple, symbolisé par l'eau, doit être purifié, pour pouvoir s'unir et s'incorporer à Jésus-Christ.

Pourquoi l'eau est-elle admise en si petite quantité dans le mélange ? Parce que l'élément divin l'emporte sur l'élément humain, et afin, dit un concile de Tribur (895), que la majesté du sang de Jésus-Christ soit plus abondante que la fragilité du peuple, representé par l'eau. Cela revient à la pensée de saint Augustin : « Ce n'est pas moi, Jésus-Christ, qui serai changé en toi, mais toi qui seras transformé en moi. »

Ayant pris le calice de ses deux mains et l'élevant comme il a élevé le pain, le prêtre l'offre à Dieu et récite la prière qui suit : « Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, et supplions votre clémence de le faire monter, comme un parfum d'une agréable odeur, en présence de votre divine Majesté pour notre salut et celui de tout le monde. »

Nous vous offrons, Seigneur. Saint Augustin remarque qu'on n'a jamais dit dans l'Église catholique : Nous vous offrons, ô Pierre, ô Paul, etc. C'est que, quel que soit le saint que l'on se propose d'honorer ou d'invoquer à l'occasion du saint Sacrifice de la messe, ce n'est jamais à un saint, mais à Dieu et à Dieu seul que le sacrifice est offert.

Le prêtre ne dit plus comme en offrant le pain. *offero*, je vous offre, mais *offerimus*, nous vous offrons. En offrant le pain il ne parlait qu'en son nom ; en offrant le vin, il parle en son nom et au nom du peuple, pour qui il vient de prier, qui est représenté par l'eau dans le calice. C'est donc avec le peuple et

en union avec lui qu'il offre le divin sacrifice ; ce qu'exprime encore, aux messes solennelles, la main du diacre se joignant à celle du prêtre pour élever et offrir le calice.

III. Après avoir ainsi offert à Dieu et déposé sur l'autel la matière du sacrifice, déjà toute prête à recevoir la consécration sainte, le célébrant, sentant qu'il touche au moment solennel, à ce grand acte dont Dieu daigne le faire l'instrument, comprend qu'il doit s'humilier, lui et le peuple qu'il représente, et il adresse en conséquence à Dieu deux touchantes prières, toutes pleines d'humilité et de confiance.

« Nous nous présentons devant vous avec un esprit humilié et un cœur contrit. Recevez-nous, Seigneur, et faites que notre sacrifice s'accomplisse aujourd'hui en votre présence, de telle sorte qu'il vous soit agréable, Seigneur, notre Dieu. »

Dans le sacrifice de la messe, ce n'est pas seulement Jésus-Christ qui s'offre à Dieu son Père, c'est encore le prêtre et le peuple unis à Jésus-Christ. Le pain composé de plusieurs grains de blé broyés ensemble et le vin formé du jus de plusieurs graines de raisin sont, d'ailleurs, une image des Fidèles unis ensemble par la charité. C'est pourquoi le prêtre et le peuple offrent ici à Dieu leur esprit humilié et leur cœur contrit, comme Jésus-Christ s'offrait à son Père, à Gethsémani. Le prêtre imite autant qu'il est en lui l'attitude du Sauveur au jardin des Olives, en faisant une inclination profonde. Après quoi, comme s'il avait reçu du ciel l'assurance que ses péchés lui sont pardonnés et que Dieu agréera son sacrifice, il relève son front abattu, tend les mains et dirige ses yeux vers le ciel, disant :

« Venez, sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce sacrifice préparé pour la gloire de votre saint nom. »

L'offrande est faite, il est vrai. Mais l'Esprit-Saint seul peut accomplir le sacrifice, et c'est pourquoi le prêtre invoque sa toute-puissance pour ce grand œuvre. C'est lui, c'est l'Esprit-Saint qui a formé le corps de Jésus-Christ dans le sein virginal de Marie. C'est lui aussi qui va, par l'entremise du prêtre, changer le pain et le vin au corps et au sang du Sauveur. Et en terminant sa prière, le célébrant trace le signe de la croix sur le calice et sur la patène, montrant par là que c'est par les mérites et la vertu de la croix que le grand prodige va s'opérer.

IV. *Encensement.* Nous avons déjà parlé de l'encensement dans une instruction particulière. Nous ajouterons ceci : que, si le prêtre, aux messes chantées, encense les dons offerts, c'est pour montrer le respect que méritent ces éléments, à cause qu'ils vont être changés au corps et au sang de Jésus-Christ. « Que ma prière monte vers vous comme l'encens, » dit le célébrant. « Que mes mains, s'élevant vers « vous, vous soient agréables, comme le sacrifice du « soir. » C'est toujours la prière, dont la fumée de l'encens est l'image; c'est la grâce de Jésus-Christ figurée par l'autel, qui s'exhale et se répand sur les Fidèles ; c'est la bonne odeur des vertus qui embaume l'assemblée des chrétiens, *Christi bonus odor sumus* [1]. Après avoir encensé les dons sacrés et l'autel, le prêtre est encensé lui-même ; après quoi le sous-diacre rend le même honneur à tous les ecclésiasti-

1. II Cor., II, 15.

ques présents, et même à l'assemblée des Fidèles tout entière.

V. Le prêtre alors lave ses mains, ou plutôt l'extrémité de ses doigts, le pouce et l'index, ceux-là seulement qui ont reçu l'onction sacrée. Il a dû laver ses mains à la sacristie ; il lave encore ses doigts, pour montrer qu'il ne suffit pas à celui qui doit offrir la victime sainte, d'être exempt de fautes considérables, mais qu'il doit encore être pur des fautes les plus légères. Et ce faisant, il récite un psaume, dont le sens s'adapte parfaitement à l'action qu'il accomplit : *Lavabo*, etc.

VI. Revenu au milieu de l'autel, le célébrant, tenant les mains jointes et un peu incliné, récite une prière à la sainte Trinité : *Suscipe, sancta Trinitas*, etc. C'est un corollaire ou un résumé des deux oblations déjà faites, montrant que le sacrifice est offert non seulement à Dieu le Père, mais encore aux trois augustes personnes de la sainte Trinité ; qu'il a pour but de rappeler la Passion, la Résurrection, l'Ascension de Notre-Seigneur, et de plus d'honorer les saints, dont plusieurs sont nommés dans cette oraison ; enfin, de procurer notre salut par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession des bienheureux dont nous rappelons la mémoire.

VII. Cette prière terminée, le prêtre se tourne vers les Fidèles, et leur dit : *Orate, fratres*, etc. « Priez, mes Frères, afin que mon sacrifice et le vôtre soit agréable aux yeux du Père tout-puissant. » L'instant solennel approche. Plus que jamais le prêtre a besoin d'être soutenu par les prières du peuple, et c'est pourquoi il les sollicite avec instance. Le peuple n'est pas sourd à sa voix. Il répond,

et jamais sa réponse n'a été aussi étendue et aussi explicite : *Suscipiat*, etc. « Que le Seigneur reçoive ce sacrifice de vos mains pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité et pour celle de toute sa sainte Église. » Le célébrant, satisfait du concours filial que lui accorde le peuple, répond secrètement : *Amen*, qu'il en soit ainsi.

C'est la dernière fois que le prêtre se sera tourné vers les Fidèles. Désormais il va être tout entier au grand sacrifice, et lui vouer toute son attention.

VIII. Il dit alors l'oraison *Secrète*, ainsi appelée ou parce qu'elle est récitée sur les dons séparés, *secreta dona*, ou parce qu'elle est prononcée silencieusement. C'est le silence de Jésus-Christ durant sa passion qu'imite le prêtre. Il dit néanmoins à haute voix la conclusion de cette oraison : *Per omnia sæcula sæculorum. Amen,* répond le peuple, approuvant par là ce que le prêtre a dit tout bas à Dieu, et témoignant qu'il lui est resté uni dans ses supplications intimes.

Les derniers mots de la Secrète deviennent les premiers de la Préface, sujet de notre prochaine instruction. *Amen.*

VINGT-DEUXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

Préface. — II. *Sanctus.* — III. Canon. Prescriptions qui lui sont propres. — IV. *Te igitur.* — V. *Memento* des vivants. — VI. *Et omnium circumstantium.*

QUATRIÈME PARTIE : CANON.

I. *Préface.* Ici commencent proprement les grands mystères, auxquels tout ce qui précède, même l'obla-

tion, a servi de préparation. Le prêtre, en disant l'*Orate fratres*, s'est tourné pour la dernière fois vers le peuple, et a pris en quelque sorte congé de lui. Il demeure désormais enfermé dans le Saint des saints. Autrefois, d'ailleurs, un rideau était tiré derrière lui, qui le dérobait à tous les regards. Il salue les fidèles, comme il l'a déjà fait tant de fois depuis le commencement de la messe, mais sans les regarder; *Dominus vobiscum.* Le Seigneur soit avec vous. *Sursum corda.* Haut les cœurs. Oubliez la terre, laissez là les préoccupations d'ici-bas, biens, plaisirs, affaires; que vos cœurs, élevés au-dessus des sens, prennent des ailes et montent vers le Très-Haut : *Quæ sursum sunt sapite*, soyez aux choses d'en haut. Le peuple répond : Vos vœux sont prévenus. Déjà nos cœurs sont montés; ils sont près du Seigneur. *Habemus ad Dominum.* Eh bien! ajoute le prêtre : « Rendons grâces au Seigneur notre Dieu. » « C'est une chose digne et juste, » répond le peuple.

Quel noble et touchant dialogue entre le prêtre, représentant de Jésus-Christ, le prêtre sacrificateur, et le peuple pour qui le sacrifice va être offert! Quelle communauté sublime de pensées célestes, de sentiments purs et saints!

Alors commence la Préface proprement dite. Que signifie ce mot? Il signifie préambule, prélude, préparation. Il y a la préface d'un livre, comme il y a le frontispice d'un édifice. Une préface comme un frontispice indique un ouvrage d'une certaine importance. Ni une cabane n'a de frontispice, ni une feuille légère de préface. La préface de la messe fait donc entendre qu'un grand ouvrage va s'accomplir. Et quel ouvrage! Le plus grand qu'il y ait sous le soleil, l'ouvrage

que l'Église, dans la langue liturgique, appelle l'ouvrage ou l'*Action* par excellence.

Après avoir exprimé ses dispositions et montré que ses sentiments sont à la hauteur de ceux du prêtre, le peuple rentre dans le silence, d'où il ne sortira plus jusqu'au *Pater.* Le prêtre lui-même ne tardera pas à se taire, pour s'enfermer et s'absorber tout entier dans son œuvre. Mais auparavant il a besoin d'épancher au dehors le trop plein de son âme, de jeter à la terre et au ciel l'expression de son amour, de sa reconnaissance et de tous les grands sentiments que fait naître en lui l'approche du grand sacrifice.

S'adressant à Dieu lui-même, et reprenant les dernières paroles du peuple, dont il se sert pour se donner un élan nouveau : « Oui, il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire, que nous vous rendions grâces toujours et partout, à vous, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, non point par nous-mêmes, êtres sans valeur, mais par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par lequel les anges louent votre Majesté, les Dominations l'adorent, tandis que les Puissances tremblent devant elle, et que les cieux et les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins la célèbrent tous ensemble avec des transports de joie. Nous vous prions de permettre que nos voix s'unissent à leurs voix pour confesser humblement vos grandeurs en disant :

II. « Saint, Saint, Saint, est le Dieu des armées. Le ciel et la terre sont pleins de votre gloire. *Hosanna* au plus haut des cieux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! *Hosanna* au plus haut des cieux ! »

Ici nous sommes loin de la terre. C'est au plus haut des cieux que nous avons été transportés, auprès du trône de Dieu lui-même, et le cantique que nous chantons, c'est celui que chantent les Anges, et qu'Isaïe entendit retentir sous les voûtes célestes. *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* C'est le cri de joie que faisaient entendre les enfants à l'entrée de Jésus à Jérusalem. N'est-il pas juste que nous répétions les mêmes accents et que nous fassions, nous aussi, éclater notre allégresse au moment où le Sauveur, envoyé par son Père pour nous sauver, va faire son entrée au milieu de nous? C'est l'Église tout entière qui par la bouche du célébrant salue avec des transports de bonheur son divin Rédempteur. *Hosanna in excelsis!*

Au *Sanctus*, le prêtre s'incline pour marquer l'adoration. Au *Benedictus*, il se relève pour exprimer la joie.

III. *Canon.* A la Préface et au *Sanctus* succède le *Canon.* Ce mot signifie *règle*, règle fixe. Le Canon, en effet, est toujours le même, à la différence de la Préface qui change souvent, selon les fêtes. L'Église latine en possède dix, sans compter la Préface appelée *Commune.* Le Canon est la règle que le prêtre doit suivre dans l'oblation du sacrifice; il renferme les prières qu'il doit prononcer, sans rien y ajouter, sans rien en retrancher. Elles sont invariables. A peine quelque légère addition au *Communicantes* dans certaines fêtes solennelles, telles que Pâques, Ascension, Pentecôte, Noël, Épiphanie. Ces prières se composent des paroles de Notre-Seigneur, des traditions des apôtres, des prescriptions et institu-

tions des souverains Pontifes [1]. Elles respirent la piété et la sainteté.

Les prières du Canon doivent se prononcer à voix basse. Le prêtre les dit de manière à s'entendre lui-même, sans être entendu des assistants. Le Concile de Trente l'a rigoureusement prescrit, jusqu'à prononcer l'anathème contre ceux qui prétendraient que l'usage de l'Église romaine de dire à voix basse une partie du Canon et les paroles de la consécration doit être condamné [2]. Les raisons de cette pratique sont : 1° la sublimité du sacrement eucharistique longtemps abrité par le secret, aux premiers âges chrétiens, la profondeur des mystères qui vont s'opérer, et qu'il ne convient pas de révéler aux profanes, s'il s'en trouvait dans l'assemblée ; 2° le silence dans lequel Dieu lui-même agit, en changeant le pain et le vin au corps et au sang de son Fils ; enfin, le recueillement où doivent entrer les fidèles eux-mêmes durant cette partie si importante du divin sacrifice. Cette raison est encore donnée par le Concile de Trente [3].

Le prêtre, avant de commencer le Canon, élève les yeux vers le ciel pour montrer l'attention et l'élévation de son esprit vers Dieu. Il élève ses mains pour indiquer la ferveur de ses désirs ; il joint ses mains pour signifier l'union de ses prières à celles de Jésus-Christ. Il s'incline profondément pour rappeler l'humilité profonde avec laquelle Jésus-Christ priait sur le Calvaire, et avec laquelle le prêtre doit prier lui-même. Il baise l'autel en signe de respect

1. Conc. Trid., sess. XXII, cap. IV.
2. Sess. XXII, can. V et IX.
3. Sess. XXII, can. V.

et d'amour, au moment où le corps et le sang de Jésus-Christ y vont reposer; il continue la prière les mains étendues à la hauteur des épaules, demandant au Père très clément qu'il veuille bien appliquer le fruit du sacrifice à la sainte Église catholique, au souverain Pontife, à l'évêque du lieu, au roi ou à l'empereur, et à tous les fidèles.

IV. *Te igitur.* Donc, c'est-à-dire, puisque vous êtes grand, saint, très haut, nous vous supplions, nous vous prions d'agréer, de bénir ces dons, ces présents, ces sacrifices sans tache; et en même temps le prêtre bénit par trois signes de croix la matière du sacrifice, en l'honneur des trois augustes personnes qui ont concouru à l'immolation sainte, le Père en consentant à la mort de son Fils, le Fils en se livrant pour nous, le Saint-Esprit en l'inclinant à se livrer ainsi par amour pour les hommes.

Remarquez, mes Frères, l'insistance particulière que met le prêtre à prier pour l'Église catholique, et les divers dons qu'il sollicite pour elle.

Il demande à Dieu de la pacifier, *quam pacificare*, c'est-à-dire de la délivrer des persécutions auxquelles elle est si souvent en butte. Ah! sans doute, les persécutions sont utiles à l'Église. Le sang des martyrs est une semence de chrétiens, et le glaive des bourreaux empêche les fidèles de s'amollir dans les délices d'une vie tranquille. Et pourtant l'Église répugne aux persécutions, et demande avec l'apôtre saint Paul d'opérer ici-bas sans trop d'obstacles et de difficultés son passage vers l'éternité.

Custodire. Le prêtre demande à Dieu de garder son Église contre les ennemis visibles et invisibles qui

conjurent sa perte, contre les hérétiques, les impies qui la veulent détruire.

Adunare, qu'elle échappe aux schismes qui déchireraient son sein, et que les prodigues qui se sont séparées d'elles reviennent au plus tôt dans sa maison, pour qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur.

Regere. Que Dieu la gouverne lui-même ou du moins qu'il donne aux pasteurs chargés de la conduire la sagesse, la prudence et les lumières nécessaires pour lui faire éviter les écueils sur cette mer du monde, hélas! si féconde en naufrages. Qu'il donne aux chefs les mêmes vues, les mêmes sentiments, la même fermeté pour la conservation de la foi, pour le maintien de la discipline, et aux fidèles la soumission la plus entière, la docilité la plus humble et la plus filiale aux enseignements et aux ordres des chefs.

Vous voyez par cet exemple, mes Frères, par l'exemple de l'Église elle-même priant par ses représentants naturels, combien nous sommes tenus à prier pour elle, dans tous les temps, dans celui où nous vivons, qui n'est certes pas meilleur que ceux qui l'ont précédé, bien au contraire.

De cette obligation de prier pour l'Église en général découle naturellement celle de prier pour son chef suprême, le Pape, pour l'évêque du diocèse, notre pasteur, pour les princes qui peuvent tant pour le bien ou le mal de la religion, et enfin pour tous ceux qui, par la pureté de leur foi, *orthodoxis*, et par leur attachement à l'autorité sainte, à l'autorité apostolique qui nous gouverne, contribuent aux desseins miséricordieux de Jésus-Christ sur les hommes

et à leur salut éternel. L'Église ne prie point publiquement pour les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés, si ce n'est le vendredi saint, à la messe des Présanctifiés.

V. *Memento des vivants.* Ici le prêtre fait une pause, et recommande à Dieu, nomme mentalement les personnes pour lesquelles il a l'intention particulière de prier. Ces personnes étaient autrefois celles dont les offrandes contribuaient à la subsistance du clergé et des pauvres. Leurs noms étaient récités tout haut. Des diptyques ou tableaux pliés en deux contenaient ces noms, que le prêtre lisait ou que le diacre récitait publiquement. Il y avait les diptyques pour les vivants et les diptyques pour les morts.

Aujourd'hui, ces diptyques n'existent plus. Le célébrant se contente de recommander silencieusement à Dieu les personnes qui lui sont chères, ses parents, ses amis. Ce sont ses affections privées auxquelles il donne satisfaction en cet endroit, mais au fond du cœur, sans nommer extérieurement personne, et cela en très peu de temps. L'Église, dont il est le ministre public, ne lui permet pas de consacrer un trop long intervalle de temps à ses intérêts particuliers ou aux intérêts des siens. C'est ce qu'on appelle le *Memento* des vivants. Il passe avant celui des morts. C'est que les vivants sont plus exposés. Les morts, et il ne peut être ici question que de ceux qui sont en purgatoire, les morts ont désormais leur salut assuré.

L'Église n'oublie personne. Après avoir prié pour les vivants, et pour ceux que le prêtre veut recommander à Dieu spécialement, elle a un souvenir pour

les assistants, *et omnium circumstantium*. Ils le méritent bien, et c'est là une récompense de leur empressement à se rendre à l'église et de la confiance qu'ils témoignent aux effets salutaires du saint sacrifice de la messe.

« Souvenez-vous de tous les assistants dont la foi vous est connue, et dont la dévotion vous est agréable, pour qui nous vous offrons ou qui vous offrent (les fidèles, vous le voyez, offrent avec le prêtre) ce sacrifice de louange, pour eux et pour tous les leurs, pour la rédemption de leurs âmes, pour obtenir le salut qu'ils espèrent, pour la conservation de leur santé, et qui vous rendent leurs vœux à vous, Dieu éternel, vivant et véritable. »

Quelle pieuse et tendre sollicitude de la part de l'Église pour ses enfants, particulièrement pour ceux qui lui sont fidèles et viennent prier avec elle! Elle intercède pour eux et pour ceux qui leur appartiennent, et demande, à cette double intention, tous les biens qu'ils peuvent souhaiter, et cela dans l'ordre de la dignité et de l'importance de ces biens, le rachat de leurs âmes, leur salut éternel, leur santé corporelle; enfin elle justifie la confiance qu'elle a d'être exaucée, par les plus hautes perfections du Dieu qu'elle implore, *Dieu éternel, vivant et vrai. Amen!*

VINGT-TROISIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Union de prières avec les saints. *Communicantes.* — II. Reconnaissance du souverain domaine de Dieu, et demande du salut éternel. *Hanc igitur oblationem.* — III. Prière suprême avant la consécration, afin qu'elle se fasse pour la gloire de Dieu et le bien du monde. *Quam oblationem.*

I. Pour donner plus de force à ses supplications, le prêtre les unit à celles des saints qui sont dans le ciel. Il s'est occupé de l'Église de la terre et a prié pour ceux qui en sont les membres. Il s'élève maintenant jusqu'à l'Église du ciel, et implore le secours de ceux qui la composent.

« Unis de communion avec vos saints et vénérant leur mémoire, en premier lieu, celle de la glorieuse Marie toujours vierge, mère de Jésus-Christ notre Dieu et notre Seigneur, et aussi de vos bienheureux apôtres et martyrs, Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Simon et Thadée; Lin, Clet, Clément, Xiste, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Cosme et Damien, et de tous vos autres saints, nous vous prions d'accorder à leurs mérites et à leurs prières, s'il vous plaît, qu'en toutes ohoses nous soyons munis du secours de votre protection. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.* »

Cette prière et celle qui précède nous montrent : 1° Que tous les chrétiens ne forment qu'une grande famille, et que l'Église réunit toujours dans ses affections les saints de la terre et les saints du ciel. Elle

prie pour les premiers, elle invoque les seconds. Par ses soins les Fidèles d'ici-bas sont en communion entre eux et avec les Élus de là-haut. Mais notre communion avec nos Frères de la terre est plus complète que notre communion avec nos Frères du ciel. Avec nos Frères de ce monde nous avons même foi, mêmes sacrements, mêmes besoins, même voyage à accomplir vers le but où nous tendons. Avec les saints du ciel, nous avons, il est vrai, même foi; mais ce que nous espérons, ils l'ont obtenu. La carrière où nous marchons, ils l'ont parcourue, les combats que nous soutenons, ils y ont triomphé et en ont reçu le prix. Nous sommes dans la voie, en un mot, et eux ils sont arrivés au terme.

Aussi nous ne pouvons entretenir la communion avec les saints que comme on entretient des relations avec des personnes éloignées et qui nous seraient chères, par le souvenir, par les témoignages de respect et d'affection que nous leur ferions parvenir à travers l'espace. C'est bien là ce que l'Église fait entendre, en mettant dans la bouche du prêtre ces paroles, *memoriam venerantes*, vénérant leur mémoire et les engageant par là à prier pour nous et à nous obtenir de Dieu le secours dont nous avons besoin.

Cette prière *Communicantes* nous fait voir : 2° que de tout temps l'Église a invoqué les saints. Elle n'a, du reste, fait qu'imiter en cela, comme en bien d'autres choses, les Justes de l'ancienne alliance. Pour attirer sur eux les grâces d'en haut, les Israélites ne rappelaient-ils pas les vertus d'Abraham et des autres Patriarches aimés de Dieu? « Souvenez-vous d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, » disait Moïse [1].

1. Ex., xxxii, 13.

« Nous vous en conjurons, Seigneur notre Dieu, disaient les trois jeunes Hébreux dans la fournaise, ne retirez pas de nous votre miséricorde, à cause d'Abraham que vous avez aimé, d'Isaac votre serviteur et d'Israël votre saint. »

3° Cette prière nous rappelle en troisième lieu qu'à l'origine du Christianisme des diptyques étaient également dressés pour cette partie de la messe, sur lesquels on inscrivait les noms des martyrs et des confesseurs ; et c'était même une manière de les ranger parmi les saints, de les *canoniser*, en les faisant entrer dans le *canon.* Cet usage se perdit vers le XIIIe siècle et l'on se contenta alors d'y insérer comme aujourd'hui et selon la coutume ancienne, les noms des douze apôtres, avec celui de douze martyrs, ayant souffert à Rome ou dans les environs, ou qui étaient en vénération particulière dans cette Église. Plusieurs sont des papes morts pour la foi aux premiers siècles de l'Église. Lin, Clet, Clément, Xiste, Corneille, furent de ce nombre avec saint Pierre qui, le premier, leur avait donné l'exemple. En ce temps de persécution, les papes se succédaient rapidement et le trône pontifical n'était le plus souvent qu'un degré pour monter à l'échafaud.

4° Remarquez enfin que, malgré le pouvoir que l'Église attribue aux saints et malgré l'idée qu'elle a de l'efficacité de leur intercession, elle nous fait entendre que c'est de Jésus-Christ que cette intercession tire toute sa valeur. Car elle termine cette prière comme toutes les autres par ces paroles : *Per eumdem Christum Dominum nostrum.* Le prêtre se répond à lui-même : *Amen,* à voix basse, ou plutôt, dit un pieux auteur, Durand de Mende, les anges lui

répondent du haut du ciel [1]. Le peuple continue à garder un respectueux silence.

II. Ici se place une cérémonie des plus solennelles et des plus imposantes de la messe. Le prêtre étend ses deux mains sur l'hostie et sur le calice, et prononce l'oraison suivante :

« Daignez donc, Seigneur, nous vous en supplions, recevoir avec bonté cette oblation de notre dépendance, qui est aussi celle de toute votre famille ; daignez établir nos jours dans votre paix, nous préserver de la damnation éternelle et nous admettre au nombre de vos élus. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il. »

Cette cérémonie rappelle ce qui avait lieu dans les anciens sacrifices. Le grand prêtre et les lévites étendaient la main sur la victime, avant qu'elle fût immolée, pour la désigner au Très-Haut et montrer qu'ayant mérité la mort, eux et le peuple pour lequel ils sacrifiaient, ils substituaient à leur place une hostie sur laquelle ils déposaient en quelque sorte leurs iniquités. Ainsi, dans la loi nouvelle, le prêtre pose ses mains sur ce qui va devenir l'hostie sainte et la désigne par là aux coups de la justice divine. Il s'offre en même temps lui-même pour être immolé avec la victime auguste, il offre les assistants, il offre l'Église tout entière, dont il est le ministre ; il prend en quelque sorte possession de cette victime dont le sang répandu a racheté les hommes et réconcilié la créature avec son Créateur.

Ce sacrifice est un sacrifice de dépendance, le sacrifice de notre servitude, par lequel nous recon-

1. Durand, *Rat.*, liv. IV, c. XXXVIII.

naissons le souverain domaine de Dieu sur nous, *oblationem servitutis nostræ*. C'est le sacrifice de la famille tout entière, *cunctæ familiæ tuæ*, de cette famille des chrétiens, dont Dieu est le père. Ce sacrifice a pour objet de nous obtenir la paix, ce don parfait laissé par Jésus-Christ aux siens, cette paix qui surpasse tout sentiment, selon l'apôtre saint Paul, non pas précisément la paix avec le monde, avec le démon, avec nos passions : jusqu'à la fin nous aurons à guerroyer avec ces ennemis de nos âmes ; mais la paix avec Dieu, la paix avec notre conscience, la paix qui résulte de nos devoirs saintement accomplis, et de l'amitié de Dieu, fruit de notre fidélité à ses lois.

Nous demandons autre chose encore, pour prix des mérites de la victime adorable : que nous soyons soustraits à la damnation éternelle, c'est-à-dire que nous obtenions la grâce par excellence, la grâce suprême, sans laquelle toutes les autres ne sont rien, la persévérance finale, et comme effet certain et infaillible de cette grâce, notre admission au nombre des Élus. C'est saint Grégoire le Grand qui ajouta au Canon ces trois dernières demandes, si importantes, dit le vénérable Bède, et d'un sens si élevé.

III. Une dernière prière avant la consécration : « Nous vous prions, ô Dieu, qu'il vous plaise de faire que cette oblation soit bénie en toutes choses, acceptée, ratifiée, raisonnable et agréable, afin qu'elle devienne pour nous le corps et le sang de votre très cher Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Ce disant, le prêtre, qui a joint d'abord ses mains pour commencer cette prière, les sépare ensuite et trace trois signes de croix sur l'hostie et le calice réunis, et deux sur le calice et l'hostie séparés, mon-

trant par là, comme il l'a fait tant de fois déjà, que c'est aux mérites de la croix que sera dû le grand miracle du changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et annonçant à l'avance la mort du Sauveur dont le sacrifice de la messe est le renouvellement mystique.

En achevant cette prière, le prêtre élève et joint les mains devant sa poitrine, comme par un mouvement d'amour envers ce *cher* Fils Notre-Seigneur, qui va tout à l'heure se rendre présent entre ses mains.

Il faut se souvenir, ainsi que nous l'avons déjà dit, que par ces mots, *quam oblationem*, l'Église entend non seulement l'oblation du pain et du vin qui vont devenir le corps de Jésus-Christ, mais encore l'oblation d'elle-même, celle du prêtre et des assistants qui se joignent à l'oblation du Sauveur.

Tu Deus, in omnibus, quæsumus, benedictam. Quand Jésus-Christ bénit le pain en instituant l'Eucharistie, il le changea en son corps. Nous demandons que Dieu, par sa toute-puissance, répande sa bénédiction sur le pain et sur le vin pour les changer au corps et au sang de Jésus-Christ, et qu'ainsi la victime qui va paraître sur l'autel soit comblée de *toutes les bénédictions* célestes et qu'elle nous les communique, afin que l'oblation de nous-mêmes soit aussi bénie par la miséricorde divine.

Mais pour mieux marquer la grâce qu'elle attend, l'Église détaille dans les quatre mots suivants tout ce qu'elle espère de Dieu.

Adscriptam. Que l'oblation présente soit admise, acceptée. Qu'elle ne soit pas rejetée comme les sacrifices anciens, les sacrifices des bœufs et des taureaux, dont Dieu ne voulait plus. Que l'oblation que

nous faisons de nous-mêmes soit admise aussi avec celle de Jésus-Christ, nonobstant notre indignité et notre misère.

Ratam. Que cette oblation soit ratifiée, c'est-à-dire permanente et irrévocable, qu'elle ne change point, comme la loi mosaïque, entraînant avec elle dans sa chute les sacrifices qui s'y rapportaient. Que nous aussi, nous soyons à Dieu d'une manière durable et constante, et que rien au monde ne nous puisse séparer de lui.

Rationabilem, raisonnable. On n'avait jamais fait une semblable demande avant Jésus-Christ, parce qu'on n'offrait jusqu'à lui que le sang des animaux destitués de raison. Nous demandons que l'hostie qui est sur l'autel devienne une victime humaine, la seule et unique douée de raison, la seule capable de nous réconcilier à Dieu et de l'adorer comme il le mérite.

Nous demandons en même temps que l'offrande que nous faisons de nous-mêmes soit raisonnable, intelligente, *rationabile obsequium vestrum ;* que nous soyons nous-mêmes des hosties raisonnables, sans déguisement, *rationabiles sine dolo ;* c'est-à-dire que notre esprit, notre volonté, notre cœur et tout ce qui est en nous soit parfaitement soumis à Dieu, pour lui rendre le culte raisonnable et spirituel que saint Pierre et saint Paul demandent des Fidèles.

Acceptabilemque facere digneris, qu'elle soit agréable cette hostie qui va devenir le corps et le sang de Jésus-Christ, ce Fils bien-aimé de Dieu, en qui il a mis toutes ses complaisances. Nous demandons pour nous la même faveur, que nous devenions de jour en jour plus agréables au Seigneur, par notre appli-

cation à remplir nos devoirs et à nous soumettre à ses saintes volontés.

Ut nobis corpus et sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi, afin qu'elle devienne le corps et le sang de votre très cher Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ. Avec quelle simplicité l'Église demande le grand miracle de la transsubstantiation ! avec cette même simplicité avec laquelle l'Écriture exprime le miracle de la création : *Fiat lux*, ou le miracle plus grand encore de l'incarnation, *Fiat mihi secundum verbum tuum.*

Nous ne demandons pas seulement que ce changement admirable se fasse, mais encore qu'il se fasse pour nous, *ut nobis fiat*, dans le même sens où il est dit dans Isaïe : Un enfant nous est né, un fils nous a été donné; c'est-à-dire pour notre bien, pour notre avantage, pour notre salut éternel. Tels sont, en effet, les suites étonnantes, les conséquences inappréciables de ce sacrifice qui va être offert et de la consécration qui va se faire. *Amen.*

VINGT-QUATRIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Récit évangélique de la consécration. — II. Élévation et adoration de l'hostie. — III. Consécration de l'hostie. — IV. Institution du sacerdoce. — V. Élévation et adoration du calice. — VI. Pourquoi les deux consécrations sont-elles séparées? — VII. Sentiments qui doivent nous animer au moment de la consécration.

I. Après les prières ferventes qu'il vient de faire, le célébrant, convaincu que Dieu l'a exaucé, et que

Jésus-Christ, à sa voix, va descendre sur l'autel, change tout à coup de style; il ne prie plus, il raconte, et s'attachant au récit évangélique, qu'il reproduit presque littéralement, il dit comment le divin Sauveur institua l'Eucharistie, comment il donna à ses apôtres son corps et son sang en nourriture et en breuvage, et comment il leur conféra, à eux et à leurs successeurs, le pouvoir d'opérer les merveilles qu'il venait d'opérer lui-même.

Qui pridiè quàm pateretur. Lequel, la veille de sa passion, prit du pain dans ses mains saintes et vénérables, et les yeux élevés au ciel vers vous, Dieu son Père Tout-Puissant, vous rendant grâces, il le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, disant : Prenez et mangez-en tous : ceci est mon corps.

Ici le prêtre représente Jésus-Christ. Ce que Jésus-Christ a fait, le prêtre le fait aussi. Ce que Jésus-Christ a dit, le prêtre le dit également.

Jésus-Christ a pris le pain entre ses mains vénérables et saintes, ces mains qui avaient opéré tant de miracles, qui avaient rendu la vue aux aveugles, le mouvement aux paralytiques, la santé aux malades, qui avaient multiplié les pains dans le désert. Le prêtre, lui aussi, prend l'hostie dans ses mains sinon saintes et vénérables, du moins bénies et sanctifiées par l'huile sacrée; il lève les yeux au ciel, comme son maître, et rend grâces à Dieu, comme Jésus-Christ lui avait rendu grâces.

On remarque que Jésus-Christ, dans le cours de sa vie apostolique, levait les yeux au ciel, quand il allait opérer quelque grand prodige, et qu'alors il rendait grâces à son Père, même avant d'avoir agi, comme à la multiplication des pains et des poissons,

à la résurrection de Lazare. Or fut-il jamais prodige plus grand, fut-il merveille plus éclatante et plus durable et plus riche dans ses résultats que celle qu'il se disposait à faire, l'institution du sacrement eucharistique, du sacrifice de la messe, du sacerdoce de la nouvelle loi! Ah! quel sujet d'actions de grâces à son Père, pour les bienfaits innombrables qui allaient jusqu'à la fin des siècles découler de cette triple institution!

Le bénit, le rompit et le donna à ses disciples. Quelle bénédiction féconde que celle d'un Dieu tout-puissant, en faveur de ceux qu'il aime et qu'il aime jusqu'aux dernières limites de l'amour, *in finem dilexit eos!*

Ce que produit cette bénédiction et ce qu'enfante cet amour, on va le voir. « Mangez-en tous, dit-il, car ceci est mon corps. » Ce corps, je vous le donne, non pas pour que vous l'enfermiez dans des tabernacles. Il y sera sans doute pour les malades, pour les mourants, pour les confesseurs de la foi et pour les martyrs, qui, dans leur prison, ne pourront assister aux saints mystères. Non, ce corps, je vous le donne pour que vous en mangiez tous, *Manducate ex hoc omnes.* Et pour cela que faut-il? Être mes disciples, accepter ma doctrine et se soumettre à mes lois. La perfection même n'est pas exigée pour communier à mon corps divin. La communion ne suppose point la perfection : elle est un moyen d'y parvenir. O vous tous donc qui refusez cet aliment divin, vous vous mettez, vous le voyez, en dehors des desseins de Jésus-Christ; vous allez ouvertement contre le but qu'il s'est proposé. *Manducate ex hoc omnes.*

II. Alors le prêtre fléchit le genou devant l'hostie

qu'il tient dans ses mains, et le premier l'adore. Puis il l'élève au-dessus de sa tête, afin que le peuple la voie et l'adore à son tour. Cette élévation a pour but : 1° de provoquer les adorations des fidèles; 2° de rappeler Jésus-Christ élevé au-dessus de terre et attaché à la croix sur le Calvaire ; 3° d'offrir à Dieu la victime de notre salut.

Une sonnette agitée en ce moment avertit le peuple de se prosterner devant son Dieu, tandis que la cloche du temple, du moins aux messes solennelles ou à la messe principale, s'ébranle au haut du clocher et va, par ses tintements, avertir les absents, les vieillards, les malades, des grands mystères qui s'accomplissent, afin qu'ils puissent s'unir aux fidèles présents et prendre leur part de l'auguste sacrifice.

Nul doute qu'alors le ciel ne s'entr'ouvre et que des milliers d'anges n'en descendent pour entourer l'autel de leurs escadrons invisibles, et dans quel but? Pour adorer, pour louer, pour exalter l'Agneau immolé, pour admirer ses miséricordes infinies à l'égard des hommes.

III. *Semblablement, après le souper, prenant aussi ce glorieux calice entre ses mains saintes et vénérables, vous rendant pareillement grâces, il le bénit et le donna à ses disciples en leur disant : Prenez et buvez-en tous : car c'est le calice de mon sang, du nouveau et éternel testament (mystère de foi), qui sera répandu pour vous et pour plusieurs en la rémission des péchés.* Même invitation que pour le corps : « Prenez et buvez-en tous. » Jésus-Christ ne demande qu'à se donner, son sang qu'à se répandre; et n'est-ce pas lui faire injure que de refuser ce don qu'il nous offre avec tant de générosité?

Mystère de foi. Ces paroles ne sont pas dans le texte évangélique. C'est par la tradition seulement que nous les avons connues, et l'Église les conserve avec le plus grand respect. C'est en effet un mystère, le plus grand de tous les mystères, mystère de foi, mystère d'amour, de justice, de miséricorde, où toutes les perfections de Dieu se trouvent unies et conciliées.

C'est le sang de la nouvelle et éternelle alliance. Une alliance fut faite autrefois entre Dieu et son peuple par le ministère de Moïse sur le mont Sinaï. Mais cette alliance ne devait durer qu'un temps. Le Messie annoncé et figuré par Moïse vient faire une nouvelle alliance, non plus avec un peuple particulier, mais avec l'humanité tout entière, et il la scelle non plus avec le sang des animaux, mais avec son propre sang; et cette alliance doit durer jusqu'à la fin des temps et pendant toute l'éternité.

Cette alliance, Jésus-Christ la fait dans un festin comme se font toutes les alliances, et en traçant son testament de mort, parce que ce n'est que par le mérite de sa mort que l héritage éternel pourra être donné à son peuple nouveau.

Qui sera répandu pour vous et pour plusieurs. 1° Pour vous, Apôtres, pour vous les chefs de l'Église; 2° pour tous ceux qui en voudront profiter. Jésus-Christ, il est vrai, est mort pour tous les hommes, puisque sa volonté est que tous arrivent à la connaissance de la vérité et soient sauvés. Mais en réalité il n'est mort que pour ceux qui, par leur fidélité, se seront appliqué les mérites et le fruit de sa mort.

IV. *Toutes les fois que vous ferez ces choses, vous les ferez en mémoire de moi.* Paroles simples, et pourtant

pleines de grandeur, de majesté et de puissance! Elles ne renferment rien moins que l'institution du sacerdoce chrétien. Jésus-Christ donne à ses apôtres et à tous les prêtres qui leur succéderont le pouvoir de faire ce qu'il a fait lui-même, c'est-à-dire de changer le pain et le vin en son corps et en son sang et de l'offrir à son Père comme victime pour le salut du monde. Ce pouvoir, il le leur donne sans limite : *Toutes les fois que vous le ferez*, c'est-à-dire autant de fois qu'il vous paraîtra convenable. « Qui peut s'élever, s'écrie saint Éphrem, jusqu'à comprendre la grandeur de la dignité sacerdotale, et n'est-ce pas ici le cas de s'écrier avec saint Paul : O profondeur incompréhensible des richesses et de la sagesse de Dieu [1] ? »

Ce sont les prêtres, dit saint Jérôme, qui par leur bouche sacrée produisent le corps de Jésus-Christ, ou plutôt c'est Jésus-Christ qui, par eux, conformément aux paroles qu'ils prononcent, fait ce miracle [2]. En effet, à ce moment redoutable, le prêtre disparaît en quelque sorte, Jésus-Christ seul reste, Jésus-Christ seul parle. Le prêtre ne dit pas : Ceci est le corps de Jésus-Christ; Ceci est le sang de Jésus-Christ; mais : ceci est mon corps, ceci est mon sang. Le prêtre ne fait donc que prêter sa langue à Jésus-Christ, et c'est Jésus-Christ qui consacre par la bouche du prêtre.

Toutes les fois que vous ferez ces choses, vous les ferez en mémoire de moi. Voilà donc ce que vous exigez de nous! O Dieu, après vous être immolé pour nous, n'auriez-vous pas eu le droit de nous commander de

1. Rom., xi, 33.
2. Epist. ad Heliod.; — ad Evagr.

nous immoler nous-mêmes? Après avoir répandu votre sang pour vos prêtres, n'auriez-vous pas pu leur demander qu'ils répandissent le leur pour vous? Mais non, tout ce que vous exigez d'eux, en échange de vos immenses bienfaits, c'est qu'ils se souviennent de vous, c'est qu'ils fassent en mémoire de vous ce que vous avez fait vous-même. Avec quel empressement donc, avec quel bonheur, avec quelle vive et tendre reconnaissance ne devons-nous pas renouveler le divin sacrifice! Bien que l'obligation ne lui en soit point imposée, qu'elle est touchante, qu'elle est louable la coutume du prêtre de célébrer tous les jours le saint sacrifice! Est-elle moins digne d'approbation et d'estime la coutume des fidèles d'y assister également tous les jours!

V. Le calice consacré, le prêtre l'adore et l'élève pour le faire adorer au peuple, tout comme il a fait pour l'hostie. Dès les premiers siècles, l'élévation de l'hostie et du calice a été en usage dans l'Église grecque. Dans l'Église latine, cet usage ne paraît pas remonter au delà du XI[e] siècle. Ce fut l'hérésie de Bérenger, archidiacre d'Angers, qui lui donna naissance. Bérenger ayant émis des doutes touchant la présence réelle de Notre-Seigneur au Saint Sacrement, plusieurs évêques des Gaules crurent devoir, par de nouveaux témoignages de respect envers l'Eucharistie, protester contre l'erreur, et ranimer la foi des fidèles. On éleva donc et on présenta à l'adoration du peuple l'hostie et le calice aussitôt après leur consécration. Cette coutume passa des Gaules en Germanie, et devint bientôt commune à toute l'Église latine.

Ce n'est pas assurément qu'on n'eût de tout temps

adoré l'hostie et le calice. Les témoignages ne manquent pas qui l'établissent de la manière la plus péremptoire, entre autres ces paroles de saint Augustin : « Personne ne mange cette chair sans l'avoir préalablement adorée[1]. » De là aussi la prescription, dans les anciens *ordres* romains, que tout le clergé, durant l'*action*, c'est-à-dire le canon, se tînt incliné pour adorer la majesté divine présente sur l'autel.

En France, à l'occasion des guerres de religion suscitées par les hérétiques, et à la demande de Louis XII, l'usage s'introduisit de chanter la strophe *O salutaris hostia*, etc. « O victime de salut, qui nous ouvrez le ciel, de rudes combats nous accablent ; donnez-nous la force pour vaincre nos ennemis et prêtez-nous secours contre leurs attaques. » Bien que cette pratique soit louable, les auteurs liturgistes conviennent néanmoins qu'il serait mieux d'adorer Jésus-Christ en silence. Rome toutefois ne désapprouve pas cette pratique.

VI. La consécration du corps et celle du sang de Jésus-Christ se font séparément. Pourquoi? Parce qu'au Calvaire le corps et le sang du Sauveur furent réellement séparés, et que le sacrifice de la messe est non seulement la représentation, mais la continuation de celui du Calvaire; parce que, par l'effet des paroles du prêtre, ce corps et ce sang seraient encore séparés, s'ils pouvaient l'être, et si Jésus-Christ n'était pas sur l'autel tel qu'il est au ciel, c'est-à-dire vivant et immortel. La séparation ici n'est que mystique, et cela suffit pour qu'il y ait sacrifice. La parole sacerdotale est un glaive qui divise mora-

1. In Ps. XCIX.

lement, virtuellement le corps d'avec le sang; seulement l'effet du glaive est empêché par l'état de Jésus-Christ, qui, ressuscité, ne peut plus mourir.

VII. Quels doivent être nos sentiments à nous prêtres et fidèles, lorsque nous en sommes à ce moment solennel, redoutable, des saints mystères? Les Pères de l'Église vous le diront, mes Frères, saint Jean Chrysostome en particulier, dans son *Traité du sacerdoce :* « Quand vous voyez le prêtre appliqué au saint sacrifice, faisant les prières, environné du peuple lavé du précieux sang, et le divin Sauveur qui s'immole sur l'autel, pensez-vous être encore sur la terre, et ne sentez-vous pas que vous êtes dans le Ciel? O miracle ! ô bonté! celui qui est assis à la droite du Père va se trouver dans un instant entre nos mains, et se donner à ceux qui veulent le recevoir ! » — *Amen.*

VINGT-CINQUIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. *Undè et memores.* Souvenir des mystères du Sauveur. — II. *Supra quæ.* Souvenirs des anciens sacrifices. — III. *Supplices te rogamus.* Prière du prêtre demandant pour lui et pour les Fidèles une large participation aux bénédictions célestes. — IV. *Memento* des morts.

I. « C'est pourquoi, Seigneur, nous qui sommes vos serviteurs, ainsi que votre peuple saint, nous souvenant de la si heureuse passion du même Jésus-Christ votre Fils Notre-Seigneur, de sa résurrection, de sa glorieuse ascension dans le ciel, nous offrons à votre

illustre Majesté de vos dons et de vos bienfaits une hostie pure, une hostie sainte, une hostie sans tache, le pain sacré de la vie éternelle, et le calice du salut perpétuel. »

C'est les bras étendus et en silence que le prêtre fait cette prière. Il se donne le titre de serviteur de Dieu. Il l'est en effet plus particulièrement encore que les Fidèles, à cause de son ministère sacré. Il dit serviteurs au pluriel, parce qu'aux premiers siècles, il n'y avait qu'une messe célébrée par l'évêque et à laquelle tout le clergé concourait. S'il parle de lui-même avec humilité, le prêtre parle du peuple avec respect. *Sed et plebs tua sancta*, et aussi votre peuple saint. Les chrétiens, en effet, et surtout ceux qui assistent au divin sacrifice (on doit supposer qu'ils sont pour cela dans des dispositions convenables), les chrétiens, appelés à la sainteté, d'après saint Paul, *vocatis sanctis* [1], sont une race choisie, d'après saint Pierre, un sacerdoce royal, une nation sainte [2].

Nous souvenant de votre si heureuse passion. Cette passion, douloureuse pour vous en effet, a été on ne peut plus heureuse pour nous, parce qu'elle a été le principe de notre salut, la source de la grâce et de la gloire, et qu'elle nous fait trouver, même au sein des tribulations, les consolations les plus douces. Témoin les martyrs dont le souvenir de cette passion soutenait le courage, parmi les plus cruels tourments.

La résurrection et l'ascension de Jésus-Christ sont les suites glorieuses de sa passion. Par sa résurrection Jésus-Christ entre dans une vie immortelle, impassible, et par son ascension il monte auprès de

1. I Cor., I, 2.
2. I Pet., II, 9.

son Père, dont il partage désormais la gloire. Impossible d'offrir Jésus-Christ sur l'autel, sans se souvenir de ces trois mystères qui ne peuvent plus être séparés. Car Jésus-Christ est sur l'autel, ressuscité, vivant et glorieux, et tel qu'il apparaît dans le ciel à la face de son Père.

« Nous offrons à votre illustre Majesté *de vos dons et de vos bienfaits.* » Qu'avons-nous que nous n'ayons reçu? Nous ne pouvons offrir à Dieu que ce qu'il nous a donné. Or il nous a donné son Fils dans l'Incarnation ; il nous l'a donné dans sa passion, il nous le donne dans le sacrement eucharistique. Eh bien, c'est ce Fils que nous lui offrons. Pourrait-il le rejeter? C'est une hostie pure, sainte, immaculée, non plus comme tout à l'heure un pain grossier, un vin ordinaire, mais le corps même et le sang de Jésus-Christ. Aussi les signes de croix que le prêtre trace sur la victime ne sont plus une bénédiction de sa part. Quel besoin de bénédiction peut avoir celui qui est la source de toute bénédiction ! Et d'ailleurs ce n'est pas à l'inférieur à bénir le supérieur. Ces signes de croix indiquent que c'est bien là l'hostie adorable qui a été attachée à la croix ; qu'elle est le pain qui nous fortifie pour les combats de la vie et qui introduit en nous un gage de l'immortalité bienheureuse ; qu'elle est le calice du salut perpétuel, qui étanche notre soif de la justice, et nous enivrera un jour des délices de l'éternelle félicité.

II. « Sur lesquels (présents) daignez jeter un regard favorable et propice, et les avoir pour agréables, comme il vous a plu d'avoir pour agréables les présents du juste Abel votre serviteur, et le sacrifice d'Abraham votre patriarche, celui que vous a offert

Melchisédech, votre grand prêtre, sacrifice saint, hostie sans tache. »

Assurément ces dons précieux sont l'objet des complaisances du Père, et ils ne peuvent manquer d'être reçus de lui favorablement. Mais ce sont des mains pécheresses qui les offrent, et ces mains, toujours quelque peu souillées, peuvent déplaire au Dieu de toute sainteté. Nous prions Dieu, prêtres et fidèles, de ne nous point séparer de la victime, et puisqu'il regarde cette victime d'un œil propice, de vouloir bien aussi nous regarder de même, de faire pour nous ce qu'il fit pour les présents d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech. Nous lui rappelons ici les sacrifices les plus illustres des temps anciens, ces sacrifices offerts par des hommes saints et qui furent en même temps des figures éclatantes de Jésus-Christ son Fils : Le juste Abel, *votre serviteur* par excellence, dit la liturgie, Abel pur et innocent, tué par son frère coupable et dénaturé ; Abraham, qui offrit en sacrifice son fils unique Isaac, image du Fils unique de Dieu immolé sur le Calvaire ; Melchisédech enfin, dont l'Église dit, *summus sacerdos tuus*, votre souverain Prêtre, parce que le sacerdoce de Melchisédech était le type de celui de Jésus-Christ, *Vous êtes prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech*, et que les dons offerts par ce saint personnage étaient la figure de ceux que devait offrir un jour Jésus-Christ, en mettant la réalité à la place de la figure, c'est-à-dire son corps et son sang à la place du pain et du vin. C'est pour cela, c'est en vue de cette réalisation aujourd'hui accomplie, que l'Église appelle le sacrifice de Melchisédech un sacrifice saint, une hostie sans tache.

Si la foi et l'amour accompagnèrent ces sacrifices

anciens, figuratifs de celui de Jésus-Christ, quels sentiments, quelles dispositions ne devront pas être les nôtres, à nous qui offrons le sacrifice véritable? Ne devons-nous pas avoir la générosité d'Abel, offrant ce qu'il avait de meilleur ; la foi, la charité d'Abraham offrant ce qu'il avait de plus cher ; la simplicité de Melchisédech, offrant des choses communes, il est vrai, mais singulièrement relevées par la victime auguste dont elles étaient la figure?

III. « Nous vous supplions, ô Dieu tout-puissant, de commander que ces choses soient portées à votre autel sublime, en présence de votre divine Majesté, par les mains de votre saint Ange, afin que nous tous, qui, en participant à cet autel, aurons reçu le saint et sacré corps et le sang de votre Fils, nous soyons remplis de toute bénédiction céleste et de grâce. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il. »

En disant ces paroles, le prêtre prend l'attitude de suppliant, joignant les mains et s'inclinant profondément vers l'autel. *Supplices te rogamus.*

Mais quel est donc cet ange par les mains duquel il demande que les dons sacrés soient portés au trône de Dieu? Nul doute, disent les Pères et Origène en particulier[1] que les anges en grand nombre n'environnent le corps du Fils de Dieu, et qu'ils ne cherchent en même temps dans nos âmes ce qu'ils peuvent présenter au Très-Haut, des sentiments de contrition, de pénitence, le dessein de changer de vie, le désir de plaire à Dieu ; et ces hosties spirituelles offertes par les anges, nous comptons bien qu'elles seront agréa-

1. Orig., hom. IX in Levitic.

bles à Dieu, surtout à cause de leur union avec l'hostie qui est sur l'autel.

Mais ce ne sont pas ces anges-là dont il est ici question ; il s'agit de *votre saint Ange*, c'est-à-dire de l'ange par excellence, de l'ange du grand conseil, de l'ange du Testament, c'est-à-dire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Ange* signifie envoyé, et Jésus-Christ est l'envoyé par excellence, le Messie ; et c'est par ses mains, par ses mains pures et innocentes, que l'Église désire voir présentés à Dieu les dons qui sont sur l'autel. Nul n'est plus digne de cette fonction, nul ne saurait appeler plus sûrement sur la victime le regard favorable du Très-Haut. N'oublions pas qu'à l'autel comme au Calvaire, Jésus-Christ est tout à la fois le prêtre et l'hostie.

Afin que nous tous qui, en participant à cet autel, aurons reçu le saint et sacré corps de votre Fils, nous soyons remplis de toutes les bénédictions célestes et de la grâce.

Ces paroles s'appliquent à ceux qui reçoivent au saint sacrifice le corps de Notre-Seigneur, c'est-à-dire qui communient sacramentellement, et l'on voit par là quel avantage il y a à communier chaque fois qu'on assiste à la messe.

Il y a dans cette prière deux autels bien marqués : l'autel sublime et invisible qui est dans le ciel, et l'autel visible qui est ici-bas. Les bons et les méchants, dit saint Augustin, approchent de l'autel qui est sur la terre; mais les méchants sont rejetés de l'autel invisible et céleste, tandis que les justes en approchent et y participent aux bénédictions célestes [1].

Le prêtre, qui juge favorablement des fidèles, sup-

1. S. Aug., in Ps. 25 et 42.

pose que parmi ceux qui demandent la communion il n'y a que des justes, et qu'ils ne peuvent en conséquence manquer de recevoir les faveurs sans nombre dont le corps sacré de Jésus-Christ est la source. Ces faveurs sont tous les dons que nous pouvons attendre de la munificence divine, et le plus précieux, sans contredit, de ces dons, c'est la *grâce*, fruit du sang de Jésus-Christ répandu au Calvaire et sur l'autel.

Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, par l'entremise duquel nous viennent toutes les grâces : *Per Dominum nostrum*, etc.

Les trois prières que nous venons d'étudier n'en font qu'une, et c'est pourquoi elles n'ont qu'une seule et même conclusion : *Par Jésus-Christ Notre-Seigneur*, etc.

Cette oraison, *Supplices*, nous offre, d'après un pieux auteur[1], la réalisation du songe de Jacob. On y voit cette échelle mystérieuse dont une extrémité touche à l'autel de la terre, et l'autre à l'autel du ciel. Au premier échelon, c'est Jésus-Christ s'offrant sous les symboles eucharistiques ; au dernier échelon, c'est encore Jésus-Christ s'offrant dans le séjour de sa gloire et montrant les cicatrices de ses plaies. Ce ne sont plus les anges qui montent et descendent par cette échelle : c'est le médiateur de la nouvelle alliance, c'est le Dieu, prêtre et victime, qui descend sur la terre dans son adorable sacrement et qui remonte au ciel par son sacrifice ; qui descend chargé des bénédictions et des grâces d'en haut, et qui remonte chargé des vœux et des prières d'ici-bas, qui

1. Le Courtier.

descend pour se communiquer à nos âmes, et qui remonte emportant avec lui nos cœurs.

IV. *Memento* des morts. *Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes*, N. et N., *qui nous ont précédé avec le signe de la foi et qui dorment du sommeil de la paix.*

Souvenez-vous aussi, Seigneur. Se souvenir, pour Dieu, c'est secourir. « Souvenez-vous de nous, Seigneur, disait le prophète David, par l'amour que vous portez à votre peuple[1]. »

Aussi. Toutes les prières qui précèdent, depuis le *Memento* des vivants, ont pour objet les fidèles vivants, et il est bien naturel que l'Église prie aussi pour les morts. Mais pour quels morts prie l'Église? Pour ceux qui sont morts avec le signe de la foi, et qui dorment du sommeil de la paix. Il y a des morts qui, au sortir de ce monde, vont immédiatement jouir de la gloire de Dieu. Ce n'est pas pour eux que nous prions. Ils sont au terme de leur carrière, au comble de leurs désirs. Nous demandons plutôt leur intercession et leur secours.

Il y a des morts qui meurent sans la foi, qui opère par la charité, dit saint Augustin[2]. En vain offrirait-on pour eux les œuvres de la piété qu'ils n'ont pas connue ici-bas, ou bien parce qu'ils n'ont pas reçu la grâce des sacrements, ou parce qu'ils l'ont reçue inutilement, amassant ainsi sur eux un trésor de colère et non de miséricorde. L'Église ne prie point pour ceux-là. Leur sort est fixé et leur damnation irrévocable. Ceux pour qui l'Église prie, ce sont ceux qui sont morts sans avoir satisfait aux peines temporelles

1. Ps. cv, 4.
2. Aug., Serm. 172.

dues à leurs péchés mortels, ou sans avoir suffisamment expié leurs fautes vénielles. Ceux-là ont eu le signe de la foi par le baptême qu'ils reçurent; ceux-là sont morts dans les sentiments de la charité chrétienne, et si durant leur vie ils se sont quelquefois montrés infidèles, ils ont, par le sacrement de pénitence et par l'effet d'un repentir sincère, obtenu le pardon de leurs iniquités.

Aussi ils dorment du sommeil de la paix, c'est-à-dire, que leur mort n'est que temporaire, et ressemble à un sommeil d'où ils sortiront par la résurrection glorieuse. Ils sont morts dans la paix de Dieu, dans l'union avec l'Église, dont ils n'ont point été séparés soit par l'hérésie, soit par le schisme, soit par une révolte obstinée et finale à ses lois et à celles de Jésus-Christ son chef.

Aussi l'Église prie pour eux et avec la confiance la plus entière que ses prières seront exaucées.

A cet endroit de la messe le prêtre fait une pause, comme il l'a fait au *Memento* des vivants. Il recommande mentalement à Dieu ceux qui lui sont plus particulièrement chers. Autrefois on lui récitait, ou bien il lisait sur des dyptiques les noms des bienfaiteurs décédés. Ces dyptiques ont été supprimés, et le prêtre est libre de recommander à ce moment ceux des défunts pour qui il a une intention plus spéciale de prier. *Amen.*

VINGT-SIXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE.

I. Encore *Memento* des morts. Usage immémorial de prier pour les morts. Judas Machabée, sainte Monique, etc. — II. Prière pour toutes les âmes qui reposent en Jésus-Christ. — III. Ce qu'on demande pour elles : un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix. — IV. *Nobis quoque peccatoribus.* Le prêtre prie également pour lui et pour les assistants. — V. Conclusion du Canon. — VI. Signe de croix et petite élévation.

I. De tout temps on a prié pour les morts. Un des plus anciens et des plus illustres exemples de cette coutume nous vient de Judas Machabée. Après une grande bataille livrée par ce héros, défenseur du peuple de Dieu, on trouva sur quelques soldats juifs tombés morts en combattant, certains objets qui sentaient l'idolâtrie, et que ces soldats avaient enlevés des temples de Jumnia. C'était une faute de leur part, mais dont l'ignorance et l'irréflexion atténuaient la gravité. *Une grande miséricorde*, pensait Judas Machabée, *était réservée à ceux qui étaient morts dans la piété*, c'est-à-dire en défendant la religion. C'est pourquoi il fit faire une quête et en envoya le produit à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour ces morts [1]. Ce qui donne lieu à l'auteur sacré de faire la réflexion suivante, laquelle résume en quelque sorte la doctrine de l'Église sur cette matière : « C'est donc une sainte et salutaire pensée de

1. II Mach., XII, 43.

prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. »

L'Église n'a pas moins été soigneuse de prier pour les morts que ne l'avait été la synagogue. Elle a voulu qu'on les recommandât à Dieu, chaque fois que serait offert le saint sacrifice. C'est ce qu'atteste saint Cyrille de Jérusalem, au milieu du ɪvᵉ siècle : « Nous prions, dit-il [1], pour tous ceux qui sont sortis de ce monde dans notre communion, croyant que leurs âmes reçoivent un très grand soulagement des prières qu'on offre pour eux dans le saint et redoutable sacrifice de l'autel. »

Saint Augustin et saint Jean Chrysostome parlent de même et assurent que cet usage vient des apôtres. Sainte Monique en mourant demanda à son fils de se souvenir d'elle à l'autel du Seigneur ; et saint Augustin nous dit qu'avant de déposer sa mère au tombeau, on offrit pour elle le divin sacrifice.

Comment les protestants ont-ils pu supprimer ce dogme si consolant du soulagement des trépassés par les prières des fidèles et plus particulièrement par celles qui se font pendant la messe ? Cela suppose en eux une incroyable méconnaissance de la nature humaine, des miséricordes divines, et aussi une profonde ignorance des anciennes liturgies. Pour nous, qui n'avons pas oublié que Jésus-Christ, après sa mort, descendit aux Limbes, pour y consoler les âmes des justes, nous ne nous étonnons nullement que la Victime adorable, durant la sainte messe, visite aussi, par ses divines influences, les âmes qui souffrent au Purgatoire, et répande sur

1. Catech., c. v.

elles la rosée rafraîchissante de son précieux sang.

II. *Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus.* Le prêtre, après avoir silencieusement recommandé à Dieu certaines âmes à lui plus chères, ajoute : *à ceux-là et à tous ceux qui reposent dans le Christ.* La charité de l'Église n'a pas de bornes. Elle est mère, elle aime tous ses enfants, et c'est pourquoi elle veut qu'on prie pour tous, *et omnibus.* D'ailleurs, il y a au Purgatoire des pères, des mères qui n'ont pas laissé d'enfants sur la terre, qui n'y ont plus ni parents, ni alliés, ni amis peut-être. Il y a, c'est triste à dire, des enfants, qui négligent de remplir à cet égard leurs devoirs envers leurs parents ; il y a des proches qui ne se souviennent plus de leurs proches, des amis qui oublient leurs amis. L'Église sait tout cela, et elle se met en lieu et place de tous ceux qui méconnaissent leurs devoirs envers les morts ou ne sont plus en état de les remplir, et elle prie pour les âmes abandonnées. Que le nombre doit en être grand, dans un siècle comme le nôtre, siècle impie, indifférent, insoucieux de tout ce qui se rattache à une autre vie !

III. Que demande l'Église pour ces pauvres âmes, comme les appelle si justement le langage commun ? *Un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.*

1° De rafraîchissement. Car elles souffrent cruellement des ardeurs du feu qui les dévore, et elles aspirent à ce lieu de rafraîchissement promis au juste [1], à ce lieu où il n'y aura plus ni larmes, ni deuil, ni cris, ni douleurs [2].

1. *Justus, si morte præoccupatus fuerit, in refrigerio erit.* Sap., IV, 7.

2. Apoc., XXI, 4.

2° De lumière. Car elles sont dans les ténèbres où les jette le souvenir de leurs fautes passées, et bien qu'elles aient la foi et l'espérance, elles soupirent néamoins après la lumière sainte que Dieu a promise aux siens, après ce soleil de vérité et de justice qui illumine de ses clartés la Cité éternelle.

3° De paix. Car elles sont dans le trouble et l'agitation, n'ayant pas encore rencontré le milieu pour lequel elles sont faites, le centre divin où elles doivent aboutir. « Vous nous avez faits pour vous, dit saint Augustin, et notre cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il se repose en vous. »

Quand on a vu Jésus-Christ, l'innocence même, par cela seul qu'il avait revêtu la ressemblance du péché, livré à la frayeur, à l'ennui, à la tristesse ; quand on l'a entendu s'écrier sur la croix : « Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous abandonné ? » peut-on s'étonner que des âmes réellement coupables souffrent ainsi, soient dans une affliction profonde, en expiant leurs fautes personnelles ? Et n'est-il pas à souhaiter qu'un ange du ciel vienne aussi les fortifier, c'est-à-dire que les prières de l'Église, après être montées au ciel, avec la voix du sang de Jésus-Christ, descendent sur elles et calment leurs cruelles angoisses ?

IV. *Nobis quoque peccatoribus :* « Et à nous aussi, pécheurs, qui espérons en la multitude de vos miséricordes, daignez nous donner une part et nous associer avec vos saints apôtres et martyrs, avec Jean, Étienne, Mathias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre, Félicité, Perpétue, Agathe, Luce, Agnès, Cécile, Anastasie, et avec tous vos saints, dans la compagnie desquels nous vous prions de

nous recevoir, non pas en considérant nos mérites, mais en nous faisant miséricorde. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

Tout à coup et pour la première fois depuis le *Sanctus* le prêtre élève la voix, se tourne à demi vers le peuple, et se frappant la poitrine, dit, *à nous aussi, pécheurs*. C'est un cri que lui arrache le sentiment de sa misère. Voulant le faire partager aux assistants, et réveiller leur attention, il se tourne vers eux et frappe sa poitrine, à l'exemple du publicain, à l'exemple aussi du centurion et de ceux qui avaient été témoins des prodiges survenus à la mort de Jésus, qui redescendirent la montagne, en se frappant la poitrine [1]. Le moment ne saurait être plus favorable pour rappeler ce souvenir. Jésus-Christ vient de s'immoler sur l'autel, comme autrefois sur le Calvaire.

Après avoir demandé pour les âmes du Purgatoire que Dieu leur accorde le bienheureux séjour de la lumière éternelle, le prêtre demande la même grâce pour lui et pour les assistants dont il ne sépare jamais les intérêts des siens.

Famulis tuis, vos serviteurs, qui espérons en la multitude de vos miséricordes, daignez nous faire part et nous associer, etc. Nous sommes pécheurs, il est vrai, mais nous sommes vos serviteurs, faibles, tièdes et lâches, sans doute, mais désireux d'être désormais fidèles : « Ce n'est point, ajouterons-nous avec le prophète Daniel, la confiance en notre mérite qui nous porte à vous prier, mais bien plutôt la multitude de vos miséricordes [2]. »

1. Luc, XXIII, 48.
2. Dan., IX, 18.

Avec vos saints apôtres et martyrs, etc. Ce que nous demandons à Dieu, ce n'est pas une large part au bonheur des saints, non, une part quelconque, *partem aliquam*. Ce n'est pas l'égalité, c'est la participation. Il y a dans la maison de notre Père plusieurs demeures. Une étoile diffère d'une autre étoile en clarté. Que nous soyons admis seulement dans la société des Justes. Pour ce qui est du degré de gloire qui pourra nous être attribué, nous nous en remettons à la bonté et à la munificence divine. Nous méritons si peu, ou plutôt nous ne méritons rien. Tout ce que nous pourrons recevoir, n'est-ce pas à l'indulgence infinie de Dieu que nous le devrons, *non æstimator meriti sed veniæ largitor ?*

Ici le célébrant fait mention d'un certain nombre de martyrs (huit saints et sept saintes), appartenant à divers états, et à diverses conditions, pour montrer qu'il n'y en a point où l'on ne puisse se sauver. Ce sont : Jean-Baptiste, de l'ordre des prophètes, Étienne, de l'ordre des diacres, Barnabé, de l'ordre des disciples, Ignace, de l'ordre des évêques, Alexandre, de l'ordre des papes, Marcellin, de l'ordre des prêtres, Pierre exorciste, de l'ordre des clercs, Perpétue et Félicité, de l'ordre des personnes mariées : Perpétue d'une grande naissance et Félicité simple esclave, Agathe, Luce, Agnès, Cécile et Anastasie, de l'ordre des vierges.

Et omnibus sanctis tuis, et avec tous vos saints. Les martyrs que nous venons de nommer ont mérité cette distinction parce qu'ils ont accompli le grand acte de charité qui est de donner sa vie pour celui qu'on aime, et aussi parce que l'effusion de leur sang représente plus parfaitement celle que Jésus-

Christ a faite du sien sur la croix, et qu'il fait encore d'une manière mystique sur l'autel du sacrifice. Mais en nommant les martyrs, nous n'excluons pas les autres saints qui se sont sacrifiés eux aussi à leur manière pour Jésus-Christ, et qui pour cette raison jouissent de l'éternelle gloire. Nous les nommons tous en général, demandant avec humilité d'être admis dans leur société.

Intra quorum, dans la compagnie desquels nous vous prions de nous recevoir, non en considération de nos mérites, mais par l'effet de votre miséricorde. Hélas ! nos mérites sont nuls devant Dieu, ou s'ils ont quelque valeur, c'est uniquement parce qu'ils sont les dons de Dieu et les fruits de la mort de Jésus-Christ. Aussi cette prière, comme toutes les autres du reste, se termine-t-elle par la conclusion ordinaire : *Per Dominum nostrum Jesum Christum,* par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

V. Conclusion du Canon. Le Canon de la messe, qui a commencé par une préface solennelle, se termine par une conclusion dont les paroles sont sublimes et les cérémonies pleines de mystères.

« Par qui, Seigneur, vous créez toujours tous ces biens, vous les sanctifiez, vous les vivifiez, vous les bénissez, et vous nous les donnez. C'est par lui, avec lui et en lui que tout honneur et gloire vous appartient, à vous Dieu Père tout-puissant, en l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles, *amen.* »

Dans tout le cours du Canon, c'est toujours par Jésus-Christ que nous avons adressé nos demandes à Dieu. En terminant ce Canon nous donnons la raison de cette conduite. Les paroles que nous venons de réciter sont comme une sorte d'épilogue des-

tiné à faire ressortir l'excellence de Jésus-Christ et à montrer que c'est par lui que Dieu nous accorde tous les biens et toutes les grâces.

Vous créez toujours tous ces biens. C'est par Jésus-Christ, en effet, que Dieu a créé toutes choses, non seulement au commencement du monde, mais chaque jour en les renouvelant ; ce pain par exemple, et ce vin qui sont devenus le corps et le sang de Jésus-Christ, et c'est ce qui fait dire au Sauveur : « Mon Père ne cesse d'opérer, et j'opère moi aussi continuellement. »

C'est par Jésus-Christ que ces dons offerts à l'autel deviennent des dons sacrés séparés de l'usage commun, *sanctificas*, vous les sanctifiez. C'est par Jésus-Christ que Dieu les vivifie, en les changeant au corps et au sang de son Fils, qui sont le véritable aliment de la vie. *vivificas*, vous les vivifiez. C'est par Jésus-Christ que Dieu le Père répand sur le pain de vie les bénédictions célestes, *benedicis*, vous les bénissez, et qu'après les avoir bénis, il nous les donne pour être notre nourriture, *et præstas nobis*.

VI. *Par lui et avec lui et en lui tout honneur et toute gloire* est rendue à Dieu tout-puissant, *en l'unité du Saint-Esprit.*

Nous rendons gloire à Dieu *par lui*, c'est-à-dire par Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes ; *avec lui*, c'est-à-dire en partageant ses sentiments et ses dispositions saintes ; *en lui*, c'est-à-dire en ne faisant qu'un avec lui par la grâce.

En disant ces paroles, *par lui*, *avec lui et en lui*, le prêtre fait trois signes de croix sur le calice, en tenant l'hostie de la main droite, pour montrer que

l'hostie et le calice contiennent réellement Jésus-Christ immolé sur la croix.

Puis il élève un peu l'hostie et le calice en disant : *Omnis honor et gloria.* Cette cérémonie rappelle ces paroles de l'apôtre saint Paul : *Propter quod et Deus exaltavit,* etc., « c'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom [1]. » La gloire de Jésus-Christ a été le fruit de son sacrifice. Le prêtre, en élevant les dons sacrés, invite le peuple à les adorer. Disons tous à ce moment du fond de notre cœur : A celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau immolé bénédiction, honneur et gloire dans tous les siècles des siècles [2]. *Amen.*

VINGT-SEPTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Prière préparatoire au *Pater*. — II. *Pater*. — *Libera nos, quæsumus*. — IV. Fraction de l'hostie. -- V. Souhait de paix. *Pax Domini*, etc. — VI. *Hæc commixtio.* Prière du prêtre en laissant tomber dans le calice une portion de l'hostie.

CINQUIÈME PARTIE.

DE LA PRÉPARATION A LA COMMUNION

I. En traitant des diverses cérémonies qui accompagnent l'auguste sacrifice, nous avons passé successivement de la préparation à l'instruction, de l'instruction à l'oblation, de l'oblation à la consécration. Nous arrivons à la communion.

1. Phil., II, 9 et 10.
2. Apoc., V, 13.

L'offrande a été présentée, agréée, bénie, sanctifiée, changée au corps et au sang de Jésus-Christ. Pour compléter le sacrifice, la consommation est nécessaire, et elle se fait par la communion. Il faut que le prêtre communie. S'il tombait malade, un autre devrait communier à sa place, alors même qu'il ne serait pas à jeun. L'Église souhaite que les Fidèles aussi communient. Or voici comment elle les y prépare, prêtre et fidèles. Le prêtre pose ses mains sur l'autel et s'y appuie. On dirait que les longues prières qu'il a faites ont épuisé ses forces et qu'il a besoin de se reposer de ses émotions. Il rompt le long silence du Canon, en disant : *Per omnia sæcula sæculorum*, par tous les siècles des siècles. Cette conclusion appartient à la prière qui précède, et non point à celle qui suit, au *Pater*, comme on le croit communément. Ç'a été de même pour la préface, elle a commencé par la conclusion de la secrète. *Per omnia*, etc.

Le prêtre invite les Fidèles à ratifier tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a fait, pendant l'action du sacrifice, dans ce long tète-à-tête avec Dieu, et les Fidèles, rendus attentifs par cette élévation de la voix du célébrant, répondent avec un saint empressement : *Amen*, ainsi soit-il. Oui, nous approuvons nous ratifions, tout ce que vous avez dit et fait. Vos prières ont été les nôtres.

Le *Pater* est la prière destinée à préparer le prêtre et les Fidèles à la communion. L'Église n'en a pas trouvé de plus belle et de plus propre à cet objet. Mais avant de la réciter, comme pour en faire comprendre la sainteté et la solennité, elle dit une sorte de préface, comme elle a fait avant le *Te igitur*.

Oremus, prions. « Instruits par des préceptes salu-

taires, et suivant la forme d'institution divine qui nous a été donnée, nous osons dire. »

C'est Jésus-Christ, en effet, qui nous a commandé, et cela pour notre bien, cette belle prière ; c'est lui qui nous en a donné la formule. Jamais de nous-même et sans son ordre nous n'aurions osé appeler Dieu notre Père.

Cette prière renferme tout ce que nous pouvons demander à Dieu : trois demandes d'abord ayant pour objet son honneur, sa gloire et l'obéissance qui lui est due ; et puis tout ce qui est nécessaire à notre âme.

II. Après avoir tenu ses mains jointes, en signe d'humilité, durant la préface du *Pater*, le prêtre les disjoint et les étend en signe de confiance durant le *Pater* lui-même, tenant les yeux fixés sur le Saint-Sacrement, face à face avec Notre-Seigneur, si près de lui, sur lui en quelque sorte ! Comment ne serait-il pas exaucé ?

Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer cette prière. Nous en avons donné ailleurs l'explication détaillée [1].

Le peuple répond au *Pater* par la dernière demande : « *Sed libera nos à malo* ; mais délivrez-nous du mal. » Il montre par là qu'il s'est uni au célébrant durant tout le cours de la prière, et il demande avec lui à haute voix que Dieu le délivre du mal. Ce que le prêtre approuve, en disant tout bas : *Amen*, oui, Seigneur, nous sentons toute l'étendue et toute la gravité des maux qui nous menacent, daignez nous en délivrer.

III. La prière qui suit, *Libera nos, quæsumus*, est une sorte de commentaire de la dernière demande du

1. *Cours complet d'instructions.*

Pater, *Libera nos à malo*. Délivrez-nous, dit le célébrant, de tous les maux passés, présents et futurs. *Maux passés*, c'est-à-dire, péchés et peines qu'ils nous ont méritées, traces funestes, impressions désastreuses qu'ils ont laissées dans nos âmes ; *maux présents*, peines de l'esprit, peines du cœur, maladies de l'âme, maladies du corps, revers, calamités, tentations, passions, péchés surtout ; *maux à venir*, peines éternelles, justice, colère divines.

Nous demandons cette délivrance par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, de Marie qui se tenait près de la croix, par l'intercession de Pierre, de Paul, d'André, tous trois amis si dévots de la croix que nous rappelle le sacrifice de l'autel, par l'intercession de tous les saints. C'est la quatrième fois que l'Église invoque les saints durant la messe ; et les prières où se trouve cette invocation sont d'une telle antiquité qu'on les regarde généralement comme d'institution apostolique. Comment le protestantisme a-t-il pu, en face de pareils témoignages, attaquer le dogme si consolant de l'invocation des saints ?

« Donnez la paix en nos jours, dit le prêtre, afin que, soutenus par le secours de votre miséricorde, nous soyons toujours libres de tout péché et exempts de tout trouble. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, » etc.

Il y a deux sortes de paix : l'une extérieure, qui est l'exemption de troubles, de guerres, de persécutions, qui agitent si souvent les peuples ; l'autre intérieure, qui est le produit de l'accomplissement fidèle des devoirs, et de l'amitié de Dieu, suite et récompense de cette fidélité. Les prophètes de l'ancienne

loi souhaitaient la paix, même pour les peuples chez qui les Israélites avaient été emmenés captifs. « Priez pour la paix de la ville où je vous ai fait passer, dit Jérémie[1], parce que dans sa paix, vous trouverez la vôtre. » — « Je vous en conjure, écrit saint Paul à Timothée, priez pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie tranquille et calme, dans la pratique de la piété et de la chasteté[2]. »

L'Église demande également la paix pour tous les peuples, la paix extérieure, dont elle a besoin pour l'accomplissement de sa mission ici-bas. Mais ce qu'elle désire encore plus vivement, ce qu'elle sollicite avec plus d'instance, c'est la paix intérieure, la paix avec Dieu, et par suite avec le prochain, cette paix qui surpasse tout sentiment et qui est un avant-goût de la félicité éternelle. C'est cette paix que Jésus-Christ est venu apporter au monde, c'est cette paix qu'il a laissée à ses apôtres, comme suprême présent, quand il les a quittés. *Pax vobis.* Telle est surtout la paix que demande l'Église dans la prière que nous venons d'étudier, *Da propitius pacem.*

IV. En prononçant les dernières paroles de cette oraison, le prêtre rompt l'hostie en trois parties Il en met deux sur la patène, et conserve la troisième entre ses doigts pour la laisser tomber tout à l'heure dans le calice.

Cette fraction se justifie par l'exemple de Jésus-Christ, qui prit du pain, le rompit et le donna à ses disciples. Elle représente aussi la mort du Sauveur, la séparation de son âme d'avec son corps, de son

1. Jérémie, XXIX, 7.
2. I Tim., II, 2.

sang d'avec sa chair. Elle signifie aussi que le pain eucharistique n'est pas seulement pour le prêtre, mais que les Fidèles y doivent également avoir part. Autrefois, quand l'hostie était plus considérable, on en distribuait une partie aux assistants. Plus tard on consacra pour eux des hosties particulières, afin d'éviter les inconvénients que présentait la division par fragments de l'hostie principale, en donnant lieu à des parcelles qui risquaient de se perdre.

Mais pourquoi cette division de l'hostie en trois parties, et quel était primitivement l'usage de ces trois parties ? On en mettait une dans le calice, le prêtre prenait la seconde, et la troisième était réservée pour les malades.

V. Le prêtre conclut la prière *Libera nos* en disant à haute voix : *Per omnia sæcula sæculorum*, et les assistants répondent sur le même ton : *Amen.*

Puis avec la particule qu'il va mêler au précieux sang il fait trois fois le signe de la croix sur le calice, d'un bord à l'autre, en disant : « Que la paix du Seigneur soit avec vous. » Le peuple répond : « Et avec votre esprit. »

Ces paroles, le célébrant les dit à haute voix, afin que le souhait de paix qu'elles expriment portent partout dans l'assemblée le calme et la consolation.

Pax Domini. La paix que le prêtre et le peuple se souhaitent mutuellement n'est pas la paix du monde qui est une fausse paix, mais la paix du Seigneur *Pax Domini*, paix qui consiste dans l'union avec Dieu et avec nos frères, paix qui nous mène à celle de l'éternité.

1° Le prêtre fait ce souhait en tenant à la main l

corps de Jésus-Christ, qui est notre paix, *Ipse est pax nostra* [1].

2° Il le fait en formant le signe de la croix sur le sang même de Jésus-Christ, sur ce sang par lequel toutes choses ont été pacifiées, *Pacificans per sanguinem crucis ejus* [2].

3° Il fait ces signes de croix dans le calice d'un bord à l'autre, comme s'il voulait au nom de l'Église, dont il est le représentant, étendre cette paix d'une extrémité du monde à l'autre, en faisant de tous les peuples un même peuple, uni par la même foi, la même espérance et la même charité.

Enfin le célébrant fait trois signes de croix consécutifs, soit pour exprimer le vif désir qu'il a d'obtenir cette paix si précieuse, soit pour honorer les trois personnes divines, d'où nous vient cette paix, fruit des mérites de la croix.

Ce souhait du prêtre au peuple, *Pax Domini*, était autrefois le signal de la paix que les chrétiens devaient se souhaiter en s'embrassant. On sait que les sexes étaient séparés dans les églises. Cet usage a disparu pour le peuple, mais il s'est conservé pour le clergé, aux messes solennelles. Seulement ce n'est qu'après l'*Agnus Dei* que se donne aujourd'hui le baiser de paix.

Le but de cette cérémonie est de nous enseigner qu'avant de communier nous devons nous réconcilier avec nos frères et être en paix avec tous. « On se donne la paix dans l'église, dit saint Jérôme, afin de montrer que celui-là est en paix avec tous qui se

1. Eph., II, 14.
2. Col., I, 20.

dispose à communier au corps de Jésus-Christ[1]. » Jésus-Christ lui-même n'a-t-il pas dit : « Lorsque vous offrez votre présent à l'autel, si vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre présent et allez vous réconcilier avec votre frère et vous viendrez alors offrir votre présent[2]. » Le grand précepte de Jésus-Christ, celui qu'il appelait par excellence son précepte, c'est l'amour, l'amour de ses disciples les uns pour les autres; et l'Église, si bien instruite des doctrines du Sauveur et si pleine de ses sentiments, ne désire rien tant que de voir ses enfants s'aimer les uns les autres et se donner en toute rencontre des marques sincères de cette amitié. Mais c'est surtout en présence de l'acte suprême d'amour que Jésus-Christ a accompli en mourant pour nous, durant le saint sacrifice de l'autel où se renouvelle cet acte, qu'elle demande, qu'elle veut que les Fidèles imitent cette charité sublime et se donnent les témoignages les plus parfaits de la paix et de l'union qui doit régner entre eux.

Les vœux de l'Église sur ce point sont-ils toujours accomplis, ses commandements toujours obéis? Ah! si l'usage antique existait encore, si avant de communier les Fidèles devaient se donner le baiser de paix, ne se trouverait-il pas des chrétiens et peut-être en grand nombre, qui refuseraient ce signe d'amitié à leurs frères, contre lesquels ils ont de l'aigreur et quelquefois une haine violente; ou si, pour sauver les apparences, ils voulaient bien l'accorder, leur cœur ne dénierait-il pas ce que sem-

1. Hier., in hæc verba Ep. ad Rom. : *Salutate in osculo sancto.*
2. Matth., v, 24.

bleraient exprimer leurs lèvres? Songeons-y bien, mes Frères. L'Eucharistie étant un sacrement d'amour, la principale disposition que nous devons avoir pour y participer dignement, « c'est de garder avec soin entre nous, ainsi que le dit l'Apôtre, une parfaite unité d'esprit par le lien de la paix, en sorte que nous ne soyons tous qu'un corps et qu'un esprit, comme nous avons été appelés à une même espérance [1]. »

Remarquez qu'aux messes de morts, même chantées, on ne donne pas la paix : 1° parce que autrefois, à ces messes, les Fidèles ne recevaient pas la communion; 2° parce qu'on a coutume de retrancher de ces messes, naturellement empreintes de deuil, tout ce qui sent la joie ou la solennité.

VI. Pendant que le peuple répond : *Et avec votre esprit*, le prêtre laisse tomber dans le calice la particule d'hostie qu'il tient dans sa main, et dit : « Que ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Jésus-Christ devienne pour nous qui les recevons une source de vie éternelle. *Amen.* »

Ce n'est pas seulement pour la vie présente que nous demandons la paix du Seigneur. Nous aspirons aussi à la paix éternelle dont jouissent les élus dans le ciel, et c'est cette paix que nous demandons, quand nous disons à Dieu : Que ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Jésus-Christ, c'est-à-dire que ce corps et ce sang de Jésus-Christ consacrés deviennent pour nous qui les recevons un gage de la vie éternelle.

Vous voyez toujours l'esprit de l'Église et le désir

1. Eph., IV, 3, 4.

qu'elle a que tous ses enfants, chaque fois qu'ils assistent à la messe, participent au sacrement eucharistique.

Mais pourquoi ce mélange du corps et du sang de Jésus-Christ ?

1° Pour montrer que, s'il y a deux espèces, il n'y a pourtant qu'un sacrement.

2° Pour indiquer la réunion du corps et du sang de Jésus-Christ et par suite sa résurrection glorieuse. En effet, le corps et le sang consacrés séparément sont le signe de la mort du Sauveur. Ce corps et ce sang réunis sont l'indice de sa résurrection.

3° Pour figurer l'union désormais établie et scellée entre Jésus-Christ et son Église, entre le ciel et la terre, union qui est le fruit du sacrifice qui vient de s'accomplir. *Amen.*

VINGT-HUITIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. *Agnus Dei.* — II. Prière pour demander la paix, *Domine Jesu Christe.* — III. Oraison préparatoire à la communion : 1° Seigneur Jésus-Christ Fils du Dieu vivant; 2° Seigneur Jésus-Christ, faites, etc.

I. *Agnus Dei.* Joignant les mains devant la poitrine, et inclinant la tête vers le Saint-Sacrement, le prêtre dit trois fois d'une voix intelligible : « Agneau de Dieu qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous. » A la dernière fois, au lieu de *Ayez pitié de nous*, il dit : *Donnez-nous la paix.* Ce fut au commencement du xve siècle, à l'occasion de guerres sanglantes qui désolaient la chrétienté, que le pape

Jean XXII fit ajouter ces dernières paroles qui, du reste, se disaient déjà dans quelques églises.

Aux messes de morts, au lieu de *Miserere nobis*, on dit *Dona eis requiem*, et au dernier *Agnus Dei*, on ajoute *sempiternam.*

A chaque *Agnus* le célébrant frappe sa poitrine, ce qu'il ne fait pas aux messes des morts, parce qu'ici il ne s'agit plus de lui, mais des âmes pour lesquelles il implore la clémence divine.

Jusqu'ici toutes les prières du sacrifice ont été adressées à Dieu le Père, parce que c'est à Dieu le Père qu'est offert ce sacrifice. Les suivantes jusqu'à la communion s'adressent au Fils. Jusqu'ici, Jésus-Christ nous est apparu sous forme de victime immolée, ayant perdu toute initiative, toute personnalité, anéanti en quelque sorte. Mais en ce moment l'amour et la reconnaissance semblent saisir le prêtre ; et à la vue de ce Dieu qui se fait victime pour lui, il s'humilie, il l'implore, il lui demande pardon de ses misères, de ses distractions, de ses tiédeurs. Il se frappe la poitrine comme pour se punir et se désigner publiquement comme coupable. *Agnus Dei... miserere nobis.* Les sentiments qu'il éprouve sont un mélange de défiance de lui-même et de confiance au Dieu rédempteur. Le peuple l'imite, frappe aussi sa poitrine, et dit secrètement les mêmes paroles.

Trois fois le prêtre et le peuple implorent le pardon divin et frappent leur poitrine, parce qu'il y a trois sortes de péchés : péchés de pensée, de parole et d'action; péchés de fragilité, d'ignorance et de malice.

Il y a aussi trois états de Notre-Seigneur consi-

déré comme Agneau ; durant sa vie, c'est l'Agneau que montre saint Jean-Baptiste aux Juifs, *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi;* à sa mort, *Sicut ovis ad occisionem ducetur*, c'est l'agneau que l'on mène à la boucherie ; enfin, dans le sacrement, *Agnum stantem tanquam occisum*, c'est l'Agneau immobile et comme frappé de mort.

Jésus-Christ, à cause de sa douceur et de son innocence, a toujours été figuré par la douceur et l'innocence de l'agneau ; et c'est pourquoi l'apôtre saint Jean dit dans l'Apocalypse qu'il est l'Agneau qui a été immolé depuis le commencement du monde [1]. Abel, Abraham, Moïse, Aaron, immolaient des agneaux ; mais ces agneaux n'étaient que la figure du véritable Agneau, duquel ils tiraient toute leur valeur. Le sang de l'Agneau pascal, qui par son application aux portes de leurs maisons préservait les Israélites du glaive de l'Ange exterminateur, n'était que l'image du sang de Jésus-Christ, Agneau immaculé, Agneau sans tache, dont le sang répandu, plus précieux que l'or et l'argent, dit saint Pierre, nous devait racheter de nos péchés [2].

C'est donc avec raison que nous implorons cet Agneau divin, et que nous l'implorons trois fois, comme pour mieux faire sentir le besoin que nous avons de sa grâce et le désir que nous éprouvons de l'obtenir.

II. « Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à vos apôtres : Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ; n'ayez pas égard à mes péchés, mais à la foi de votre Église, et daignez la pacifier et l'unifier

1. Apoc., XIII, 8.
2. I Petr., I, 19.

selon votre volonté, vous qui étant Dieu vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. *Amen.* »

Cette prière n'est que le développement des dernières paroles de l'*Agnus Dei, dona nobis pacem.* La paix est une chose si précieuse et si rare en même temps, que l'Église multiplie ses instances auprès de Dieu pour l'obtenir.

On ne dit pas cette prière aux messes des morts, comme on ne dit pas non plus, *Dona nobis pacem*, parce que la paix que nous demandons pour l'Église ne convient pas aux morts.

Saint Augustin [1] trouve deux sortes de paix dans ces paroles de Jésus-Christ : *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix*, à savoir, la paix qu'il laisse, et la paix qu'il donne, et qui est *sa paix.* La première est celle que les hommes obtiennent par la grâce dans le cours de cette vie. Elle prend sa source dans le témoignage d'une bonne conscience, et n'est autre chose que la joie que l'on goûte au service de Dieu. Cette joie fait notre paix. Mais cette paix n'empêche pas les troubles, les inquiétudes, les tentations, et pour la conserver il nous faut sans cesse combattre.

La paix que Jésus-Christ nous donne au contraire, sa paix à lui, c'est celle dont il jouit lui-même, et qu'il destine aux fidèles dans le ciel. Celle-là est exclusive de tout trouble, de toute agitation ; celle-là est inamissible. C'est celle-là surtout que nous devons demander; et c'est aussi celle que le prêtre demande. Mais comme ses péchés pourraient nuire à sa prière, il ajoute : *Ne regardez pas mes péchés.* Le prêtre ne considère ici que lui-même, se séparant

1. Tract. in Joan., n[1] 3 et 4.

du reste des fidèles, et c'est pour cela qu'il parle de lui en termes si humbles. Nous avons remarqué qu'il en agit toujours de la sorte, quand il n'est question que de lui. Des assistants, au contraire, il parle toujours avec respect, avec estime. *Regardez plutôt la foi de votre Église.* Il voudrait que ce fût l'Église, l'Église pure et sainte, qui demandât cette paix, que lui, ministre indigne, est contraint de solliciter pour elle.

Et daignez la pacifier et l'unifier selon votre volonté. Daignez lui donner la paix avec vous et l'union entre tous ses membres. La paix avec Dieu, la paix avec nos frères, voilà bien l'accomplissement de cette parole de Jésus-Christ : « Vous aimerez Dieu de tout votre cœur et le prochain comme vous-mêmes. C'est là toute la loi et les Prophètes. »

Selon votre volonté. Assurément la volonté de Jésus-Christ est que l'Église possède la paix, la paix véritable, et qu'elle soit une par la charité entre tous ses membres ; que tous les chrétiens en un mot soient *un* entre eux et en Dieu, comme Jésus-Christ et son Père sont *un*, selon la belle prière que fit le Sauveur à ce sujet la veille de sa mort [1].

C'est après cette oraison que le prêtre, baisant l'autel où reposent le corps et le sang de Jésus-Christ, et y prenant en quelque sorte la paix qu'il a demandée avec tant d'instances, la donne au diacre, qui la donne au sous-diacre, lequel va la donner aux ecclésiastiques qui entourent l'autel ou sont dans le chœur. Cette cérémonie ne se pratique guère qu'aux messes solennelles.

1. Joan., XVII, 21.

III. L'Église primitive n'employait d'autres prières pour préparer à la communion que celles qui précèdent. Mais quelques prêtres pieux, au moment de recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ dans leur cœur, furent saisis de respect et éprouvèrent un saint tremblement. Ils comprirent qu'ils avaient besoin de demander de nouveau pardon de leurs fautes, et de solliciter des grâces, soit pour communier dignement, soit pour profiter de leur communion. Ils introduisirent donc à cet endroit de la messe certaines oraisons destinées à satisfaire leur dévotion particulière. L'Église en a retenu deux, en élaguant toutes les autres.

Les Fidèles qui se disposent à communier ne sauraient rien faire de mieux que d'entrer dans l'esprit de ces prières que dit le prêtre, et de s'en bien pénétrer, au lieu de tant d'autres formules, qui n'ont rien de liturgique et sont dues à des particuliers. L'Église sait mieux que personne ce que nous devons dire à Dieu et comment nous le devons dire. Dans ces prières qu'offrent des livres peu autorisés se rencontrent quelquefois des exagérations, des protestations présomptueuses ou des promesses qui ne conviennent guère à notre faiblesse. Les prières de l'Église, au contraire, sont parfaitement mesurées à notre état et toujours adaptées à nos besoins. Elles expriment toutes les dispositions où nous devons être.

« 1° Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui, par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit, avez donné par votre mort la vie au monde, délivrez-moi par ce saint et sacré corps et par votre sang, de tous mes péchés et de toutes

sortes de maux, et faites que je m'attache inviolablement à votre loi, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous, qui étant Dieu vivez et régnez, » etc.

Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant. Dieu le Père est le principe de la vie. Il l'a donnée, cette vie, à son Fils, avec le pouvoir de la communiquer à qui il veut [1]. Or, si jamais la vie, la vie de la grâce, nous fut nécessaire, c'est au moment de recevoir la sainte Eucharistie, dont on ne peut approcher si l'on n'est en état de grâce.

Qui par votre mort avez vivifié le monde, et cela en mourant sur la croix pour mes péchés et en en portant la peine [2].

Par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit. Le prêtre intéresse la Trinité tout entière à la grâce qu'il sollicite, le Père qui vivifie toutes choses [3], le Saint-Esprit, qui a formé le corps du Sauveur dans le chaste sein de Marie, pour être une hostie sainte et agréable, et qui contribue sur l'autel à la transsubstantiation du pain et du vin en ce corps que nous allons recevoir pour le salut de nos âmes.

Délivrez-moi par ce saint corps et par ce sang de toutes mes iniquités. Quels objets plus capables de toucher le cœur de Dieu que ce corps et ce sang placés sur l'autel à l'état de victime? Quels plus puissants intercesseurs le prêtre peut-il invoquer pour obtenir cette vie de l'âme et la délivrance de toutes les iniquités et de tous les maux qui peuvent lui nuire, c'est-à-dire la délivrance du péché, qui est propre-

1. Joan., v, 21 et 26.
2. Eph., II, 5.
3. I Tim., VI, 13.

ment le seul mal que nous ayons à craindre ici-bas : *Nulla nobis nocebit adversitas, si nulla nobis dominetur iniquitas.* Nulle adversité ne peut nous nuire, si nulle iniquité ne domine en nous [1].

Et faites que je me tienne attaché à vos préceptes. La fidélité aux préceptes de Dieu, c'est, en effet, le principe de la vie. *Si vous voulez avoir la vie, gardez les commandements* [2].

Et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous. Ne croyez-vous pas entendre l'apôtre saint Paul jeter un défi à toutes les créatures et s'écrier dans le transport de son amour pour Jésus : « Qui me séparera de la charité de Jésus-Christ [3] ? » Mais non, ce n'est pas un défi que le prêtre jette au monde, il a pour cela une trop basse opinion de lui-même et de ses forces, c'est une humble prière qu'il adresse à Jésus-Christ, pour qu'il ne permette pas que sa faiblesse, son inconstance, ses inclinations mauvaises, l'écartent jamais du devoir, et lui fassent abandonner son Dieu, son Dieu, le seul bien qu'il aime et qu'il recherche ici-bas. *Quid mihi est in cœlo et à te quid volui super terram; Deus cordis mei et pars mea, Deus in æternum* [4]. Que désiré-je dans le ciel et que veux-je sur la terre, sinon vous seul, ô Seigneur, vous qui êtes le Dieu de mon cœur et mon partage pour l'éternité ?

« 2° Faites que la réception de votre corps que je me propose de prendre, tout indigne que j'en suis, ne tourne pas à mon jugement et à ma condamna-

1. Collecte de l'Église.
2. Matth., XIX, 17.
3. Rom., VIII, 35.
4. Psal., LXII, 26.

tion, mais que, par votre bonté, il me serve de défense pour mon âme et pour mon corps, et de remède salutaire. Vous qui, étant Dieu, vivez et régnez, » etc.

Le prêtre, sur le point de communier, se rappelle la sentence terrible de saint Paul : « Celui qui mange ma chair ou boit mon sang indignement, mange et boit sa propre condamnation. » Eh ! qui donc peut savoir s'il est digne ou indigne de manger le pain des anges? Qui donc peut se flatter de ne pas se faire illusion sur son état, sur ses mérites ou sur ses démérites ? L'évêque de Laodécie se croyait comblé de grâces et de vertus, et saint Jean lui écrit de la part de Jésus-Christ qu'il est tiède, misérable, pauvre et nu. Le prêtre prie Dieu de ne pas permettre qu'il encoure ce jugement, mais que par la bonté divine cette nourriture serve de soutien à son corps et à son âme et le fasse triompher des attaques de ses ennemis. Au temps des persécutions, on envoyait l'eucharistie aux martyrs dans les prisons. Les chrétiens l'emportaient chez eux, afin de se communier au moment du danger ; et c'est cette chair divine dont ils s'étaient nourris, engraissés en quelque sorte, qui les rendait terribles comme des lions et leur assurait la victoire dans les combats pour la foi. *Amen !*

1. Apoc., III, 17.

VINGT-NEUVIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Communion du prêtre. Réception du corps de Notre-Seigneur et prières qui la précèdent. — II. Réception du sang de Notre-Seigneur et prières qui la précèdent. — III. Ablution et prières qui l'accompagnent. *Quod ore sumpsimus — Corpus tuum,* etc.

I. Il est temps maintenant de consommer la victime, de se nourrir de la chair de l'Agneau sans tache, immolé pour notre salut. « Prenez et mangez, a dit Notre-Seigneur ; ma chair est une nourriture et mon sang un breuvage. — Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. »

C'est le moment pour le prêtre de se rendre à l'invitation du Sauveur et d'accomplir le précepte qu'il en a reçu. L'âme pas plus que le corps ne peut vivre sans une nourriture. Or, la nourriture de l'âme, c'est le pain eucharistique. Le prêtre, préparé par les oraisons qu'il vient de réciter, tombe à genoux devant l'hostie sainte, abaisse en sa présence toutes les puissances de son être, son corps, son esprit, son cœur, son âme ; et, avant de manger la chair du Sauveur, l'adore profondément. Puis, s'animant à la confiance et à l'amour, il dit : *Panem cœlestem accipiam et nomen Domini invocabo.* « Je prendrai le pain céleste et j'invoquerai le nom du Seigneur. » « J'ai désiré du plus vif désir de manger cette Pâque avec vous, avant de souffrir, » avait dit Jésus-Christ à la dernière cène. Au désir enflammé de Jésus-Christ,

répond, vous le voyez, la sainte impatience du prêtre.

En disant ces mots : *Panem cœlestem*, etc., le célébrant prend respectueusement de la main droite les deux parties de l'hostie et les réunit, comme si elle n'avait pas été rompue, entre les doigts de la main gauche et au-dessus de la patène.

Mais au moment de porter à sa bouche le pain sacré, au moment de le déposer sur ses lèvres, il s'arrête comme incertain entre la crainte et l'espérance. Le souvenir de ses péchés lui revient en mémoire. Il songe à son indignité, il mesure la distance infinie qui sépare la créature de son Créateur, le pécheur du Dieu de toute sainteté, et sachant que les anges eux-mêmes ne sont pas purs devant le Très-Haut, il emprunte au Centurion ces paroles pleines d'humilité, qui firent en quelque sorte violence à Jésus et valurent à l'officier romain l'admiration de Celui dont il implorait la miséricorde.

« *Domine non sum dignus*, Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit, mais dites une seule parole et mon âme sera guérie. »

En disant ces mots, le prêtre se frappe la poitrine comme pour s'accuser, comme pour se punir ; et trois fois il répète la même déclaration, le même aveu de son indignité, et trois fois il frappe sa poitrine. Jésus-Christ pourrait-il bien être insensible à ces témoignages réitérés d'un repentir si humble ? Ne jettera-t-il pas sur son pieux sacrificateur un regard compatissant, tel que celui qu'il fit tomber sur Pierre coupable et repentant, et qui ouvrit dans le cœur de l'apôtre une source intarissable de larmes ? Lui qui guérit l'hémorrhoïsse par le seul attouchement de sa robe, ne guérira-t-il pas le prêtre aussi de son infirmité

spirituelle par l'attouchement de son corps divin?

Trois sortes d'indignités dont nous sommes atteints répondent aux trois protestations du prêtre et aux trois percussions de sa poitrine pénitente : indignité de l'homme animal et terrestre, livré à tous les péchés des sens; indignité de l'homme raisonnable et social, qui dans la vie civile et dans ses rapports avec ses semblables, a si souvent blessé la justice et la charité; indignité de l'homme spirituel et intérieur, qui a si souvent caché au dedans de lui-même des pensées d'orgueil, de présomption, d'envie, de haine et d'ambition!

Domine non sum dignus. Ah! nous ne saurions trop le dire, surtout nous ne saurions le dire avec un sentiment trop vif et trop profond de nos misères et de notre faiblesse.

Mais enfin rassuré par le souvenir de la miséricorde divine, et se rappelant le précepte formel que Jésus-Christ nous a fait de le recevoir, le prêtre s'enhardit, et prenant la sainte hostie de la main droite, il trace avec elle un signe de croix, et dit : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.* Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

« Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, avait dit Jésus-Christ[1], a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. »

C'est à cette promesse du Sauveur que font allusion les paroles du prêtre. Oui, pieux et humble sacrificateur, le corps que tu reçois ne peut que garder ton

1. Joan., VI, 55.

âme. Ton âme, elle est pure autant que peut l'être une âme engagée ici-bas dans un corps fragile et mortel. Le corps de Jésus-Christ venant en toi y conservera la grâce que tu possèdes déjà, et l'augmentera même. Ce corps sera en toi un principe de vie, non pas d'une vie passagère et périssable, mais d'une vie immortelle, *In vitam æternam.* Et ce ne sera pas seulement ton âme qui recevra en elle ces germes d'immortalité, ton corps lui-même trouvera dans cet aliment divin un gage précieux de sa résurrection future. *Et ego resuscitabo eum in novissimo die.*

Le signe de la croix que fait le prêtre avec la sainte hostie exprime bien que c'est là le corps de Jésus-Christ qui a été crucifié, le même qui fut immolé sur le Calvaire, et que le prêtre n'a d'autre désir que de s'identifier avec la victime auguste et de partager ses souffrances et sa mort.

Le prêtre, en prenant l'hostie, s'accoude modestement sur l'autel, pour montrer que c'est de là, de l'autel, figure de Jésus-Christ, qu'il prend la force à lui nécessaire pour le grand acte qu'il accomplit.

Puis, ayant reçu le pain sacré dans sa bouche, il se redresse, joint ses mains devant sa poitrine, les yeux baissés, la tête inclinée, dans l'attitude du recueillement, de la reconnaissance et de l'amour. On dirait le disciple bien-aimé reposant sur la poitrine du Maître. Il adore, il remercie, il prie, mais tout cela courtement, brièvement. L'Église ne permet pas au prêtre des prières particulières. Il est le ministre public ; elle lui interdit toute suspension du sacrifice, qui est une action continue, durant laquelle le prêtre ne fait, ne dit autre chose que ce qui lui est prescrit.

II. Après cette courte pause qui suit la manduca-

tion du corps divin, le prêtre semble sortir d'une extase. Il relève la tête, et ne sachant comment exprimer à Dieu sa reconnaissance, il s'écrie en découvrant le calice : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* « Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits? Il m'a permis de monter à l'autel, d'offrir le divin sacrifice, de consacrer, de recevoir le corps sacré de Jésus-Christ. En me donnant Jésus-Christ, Dieu ne m'a-t-il pas donné toutes choses [1] ? Que ferai-je donc pour lui témoigner ma reconnaissance ? » — Le prêtre se répond à lui-même : « Je prendrai le calice du salut, c'est-à-dire le calice qui renferme l'auteur du salut, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Et c'est lui, Jésus-Christ, que j'offrirai à Dieu pour le remercier de ses dons. N'est-ce pas ce sang qui a été offert en action de grâces à Dieu sur le Calvaire ? C'est donc dans le calice que le prêtre trouve de quoi rendre grâces à Dieu. Et, l'âme rassurée et pleine de confiance, il ajoute : « Et j'invoquerai le nom du Seigneur, » de Celui qui a promis de rassasier son peuple de biens et de combler de ses plus grandes grâces le cœur de ses prêtres [2].

Laudans invocabo Dominum, j'invoquerai le nom du Seigneur en le louant, en le remerciant, en le bénissant. Répétition des mêmes expressions et redoublement de ferveur et de reconnaissance!

Et ab inimicis meis salvus ero, et je serai à couvert de mes ennemis. L'extase où l'a jeté la communion au corps de Jésus, les transports de reconnaissance qu'a fait naître en lui cette communion, ne font pas

1. *Cum ipso omnia nobis donavit.* Rom., VIII, 32.
2. Inebriabo animam Sacerdotis pinguedine, et populus meus bonis adimplebitur. Jerem., XXXII, 14.

oublier au prêtre sa condition misérable, les périls auxquels il est exposé, les ennemis qui l'environnent, la chair, le monde, le démon qui vont lui livrer de nouveaux assauts. Mais le calice qu'il prend en main sera pour lui un principe de force, et la grâce qu'il y va puiser le délivrera de tous les dangers, *Et ab inimicis meis salvus ero.*

Avant de réciter ces prières d'action de grâces, le prêtre a recueilli soigneusement et respectueusement avec la patène les parcelles sacrées qui pouvaient se trouver sur le corporal, et les fait tomber dans le calice. C'est là un usage très ancien dans l'Église et qui prouve la croyance à la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Saint Cyrille de Jérusalem disait aux nouveaux baptisés qu'ils devaient plus craindre la perte de quelqu'une de ces parcelles, que celle de l'or, des diamants et même de quelqu'un de leurs membres. Les Grecs ont appelé ces fragments de l'Eucharistie, des *perles*, mot qui, tout beau qu'il est, ne désigne qu'imparfaitement ces particules divines, qui pour nous sont au-dessus de tout prix.

Ce que le célébrant a demandé en prenant le corps de Jésus-Christ, il le demande aussi en prenant son sang : *Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.*

Oui, que ce sang, bien mieux que celui de l'agneau pascal, appliqué jadis aux portes des Hébreux, me préserve des coups de l'ange exterminateur, m'arrache à la servitude d'Égypte, c'est-à-dire du monde et du démon, me fasse traverser en paix le désert de la vie, et m'introduise dans cette terre promise où coulent le lait et le miel, et où je pourrai m'abreuver éternelle-

ment au torrent de délices que Dieu a promis à ses élus.

Ayant dit ces paroles, *Sanguis*, le prêtre prend le précieux sang de la main droite, tenant de la gauche la patène élevée au-dessous du calice pour recevoir, en cas d'accident, les gouttes qui pourraient en tomber.

III. Avant de passer à la communion des Fidèles qui suit immédiatement celle du prêtre, disons un mot des ablutions qui sont en quelque sorte le complément de cette dernière.

Quelques gouttes du sang précieux pourraient être restées dans le calice, quelques parcelles du pain sacré pourraient s'être attachées aux doigts du célébrant; il faut que le prêtre recueille avec soin ces restes divins et les consomme. Pour cela, le diacre ou le clerc verse un peu de vin dans le calice, et le prêtre boit ce vin, et ce faisant il récite une prière que lui fournit l'Église pour le tenir dans le recueillement, et conserver dans son cœur les sentiments de foi, d'amour et de reconnaissance qui doivent l'animer en ce moment. *Quod ore sumpsimus*, dit-il, *pura mente capiamus et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum.* « Faites, Seigneur, que nous recevions d'un cœur pur ce que nous avons pris par la bouche, et que ce don temporel devienne pour nous un remède éternel. »

Bien que cette prière soit dite au pluriel, c'est-à-dire au nom du prêtre et des Fidèles, cependant le prêtre la dit tout bas pour ne pas interrompre le recueillement de sa communion si récente. Il demande à Dieu que ce sacrement divin reçu par la bouche agisse principalement sur l'âme, lui procure les biens

spirituels qu'elle en attend, et particulièrement le bien suprême, le bien éternel, dont l'Eucharistie est le gage assuré.

En prenant du vin et de l'eau pour l'ablution des doigts, le prêtre dit : « Que votre corps que j'ai reçu et que votre sang que j'ai bu, demeurent attachés à mes entrailles ; et faites par votre grâce qu'il ne reste en moi aucune tache de mes péchés, moi qui ai été nourri par des sacrements si purs et si saints. Vous qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. *Amen.* »

Cette dernière prière est pour le prêtre seul qui reçoit la sainte Eucharistie sous les deux espèces. Après avoir demandé à Jésus-Christ, dans l'oraison précédente, que son corps et son sang lui soient un remède pour l'éternité, il demande dans celle-ci que ce corps et ce sang s'attachent à ses entrailles, c'est-à-dire à ce qu'il y a en lui de plus intime, à ses sentiments, à ses affections, à ses pensées les plus secrètes, et qu'ils deviennent en lui un principe de vie et de sainteté. Qu'il ne reste en moi aucune tache, aucun reste de mes crimes, *scelerum*. On voit bien que le prêtre ne parle ici que de lui. Il parle d'ordinaire des Fidèles avec plus de réserve. *Amen.*

TRENTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Communion des Fidèles. Primitivement tous ceux qui assistaient à la messe communiaient. — II. Communion sous les deux espèces, même pour les Fidèles. — III. Communion des enfants. — IV. Eucharistie envoyée aux absents, gardée dans les maisons. — V. Cérémonial de la communion du peuple en nos jours. *Confiteor. Misereatur. Indulgentiam.* — VI. Communion hors le temps de la messe. — Communion spirituelle.

I. Le prêtre a communié. Mais les Fidèles qui ont offert avec lui le divin sacrifice doivent communier aussi. C'est pour eux, aussi bien que pour le prêtre, qu'ont été dites ces paroles : « Venez, mangez mon pain, et buvez le vin que je vous ai préparé [1]. » Aussi est-ce immédiatement après la communion du prêtre que se place la communion des Fidèles. Autrefois tous communiaient, et c'est encore le désir de l'Église que tous ceux qui assistent à la messe participent à la Victime sacrée. « Le saint Concile de Trente souhaiterait, est-il écrit au chapitre v de la session XXII, que tous les Fidèles présents au Saint Sacrifice communiassent non seulement de désir, mais de fait et sacramentellement; ils retireraient du divin sacrifice un fruit bien plus abondant. » Autrefois le peuple comme le prêtre communiait sous les deux espèces.

II. Les hommes et les femmes étant séparés, le prêtre et les diacres parcouraient les rangs, en commençant par les hommes, et distribuaient la Sainte-

1. Prov., IX, 5.

Eucharistie sous l'espèce du pain et sous celle du vin. Plus tard, diverses raisons, entre autres les accidents qui se produisaient par l'effusion du précieux sang, engagèrent les évêques à supprimer l'usage du calice. Un décret du Concile de Constance, en 1415, le défendit formellement, et depuis lors les Fidèles ne communient plus que sous une seule espèce. Ils n'en reçoivent pas moins le corps et le sang du Sauveur, puisque Jésus-Christ tout entier est contenu dans chacune des deux espèces. Ainsi l'a toujours cru l'Église, même au temps où elle accordait l'usage du calice aux Fidèles.

III. C'est sous l'espèce du pain seulement qu'on donnait la communion aux petits enfants. C'était l'usage qu'on leur distribuât, à cause de leur simplicité et de leur innocence, ce qui restait du festin eucharistique, après que toute l'assemblée avait communié. C'est encore sous cette espèce qu'on réservait la sainte Eucharistie pour les malades et les mourants, comme on le fait aujourd'hui.

IV. C'est encore sous l'espèce du pain que les Fidèles exposés à la persécution l'emportaient chez eux et la conservaient respectueusement dans leurs maisons, afin de pouvoir se communier au besoin, et trouver dans ce pain des forts la force nécessaire pour triompher des bourreaux.

C'est sous cette même forme qu'on l'emportait dans ses voyages. Satyre, frère de saint Ambroise, ayant fait naufrage en venant d'Afrique, se sauva à la nage avec la sainte hostie qu'il portait à son cou, enveloppée dans un linge.

On l'envoyait également sous l'espèce du pain aux absents, aux prisonniers surtout. Pour arriver jus-

qu'à eux, de quels stratagèmes n'usait-on pas, et quel zèle héroïque ne déployait-on pas quelquefois ! Témoin ce jeune acolyte, cet enfant que l'Église honore au 15 août, sous le nom de Tharsicius[1]. Il avait été chargé de porter la sainte Eucharistie aux confesseurs de la Foi, à Rome. A son air grave et recueilli, à sa démarche humble et modeste, les païens soupçonnèrent qu'il portait les saints mystères. Aussitôt ils lui lancent des pierres et l'accablent de coups, afin de lui faire abandonner son précieux fardeau. Mais Tharsicius le serre plus étroitement contre son cœur. Rien ne peut le faire céder. Il résiste jusqu'à la mort. Tombé à terre, les mains toujours croisées sur la poitrine, ses persécuteurs le dépouillent et cherchent le pain sacré, objet de leurs perfides investigations et de leur haine sanglante. Ils ne le trouvent pas.

Le temps a modifié la plupart de ces usages, et cependant il en reste encore parmi nous des traces vénérables. On continue à porter le viatique aux malades. Les Papes, quand ils voyagent, surtout dans les circonstances difficiles, emportent avec eux la sainte Eucharistie ; ainsi a fait Pie IX dans sa fuite à Gaëte, et enfin, à une époque, hélas ! très rapprochée de nous, c'est en trompant les gardes et sous les dehors d'une boîte vulgaire, qu'on a pu faire parvenir le pain céleste aux prisonniers de la Roquette, à l'archevêque de Paris et à ses compagnons.

V. Mais il s'agit ici de la communion ordinaire des Fidèles, durant le Saint Sacrifice de la messe, et telle qu'elle se fait aujourd'hui.

1. Martyrologe romain, 15 août.

Après que le prêtre a communié sous les deux espèces, avant même qu'il ait reçu et pris les ablutions, le diacre aux messes solennelles, le clerc aux messes basses, récite le *Confiteor*, au nom du peuple, ou plutôt au nom de ceux qui doivent participer aux saints Mystères. L'Église veut par cette confession publique faite à Dieu, aux saints, en présence des autels sacrés, renouveler et ranimer dans l'âme des Fidèles les sentiments de douleur, de componction, dont ils doivent être pénétrés, au moment d'approcher de la table eucharistique.

Le *Confiteor* récité, le prêtre se tourne vers le peuple et dit : « Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et que, vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle. » Le clerc répond : *Amen*. Le prêtre ajoute : « Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux vous accorde l'indulgence, la rémission et l'absolution de vos péchés. » Le peuple répond : *Amen*.

Sans doute les communiants sont déjà purifiés de leurs péchés. Ils en ont fait l'aveu au tribunal de la pénitence. Ils en ont reçu sacramentellement le pardon. Mais pour recevoir le Saint des saints dans son cœur on ne saurait jamais être trop pur; et c'est pourquoi le célébrant donne ici à tous ceux qui vont communier une bénédiction spéciale, destinée à sanctifier encore davantage leur âme, au moment où elle va s'unir à Notre-Seigneur.

Alors le prêtre prend de la main gauche le ciboire, et de la droite, élevant une hostie et la présentant aux Fidèles : « Voici l'Agneau de Dieu, dit-il, voici celui qui ôte le péché du monde. » On voit ici une répétition de ce que le prêtre lui-même a fait et dit

pour se préparer à la communion. C'est ainsi qu'il redit aussi au nom du peuple, comme il l'a dit en son propre nom, et par trois fois : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites une seule parole, et mon âme sera guérie. »

O âmes chrétiennes, reconnaissez de plus en plus votre indignité, avouez humblement vos fautes, et témoignez néanmoins à Dieu la confiance sans bornes que vous inspire son infinie miséricorde. Oui, comme le serviteur du Centurion, votre âme sera guérie, et plus heureuses que lui, vous verrez, vous sentirez le divin Rédempteur entrer dans votre maison et y faire sa demeure.

Le célébrant s'avance alors vers ceux qui doivent communier, et faisant le signe de la croix avec l'hostie qu'il leur destine, il la dépose sur leur langue, en disant : « Que le corps de Notre-Seigneur garde votre âme pour la vie éternelle. »

Le Fidèle se retire, les yeux baissés, pieux et recueilli, regagne sa place pour y témoigner à Dieu sa reconnaissance de l'éminent et ineffable bienfait qu'il en a reçu.

VI. C'est pendant la messe que doit se faire la communion des Fidèles. En effet, tout est commun au prêtre et au peuple durant le Saint Sacrifice : préparation, oblation, communion, action de grâces. Communier hors de la messe, ce serait se séparer du prêtre, et renoncer au bénéfice des prières qu'il fait soit pour la préparation, soit pour l'action de grâces, puisque ce n'est pas pour lui seulement qu'il les fait, mais aussi pour le peuple qui s'unit à lui.

Il peut y avoir néanmoins des raisons pour donner la communion en dehors de la messe : la maladie, par

exemple, qui ne permet pas à un Fidèle d'attendre ; le nombre considérable de communiants aux grandes fêtes, qui ferait trouver la cérémonie trop longue aux personnes qui ne communient pas. Dans ce dernier cas on peut renvoyer la communion après la messe.

Quand on donne la communion en dehors de la messe, ce qui ne doit avoir lieu que pour des raisons graves, ainsi que nous l'avons dit, le cérémonial est à peu près le même que pour la communion donnée durant la messe. Seulement, après avoir communié les Fidèles, le prêtre récite, s'il le juge à propos, certaines prières, *O sacrum convivium*, etc., avec le verset et l'oraison qui s'y rattachent. Puis il remet le ciboire dans le tabernacle, et se retournant vers les Fidèles il les bénit, en disant : « Que la bénédiction de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur vous, et y demeure à jamais. » A quoi l'on répond : *Amen*, ainsi soit-il.

Ces prières, qui précèdent et suivent la communion des Fidèles hors de la messe, sont comme un abrégé de la messe elle-même, dans lequel on retrouve tout ce qui constitue la messe, la préparation dans le *Confiteor*, le *Misereatur* et l'*Indulgentiam*, l'offrande et l'élévation de l'hostie dans l'*Ecce Agnus Dei*, la préparation immédiate à la communion dans le *Domine, non sum dignus*, la communion elle-même, et l'action de grâces dans la prière *O sacrum convivium*, enfin la bénédiction du prêtre.

Quel beau, quel touchant spectacle que celui qu'offrent nos églises aux grands jours de fête, alors qu'un peuple tout entier se presse à la Table sainte, hommes, femmes, enfants, riches, pauvres, grands et petits, gens de tous les rangs, de toutes les conditions,

assis les uns à côté des autres, sans distinction ! Ah ! c'est vraiment là que se pratiquent largement et sincèrement cette fraternité, cette égalité, dont on fait tant de bruit dans le monde, et dont on veut si peu en réalité. Quel est donc le banquet séculier, quelle est la table mondaine où l'on trouve ainsi tous les rangs mêlés et confondus ensemble ? L'Église seule en offre un exemple. Pour dresser cette table commune, elle n'a pas attendu que le progrès des idées et que l'effort des révolutions aient mis en vogue ces grands mots d'égalité et de fraternité, qu'on croit choses nouvelles, et que le christianisme pratique depuis dix-huit siècles passés, mais sans ostentation et sans bruit.

VII. Et encore la Table sainte n'est pas de nos jours ce qu'elle devrait être. Que de chrétiens la fuient ! Que de chrétiens s'en tiennent éloignés durant des dix, des vingt, des trente ans et plus ! Et cependant plusieurs de ceux-là assistent au divin sacrifice. Ils voient leurs frères s'approcher du banquet eucharistique, et ils ne sont pas touchés de cet exemple. Ils s'excommunient eux-mêmes et rompent volontairement les liens qui les rattachent à la grande famille. Jésus-Christ a beau leur dire du fond de ses tabernacles : « *Venite ad me omnes*, venez à moi, vous tous. » Il a beau les menacer de leur refuser la vie, la vie véritable, celle qui ne doit pas finir : « Celui qui ne mangera pas ma chair et ne boira pas mon sang n'aura pas la vie en lui. » L'Église, joignant ses invitations maternelles à celles du Sauveur, a beau, quand vient le temps pascal, réitérer ses pressants appels : « Venez, mangez mon pain, et buvez le vin que je vous ai préparé. » Elle a beau joindre les menaces

aux prières, et faire gronder l'anathème sur la tête des récalcitrants ; tout est inutile. Ils persévèrent dans leur indifférence. Ils repoussent dédaigneusement le don le plus précieux, le plus riche, le plus noble que puisse leur offrir la miséricorde divine. *Anima nostra nauseat super cibo isto* [1].

Allez donc chercher par le monde d'autres festins, des festins plus enivrants, les festins des plaisirs, des voluptés grossières, des joies délirantes. Vous y trouverez le trouble, l'inquiétude, le remords. Au festin eucharistique vous auriez trouvé la paix, le bonheur, la consolation à vos peines, le courage et l'espérance à vos abattements et à vos désespoirs.

Si scires donum Dei : si vous connaissiez le don de Dieu, si vous saviez tout ce qu'il renferme de douceur, combien Dieu s'y montre bon, tendre, miséricordieux! Interrogez là-dessus les âmes eucharistiques, Jean le disciple bien-aimé, Augustin, François de Sales, Charles Borromée, Thérèse et tant d'autres. Elles vous diront que là, dans la sainte communion, a été pour elle la félicité présente, en même temps que le gage de la félicité future.

Que si, malgré notre bonne volonté, et le désir que nous aurions de communier, nous ne le pouvons pas, pour des raisons qu'il est superflu d'examiner ici, une ressource nous reste, c'est celle de la communion spirituelle. Unissons-nous d'esprit et de cœur à Jésus-Christ, la victime adorable. Exprimons-lui le désir ardent que notre cœur a de le recevoir, demandons-lui pardon de nos péchés qui s'y opposent; et ces pieux sentiments, ces saintes dispositions attire-

1. Num., xxi, 5.

ront la grâce dans notre âme. Si nous ne mangeons pas le pain des enfants, au moins recueillerons-nous les miettes qui tombent de leur table. Une autre fois nous serons mieux disposés, et nous communierons. La communion spirituelle nous aura servi de préparation à la communion réelle. *Amen.*

TRENTE-UNIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Antienne appelée *Communion.* — II. Oraison appelée *Postcommunion.* — III. *Ite missa est; Deo gratias.* — Aux messes ordinaires. — Aux messes des féries. — Aux messes des morts. — IV. Additions faites à la messe : 1° *Placeat;* 2° *Benedicat vos*, etc. ; 3° évangile de saint Jean.

SIXIÈME PARTIE. — DE L'ACTION DE GRACES.

Nous voici parvenus, mes Frères, à la 6e et dernière partie de la messe, l'action de grâces.

I. Pendant que le prêtre aux messes basses, et le sous-diacre aux messes solennelles, remet le calice, le purificatoire, la patène, le corporal et le voile dans l'ordre et l'état où ils étaient au commencement du sacrifice, on reporte le missel au côté de l'épître. Outre les raisons symboliques de ce changement, une raison naturelle y oblige; c'est qu'autrefois, plus encore qu'aujourd'hui, les ministres étaient occupés, du côté de l'évangile, à nettoyer les vases et à replier les linges sacrés.

Le prêtre passe donc au côté gauche de l'autel, et y récite la *Communion.* C'est une antienne que le

chœur chantait jadis durant la communion des fidèles, avec un psaume destiné à louer, à bénir Dieu; et après chaque verset de ce psaume on répétait l'antienne. Le nombre des communiants ayant diminué, on a supprimé le psaume, et retenu seulement l'antienne. qui a reçu le nom de *Communion*, à cause de son objet primitif. Et cependant, encore aujourd'hui, dans nos grandes paroisses, quand les communions sont nombreuses, on exécute des motets, on chante des cantiques, des hymnes sacrées. Quoi de plus convenable que ces concerts pieux résonnant sous les voûtes saintes et célébrant la bonté miséricordieuse de Celui qui se donne si libéralement à ses amis! Les banquets profanes, les festins des riches et des grands de la terre ne sont-ils pas le plus souvent relevés par de joyeuses symphonies?

Comme le prêtre ne récite la *Communion* qu'après avoir distribué le pain eucharistique au peuple, on s'est accoutumé à la regarder comme une première action de grâces, offerte à Dieu, à la fin du sacrifice.

II. Il y en a une seconde, qu'on appelle *Postcommunion*, parce que, outre qu'elle se récite après la communion, elle a toujours eu pour but de remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite de participer aux saints mystères. La reconnaissance est la marque d'un bon cœur, et l'ingratitude a toujours singulièrement déplu au Seigneur. Quand le Sauveur eut guéri les dix lépreux et qu'un seul revint pour le remercier : « Où sont, s'écria-t-il, les neuf autres? » Jésus-Christ lui-même, après la dernière cène, nous donne l'exemple de l'action de grâces, *et hymno dicto*

exierunt in montem Oliveti [1]. C'est d'ailleurs le moyen d'obtenir de Dieu de nouvelles grâces, et pour le corps et pour l'âme, dans ce moment qui suit la communion, le plus précieux de la vie, dit sainte Thérèse.

La *Postcommunion* se compose d'une ou de plusieurs oraisons, en même nombre que les collectes et les secrètes. N'est-il pas juste, en effet, d'égaler nos remerciements à nos demandes? On dit la *Postcommunion* à haute voix, on la chante même aux messes solennelles. Le temps du mystère, durant le sacrifice, est passé. Il n'y a plus de secret. C'est l'explosion de la joie, c'est l'éclat de la reconnaissance, à la suite des merveilles qui viennent de s'opérer et des grâces ineffables que nous avons reçues.

C'est au pluriel que se dit la *Postcommunion*. Ce n'est pas, en effet, seulement pour lui que le célébrant la récite, mais aussi pour tous les Fidèles, supposant toujours que tous ont communié, comme cela se pratiquait aux âges de ferveur chrétienne. L'Église n'a pas cru devoir rien changer à la forme de ces prières, afin de continuer à faire connaître son désir de voir tous ceux qui assistent à la messe participer à la Table sainte. Ceux qui n'ont pas communié peuvent néanmoins retirer quelque fruit de ces oraisons. Ils doivent pour cela s'unir aux sentiments de foi et d'amour qui animent le prêtre et leurs frères admis au banquet eucharistique.

III. Après la *Postcommunion* le prêtre ferme le livre, comme il l'a ouvert au commencement; c'est à lui qu'il appartient d'ouvrir et de fermer le missel,

1. Matth., XXVI, 30.

en sa qualité de représentant de Jésus-Christ. Aux grand'messes, ce soin est dévolu au diacre.

En fermant le livre, le célébrant semble dire : « Les mystères sont accomplis. » En effet, ayant salué une dernière fois le peuple, en lui disant comme de coutume : « Le Seigneur soit avec vous, » il le congédie par ces mots : *Ite missa est.*

Le sacrifice est achevé; les prières d'action de grâces sont faites. Il ne reste plus qu'à renvoyer l'assemblée. Il n'est pas convenable qu'elle se retire et se disperse, sans que le signal lui en ait été donné. C'est pourquoi le prêtre dit : *Ite missa est*, latin un peu informe, qui signifie : Allez, il vous est permis de vous retirer. Le peuple répond : *Deo gratías*, imitant en cela les apôtres, qui, bénis par Jésus-Christ montant au ciel, s'en retournent pleins de joie, et louent Dieu de toutes les grâces, de tous les bienfaits dont le Sauveur a été pour eux l'auteur et le principe. Aux messes solennelles, le congé est donné par le diacre, au nom du prêtre; et alors l'*Ite missa est* se chante sur le ton du *Kyrie eleison*. Heureuse d'avoir accompli son sacrifice, l'Église ne peut contenir sa joie, et c'est par la voix du chant, cette langue céleste, qu'elle l'exprime et la fait éclater. Le peuple répond sur le même ton et avec les mêmes notes, *Deo gratias*, à moins que l'orgue ne prenne la place du peuple, et ne réponde par des harmonies qui semblent venir du ciel et être un écho des concerts des anges remerciant avec nous le Très-Haut du sacrifice qui vient de s'accomplir.

L'*Ite missa est*, étant un chant de joie, ne se dit pas aux jours de tristesse et de pénitence, aux féries de l'Avent et du Carême, par exemple. On le remplace

par le *Benedicamus Domino*, « Bénissons le Seigneur, » et l'on répond encore : *Deo gratias*. On peut aussi donner de ce changement une autre raison : c'est que dans ces jours de féries, la messe était suivie d'autres prières, des vêpres par exemple, comme cela s'observe encore de nos jours après les messes conventuelles, et, le peuple devant assister à ces prières, ce n'était pas le cas de le congédier. On l'engageait au contraire à continuer de bénir le Seigneur : *Benedicamus Domino*. Aujourd'hui il est de règle de dire le *Benedicamus Domino* à toutes les messes où n'a pas été dit le *Gloria in excelsis*.

C'est pour une raison semblable à celle que nous venons de donner qu'aux messes des morts on supprime également l'*Ite missa est*, lequel est remplacé par ces mots : *Requiescant in pace*. Ces messes sont ordinairement suivies de l'absoute ou de la sépulture, auxquelles le peuple est invité à assister. Ajoutez qu'on a coutume de retrancher des messes funéraires tout ce qui sent la joie et l'allégresse.

IV. Jusqu'au xe siècle, la messe finissait à l'*Ite missa est*. Le prêtre ou l'évêque se retirait à la sacristie, et le peuple abandonnait l'église. Quelques prêtres crurent, vers cette époque, devoir réciter, pour satisfaire leur dévotion particulière, la prière suivante : *Placeat*. « Qu'il vous soit agréable, ô Trinité sainte, l'hommage de ma servitude ; daignez accepter le sacrifice que j'ai offert aux yeux de Votre Majesté, tout indigne que j'en suis, et faites par votre miséricorde qu'il me soit propice, à moi et à tous ceux pour qui je l'ai offert. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen*. »

Le prêtre dit cette prière secrètement, parce

qu'elle lui est particulière; il la dit humblement incliné vers l'autel, comme il convient, alors qu'on s'adresse à l'auguste Trinité.

Cette prière est comme un résumé, une récapitulation de ce qui vient de s'accomplir au saint autel. Le prêtre a voulu rendre hommage à la sainte Trinité, et il demande que cet hommage lui soit agréable; qu'elle ne repousse pas ce sacrifice à cause de l'indignité du ministre; enfin que ce sacrifice soit un sacrifice propitiatoire pour lui et pour tous ceux pour qui il l'a offert.

Cette première addition à la messe, libre d'abord et facultative, est devenue avec le temps obligatoire pour le célébrant, et a fini par faire partie intégrante de la messe.

Une seconde addition a été la bénédiction du prêtre : *Benedicat vos* ; « Que le Dieu tout-puissant vous bénisse, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. »

Le prêtre, au moment de quitter l'autel, est comme un père sur le point de se séparer de ses enfants. Il sent le besoin de leur adresser une dernière parole et d'appeler sur eux les bénédictions célestes. Ce n'est pas, en effet, l'homme qui bénit, ce n'est même pas le prêtre, c'est Dieu : *Benedicat vos*, et tout ce que peut faire le célébrant, c'est de demander à Dieu qu'il daigne lui-même bénir l'assemblée.

L'usage de ces sortes de bénédictions remonte aux temps les plus anciens. C'est ainsi que Jacob, sentant sa fin prochaine, fit venir autour de lui ses enfants et ses petits-enfants, et les bénit chacun en particulier. Moïse fit de même à l'égard du peuple d'Israël. Les patriarches, les saints de l'Ancien Testament, Isaac, Josué, Samuel, Tobie, Mathathias, bénirent

aussi soit leurs enfants, soit les peuples dont ils étaient les chefs. Le grand prêtre donnait la bénédiction après le sacrifice [1]. Jésus-Christ, ayant accompli son sacrifice, le grand sacrifice de sa vie et de sa mort ici-bas, avant de remonter vers les cieux, bénit ses apôtres et la foule de ses disciples qui l'environnait; et ses mains demeurèrent étendues sur eux, jusqu'à ce qu'il eût disparu à leurs yeux.

L'évêque seul autrefois avait le droit de bénir le peuple durant la messe. Vers le XI[e] siècle, on commença à demander au prêtre qui venait de célébrer qu'il voulût bien bénir les fidèles individuellement. Puis, le nombre de ceux-ci s'étant accru, et leurs sollicitations devenant plus pressantes, les prêtres prirent l'habitude de bénir l'assemblée tout entière, à la fin de la messe. Les évêques n'ayant pas réclamé contre cet usage, il devint général, et l'Église elle-même a fini par le rendre obligatoire; seulement les prêtres ont conservé une manière de bénir plus modeste et moins solennelle que celle qu'emploient les évêques. Ils bénissent en silence et en usant de cette simple formule : *Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus sanctus*. Les évêques au contraire, du moins aux grand'messes, chantent la bénédiction et la font précéder de deux versets : *Sit nomen Domini benedictum;* on répond : *Ex hoc nunc et usque in sæculum. — Adjutorium nostrum in nomine Domini.* — Réponse : *Qui fecit cœlum et terram.*

Alors même que l'évêque ne célèbre point la messe, s'il y assiste solennellement et publiquement, c'est lui qui bénit, et le prêtre s'abstient. L'évêque bénit

1. Levit., IX, 22.

également, dans ce cas, l'eau, l'encens, et tout ce qui se rapporte au sacrifice. Ayant en lui la plénitude du sacerdoce, il lui appartient tout particulièrement de bénir. Car il représente d'une manière plus complète que le prêtre Jésus-Christ, le prêtre souverain et l'évêque de nos âmes.

Cette bénédiction se donne au nom des trois personnes de la sainte Trinité, du Père qui nous a donné son Fils, du Fils qui s'est immolé pour nous, du Saint-Esprit par lequel les fruits du sacrifice nous sont appliqués. Nous trouvons cette bénédiction comme en germe, et avec l'énonciation des trois augustes personnes, dans ce verset d'un psaume de David [1] : *Benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus, et metuant eum omnes fines terræ.* « Que Dieu le Père nous bénisse. Que notre Dieu, c'est-à-dire le Fils de Dieu qui s'est fait nôtre, que le Dieu (Saint-Esprit) nous bénisse. »

« C'est avec reconnaissance et piété, dit saint Césaire d'Arles, dans une posture humble et avec un cœur contrit, que nous devons recevoir la rosée de cette bénédiction divine, afin qu'elle devienne pour nous comme une source d'eau vive, qui jaillisse jusqu'à la vie éternelle [2]. »

On omet cette bénédiction aux messes pour les morts, d'abord parce qu'on écarte de ces messes tout ce qui sent la joie et la solennité, et, en second lieu, parce que cette bénédiction n'étant que pour les assistants, ne peut servir aux morts, dont l'Église a principalement en vue, dans ces sacrifices, de procurer le soulagement.

1. Ps., LXVI, 7 et 8.
2. Cæsar. Arel., Hom. VIII.

L'évangile de saint Jean est la dernière addition qui ait été faite à la messe. Grand nombre de prêtres le récitaient tout bas par dévotion. Dans les fondations qu'ils faisaient, les Fidèles demandaient que cet évangile fût récité à la fin des messes, objet de ces fondations. La coutume de le dire devint peu à peu générale, et enfin le pape saint Pie V en fit une loi pour l'Église universelle. Il convenait en effet de dire, à la fin du sacrifice, ces paroles : *Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous*, puisqu'il est vrai que Jésus-Christ durant la messe se rend réellement présent sur l'autel, et qu'il habite en nous par la communion.

A la fin du dernier évangile les fidèles répondent : *Deo gratias*. Et c'est par ces mots que se termine la messe, et avec raison. Quoi de plus digne, en effet, quoi de plus convenable que ce cri de reconnaissance, après le grand, l'inappréciable bienfait du sacrifice qui vient de s'offrir pour nous? — *Amen.*

TRENTE-DEUXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Office divin. — II. Son antiquité. — III. Bréviaire. — IV. Son prix et sa valeur. — V. Lieu de sa récitation. — VI. Ses ministres. — VII. Combien cette récitation est nécessaire pour détourner les coups de la justice divine. — VIII. Division de l'office canonial.

I. Le saint sacrifice de la messe est la partie la plus importante de la liturgie. Nous en avons traité longuement et par le détail. Il importait de faire

comprendre aux Fidèles, de leur faire sentir la sainteté des rites qui se rattachent à l'auguste sacrifice de nos autels, de leur expliquer les belles prières qui l'accompagnent. Il nous reste à parler d'une autre partie de la liturgie, qui a bien son importance aussi, de l'office divin.

En parlant de l'office divin, nous ne nous écartons pas de notre sujet principal, le saint sacrifice de la Messe.

Tout ce qui a précédé l'explication proprement dite de ce sacrifice, tout ce que nous avons dit des personnes, des lieux, des choses destinées à y préparer, à y concourir, avait la messe pour objet. Ce qui va suivre s'y rapporte aussi. L'office divin est lié, coordonné au sacrifice de nos autels, lui servant de préparation ou d'action de grâces. Il a les mêmes fins; il est latreutique, eucharistique, propitiatoire et impétratoire. Il porte également le nom de sacrifice, *sacrificium laudis* [1]. — *Offeramus hostiam Deo, id est fructum labiorum confitentium nomini tuo* [2], « Offrons une hostie à Dieu, à savoir le fruit de lèvres confessant votre nom. »

Le mot *office* signifie devoir. Le principal devoir de l'homme, c'est le service de Dieu, c'est le culte que nous lui devons. On a donné le nom d'office à cette réunion de prières qui se font dans l'Église pour adorer, remercier Dieu et lui demander ses grâces. Cet office se fait d'après certaines règles, à certaines heures et par des personnes choisies et déléguées à cet effet. C'est pourquoi on l'appelle *office canonial*, d'un mot grec qui signifie règle, κανών.

1. Ps., XLIX, 38.
2. Héb., XIII, 15.

II. L'office divin est de la plus haute antiquité. Il a commencé dans le ciel. Car dès le premier moment de leur création les Séraphins n'ont cessé de chanter : « Saint, saint, saint, est le Seigneur, le Dieu des armées. » A l'imitation du ciel, la terre aussi a loué, a glorifié son Créateur. Adam, les Patriarches, Moïse, David, Isaïe, Jérémie, Daniel, Esdras, les Machabées ont prié le Seigneur. Sept fois le jour David célébrait ses louanges, *Septies in die laudem dixi tibi* [1], et la nuit il se levait pour accomplir ce pieux devoir, *Nocte surgebam ad confitendum tibi* [2]. Trois fois le jour Daniel, à Babylone, ouvrait sa fenêtre, au péril de sa vie, et se tournait vers Jérusalem pour prier [3].

Jésus-Christ a recommandé la prière et par ses préceptes et par ses exemples. *Oportet semper orare et nunquam deficere* [4]. *Petite et accipietis* [5]. « Il faut toujours prier et ne jamais se lasser de prier. » « Demandez et vous recevrez. »

Fidèles à cette recommandation de leur divin Maître, les premiers chrétiens sortaient à peine du temple, y persévérant unanimement dans la prière. *Erant perseverantes unanimiter in oratione* [6]. Et l'apôtre saint Paul dans ses lettres exhortait les nouvelles chrétientés à s'exciter, à s'instruire et à s'édifier mutuellement par des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels, les chantant de tout leur cœur en l'honneur de Dieu [7].

1. Ps., CXVIII, 164.
2. *Ibid.*, 62.
3. Dan., VI, 10,
4. Luc., XVIII, 1.
5. Joan., XVI, 24.
6. Act., I, 14.
7. Col., III, 2.

Bien que la vie des chrétiens alors ne fût en quelque sorte qu'une prière continuelle, il y avait néanmoins des jours et des heures plus spécialement destinés à louer Dieu. Les Constitutions apostoliques engagent les Fidèles à prier le matin, à l'heure de tierce, de sexte, de none et au chant du coq. Saint Augustin exhortait les Fidèles à assister plusieurs fois le jour, au moins pendant le carême, aux saints offices. A diverses heures du jour et de la nuit les moines d'Égypte, de la Palestine et de la Mésopotamie se réunissaient pour chanter les louanges divines. Les vierges consacrées au Seigneur faisaient ainsi. Les femmes du monde elles-mêmes s'empressaient d'accomplir ce devoir, et saint Jérôme, écrivant à Læta, illustre dame romaine, lui donnait à ce point de vue, pour l'éducation de sa fille, des conseils qui nous étonneraient aujourd'hui : « Qu'on lui apprenne, dit-il, à se lever la nuit pour réciter des psaumes, pour chanter le matin des hymnes, et qu'elle se tienne en faction comme une guerrière de Jésus-Christ, à l'heure de tierce, de sexte et de none, et qu'enfin elle couronne la journée en offrant à la lueur d'une lampe le sacrifice du soir [1]. »

III. Dans les premiers âges du christianisme l'office était beaucoup plus long que de nos jours. Grégoire VII, au XIe siècle, accablé de travail et d'affaires, fit composer pour lui et sa maison un abrégé de l'office divin, qui fut appelé *Bréviaire*. Cet office restreint se répandit bientôt et fut accepté partout. Il se compose de ce qu'il y a de plus touchant, de plus instructif dans les Écritures, dans les Pères

1. Ep. Hier. ad Lætam.

et dans la vie des saints. C'est un mélange heureux de psaumes, de leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament, d'homélies des saints Pères sur les Évangiles, et des légendes et vies des Saints. L'esprit y trouve à s'instruire des plus saines doctrines, et le cœur à s'y nourrir des plus purs sentiments de la piété chrétienne.

IV. Les prières qui composent le Bréviaire sont les plus belles prières qui aient jamais été faites : quelques-unes ont pour auteur Jésus-Christ lui-même ; d'autres les justes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Plusieurs ont été formées par l'Église avec les paroles divines dictées par l'Esprit-Saint. Comment ces prières dites avec foi et avec piété pourraient-elles ne pas être exaucées?

V. C'est dans les églises, d'ordinaire, que se célèbre l'office canonial, *Laus ejus in ecclesia sanctorum*[1], dans les cathédrales particulièrement et les collégiales où se chantait autrefois l'office tout entier. C'est aussi dans les monastères, aussi bien dans ceux qui s'élèvent dans les villes, que dans ceux, autrefois si nombreux, qui se trouvaient à la campagne, dans ceux qu'habitent les religieux et dans ceux qui servent d'asile aux religieuses.

VI. Les ministres de l'office divin, de l'office canonial, ce sont d'abord les chanoines, c'est-à-dire les ecclésiastiques qui composent les chapitres des cathédrales, puis les religieux de la plupart des ordres reconnus par l'Église, les Chartreux, les Cisterciens, les Franciscains, les Dominicains, les Carmes, etc., les Carmélites, les Visitandines, et tant d'autres des deux sexes qu'il serait trop long de nommer. Les

1. Ps., CXLIX, 1.

prêtres et les lévites engagés dans les ordres sacrés sont également tenus à la récitation du Bréviaire. Mais en raison de leurs occupations extérieures, du soin des malades et autres travaux de leur ministère qui les entraînent bien souvent au dehors de leurs églises, les prêtres, les pasteurs surtout, sont dispensés de le réciter dans l'intérieur des temples, et peuvent s'acquitter de ce devoir ou dans leurs maisons ou en d'autres lieux, pourvu qu'ils y trouvent le calme et la décence que requiert ce pieux ministère.

Il a été un temps, qui n'est pas loin de nous, où des laïques mêmes récitaient fidèlement le saint office. On sait que saint Louis n'y manquait pas, même dans les fers. Mais dans des temps plus récents, au XVII[e] siècle, et jusque de nos jours, on citait de pieux et savants magistrats qui disaient le Bréviaire à l'instar des prêtres. Un grand nombre de fidèles encore aujourd'hui récitent le petit office de la sainte Vierge. Il y a des tiers ordres qui en font une obligation à leurs associés.

VII. Elles étaient innombrables jadis les bouches chrétiennes qui publiaient et le jour et la nuit les louanges du Très Haut. C'était comme une vaste armée accomplissant fidèlement auprès du Seigneur les veilles sacrées ; et la voix de la prière sur notre terre de France en particulier ne se taisait jamais. Le souffle impie et violent des révolutions a passé sur ces demeures saintes, les a renversées ou en a dispersé les habitants. Là où retentissait sans cesse la divine psalmodie, le silence et le deuil se sont établis.

Quelques rares édifices de ce genre, quelques cou-

vents avaient échappé à la destruction générale ou s'étaient relevés de leurs ruines. Une persécution nouvelle, moins violente, mais non moins odieuse que la première, les a fermés et en a expulsé les hôtes paisibles.

Grand Dieu ! que devient désormais parmi nous le devoir de la prière ? Car il y a pour l'homme, il y a pour la société obligation stricte, rigoureuse de prier; et si quelques-uns ne prient pas, si le grand nombre même se dispense de ce devoir impérieux et sacré, il faut que d'autres prient à leur place.

Or, jetons nos regards autour de nous. Que d'hommes, que de chrétiens, de catholiques même, n'élèvent jamais leurs regards ni leurs voix vers le ciel ! Combien qui mangent, qui boivent, qui se couchent qui se lèvent sans songer qu'ils ont un maître, de qui ils dépendent et qui seul les conserve ! Pauvres gens ! Qu'un instant seulement, une demi-seconde, ce Dieu dont ils croient pouvoir se passer leur retirât sa main, et aussitôt ils retomberaient dans le néant ! On ne vous prie pas, Seigneur, et cependant on a besoin de vous, on a besoin de votre soleil, on a besoin de votre rosée, on a besoin de tous ces agents de la nature que vous tenez dans vos mains et dont vous dirigez l'action à votre gré. Ah ! qu'il est à craindre que vous ne nous retiriez vos bienfaits, puisque nous ne daignons même pas les solliciter ! Qu'il est à craindre qu'arrosée de nos sueurs la terre ne nous refuse ses dons, que les fruits ne se corrompent dans leur germe, que les insectes malfaisants ne dévorent nos vignes, que les orages déchaînés ne ravagent nos moissons, que votre colère, Seigneur, ne tarisse notre existence jusque dans les sources

qui servent à l'alimenter! Qu'il est à craindre que votre juste vengeance ne s'en prenne à l'homme lui-même, à l'homme ingrat, indifférent ou impie, qu'elle ne le frappe de quelque mal soudain, inconnu, dont les terribles effets déconcerteront la science, dont le principe aussi bien que le remède échappera à toutes nos investigations ! Qu'il est à craindre, Seigneur, que pour compléter notre châtiment, aux désordres de la nature ne se joignent les désordres de la société, que des guerres n'éclatent qui fassent couler le plus pur de notre sang et nous enlèvent nos plus belles provinces, que des révolutions s'ajoutant aux guerres ne renversent les trônes, ne dispersent les dynasties, et que dans cette confusion horrible de tous les éléments sociaux, tout ne soit remis en question, tout ne soit attaqué, ébranlé, tout, principes, morale, lois, religion, famille, propriété, tout, et que nous n'ayons plus qu'un pas à faire pour tomber dans l'abîme !

Hélas! tous ces maux, ne les avons-nous pas subis? Tous ces fléaux ne les avons-nous pas vus fondre sur nous ou successivement ou tous à la fois? Et cependant nous n'avons pas péri, nous vivons encore; nous nous relevons même, ou du moins nous croyons nous relever. A quoi devons-nous ce salut, si faible et si incomplet qu'il puisse être? Aux prières qui se font encore parmi nous, à l'office canonial que récitent, que chantent quelques groupes oubliés de moines, quelques monastères plus nombreux de moinesses cloitrées, que la persécution a dédaignés jusqu'ici ou n'a pas pas osé frapper.

Ah! sachons reconnaître les services que nous rendent, que rendent à la société ces âmes saintes,

dévouées, qui consacrent leur vie à ce ministère si important, si rigoureusement nécessaire de la prière. Souhaitons qu'elles échappent aux poursuites des méchants, souhaitons qu'elles se multiplient, s'il est possible, au lieu de se raréfier. Car si d'un côté les Fidèles prient de moins en moins; si la prière publique leur devient de plus en plus étrangère, et si de l'autre côté disparaissent peu à peu ceux qui sont officiellement chargés de cette prière, que deviendrons-nous ? Qui fera désormais contrepoids à nos iniquités toujours croissantes? Qui opposera un mur à la justice divine prête à nous frapper?

A nous, mes Frères, à nous prêtres, à vous laïques, de remplacer cette armée d'*orants* et d'*orantes* presque entièrement disparue. A nous de redoubler d'assiduité et de ferveur dans nos prières, à nous de nous montrer fidèles aux offices publics de l'Église, à cette partie, hélas ! si faible de l'office canonial célébré par elle et à laquelle les chrétiens sont encore invités, aux Vèpres du moins les dimanches et les fêtes, et quelquefois aux Complies.

VIII. L'office canonial se divise en sept parties, qui sont : Matines et Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Des heures spéciales sont assignées à chacune de ces parties. Les Matines, que l'on appelle aussi pour cela Nocturnes, se chantent pendant la nuit ; les Laudes un peu avant le lever du soleil ; Prime à la première heure, selon la division adoptée par les anciens, c'est-à-dire à 6 heures ; Tierce à la troisième heure, c'est-à-dire à 9 heures ; Sexte à la sixième heure, c'est-à-dire à midi ; None à la neuvième heure, c'est-à-dire à 3 heures ; Vêpres le soir ; Complies à l'heure du coucher.

Les personnes qui récitent en particulier l'office sont autorisée à dire Matines et Laudes la veille par anticipation. Quant aux autres parties de l'office, elles doivent autant que possible se rapprocher des heures officiellement indiquées. Je ne vous donnerai pas, en terminant cette instruction, ce mot d'ordre d'un empereur romain à ses soldats : *Laboremus*, travaillons; mais plutôt celui-ci que nous donnent Jésus-Christ et l'Église : *Oremus*, prions. *Amen.*

TRENTE-TROISIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Vêpres. Étymologie de ce mot. — II. Antiquité des vêpres. — III. Obligation d'y assister. — IV. Composition de cet office. Cinq psaumes. — V. Capitule, hymne et verset. — VI. *Magnificat*. Encensement. — VII. Oraison, *Benedicamus*, *Fidelium animæ*, etc.

I. Nous vous avons parlé, mes Frères, de l'office canonial en général. Nous vous en avons dit l'importance et la sainteté. Nous vous avons indiqué les diverses heures ou parties distinctes qui le composent, sans nous étendre sur chacune de ces heures, à la célébration desquelles les Fidèles ont peu l'habitude d'assister.

Aujourd'hui nous vous entretiendrons des vêpres, plus longuement, parce qu'il est d'usage que les laïques pieux assistent au chant de cette heure, la sixième parmi les heures canoniales.

Le mot *Vêpres* vient du latin *Vesper*, étoile du soir. C'était en effet le soir qu'on récitait jadis les vêpres,

après le coucher du soleil. Cet office correspond au sacrifice du soir, qu'on offrait autrefois sous la loi mosaïque, au soleil couché, et pendant lequel on brûlait de l'encens en l'honneur du Très Haut. Il rappelle le grand sacrifice offert à Dieu par Jésus-Christ sur le soir du monde, au sixième âge de l'humanité.

C'est à l'heure des vèpres que Jésus-Christ fut détaché de la croix, qu'il institua le sacrement eucharistique, à la dernière cène, qu'il lava les pieds des apôtres, qu'il se manifesta aux disciples d'Emmaüs [1]. C'est à cette heure qu'il se retirait sur les montagnes pour prier [2].

II. Les vêpres sont de la plus haute antiquité. De tout temps les cœurs fidèles et reconnaissants ont senti le besoin de remercier Dieu des bienfaits de la journée. « Le soir et à midi, dit le prophète David, je raconterai et annoncerai vos merveilles [3]. » Les premiers chrétiens n'ont eu garde de manquer à cette sainte pratique. Les Constitutions apostoliques font mention des vêpres, et saint Cyprien recommande aux Fidèles de son temps de prier non seulement à tierce, sexte et none, mais encore le matin, le soir et la nuit [4]. Saint Jérôme, écrivant à Læta, dame romaine, lui recommande d'accoutumer sa fille au chant des psaumes et des hymnes sacrées, soit la nuit, soit le jour, soit le soir : *Accensa lucerna reddere sacrificium* VESPERTINUM [5].

1. Durand de Mende, *Rational,* liv. V, ch. IX.
2. Matth., XIV, 23.
3. Ps., LIV, 18.
4. Cypr., *De Orat. Domin.*
5. Hier., lib. II, ep. XV.

Les vêpres commencent la fête à laquelle elles se rattachent, et cela dès la veille au soir. Et, bien que l'obligation de ces fêtes (quand il y a obligation) par rapport au repos et à la cessation du travail ne se prenne qu'à partir de minuit, la fête liturgique n'en commence pas moins dès la veille par les premières vêpres, que l'on chante solennellement dans bien des églises, principalement dans les cathédrales. Cela tient à ce que, aux jours de la création, la nuit a précédé le jour : *Factumque est vespere et mane dies unus* [1]. Dans la résurrection du Sauveur la nuit a également précédé le jour, la nuit du tombeau le jour de la résurrection.

Néanmoins l'obligation, soit pour l'abstention d'œuvres serviles, soit pour l'assistance à la messe et aux offices, est renfermée dans l'espace d'un jour naturel, c'est-à-dire entre minuit et minuit.

III. Mais quel est donc le devoir d'assister aux vêpres? Ce devoir est-il aussi rigoureux que celui d'assister à la messe? Il y a péché mortel à manquer la messe. On ne saurait en dire autant du défaut d'assistance aux vêpres. Il ne paraît pas y avoir en soi péché à ne pas assister aux vêpres. Mais est-il donc exempt de toute faute le Fidèle qui se contente, le dimanche et les fêtes, d'une messe de demi-heure, et qui donne le reste de la journée au désœuvrement, à l'indolence et aux plaisirs dissipants? Sanctifie-t-il ainsi convenablement le jour du Seigneur? D'un autre côté n'y a-t-il pas pour chacun nécessité de s'instruire? Or c'est d'ordinaire à l'issue des vêpres que se font les instruc-

1. Gen., I, 5.

tions, durant l'Avent, le Carême, le mois de Marie.

La piété, pour s'entretenir, a besoin du secours de la prière publique et de l'encouragement de l'exemple. C'est dans ces assemblées, réunies pour prier, que se trouve Jésus-Christ, réalisant cette parole si consolante qu'il a dite aux siens : « Quand vous serez deux ou trois rassemblés en mon nom, je serai au milieu de vous. » Eh ! quoi de plus propre à ranimer la foi, à exciter la ferveur que le spectacle de ces assemblées chrétiennes que réunissent nos vêpres, aux grandes fêtes surtout, à Pâques, à Noël, à Pentecôte ? Quel charme pour les oreilles et pour le cœur d'entendre le peuple et le clergé chanter alternativement les louanges de Dieu, selon le conseil de l'Apôtre : « Vous instruisant, vous exhortant mutuellement par le chant des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, dit-il, alors que la grâce céleste vous inspire, et que vos cœurs encore plus que vos lèvres célèbrent les grandeurs de Dieu[1] ? »

C'est dans des circonstances pareilles que saint Augustin, au début de sa conversion, entendant les fidèles de Milan chanter ainsi les psaumes à deux chœurs, sous la direction de saint Ambroise, ne pouvait retenir ses larmes, et il trouvait, ajoute-t-il, une grande douceur à ses larmes[2].

Assistez donc aux vêpres, mes Frères. C'est un des meilleurs moyens que vous puissiez avoir de sanctifier les fêtes ; c'est un des meilleurs emplois que vous puissiez faire des heures de l'après-midi, aux jours fériés. Où les passez-vous, ces heures, si vous

1. Col., III, 16.
2. Conf., lib. II, x.

ne les passez à l'église ? A la promenade, au jeu, à des spectacles démoralisants; et si je m'adressais aux hommes, je leur dirais : Au café, au cabaret, où vous perdez le fruit du travail de la semaine, le pain de votre femme et de vos enfants, où vous perdez, outre votre argent, votre santé souvent et votre honneur. Ah ! que vous reviendriez de l'église, après les chants sacrés, plus calmes, plus sereins, plus dispos et plus en état de reprendre votre labeur quotidien, que vous ne revenez de ces lieux de débauche, où vous avez épuisé les forces de votre corps, en même temps que dégradé les nobles facultés de votre âme !

Il n'est pas toujours possible d'assister aux vêpres; mais dans ces cas, les pieux Fidèles savent suppléer à ce défaut, en les récitant en leur demeure, ou en disant d'autres prières équivalentes, ou en faisant quelque bonne lecture. Nul doute que Dieu ne récompense leur bonne volonté, en les faisant participer aux grâces que retirent leurs frères de l'assistance à l'office divin.

IV. Les vèpres commencent par la récitation en silence du *Pater* et de l'*Ave*. C'est une préparation à la prière publique. L'officiant, debout au milieu de l'assemblée debout aussi, tourné vers l'autel, commence d'un ton très élevé et comme poussant un cri vers le ciel : *Deus in adjutorium*, etc. « Dieu, venez-moi en aide, » et le peuple répond : « Seigneur, hâtez-vous de me secourir. » *Domine ad adjuvandum me festina.* « Sans moi vous ne pouvez rien faire, » dit Jésus-Christ. C'est pourquoi avant de chanter les louanges de Dieu, Prêtre et Fidèles implorent à l'envi le secours d'en haut. Et ils tracent en même temps le signe de la croix sur eux. Puis, assurés déjà d'a-

voir été exaucés, ils adressent leurs actions de grâces aux trois personnes divines : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. » « Telle qu'elle était au commencement, aujourd'hui et toujours et dans tous les siècles des siècles, » *Amen*, *Alleluia* : cri de joie qui va bien aux âmes, alors qu'elles commencent à bénir le Très Haut. Aux jours de pénitence, c'est-à-dire de la Septuagésime à Pâques, on y substitue ces paroles : *Laus tibi*, *Domine*, *rex æternæ gloriæ*. « Louange à vous, Seigneur, roi de gloire éternelle. »

Alors le chantre impose l'antienne à l'officiant et celui-ci y répond. Chaque psaume est précédé d'une antienne, qui se répète à la fin du psaume. L'antienne est d'ordinaire le résumé du psaume et en exprime la pensée générale. Les antiennes sont chantées par les deux chœurs réunis, symbole de la charité qui doit unir tous les chrétiens entre eux.

Cinq psaumes composent les vêpres, en l'honneur, dit Durand de Mende, des cinq plaies de Notre-Seigneur, et aussi à cause des cinq sens dont nous sommes doués, et pour nous fournir le moyen d'expier les fautes que chacun d'eux nous fait commettre chaque jour. Car les sens sont les fenêtres de l'âme, et c'est par les fenêtres, dit Jérémie, que la mort entre souvent chez nous [1].

Le premier psaume est le psaume CIX : *Dixit Dominus Domino meo*... « Le Seigneur a dit à mon seigneur : Asseyez-vous à ma droite. » C'est un des plus beaux de David. Il contient l'histoire de Jésus-Christ, son histoire divine et humaine, sa génération éternelle dans le sein de son Père, son sacer-

1. Durand, *Rational*, liv. V, 9.

doce selon l'ordre de Melchisédech, ses travaux, sa mort, son triomphe sur ses ennemis, son règne sur les nations, les vengeances qu'il exerce sur ceux qui lui résistent, sur les princes dont il brise les trônes, sur les impies dont il écrase les têtes coupables. » Bref, par le nombre des paroles, ce psaume, dit saint Augustin, est petit, mais il est grand par le poids des sentences qu'il renferme.

Au *Gloria Patri*, qui termine tous les psaumes, le Clergé se découvre et les Fidèles inclinent la tête.

Le deuxième psaume est le CX^e^, *Confitebor tibi, Domine.* « Je vous louerai, Seigneur, de tout mon cœur, dans l'assemblée des justes. » Il a pour objet de remercier Dieu de ses bienfaits. C'est un chant de louange, de reconnaissance et d'amour. Le prophète y bénit Dieu des merveilles qu'il a opérées en faveur de son peuple, et de celles plus grandes encore qu'il opérera un jour en faveur de son Église ; il exalte particulièrement l'institution de la divine Eucharistie, mémorial et abrégé de ses prodiges, *memoriam fecit mirabilium suorum, escam dedit timentibus se.* La manne figura jadis cette nourriture céleste. Le nom du Seigneur est saint et terrible, *sanctum et terribile nomen ejus.* A ces mots le Clergé se découvre, et, Prêtre et Fidèles, tous inclinent la tête en l'honneur de ce nom, devant lequel tout genou doit fléchir, au ciel, sur la terre et aux enfers, et qui pourtant aujourd'hui est si oublié, si méprisé, si outragé par des blasphèmes que les siècles passés n'ont pas connus.

Le *Beatus vir* (psaume CXI) décrit le bonheur du juste, les faveurs insignes dont Dieu le comble en récompense de ses vertus. Il dit aussi les châtiments des pécheurs et l'envie dont ils sont dévorés en

voyant la félicité des justes. « Le pécheur verra, et il entrera en fureur ; il grincera des dents et séchera de dépit. *Peccator videbit*, » etc. Comme ce tableau est bien placé à l'office du soir, heure où les souvenirs de la journée nous reviennent, où nous nous rappelons ce que nous avons vu, le bien et le mal, les exemples de la vertu et les scandales du vice. La nuit qui s'approche, figure de notre mort, nous laisse entrevoir le prix que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

Le *Laudate*, 4e psaume (CXIIe), est une invitation à louer le Seigneur. « Oui, s'écrie le peuple, que le nom du Seigneur soit béni, dès maintenant et dans la suite des siècles. Du lever du soleil à son coucher le nom du Seigneur mérite louange. » Figurez-vous les anges du ciel prêtant l'oreille aux bruits de la terre. Ils entendent sortir de nos églises des chants d'amour, des bénédictions en l'honneur du Très Haut, et non loin de là monter des théâtres, des cafés et autres mauvais lieux, des blasphèmes, des imprécations, des outrages contre Dieu. Qu'ils sont heureux de revenir à nos chants sacrés et d'en réjouir leurs cœurs et leurs oreilles !

Rapprochez ce psaume du *Magnificat*, ce sont les mêmes pensées, les mêmes sentiments. La lyre de David et la voix de Marie vibrent à l'unisson : *Humilia respicit. Respexit humilitatem ancillæ suæ. Suscitans à terra inopem. — Esurientes implevit bonis.* Tout grand qu'il est, *Excelsus Dominus*, ce Dieu se plaît avec les petits. Il exalte Moïse, Joseph, David. Il tire ses élus de la misère et de l'abjection pour les placer dans son royaume céleste sur des trônes glorieux. Que ces pensées sont consolantes et qu'elles sont faites

pour donner du courage aux chrétiens que le monde méprise, aux justes qui ne rencontrent que persécution ici-bas !

Le psaume CXIII, 5e et dernier des vêpres, *In exitu Israel*, est un des plus beaux, des plus sublimes cantiques de David. Il célèbre en un chant triomphal la sortie d Égypte du peuple d'Israël, parmi les miracles les plus éclatants opérés par la main du Très Haut. Sous la figure du peuple hébreu arraché à la plus dure des servitudes, le prophète chante également la délivrance des chrétiens de l'esclavage odieux du démon et du péché, l'introduction du peuple fidèle dans la terre promise, c'est-à-dire dans l'Église, où il trouvera la manne pour rassasier sa faim, les eaux de la grâce pour étancher sa soif, en attendant son entrée définitive dans la véritable terre promise, dans la terre des vivants, dans le ciel. Il y a quelques variantes dans ces cinq psaumes, selon les fêtes, mais les quatre premiers restent le plus souvent les mêmes.

V. Le chant des psaumes est suivi du *Capitule* ou petit chapitre. C'est une petite partie ou un simple passage des divines Écritures. Le célébrant le récite debout, à haute voix, pour que les Fidèles l'entendent. Car c'est une exhortation au bien, destinée à encourager leur zèle et à ranimer leur piété. Le peuple reçoit cette exhortation avec reconnaissance et y répond par ces mots : *Deo gratias*.

L'hymne qui vient après le Capitule est un cantique en vers. Comme le Capitule, il varie selon les fêtes ou le temps de l'année. Tantôt elle célèbre les vertus des saints, tantôt les mystères de la religion. Celle des vêpres du dimanche invoque le Seigneur comme l'auteur de la lumière, et rappelle que le di-

manche correspond au premier jour de la création. Et comme le péché est une œuvre de ténèbres, nous conjurons l'Auteur de la lumière de nous en préserver, de nous purifier de nos fautes et de nous faire parvenir à la gloire éternelle.

Le verset qui se rattache à l'hymne et en fait partie en quelque sorte, du mot *Revertere*, retourner, retour vers Dieu, est l'expression de quelque pieux sentiment et comme un trait d'amour lancé vers le Très-Haut. *Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo.* Tel est le verset de l'hymne du dimanche : « Que ma prière monte vers vous comme la fumée de l'encens. »

VI. *Magnificat.* Ici ce n'est plus la voix de Moïse, ni de David, ni d'aucun prophète que nous entendons ; c'est là voix de Marie, mère de Dieu. L'Évangile nous offre trois cantiques, le *Benedictus*, le *Nunc dimittis* et le *Magnificat.* Le premier se dit à laudes, le second à complies, le troisième à vêpres, comme à l'une des plus nobles parties de l'office canonial. C'est avec raison qu'au soir de chaque jour l'Église nous rappelle par ce cantique le grand et touchant mystère de l'Incarnation, qu'après les fautes commises dans la journée, elle nous présente à Marie notre mère, notre protectrice, notre avocate auprès du Dieu des miséricordes. Elle nous exhorte à nous humilier à son exemple, à implorer notre pardon par le brisement de notre cœur et l'abaissement de notre orgueil. Le *Magnificat* se chante debout, en signe de joie.

A peine le *Magnificat* est-il entonné que le célébrant quitte sa place, se rend à l'autel, y fait une profonde révérence, bénit l'encens et encense l'autel, de la même manière qui se pratique à la grand'messe.

L'autel, figure de Jésus-Christ, reçoit les parfums de l'encensoir, comme le symbole de la foi et des vertus des prêtres et des fidèles, et de la bonne odeur qui doit s'exhaler de leurs cœurs. On encense le célébrant et puis le clergé et les fidèles, à cause de leur qualité de ministres et de membres du Sauveur, et pour leur rappeler qu'ils doivent brûler de l'amour divin et répandre autour d'eux le parfum salutaire de l'édification et du bon exemple.

VII. Après le *Magnificat*, le célébrant salue le peuple avec la formule ordinaire : *Dominus vobiscum.* « Que le Seigneur soit avec vous. » « Et avec votre esprit, » répond le peuple, *Et cum spiritu tuo.* Il récite ensuite une oraison qui n'est autre que la collecte de la messe, et, s'il y a lieu, plusieurs autres oraisons ou mémoires de fêtes qui peuvent se rencontrer en ce jour, mais que l'Église ne célèbre pas. Après la dernière de ces oraisons, les clercs chantent *Benedicamus Domino*, « Bénissons le Seigneur. » Le clergé et le peuple répondent : *Deo gratias*, « Rendons grâces à Dieu. » Mais l'Église, mère tendre et compatissante, n'oublie jamais dans ses prières les morts, ses enfants affligés. C'est pourquoi elle ajoute au *Benedicamus* le *Fidelium animæ*, « Que les âmes des Fidèles reposent en paix. » Après les fatigues de la journée, nous allons, nous, goûter les douceurs du sommeil. Mais les Fidèles, nos frères, les âmes qui gémissent dans le lieu d'expiation, trouvent-elles la paix au sein de leurs tourments? Nous prions Dieu de la leur accorder.

Si le chant de complies ne suit pas immédiatement celui des vêpres, le célébrant commence à haute voix le *Pater* qu'il achève en silence. Puis il demande à

Dieu la paix pour tous : *Dominus det nobis suam pacem*, « Que le Seigneur nous donne sa paix. » Les vêpres sont finies. L'antienne de la Vierge, *Salve*, ou autre appartient à complies. Nous en parlerons en son lieu. *Amen*.

TRENTE-QUATRIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Complies. Origine. — II. Composition. Préliminaires. — III. *Converte nos*, etc. Quatre psaumes. — IV. Hymne. Capitule. — V. Répons et versets. Cantique du vieillard Siméon. — VI. Antienne et prières aux saints Anges. Bénédiction du prêtre. — VII. Antienne à la Vierge. *Salve, Regina*. Son histoire. — VIII. Conclusion.

I. Le septième heure canoniale se nomme *Complies, Completorium*, parce qu'elle est le complément de l'office du jour.

C'est à cette heure, dit Durand, que le Christ pria son Père au jardin des Oliviers ; c'est à cette heure qu'une sueur de sang et d'eau s'échappa de ses membres ; c'est à cette heure que son corps fut mis dans le tombeau, et que des gardes furent placés auprès [1].

C'est saint Benoît qui paraît avoir donné naissance aux complies, vers la fin du VIe siècle. Cet illustre fondateur de l'ordre monastique en Occident voulut que ses moines se réunissent après vêpres, les jours de jeûne, et après souper les autres jours, pour entendre une lecture tirée des Livres saints, et

1. Durand, *Rational*, l. V, ch. X.

pour réciter quelques psaumes, où ils puiseraient, espérait-il, de saintes pensées avec lesquelles ils iraient prendre leur repos. L'idée du saint patriarche était bonne, et l'Église s'est empressée de l'adopter. La nuit est pleine de dangers. C'est le temps des défaillances. La nuit, l'homme ennemi sème l'ivraie dans le champ du père de famille. La nuit, le lion rôde pour épier sa proie, et le voleur se met en embuscade pour frapper sa victime. C'est pour le temps périlleux de la nuit que nous avons surtout besoin du secours d'en haut. Nous allons nous livrer au sommeil. Mais qui sait si ce sommeil, image de la mort, ne sera pas pour nous la mort même, et si après nous être endormis dans le temps, nous ne nous réveillerons pas dans l'éternité?

C'est donc avec raison que l'Église, mère tendre et prévoyante, nous fait célébrer les complies, dont les diverses prières sont si bien adaptées à notre situation et à nos besoins, à la fin du jour.

II. Puisqu'il s'agissait primitivement d'une lecture, le lecteur demandait la bénédiction de l'abbé. Celui-ci la lui donnait en ces termes, qui n'ont pas changé depuis : « Que le Seigneur tout-puissant nous accorde une nuit tranquille et une fin parfaite. » Voilà bien le but des complies clairement énoncé dès le commencement. Une nuit tranquille après les agitations et le tumulte du jour; une fin parfaite, c'est-à-dire une fin qui soit le couronnement de nos œuvres et l'entrée en possession de la félicité éternelle.

Tout le peuple a répondu : *Amen*. C'est bien là le vœu de tous que vient d'exprimer le célébrant.

Le lecteur lit la leçon brève. C'est une exhortation de saint Pierre, tirée d'une de ses épîtres. Elle ne

saurait mieux convenir aux nécessités du moment. Aussi est-elle toujours la même : « Mes Frères, soyez sobres et veillez, parce que votre adversaire, le démon, comme un lion rugissant, tourne autour de vous, cherchant quelqu'un qu'il puisse dévorer. Résistez-lui forts dans la foi. Et vous, Seigneur, ayez pitié de nous. »

Saint Pierre (et l'Église, par la bouche du chef des apôtres) avertit les fidèles de se tenir sur leurs gardes pour éviter les embûches du démon, plus à craindre encore durant la nuit; il les engage à être sobres et à fuir les excès auxquels se livre fréquemment le monde dans les repas du soir et les orgies de la nuit. *Vigilate, sobrii estote.*

L'abbé ou le prêtre qui préside les complies invoque le secours du Seigneur : *Adjutorium nostrum*, etc. « Notre secours est dans le nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre. » Puis, se souvenant que ce Seigneur tout-puissant et créateur, est aussi notre Père, il récite tout bas le *Pater*, après l'avoir annoncé à haute voix.

Mais les fautes de la journée peuvent troubler sa conscience et réveiller en lui un souvenir amer. C'est pourquoi il en fait humblement l'aveu, en récitant le *Confiteor*, auquel le peuple répond : *Misereatur tui*, etc., « que le Seigneur ait pitié de vous ». Puis, se sentant lui-même coupable, le peuple fait à son tour sa confession au prêtre, comme le prêtre la lui a faite, réalisant ainsi l'un et l'autre le conseil de l'apôtre saint Jacques : *Confitemini alterutrum peccata vestra*, « Confessez les uns aux autres vos péchés [1]. »

1. Jac., v, 16.

Comment Dieu n'abaisserait-il pas ses regards miséricordieux et bienveillants sur une assemblée animée de tels sentiments d'humilité, qui s'accuse elle-même et implore à grands cris son pardon, alors surtout que le prêtre ne sépare point sa cause de celle du peuple et ne se croit pas plus innocent que lui ?

Aussi le célébrant, plein d'une sainte confiance, reprend-il aussitôt : *Misereatur*, etc. *Indulgentiam*, etc. « Que le Seigneur nous accorde (à vous et à moi) le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. » *Amen*, répond le peuple.

III. Après ces préliminaires, qui sont si bien dans la situation, le célébrant commence, à proprement parler, le chant des complies. Ce qui précède n'est guère que de la psalmodie.

C'est par un cri vers Dieu qu'il débute : *Converte nos, Deus, salutaris noster.* « Convertissez-nous, c'est-à-dire, ramenez-nous à vous, Dieu, notre salut. » Hélas ! bien que nous ayons passé une partie de la journée à chanter les louanges de Dieu, à faire des bonnes œuvres, néanmoins il est difficile que nous n'ayons pas contracté quelque souillure au contact du monde et au maniement des affaires auxquelles nous avons été mêlés. Il se pourrait donc que nous nous fussions quelque peu détournés de Dieu. *Erravi sicut ovis quæ periit*, dit le prophète royal [1]. « Je me suis égaré comme une brebis perdue. » Et d'ailleurs « qui se croit sans péché est un menteur », dit saint Jean [2]. « Et détournez de nous votre colère », *et averte iram tuam a nobis*, répond le peuple. C'est le

1. Ps., CXVIII, 176.
2. I Joan., II, 4.

même sentiment et le même besoin de miséricorde exprimé par le prêtre et par les fidèles.

Deus in adjutorium meum intende, chante le célébrant, *Domine ad adjuvandum me festina,* répond le peuple, comme à vêpres.

On annonce l'antienne *Miserere*, Pitié, ou *Alleluia*, selon le temps.

Quatre psaumes suivent ces préludes, chantés de suite et sans être interrompus par des antiennes : le IVe, le XXXe, le XC^e^ et le CXXXIII^e^. Ces psaumes ont pour but d'implorer la protectien de Dieu durant la nuit qui commence.

Ils expriment l'amour, la confiance, la reconnaissance.

Le premier commence ainsi : « Quand je l'ai invoqué, le Dieu, auteur de ma justice, m'a exaucé », et se termine par ces mots qui expriment la douce quiétude de l'âme se reposant sur le sein de Dieu : « Je m'endormirai en paix et me reposerai dans le Seigneur, parce que vous m'avez affermi d'une manière toute particulière dans l'espérance que j'ai en vous. »

Le deuxième psaume finit d'une manière touchante par les dernières paroles que Jésus-Christ mourant a dites sur la croix, et que tout chrétien doit dire, soit qu'il entre dans le sommeil du temps, soit qu'il entre dans le sommeil de l'éternité. « Je remets, Seigneur, mon esprit entre vos mains, » *In manus tuas, Domine commendo spiritum meum.*

Dans le troisième psaume, *Qui habitat in adjutorio Altissimi*, l'Église demande pour nous la délivrance de quatre tentations auxquelles nous sommes journellement en butte : la crainte qui effraye la nuit,

a timore nocturno ; la flèche qui vole pendant le jour, *a sagitta volante in die;* les embûches tendues dans les ténèbres, *a negotio perambulante in tenebris;* les incursions et les attaques du démon du midi, *ab incursu et dæmonio meridiano* [1].

Le quatrième psaume est une exhortation à ceux qui passent la nuit à bénir le Seigneur. Il semble avoir eu pour objet les gardes qui veillaient la nuit dans le temple. *Ecce nunc benedicite Dominum, omnes servi Domini,* « Et maintenant, bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses serviteurs. » C'est aux religieux, aux religieuses, qui chantent l'office canonial durant la nuit que l'Église adresse aujourd'hui ce psaume. « Élevez pendant la nuit vos mains vers le sanctuaire, et bénissez le Seigneur. » *In noctibus extollite manus vestras in sancta, et benedicite Dominum.*

Les quatre psaumes sont suivis de l'antienne *Miserere,* qui n'avait été qu'annoncée : « Ayez pitié de moi, Seigneur, et exaucez ma prière. »

IV. Puis vient l'hymne suivie du capitule : *Te lucis ante terminum.* « Avant la fin du jour, ô Créateur de toutes choses, nous vous en conjurons, usez de votre clémence ordinaire, et couvrez-nous de votre protection, Éloignez de nous les songes et les fantômes nocturnes; réprimez notre ennemi, afin que rien ne souille nos corps. »

Le capitule est dans le même sens que l'hymne et exprime les mêmes pensées. *Tu autem,* etc. « Seigneur, vous êtes avec nous, et votre nom a été invoqué sur nous. Ne nous abandonnez pas, Seigneur, notre Dieu. »

1. Durand, *Rat.,* l. V, ch. x.

V. Alors un clerc, un enfant, d'ordinaire, de sa voix claire et naïve, chante les paroles que Jésus-Christ dit sur la croix : *In manus tuas*, etc., « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains. » « Vous nous avez rachetés, Seigneur, Dieu de vérité. Gardez-nous, Seigneur, comme la prunelle de votre œil. Protégez-nous en étendant sur nous vos ailes. »

Les chantres de leurs voix graves répondent à l'enfant et forment avec lui comme un touchant dialogue. Tous les âges se réunissent ainsi pour implorer les miséricordes divines. *Omnes peccaverunt et egent gloria Dei* [1].

Le chrétien connaît les dangers de la nuit ; il connaît sa faiblesse. Il n'a qu'une âme, une âme qui lui est infiniement chère : *Unicam meam*. Cette âme est menacée. Un seul péché mortel la peut perdre. Le chrétien la place sous la garde de Dieu, la remet entre ses mains. Où donc pourrait-elle être plus en sûreté?

Plein de confiance en Dieu qui le protège et mû par l'espérance des biens éternels, le fidèle forme un vœu, celui du vieillard Siméon, à savoir que les liens de sa mortalité se rompent, et que son âme affranchie aille à Dieu pour qui elle est faite. *Nunc dimittis servum tuum, Domine :* « Maintenant, ô mon Dieu, vous pouvez appeler à vous votre serviteur. » Avec de telles dispositions, après avoir ainsi récité ou chanté complies, l'âme chrétienne pourrait-elle encore redouter les périls de la nuit? Et s'il plaisait à Dieu de l'appeler durant son sommeil, aurait-elle quelque chose à craindre de son souverain Juge?

1. Ps., xciv, 8.

VI. On chante en entier l'antienne *Salva nos*, qui a été annoncée avant le cantique. Mêmes sentiments, mêmes supplications que dans les prières précédentes. L'Église ne craint pas de se répéter. Elle est comme une mère penchée sur la couche de ses enfants, les endormant par des chants vingt fois redits, et de suaves harmonies qu'elle ne se lasse pas de recommencer.

Les complies s'achèvent par une prière aux saints Anges, particulièrement aux Anges gardiens. Cette prière ne pouvait être mieux placée. N'est-ce pas la nuit surtout que ces bienheureux esprits, nos amis, doivent veiller sur les âmes que Dieu leur a confiées?

La bénédiction du prêtre termine naturellement les complies. Il est juste, il est ordinaire que le père de famille bénisse ses enfants, le soir, au moment où chacun va prendre son repos. *Benedicat et custodiat nos omnipotens et misericors Dominus*, etc. « Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous bénisse et nous garde, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. »

VII. L'usage s'est établi, et il est aujourd'hui obligatoire dans la liturgie romaine, de chanter après complies une antienne à la Vierge, laquelle varie avec le temps. C'est l'*Alma Redemptoris mater*, de l'Avent à la Purification; l'*Ave Regina cœlorum*, de la Purification au Mardi saint; le *Regina cœli lætare*, de Pâques à la Trinité, et le *Salve Regina*, de la Trinité à l'Avent.

Arrêtons-nous un instant sur cette dernière antienne, et disons-en l'intéressante histoire.

Le *Salve Regina* est un souvenir et un chant des Croisades. Adhémard de Monteil, évêque du Puy,

était légat du Saint-Siège auprès de la première Croisade. Avant de partir pour cette expédition sainte, il composa un chant en l'honneur de Marie, qui est un véritable hymne guerrier, le *Salve Regina*.

Cet admirable cantique exprime la plus douce confiance en la sainte Vierge et la désigne sous les titres les plus touchants, mère de miséricorde, notre vie, notre joie, notre espérance. « Nous crions vers vous, nous soupirons vers vous, etc. Jetez sur nous un regard de miséricorde, et montrez-nous votre Fils après cet exil, Jésus le fruit béni de vos entrailles. »

Un jour, saint Bernard vint à entrer dans la cathédrale de Spire, au moment où l'on chantait cette antienne; saisi d'un pieux enthousiasme et par l'inspiration soudaine de son amour envers Marie, il ajouta à l'antienne : *O clemens, ô pia, ô dulcis Virgo Maria.* Ces mots demeurèrent attachés à l'antienne et ont été depuis adoptés par l'Église.

Saint Vincent de Paul, esclave sur la plage africaine, consolait ses douleurs par le chant du *Salve Regina*, et la femme de son maître, une femme turque, prenait tant de plaisir à ce pieux cantique, qu'elle priait le saint de le lui répéter.

VIII. Telles sont les complies, mes Frères, excellente prière du soir, prière du soir officielle de l'Église. On n'en saurait trouver de plus belle. Réciter complies avant de se coucher, c'est donc très bien faire sa prière, puisque c'est prier en se servant des formules composées par l'Église elle-même, et en uuion avec tous ceux que l'Église a chargés, prêtres, religieux et religieuses, de la mission spéciale de prier en son nom. *Amen.*

TRENTE-CINQUIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Salut. Nom, origine. — II. But de cette institution. — III. Forme du salut. Diverses sortes de salut. — IV. A quelles occasions on le donne. — V. Exposition du Saint-Sacrement. Oraisons des Quarante-Heures. — VI. Adoration nocturne. — VII. Adoration perpétuelle. — VIII. Conclusions pratiques.

I. C'est à complies, dont nous avons parlé dans la dernière instruction, que se termine l'office canonial. Mais, outre cet office, dont nous avons fait connaître les diverses parties, outre la messe elle-même dont nous avons parlé en détail, il est un autre office cher à la piété chrétienne, et que l'on nomme le *Salut.*

D'où vient ce mot? Peut-être de ce vers du *Pange lingua*, *Salus*, *honor*, etc., peut-être du commencement du motet, *O salutaris hostia*, ou simplement de ce que cette cérémonie est le salut que les Fidèles, par leurs chants pieux, adressent à Notre-Seigneur Jésus-Christ sortant de ses tabernacles, et que Notre-Seigneur rend aux Fidèles. Ceux-ci, devant ce Sauveur apparaissant sur l'autel, s'inclinent respectueusement et saluent.

De tout temps, l'Eucharistie a été l'objet des adorations des chrétiens, depuis la Cène jusqu'à nos jours. Le ciel nous offre l'image de ce culte dans les vieillards qui se prosternent devant l'Agneau immolé, et qui chantent : « Il est digne, l'Agneau, de recevoir les honneurs de la Divinité, les louanges, la gloire, la bénédiction [1]. »

1. Apoc., v, 12.

Mais ce culte a varié de forme dans l'Église, bien que toujours le même au fond.

II. Jusqu'au xve siècle, on se contentait d'exposer le Saint-Sacrement sur l'autel, et de l'offrir aux adorations des fidèles. Mais cette exposition n'était pas suivie de la bénédiction telle qu'on la donne aujourd'hui, avec la sainte hostie. L'Église a institué cette pratique, si propre à entretenir et à ranimer la piété des chrétiens; et les raisons qu'elle a eues pour cela, les voici : 1° Elle a voulu qu'on adorât Notre-Seigneur dans cet état d'humiliation où l'a mis son amour pour nous, le faisant se cacher sous des espèces communes et se dépouiller complètement de sa gloire. « Venez, dit-elle, adorons Dieu et prosternons-nous devant lui. » *Venite, adoremus*, etc. 2° Elle a voulu réparer les outrages faits à Jésus en son sacrement : oubli, indifférence, blasphèmes de la part des hérétiques, des impies, des mauvais chrétiens. « Béni, s'écrie-t-elle, loué, adoré, soit Notre-Seigneur au sacrement de l'autel! » 3° Elle a voulu amener les Fidèles à demander à Jésus dans l'Eucharistie les grâces dont nous avons tous besoin. *Adeamus ergo cum fiduciâ ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur* : « Approchons-nous du trône de la grâce afin d'obtenir miséricorde[1]. » Ce n'est plus, en effet, cette parole effrayante qui retentit à nos oreilles : *Pavete ad sanctuarium;* « tremblez à l'approche de mon sanctuaire[2] », mais ces autres paroles si douces, si encourageantes : *Venite ad me omnes*, etc. ; « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, vous tous qui êtes chargés, et je vous soulagerai[3]. »

1. Heb., IV, 16.
2. Lev., XXV, 2.
3. Matth., XI, 28.

« Ames tièdes, venez, je vous réchaufferai; âmes affligées, venez, je vous consolerai; âmes pécheresses, Madeleines repentantes, Zachées convertis, venez, je vous pardonnerai. »

III. Le Salut est plus ou moins solennel, selon que la bénédiction se donne avec l'ostensoir, que les anciens appelaient *monstrance*, ou simplement avec le ciboire où le Saint Sacrement est renfermé. Le Salut se compose de divers chants ou prières, dont la plupart sont laissés au choix des prêtres, mais qui doivent tous être tirés des livres liturgiques, du Missel, du Bréviaire ou du Rituel. On peut y chanter des Proses en l'honneur de la sainte Vierge et des saints. Les morceaux rigoureusement exigés sont le *Tantum ergo*, durant lequel on fait une inclination profonde aux deux premiers vers, le verset *Panem de cœlo* et l'oraison, qui doit être habituellement unique, *Deus qui nobis*, dans laquelle nous remercions Dieu de nous avoir laissé dans le sacrement eucharistique la mémoire de sa Passion, le priant de vouloir bien nous en appliquer les fruits précieux.

Ces prières terminées, le célébrant, revêtu de la chape et du voile huméral, monte à l'autel, et prenant dans ses deux mains l'ostensoir ou le ciboire, bénit les Fidèles en silence et en traçant sur l'assemblée le signe de la croix avec le Saint Sacrement. Ce silence respectueux est conforme au vœu du prophète Zacharie : *Sileat omnis caro in conspectu Domini, quia consurrexit de habitaculo sancto suo*[1]; « Que toute chair se taise en présence du Seigneur, parce qu'il s'est levé et s'est avancé vers nous de sa sainte demeure. »

1. Zach., II, 13.

La bénédiction est suivie d'un motet quelconque, ordinairement du chant du psaume : *Laudate Dominum, omnes gentes*, « Louez le Seigneur, nations de la terre réunies ensemble. » A ce moment les prêtres, les lévites, les enfants, les Fidèles entourent l'autel du Seigneur. On dirait la cour plénière du grand Roi. Et tous d'une même voix louent le Seigneur de ce qu'il a bien voulu se montrer à son peuple et le couvrir de ses paternelles bénédictions. C'est comme une image et un avant-goût du ciel.

Chacun se retire en silence, calme, recueilli, le cœur content, emportant en soi avec l'odeur de l'encens le parfum de piété qui s'est exhalé des âmes chrétiennes, et l'écho des chants religieux, des harmonies célestes dont on a l'oreille encore remplie.

IV. Le Salut ou bénédiction du Saint Sacrement a lieu, surtout dans les villes, tous les dimanches à l'issue des vêpres, toutes les fêtes, et bien souvent après la réunion des confréries et des associations pieuses. Dans un grand nombre d'églises, le jeudi, milieu de la semaine, est aussi favorisé d'une bénédiction. On ne saurait attendre jusqu'au dimanche. Les cœurs aimants et dévoués sont impatients de saluer leur roi, leur maître, leur Dieu, et de recevoir, avec sa bénédiction, les grâces, les secours et consolations dont on a besoin pour soi et pour sa famille.

V. Quelquefois, sans détriment de la bénédiction ordinaire, on expose le Saint Sacrement pendant les vêpres, et quelquefois même durant la messe, aux fêtes les plus solennelles, ou pour des circonstances toutes particulières. C'est afin que Notre-Seigneur soit plus longtemps sous nos yeux et que sa vue excite davantage notre piété. C'est au haut du tabernacle

et sous un riche dais tout étincelant de soie et d'or que le Saint Sacrement est ordinairement placé, comme sur un trône.

Il est des cérémonies où il demeure exposé non seulement pendant les vêpres ou la messe, mais un temps plus considérable encore, toute une journée et quelquefois plusieurs jours de suite. Ces cérémonies s'appellent *Oraisons des Quarante Heures.*

Les Oraisons de Quarante Heures ont pris naissance dans certains exercices de dévotion et de pénitence que saint Charles Borromée institua à Milan pour contrebalancer les désordres du carnaval. Saint Philippe de Néri établit la même chose à Rome, en lui donnant encore plus de solennité. Benoît XIV étendit ces pieux exercices à tous les États romains, et Clément XIII les conseilla à l'Église tout entière comme un moyen de désarmer la justice divine irritée par les crimes des hommes. Par un bref daté du 23 juillet 1765, ce Pape accorda une indulgence plénière à tous les Fidèles, qui, confessés et communiés, visiteraient une fois le Saint Sacrement exposé avec l'autorisation de l'évêque pendant trois jours pris dans une ou chacune des semaines de la Septuagésime, de la Sexagésime et de la Quinquagésime [1].

Outre ces Oraisons de Quarante Heures établies en opposition aux orgies carnavalesques, il en est encore d'autres que l'Église, par l'organe des évêques, ordonne pour une cause publique, pour obtenir quelque grâce importante, ou détourner quelque calamité.

Les Fidèles sont invités à ces grandes et touchantes

1. Abbé Pascal, *Dict. liturgique.*

solennités, et tous ceux qui aiment l'Église et ont à cœur ses intérêts s'empressent de répondre à l'appel qui leur est adressé.

C'est pendant trois jours, du matin au soir, que le Saint Sacrement est exposé à l'occasion des Oraisons des Quarante Heures, de manière à faire à peu près un total de quarante heures, d'où leur est venu ce nom.

VI. Mais cette adoration de jour n'a pu satisfaire la piété de certains fidèles, amants passionnés de la sainte Encharistie. Ils ont voulu y ajouter l'adoration de nuit.

En 1848, durant les terribles journées de Juin, quelques couvents de Paris, les Carmélites entre autres, ne cessaient de prier et la nuit et le jour devant le Saint Sacrement exposé. Un soir, dans la chapelle de l'un de ces monastères, un homme était en prière. On vint lui annoncer que les portes allaient se fermer et qu'il lui fallait sortir. Et pourtant quelques dames privilégiées s'apprêtaient à passer la nuit et à continuer, de concert avec les religieuses, leurs fervents hommages à la divine Eucharistie. L'âme émue et contristée, ce dévot du Saint Sacrement alla trouver M. l'abbé de La Bouillerie, alors préposé aux œuvres eucharistiques dans la ville de Paris. Il lui demanda s'il ne serait pas possible que les hommes aussi rendissent au Saint Sacrement les mêmes devoirs que les femmes, et si dans quelque église ou chapelle de la capitale un groupe de chrétiens pieux ne pourrait pas passer la nuit en présence des saints autels. Ce groupe fut bientôt formé. Le chrétien dévoué qui prenait cette initiative n'était autre que celui qui portait le nom de Hermann dans le monde, et qui s'appela plus tard le R. P. Augustin du Saint-Sacrement.

L'église de Notre-Dame des Victoires reçut les premiers adorateurs de nuit. Une deuxième chapelle, celle des Pères Maristes, rue de Montparnasse, leur fut ouverte. L'œuvre passa à Tours, où elle eut le plus grand succès ; de là dans un très grand nombre de villes de France, d'Allemagne, de Belgique et du Piémont.

Inveni eum quem diligit anima mea, se sont écriées une foule d'âmes dévorées d'amour pour la divine Eucharistie; *tenui eum, nec dimittam*[1] : « J'ai trouvé celui qu'aime mon cœur; je le tiens et ne le laisserai point aller. »

VII. Voulant se rapprocher, autant que possible, de cet idéal difficile à réaliser partout, les évêques, dans ces derniers temps, ont établi dans leurs diocèses respectifs ce qu'ils ont appelé l'*Adoration perpétuelle*. A chaque église paroissiale, à chaque chapelle conventuelle ou autre est assigné un jour de l'année où elles doivent célébrer cette solennité, de manière que les trois cent soixante-cinq jours dont l'an se compose soient remplis par un groupe d'adorateurs, chargés d'apporter à Jésus leurs hommages au nom du diocèse tout entier, dont ils sont ainsi, chacun à leur tour, constitués les représentants.

Un grand nombre de ces Adorations perpétuelles comprennent le jour et la nuit. Je ne parle pas de nombreux couvents de femmes qui se sont fondés récemment et dont l'objet spécial est d'adorer Notre-Seigneur dans son sacrement la nuit aussi bien que le jour. Il y en a en France, il y en a même en Angleterre, à Londres en particulier, les Dames de l'Assomption.

1. Cant., III, 4.

VIII. Ainsi, à mesure que la foi semble diminuer dans les masses, s'éclipser presque sur les sommets sociaux, l'amour de l'Eucharistie s'accroît de jour en jour dans les âmes restées chrétiennes. Les églises retentissent de joyeux cantiques, les autels s'éclairent de mille feux, l'encens fume de toute part. Les peuples accourent en foule dans les temples devenus trop étroits, et, le jour ne suffisant pas à la dévotion en quelque sorte insatiable des Fidèles, la nuit vient s'y ajouter. Les merveilles des âges chrétiens se renouvellent parmi nous, alors que dans les villes et les campagnes la prière montait sans cesse des monastères épars sur le sol, et que les chants sacrés ne se taisaient ni le jour, ni la nuit.

C'est là, mes Frères, une chose dont nous devons grandement nous réjouir et qui est bien faite pour nous consoler dans nos peines. C'est là pour nous un motif d'espérer, au milieu de ce débordement de crimes, de cette recrudescence d'impiété et de blasphèmes qui doivent nous faire craindre. Est-il possible, malgré nos révoltes incessantes, malgré nos provocations audacieuses, malgré le mal qui s'étale au grand jour et le scandale qui triomphe; est-il possible que Dieu, dans sa colère si justifiée, hélas! nous condamne, nous frappe sans pitié, alors que tant d'âmes saintes, dévouées le supplient, le conjurent à genoux, et le jour et la nuit, de vouloir bien nous pardonner? Seigneur, où frapperez-vous donc, que vous ne risquiez d'atteindre de vos foudres vengeresses d'innocentes victimes qui vous implorent pour leurs frères coupables et ne méritent de votre part que des regards de bienveillance et d'amour?

Entrons, mes Frères, dans ce mouvement de piété

eucharistique, honneur tout à la fois et sauvegarde de notre siècle. Ne perdons pas une occasion, à l'exemple de ces grandes âmes, de ces âmes sincèrement et solidement chrétiennes, d'honorer la sainte Eucharistie. C'est la dévotion la mieux fondée et la plus salutaire que nous puissions embrasser. *Amen.*

TRENTE-SIXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Bénédictions. Étymologie. — II. Usitées de tout temps. — III. Bénédiction des objets servant au culte. — IV. Des objets servant aux usages de l'homme. Bénédiction des champs, à la fête de saint Marc, aux jours des Rogations, des aliments, des vêtements, etc. — V. Bénédiction des forges, des usines, des chemins de fer. — VI. Réflexions.

I. Il y a d'autres bénédictions que celle du Saint-Sacrement, et nous avons aussi à vous en entretenir.

Bénir vient de *benedicere*, dire ou souhaiter du bien, en demander à Dieu pour une personne ou une chose.

II. L'usage des bénédictions remonte aux premiers âges du monde. Après les avoir créés, Dieu bénit Adam et Ève, *Benedixitque illis*. Melchisédech bénit Abraham au retour de la guerre qu'il venait de faire pour la délivrance de son neveu Lot. Isaac vieux et aveugle bénit ses fils, Jacob et Ésaü. Jacob oblige l'ange, avec qui il avait lutté, à le bénir. Ce même patriarche, à son lit de mort, bénit les douze chefs futurs des tribus d'Israël, ses enfants. Dieu lui-même donne à Aaron la formule dont les Pontifes de l'an-

cienne loi doivent user pour bénir le peuple ; et cette formule diffère peu de celles qu'emploient aujourd'hui les évêques. « Parlez à Aaron et à ses fils : Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël. Vous leur direz : Que Dieu vous bénisse et vous garde. Que le Seigneur vous montre son visage et qu'il ait pitié de vous. Que le Seigneur tourne vers vous sa face et vous donne la paix [1]. »

Jésus dans l'Évangile bénit les cinq pains au désert; il bénit aussi le pain et le vin eucharistiques avant de les consacrer; Jésus bénit les petits enfants, et en montant aux cieux il étend ses mains sur ses apôtres et sur ses disciples pour les bénir.

Les apôtres ont suivi l'exemple de leur Maître. Les évêques, successeurs des apôtres, ont béni comme eux soit les personnes, soit les choses. Les Souverains Pontifes commencent leurs lettres par une bénédiction : « Salut et bénédiction apostolique ; » et cet usage remonte aux premiers siècles de l'Église. Avant d'avoir été dépossédé de sa Ville sainte, le Pape, du haut du balcon de Saint-Pierre, bénissait la ville et le monde, *urbi et orbi,* au milieu d'une foule immense recueillie et silencieuse, accourue de tous les points du globe pour cette imposante solennité. Les prêtres eux-mêmes bénissent, même en dehors de l'église. C'est une de leurs fonctions : *Oportet presbyterum benedicere.*

III. L'Église bénit d'abord tout ce qui est à son usage, tout ce qui sert à la célébration des saints mystères ou a quelque rapport au culte. Cela se conçoit : par cette bénédiction elle retire ces objets de

1. Num., VI, 23.

l'usage commun, de tout commerce profane; elle les dédie, les consacre tout particulièrement au Très Haut : églises, autels, vases sacrés, ornements sacerdotaux, linges sacrés, cloches, cimetières, vases des saintes huiles, saintes huiles elles-mêmes, fonts baptismaux, cierge pascal, cierges de la Chandeleur, cendres, rameaux, croix, images. Quelques-unes de ces bénédictions se font d'une manière plus solennelle, avec chant et préface, quelques-unes même avec l'onction des saintes huiles. Elles prennent quelquefois, dans ce dernier cas, le nom de consécration, quand il s'agit, par exemple, d'un calice, d'une patène, d'un autel, d'une église, et même de la prise solennelle de l'habit religieux, bien qu'il n'y ait pas là d'onction. Elles s'appellent sacre, quand elles ont pour objet un évêque; ordination, quand il est question des prêtres et des lévites.

Plusieurs de ces bénédictions sont réservées aux évêques. Quelques-unes, bien que réservées, peuvent se faire par des prêtres, avec l'autorisation des évêques.

IV. Vous le voyez, mes Frères, tout ce qui a trait au culte, personnes et choses, est béni par l'Église. Le service de Dieu en est singulièrement rehaussé. Personnes et choses, une fois vouées à Dieu, ne peuvent plus, ne doivent plus servir aux usages du monde.

Mais, outre ce qui tient au culte et que l'Église bénit avec tant de raison, il y a une infinité d'autres choses sur lesquelles elle appelle les faveurs du Très Haut. C'est ainsi qu'elle bénit la plupart des objets à l'usage de l'homme : les champs, les blés, les vignes, les eaux, les ateliers, les usines, les maisons, les na-

vires, qui sont des maisons flottantes, les chemins de fer. Elle bénit les vêtements, surtout pour les malades et pour les enfants. Elle a une bénédiction toute particulière pour les enfants, qu'elle offre à Jésus, lui rappelant les tendres caresses dont ils étaient l'objet de sa part, aux jours de sa vie mortelle. Elle en a une pour les femmes, après leurs couches, remerciant avec elles le ciel de leur heureuse délivrance, et appelant sur la mère et sur l'enfant les regards bienveillants du Très-Haut. Les mères chrétiennes n'ont garde de négliger cette bénédiction précieuse. L'Église bénit encore les animaux, ces serviteurs de l'homme, qui partagent ses travaux et lui en allègent le poids. C'est à la fête de saint Roch, protecteur puissant contre la peste, que se fait d'ordinaire cette bénédiction. L'Église, elle, bénit jusqu'à nos aliments, notre pain, notre vin, notre huile, nos fruits; elle bénit les œufs, nourriture du pauvre et régal du laboureur. Elle nous recommande de bénir nous-mêmes ou plutôt de prier Dieu qu'il bénisse notre table à chacun de nos repas, ce qu'un bon chrétien ne doit jamais omettre.

C'est là une manière de faire remonter à Dieu la création tout entière en la lui offrant et le priant de bénir l'usage que nous nous proposons d'en faire. C'est un moyen d'intéresser le Créateur à la conservation et au bon emploi de ses créatures. Ah! quand le peuple chrétien s'empressait de demander ces bénédictions à l'Église, quand, avant d'user des biens que la Providence lui met en mains, il priait Dieu de les purifier, de leur ôter tout ce qu'ils pouvaient avoir de nuisible, il n'était vraiment pas si mal avisé. Quand il faisait bénir ses champs au jour de

la Saint-Marc ou aux Rogations, ses champs ne s'en trouvaient pas plus mal à l'époque des récoltes ; et lorsqu'il attachait l'olivier ou le laurier béni du jour des Rameaux aux ceps de ses vignes, ses vignes n'étaient pas, au printemps suivant, plus malades qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le cierge de la Chandeleur allumé dans la cabane ou dans le château aux jours de tempête, la maison aspergée avec l'eau bénite, ne rendaient pas les orages plus terribles ni plus destructeurs que ceux de notre temps.

Et remarquez, mes Frères, que ce ne sont pas là de vaines et stériles superstitions. En bénissant les rameaux, en bénissant les cierges, l'Église a prévu l'emploi qu'on en ferait, et ses prières toutes spéciales ont appelé sur cet emploi les faveurs et les secours d'en haut. Écoutez ces belles prières liturgiques et voyez quel en est l'objet. « Bénissez ces rameaux de palmier ou d'olivier, que vos serviteurs reçoivent en l'honneur de votre nom, et faites qu'*en quelque endroit qu'ils soient portés*, les habitants de ce lieu obtiennent votre bénédiction, qu'ils soient préservés de toute adversité, que votre droite les protège ; eux que Jésus-Christ votre Fils, Notre-Seigneur, a rachetés. » Et quant aux cierges de la Chandeleur : « Nous vous supplions humblement, dit l'Église, de bénir, de sanctifier ces cierges pour les usages des hommes, pour la *santé de leurs corps* et de leurs âmes, *soit sur terre, soit sur mer,* » etc.

Il en est ainsi de bien d'autres choses que bénit l'Église. Elle se propose dans ces bénédictions les intérêts non seulement spirituels, mais encore temporels des hommes. Mais les hommes, en nos jours d'indifférence et d'impiété, ne comprennent plus les

intentions de l'Église. L'Église, en toute rencontre et à propos de tout, s'efforce de nous rattacher à Dieu, et nous nous en séparons chaque jour davantage. Sachant que tout don parfait descend du ciel, que tous les biens, de quelque nature et de quelque ordre qu'ils soient, viennent de Dieu, elle les demande pour nous. Elle essaye en même temps, par tous les moyens qui sont en elle, de détourner de nous et de tout ce qui nous touche les fléaux qui nous menacent; en un mot, elle sollicite pour nous la protection incessante de Dieu; et cette protection, nous n'en faisons point cas, nous n'y tenons pas, le dirai-je? nous n'y croyons pas. C'est là, en effet, la disposition d'un grand nombre de chrétiens de notre siècle, faux savants qui pensent que le monde se gouverne par lui-même et que des lois inéluctables le poussent. Hélas! qu'arrive-t-il? C'est que cette protection divine, qui s'étendait sur nos pères et les préservait de bien des malheurs, s'écarte aujourd'hui de nous, se désintéresse en quelque sorte de nous. Aussi, voyez, quels désastres partout, quelle ruine, quel appauvrissement de la terre, quel trouble et quel bouleversement du ciel! On n'entend de tout côté que des plaintes, des gémissements, des lamentations sur le désordre des saisons et sur la misère publique qui en est la suite. Et néanmoins on ne se tourne pas vers Dieu; on n'a pas recours à Dieu; on vit comme si Dieu n'était pas, ou comme s'il ne s'occupait plus de nous, ou comme s'il n'avait plus aucun pouvoir sur la nature. L'Église pense autrement, mes Frères, l'Église agit autrement. En cela comme en tout le reste laissons-nous simplement et humblement conduire et guider par l'Église.

V. Jusqu'à ces derniers temps on bénissait en France, et l'on bénit encore à l'étranger les forges, les usines, ces vastes ateliers du travail humain où l'homme aidé des machines opère les plus étonnantes merveilles, mais où la grandeur des dangers pour lui est toujours en rapport avec l'importance et la grandeur des résultats. L'homme y lutte contre de redoutables éléments, les dompte, les assouplit, les fait servir à ses desseins, se sert d'eux comme de puissants auxiliaires ou plutôt comme d'esclaves dociles. Mais l'esclave se révolte parfois et brise sur la tête de son maître les chaînes dont celui-ci l'avait chargé. Que la bénédiction de Dieu est donc nécessaire dans ces centres de travail si admirables, si actifs, mais si pleins de périls!

Il n'y a pas longtemps encore on bénissait les chemins de fer à leur inauguration. L'évêque du lieu, quelquefois assisté d'autres évêques ses frères, appelait sur ces gigantesques constructions et sur les machines frémissantes qui en sont l'âme la protection du ciel. Et la masse des ouvriers et des employés de tout grade, et la multitude des voyageurs groupés autour du pontife, voyaient dans sa prière ardente un motif d'espérance et un gage de sécurité.

Pour l'obtenir, pour l'assurer, cette sécurité si nécessaire, il faut le concours de tant de choses, la réunion de tant d'éléments divers, la convergence de tant de volontés dévouées, de tant d'attentions soutenues, de tant de bras fidèlement appliqués à leur œuvre! La moindre défaillance, la moindre inattention, la plus légère infidélité peut entraîner des conséquences si graves! Ah! quand on monte sur ces chars que la vapeur va tout à l'heure

emporter, plus rapides que l'oiseau, aussi prompts que la flèche, quand on leur confie sa vie et quelquefois d'autres vies plus chères encore que la sienne, on sent qu'on aurait besoin d'un regard bienveillant du ciel; et l'on serait bien aise de savoir que ce regard a été sollicité par une prière, une prière de pontife ou de prêtre. Eh bien, cette satisfaction, on ne l'a pas; cette prière, elle n'a pas été faite. Et cependant les monstres ailés vomissant la flamme et la fumée, faisant entendre au loin leur sifflement sauvage, vont, viennent, s'élancent, s'arrêtent et quelquefois, hélas! se heurtent horriblement ou s'écartent de leur voie, écrasant sous leurs pieds d'airain d'innombrables victimes.

Que l'homme est aveugle, ennemi de lui-même et ignorant de ses intérêts! Dieu ne souhaite rien tant que de l'aider dans sa faiblesse, que de le préserver dans ses périls. Mais faut-il au moins que l'homme lui demande cette aide, cette protection; et l'homme n'en veut rien faire. Il aime mieux se passer de Dieu. N'est-il pas Dieu lui-même? Il le croit vraiment dans sa folie, enivré qu'il est par l'orgueil de ses inventions. C'est moi, dit-il, avec le roi superbe de Babylone, c'est moi qui ai fait toutes ces choses!

Ne négligeons pas, mes Frères, d'implorer les bénédictions de l'Église sur nous-mêmes et sur tout ce qui nous touche. Il n'est pas un instant de notre vie où nous n'ayons besoin du secours d'en haut; il n'est pas une chose à notre usage qui ne puisse nous devenir nuisible par des causes cachées et que nous ne pouvons apercevoir, ou par des circonstances particulières qui échappent à notre prévoyance. Dans tous ces cas n'avons-nous pas besoin

d'un bras puissant qui nous soutienne, d'un œil paternel qui veille sur nous ? Et c'est là précisément ce que tendent à nous assurer les prières liturgiques appelant sur nous et sur tout ce qui se rapporte à nous les miséricordes divines.

TRENTE-SEPTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Suite des bénédictions. Bénédiction des drapeaux, des armées. — II. Bénédiction ou consécration de certaines personnes, en dehors du culte. Sacre des rois, des empereurs, bénédiction et armement des chevaliers. — III. Motifs des bénédictions en général. — IV. Conclusions pratiques.

I. Nous n'avons pas épuisé le sujet si fécond des bénédictions. Outre celles que nous avons énumérées, il en est d'autres, quelques-unes, il est vrai, tombées en désuétude, mais dont il nous faut néanmoins parler : celle des drapeaux par exemple, des armées.

Les païens eux-mêmes avaient compris la nécessité de placer les armées sous la protection et la sauvegarde des dieux. Les Romains attachaient à leurs enseignes les images de leurs divinités. L'empereur Léon, au IXe siècle, ordonna aux chefs des légions de faire bénir les étendards, avant d'aller combattre. Nos rois de toutes les races ont été fidèles à cette coutume. Ils allaient chercher leurs enseignes, la célèbre et glorieuse oriflamme, d'abord au tombeau de saint Martin, à Tours, puis à Saint-Denis ; et c'est des mains des évêques et des abbés qu'ils les recevaient, avec leur bénédiction. Jamais ils n'en-

treprenaient une guerre, sans avoir invoqué préalablement les faveurs du ciel. Ils n'avaient pas oublié que Dieu se faisait appeler dans l'Ancien Testament le Seigneur Dieu des armées, et que plus d'une fois c'est lui qui donna la victoire. Nos plus illustres généraux en furent toujours persuadés. « Les soldats, dit l'illustre maréchal de Saxe, doivent se faire une religion de ne jamais abandonner leur drapeau. Il doit être sacré, et l'on ne saurait y attacher trop de cérémonies pour le rendre respectable et précieux. Si l'on peut y parvenir, on peut aussi compter sur toute sorte de bons succès. La fermeté des soldats, leur valeur en seront les suites [1]. » Rien de plus beau jadis que la cérémonie de la bénédiction des drapeaux, au son joyeux des fanfares, aux cris mille fois répétés de : Vive la Religion et vive la France !

En remettant l'étendard béni aux mains de l'officier qui le devait porter, l'évêque ou le prêtre délégué lui disait : « Recevez l'étendard sanctifié par la bénédiction céleste, et qu'il soit terrible aux ennemis du peuple chrétien ; et que Dieu vous donne la grâce que, pour son honneur et la gloire de son nom, vous pénétriez avec lui vigoureusement à travers les bataillons ennemis, sans crainte et sain et sauf [2]. »

Dans nos dernières guerres, les soldats les plus intrépides n'étaient-ils pas ceux dont le drapeau, portant l'image du Sacré-Cœur, avait été béni à Paray-le-Monial ? On le vit bien à Patay et à Loigny et en tant d'autres rencontres glorieuses.

1. Abbé Pascal, *Dict. liturgique.*
2. Rituel romain.

II. Nous avons dit dans l'instruction précédente que l'Église bénit ou consacre tout ce qui se rapporte au culte, personnes et choses. Il y a même, en dehors du culte, des personnes appartenant à la société civile, qui reçoivent des ministres saints une bénédiction ou consécration particulière. Tels sont les rois, les empereurs, les chevaliers. Il est vrai que, par le concours qu'ils sont à même de prêter à la société religieuse et la protection que leur dévouement lui assure, ils peuvent être regardés comme appartenant à cette société, comme ses soutiens et ses défenseurs. Et c'est là sans doute ce qui engagea toujours l'Église à se prêter avec empressement au sacre des rois.

Dans l'ancienne loi nous voyons Saül et David sacrés par Samuel, Salomon par le grand prêtre Sadoc. Sous la loi nouvelle, les empereurs romains devenus chrétiens se firent sacrer aussi. Nos rois les plus illustres ont également reçu l'onction royale : Clovis, à Reims, des mains de saint Remy, avec l'eau baptismale ; Pepin et Charlemagne de celles des papes Étienne et Adrien ; et de nos jours encore, Napoléon, des mains de Pie VII, et Charles X, en 1825, de celles de l'archevêque de Reims. Rien de plus propre à rehausser la personne royale que cette cérémonie auguste. Elle faisait des rois et des empereurs comme des êtres à part, de véritables oints du Seigneur, ses délégués sur terre, comme ils le sont en réalité, et les représentants auprès des peuples de son autorité suprême. Le respect pour leur personne et l'obéissance à leurs ordres y gagnaient assurément ; et, d'un autre côté, on pouvait croire, et avec raison, que l'huile sainte répandue sur

leur front tempérait la fierté de leur humeur et rendait leur commandement plus doux.

Il est bien entendu que plus d'une fois les reines et les impératrices ont été l'objet du sacre, elles aussi, ou bien seules, ou bien en participation avec leurs époux.

Il y avait aussi jadis tout un corps de guerriers qui recevait la bénédiction liturgique. C'étaient les chevaliers. Sans parler des divers ordres de chevaliers institués au moyen âge pour défendre la chrétienté contre l'islamisme, et qui, par les vœux qu'ils faisaient, devenaient de véritables religieux, et appartenaient, à ce titre, à l'Église, dont ils formaient en quelque sorte la milice sacrée et la garde d'honneur, il y avait aussi par le monde nombre de chevaliers indépendants, qui ne revêtaient leur armure qu'après qu'elle avait été bénite par les Pontifes ; et c'était, je vous l'assure, un beau, un touchant cérémonial que celui de l'armement d'un chevalier, au pied des autels, en présence de ses aînés dont il se proposait d'imiter les vertus et de reproduire les glorieux exploits. Ils ne craignaient pas, ces hommes de fer, de fléchir le genou devant Dieu, d'implorer sa protection, ainsi que celle de Notre-Dame la Vierge Marie et des Saints. Mais en se relevant couverts de leur puissante armure, ils étaient prêts à braver tous les périls et à donner leur vie pour la défense du pauvre, de la veuve, de l'orphelin, la cause de l'Église, de Dieu et de la patrie.

Tout cela a disparu de nos mœurs. Mais le Rituel de nos églises et le Pontifical de nos évêques gardent les traces de ces beaux jours disparus et de ces nobles institutions abolies.

III. Quel est le but, mes Frères, de toutes ces bénédictions aussi saintes qu'elles sont nombreuses ? Comme une mère attentive au bien de ses enfants, avant de leur livrer les choses qui doivent servir à leur usage, les prépare, les dispose, les accommode de manière à en obtenir pour eux le plus d'avantage possible ; ainsi l'Église s'applique, par ses bénédictions et ses prières, à faire concourir à notre bonheur les créatures que Dieu a mises entre nos mains et dont il nous a permis de nous servir. Elle s'efforce d'écarter d'elles et de tous les dons de Dieu ce qui pourrait nous nuire. Elle demande que ces biens dont nous disposons ne se tournent pas contre nous par le mauvais usage que nous en pourrions faire, que nous nous en servions pour la gloire de Dieu, aussi bien que pour notre utilité propre. Elle écarte de ces biens naturels le venin que le péché a répandu sur eux ; car le péché, vous le savez, mes frères, a souillé la création tout entière, en souillant nos premiers parents. La nature, aussi bien que l'humanité, est tombée sous le joug de Satan, qui exerce sur elle ses malignes influences. Or ce sont ces influences perverses que l'Église éloigne par ses prières. Elle obtient que toute créature de Dieu nous soit bonne, mais c'est en la bénissant, comme le dit saint Paul : *Omnis creatura Dei bona est... Sanctificatur enim per verbum Dei et orationem* [1].

Quand les bénédictions ont pour objet les personnes, l'Église demande pour elles les grâces dont elles auront besoin pour accomplir les devoirs de leur état. Ainsi elle bénit les époux, en appelant sur

1. I Tim., IV, 4 et 5.

eux les secours d'en haut, pour qu'ils observent fidèlement les obligations si sérieuses du mariage, pour qu'ils y vivent saintement et soient les instruments dociles et désintéressés de la Providence, en vue de la gloire de Dieu et du bien des âmes. Ainsi elle bénit les prêtres, les évêques, les lévites pour qu'ils servent l'Église avec zèle et soient un sujet constant d'édification pour les Fidèles; pour que leur ministère soit fécond en œuvres saintes. Ainsi elle bénit les abbés, les abbesses, pour qu'ils gouvernent avec sagesse et piété les monastères confiés à leur garde; elle bénit les religieux et les religieuses, afin que par leurs prières et leurs mortifications ils apaisent la colère de Dieu et attirent ses miséricordes sur le monde. Ainsi elle bénit les rois, les empereurs, les chevaliers, les armées, pour que tous reçoivent de Dieu, selon leur état et l'importance de leurs charges, force, prudence, courage, pour le maintien de l'ordre, de la justice et de la paix parmi les peuples.

IV. Il n'est aucune des bénédictions données par l'Église qui n'ait son but, ses effets conformes à nos besoins. Il n'en est aucune que nous ayons le droit de dédaigner ou de négliger. Par ces bénédictions demandées et reçues, nous vivons dans un continuel commerce avec Dieu, dans un échange ininterrompu d'hommages par nous offerts, et de bienfaits reçus de lui. Quoi de plus propre à nous faire sentir notre dépendance à son égard, à nous maintenir en sa sainte présence, et par suite à nous faire atteindre cette perfection à laquelle il invitait son serviteur Abraham et dont nous devons tous nous efforcer d'approcher : *Ambula coràm me et esto per-*

fectus [1]; « Marchez en ma présence et vous serez parfait. »

Outre les bénédictions dont nous avons parlé, et dont les diverses formules, composées par l'Église, se trouvent dans le rituel et le Pontifical, il y a aussi la bénédiction simple et usuelle que donnent les prêtres, en dehors de leur ministère, quand on la leur demande ; il y a surtout la bénédiction des évêques autrefois si fort souhaitée et si pieusement accueillie. Quand un évêque jadis parcourait son diocèse, les populations empressées se mettaient à genoux sur son passage, et l'évêque n'avait d'autre occupation que de bénir à droite et à gauche les hommes, les femmes, les enfants, dont les fronts respectueux s'inclinaient sous sa main. Ce spectacle, nous l'avons vu, aux jours de notre enfance, alors que le saint archevêque de Bordeaux, un confesseur de la Foi, Monseigneur d'Aviau du Bois de Sanzay traversait péniblement nos campagnes, courbé sous le poids de ses mérites aussi bien que de ses années.

On se contente aujourd'hui de réclamer la bénédiction des Pontifes pour les enfants; c'est sans doute une chose bonne, louable et qui rappelle le divin Sauveur et ses affectueuses caresses à l'égard du jeune âge. Mais les adultes, mais les jeunes gens, mais les pères et mères de famille, n'auraient-ils pas besoin, eux aussi, des bénédictions de leur premier pasteur, surtout dans les temps où nous sommes, temps de souffrance matérielle, à bien des points de vue, temps d'indigence spirituelle, indigence extrême que notre orgueil nous empêche d'apercevoir? « Vous

1. Gen., XVII, 1.

dites : je suis riche, opulent et n'ai besoin de rien ; et vous ignorez que vous êtes misérable et pauvre et aveugle et nu [1] ? »

Mais il est encore une bénédiction au-dessus de celle-là : c'est celle du Pontife suprême, du Pape ; c'est celle aussi que les peuples chrétiens ont recherchée avec le plus d'empressement et recherchent encore. On le vit bien, il y a près d'un siècle, alors que Pie VI et quelques années plus tard, Pie VII, fuyant la ville sainte envahie, traversèrent la France où les emmenaient d'insolents vainqueurs, pauvres captifs, que n'entourait plus aucun prestige humain. Et pourtant à mesure que passait leur voiture, aux portières entr'ouvertes, à travers les villes et les campagnes, les peuples émus se prosternaient et réclamaient hautement la bénédiction du Pape prisonnier ; c'est ainsi qu'on a pu dire qu'ils avaient, l'un et l'autre, traversé la France agenouillée sur leur passage.

Durant le long pontificat de Pie IX, que de pieux pèlerins sont allés à Rome, de toutes les parties du monde, solliciter la bénédiction du grand Pontife ! Il ne pouvait suffire aux audiences qu'on lui demandait, et ses journées se passaient en grande partie à bénir.

N'en est-il pas de même pour son noble et éminent successeur, Léon XIII ? Que de catholiques ne croient pas acheter trop cher, par les dépenses et les fatigues d'un long et pénible voyage, la joie et la consolation d'être bénis par le Père commun des Fidèles ! Des malades, à leur lit de mort, sollicitent, par voie télégraphique, cette bénédiction suprême.

1. Apoc., III, 1

Cette bénédiction papale, si désirée et si désirable, ceux-là même que l'état de leur fortune, que leur âge ou leurs infirmités empêchent d'aller à Rome, la peuvent recevoir dans certaines circonstances particulières, à l'occasion d'une fête, d'une cérémonie, des mains d'un évêque, et même quelquefois d'un prêtre, délégué par le Pape à cet effet.

Ces bénédictions, mes Frères, de prêtres, d'évêques, du Pontife suprême, sont éminemment profitables à ceux qui les reçoivent. Je ne sais plus quel Pape dit à un esprit fort qui refusait d'être béni par lui : « La bénédiction d'un vieillard ne porta jamais malheur à personne. » Et n'est-ce pas du Pape que Chateaubriand a dit : « C'est le seul roi qui bénisse ses sujets. » *Amen.*

TRENTE-HUITIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Recommandation de l'âme. — II. Litanies. — III. Exhortation à l'âme de prendre son vol vers le ciel, ***Proficiscere, anima christiana***, etc. — IV. Prières pour sa délivrance, ***Libera, Domine, animam***, etc. — V. Nouvelles prières, ***Commendamus tibi***, etc. — VI. Prières au moment où le malade expire. — VII. Après qu'il a expiré.

A l'office canonial dont nous vous avons entretenu, mes Frères, se rattache l'Office des morts, dont nous nous proposons de vous parler aussi.

Mais, auparavant, disons quelques mots des bénédictions dont l'Église couvre les mourants et des prières qu'elle fait pour eux. C'est encore là de la liturgie, et nous ne sortons pas de notre sujet.

I. Après avoir donné à ses enfants malades les derniers sacrements, après les avoir nourris et fortifiés de la chair sacrée de Jésus-Christ, marqué chacun de leurs sens du sceau de la croix et oint de l'huile sainte, l'Église ne se tient pas quitte envers eux. Elle demeure à leur chevet comme une tendre mère, jusqu'à leur dernier soupir. Elle leur adoucit ces moments suprêmes, d'ordinaire si pénibles, elle les assiste dans leurs derniers combats, elle leur aplanit la voie qui va du temps à l'éternité, et, les tenant par la main, leur aide à franchir ce terrible passage.

Les prières pour la recommandation de l'âme sont des plus belles, des plus touchantes que nous ayons. Malheureusement il ne nous est pas toujours possible de les faire. Une fausse délicatesse de la part des parents, la crainte d'impressionner le malade en lui faisant comprendre la gravité de son état, nous empêchent souvent de rendre au mourant ce salutaire et important service. Heureux quand nous avons pu vaincre les résistances de l'entourage, confesser, communier et oindre des suprêmes onctions celui qui va paraître tout à l'heure devant son Juge! Ces devoirs accomplis, l'accès auprès du malade ne nous est pas toujours facile, et s'il conserve sa raison, la récitation à haute voix des prières que nous allons vous faire connaître nous devient trop souvent impossible. Lâches appréhensions, craintes pusillanimes qui ne devraient point trouver place dans le cœur de vrais chrétiens, pas plus que chez les parents ou amis qui l'entourent!

II. On allume un cierge bénit que tient le malade ou l'un des assistants, ou qu'on place sur une table. Le prêtre, à genoux, récite, de concert avec les fidèles

présents. un abrégé des Litanies des saints. C'est le Christ qu'il invoque, c'est la Vierge sa mère, ce sont les anges, les justes, les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les vierges, les docteurs, les anachorètes, ce sont tous les ordres des élus, dont il appelle sur le moribond la pieuse assistance et le puissant secours. Le ciel tout entier est invité à lui venir en aide.

« Délivrez-le. Seigneur, de votre colère, de la malemort, des peines de l'enfer, de tout mal, de la puissance du Diable. — Délivrez-le, Seigneur, par votre naissance, par votre croix et par votre passion, par votre mort et votre sépulture, par votre résurrection glorieuse et par votre admirable ascension, par la grâce de votre Esprit-Saint. Délivrez-le surtout au jour de votre jugement. Nous vous en conjurons, pécheurs que nous sommes, daignez l'épargner. »

Durant ces prières, le malade a sous les yeux et à la main, s'il se peut, le crucifix que le prêtre lui fait baiser de temps en temps.

III. Quand le moment suprême approche, le prêtre, témoin des combats de cette pauvre âme, et voulant lui assurer la victoire, l'interpelle hardiment et l'exhorte à rompre les liens qui l'attachent encore à la vie, et à partir pour le ciel.

« Partez, âme chrétienne, partez de ce monde, au nom de Dieu le Père tout-puissant qui vous a créée, au nom de Jésus-Christ Fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous; au nom du Saint-Esprit qui a été répandu en vous. » Puis. lui montrant les divers ordres de la hiérarchie céleste dont elle va faire partie : « Partez, ajoute-t-il, au nom des Trônes et des Domi-

nations, des Chérubins et des Séraphins, des Patriarches et des Prophètes, des Apôtres, des Évangélistes, des Martyrs, des Confesseurs, des Moines, des Ermites, des Vierges, de tous les saints et saintes de Dieu. »

« Sortez de ce monde, et qu'aujourd'hui votre demeure soit dans la paix et votre habitation dans la sainte Sion. »

Quittant alors le malade et se tournant vers Dieu, le prêtre implore, avec les plus tendres et les plus ardentes supplications, la clémence et la miséricorde divine pour son pauvre client.

« Dieu de bonté, Dieu de clémence, vous qui, selon l'étendue de vos miséricordes, effacez les péchés des pénitents, vous qui remettez les péchés passés et les bannissez de votre mémoire, exaucez la prière de votre serviteur. Il vous fait l'aveu sincère de ses fautes et vous en demande, de toute l'ardeur de son âme, le pardon entier. Renouvelez en lui, ô Père très bon, tout ce qui a pu être altéré par le commerce du monde, par la fragilité humaine ou par la malice du démon, et rattachez à l'unité du corps de l'Église ce membre que vous avez racheté. Ayez pitié, Seigneur, de ses gémissements, ayez pitié de ses larmes, et comme il n'a confiance qu'en votre miséricorde, admettez-le à la grâce de votre réconciliation. »

A mesure que l'agonie se prolonge, le ministre sacré prolonge aussi ses prières et ses exhortations. Il passe tour à tour du malade à Dieu, de Dieu au malade. Il ne se lasse pas d'implorer l'un, d'encourager l'autre. Son action est incessante, ininterrompue. Toutefois il s'arrête et suspend son ministère s'il s'aperçoit que le malade est fatigué. Rien ici qui soit

nécessaire, indispensable. Tout est laissé à la discrétion et à la prudence du pasteur.

Maintenant c'est au mourant qu'il s'adresse directement : « Je vous recommande au Dieu tout-puissant, mon très cher frère ou ma très chère sœur, et vous remets entre les mains de Celui dont vous êtes la créature, afin que lorsque vous aurez payé par votre mort la dette de la nature humaine, vous retourniez à votre Créateur qui vous a formé du limon de la terre. Donc, qu'au-devant de votre âme, à la sortie du corps, la troupe brillante des Anges accoure, que le sénat des Apôtres qui doivent juger le monde vous accueille ; que l'armée triomphante des Martyrs, vêtus de leurs robes blanches, vienne à votre rencontre ; que la troupe glorieuse des Confesseurs, leur lis en main, vous entoure ; que le chœur des Viergee vous reçoive avec des chants de joie. Qu'admis dans le sein paisible d'Abraham, les Patriarches vous embrassent. Que Jésus-Christ se montre à vous avec un visage doux et rayonnant, et qu'il vous place au milieu de ceux qui sont toujours auprès de lui. »

Nous ne pouvons prolonger cette citation déjà bien étendue. La prière se continue avec les mêmes accents de pieuse compassion et d'ardente charité. Elle a inspiré à un auteur liturgique de nos jours les réflexions suivantes dont nous sommes heureux de vous faire part :

« Quelle est la religion qui ait jamais prodigué les mêmes soins à l'homme mourant? qui l'ait soutenu dans ses derniers moments avec une charité pareille, avec un zèle aussi compatissant ? qui ait élevé son âme à de si hautes pensées? qui l'ait transporté dans les cieux avant l'heure marquée où doivent se briser

les liens qui l'attachent à la terre? qui ait formé des vœux plus ardents pour sa félicité? qui ait versé dans son âme de plus douces consolations?

« Dans ce pénible moment, dans cet éternel adieu, la charité ne semble-t-elle pas avoir épuisé tous ses trésors? Qui pourrait entendre ces admirables prières, assister à ce spectacle, sans être pénétré des plus nobles et des plus religieux sentiments? Oh! comme les paroles du prêtre agrandissent la sphère de nos destinées! A quelle hauteur elles portent nos espérances! Et quand on réfléchit que c'est le plus souvent à un malheureux étendu sur un grabat, couvert des haillons de la misère, que ces généreux soins sont adressés, de quelle profonde vénération, de quelle immense reconnaissance ne doit-on pas être pénétré pour la religion [1]! »

IV. Tout à l'heure le prêtre demandait que le mourant obtînt les biens les plus magnifiques. Il va prier maintenant pour qu'il soit préservé des maux les plus horribles. Le malade, en effet, est placé entre le bien suprême, le ciel, et le mal souverain, l'enfer. Tout le soin du prêtre, tous ses efforts ont pour objet de le pousser vers le ciel, de le détourner de l'enfer, et naturellement, c'est à la bonté, à la miséricorde infinie de Dieu qu'il s'adresse. Suit donc dans la liturgie catholique une prière humble et singulièrement suppliante, dont tous les versets commencent par ces mots : « Délivrez-la, Seigneur. »

« Délivrez l'âme de votre serviteur ou de votre servante de tous les périls de l'enfer, des peines et des tribulations de toute sorte, que lui ont méritées ses fautes.

1. Noël, *Instruct. sur la Liturgie* tome V, page 408.

« Délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Noé du déluge.

« Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Abraham de la terre des Chaldéens.

« Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Job de ses souffrances.

« Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Isaac du glaive du sacrifice et des mains d'Abraham son père.

« Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Lot de Sodome et des flammes de cette ville coupable.

« Délivrez cette âme, Seigneur, comme vous avez délivré Moïse de la main de Pharaon, roi d'Égypte.

« Délivrez-la comme vous avez délivré Daniel de la fosse aux lions, les trois jeunes Hébreux de la fournaise ardente, Suzanne des fausses accusations des vieillards, David des mains de Saül, Pierre et Paul de la prison, la bienheureuse Thècle des horribles tourments auxquels elle était en proie.

« Ainsi, daignez délivrer l'âme de votre serviteur ou de votre servante, et la faire jouir avec vous des biens célestes. *Amen.* »

V. La charité du ministre sacré n'est point lassée, ni ses formules de prières épuisées.

« Nous vous recommandons, Seigneur, l'âme de votre serviteur ou de votre servante, N. N. » Il les désigne par leurs noms, leurs noms de baptême, les seuls sous lesquels ils soient connus dans l'Église. « Nous vous prions, Seigneur Jésus-Christ, Sauveur du monde, de vouloir bien admettre au milieu de vos Patriarches celui pour lequel vous êtes descendu miséricordieusement sur la terre. Reconnaissez, Sei-

gneur, votre créature. Elle n'a pas été faite par des dieux étrangers, mais par vous seul, Dieu vivant et véritable. Car il n'y a pas d'autre Dieu que vous, et rien n'est comparable à vos œuvres. Seigneur, réjouissez cette âme en l'admettant en votre présence, et ne vous souvenez pas de ses iniquités anciennes, des ivresses coupables où l'a entraînée la fureur du mal et la perversité de sa nature. Car, bien qu'elle ait péché, elle n'a pas cependant nié ni le Père, ni le Fils, ni le Saint-Esprit; elle a cru en eux, elle a eu le zèle de Dieu en elle, et elle a fidèlement adoré le Dieu qui a fait toutes choses. »

Oh! que la foi est donc une chose précieuse! De quel secours ne sera-t-elle pas un jour pour le pécheur mourant, et qu'il se félicitera de l'avoir gardée, même au milieu de ses égarements! Ceux donc, mes Frères, que vous devez le plus craindre, ce sont ceux-là qui veulent vous ôter la foi, qui par leurs vaines théories, leurs systèmes creux et superbes, s'efforcent chaque jour, dans les journaux, dans les revues, de vous détacher de la doctrine de l'Évangile et des enseignements de l'Église. Méfiez-vous, mes Frères, de ces docteurs de mensonge, et défendez contre eux, contre leurs audacieuses et sacrilèges entreprises, le bien le plus précieux que vous ayez au monde, votre foi de chrétien, votre foi de catholique.

Dans une nouvelle oraison, le prêtre conjure de nouveau le Seigneur de ne pas se souvenir des fautes et des ignorances du mourant; il le prie instamment de lui ouvrir les cieux, de lui donner place parmi les Anges. Il appelle l'archange saint Michel, il appelle saint Pierre, saint Paul, saint Jean, le disciple bien-aimé, tous les Apôtres, tous les Saints et tous les

Élus de Dieu ; il les supplie de venir au-devant de l'âme qui va quitter cette terre, et de lui obtenir par leurs intercessions puissantes une place dans la cour céleste.

Si la mort tarde à venir, des lectures sont indiquées propres à édifier le malade et à lui suggérer de saintes pensées et de pieux sentiments. C'est la prière de Notre-Seigneur à la Cène, c'est l'histoire touchante de sa Passion, ce sont des oraisons se rapportant à ces consolantes lectures ; et puis des psaumes, et puis de nouvelles oraisons. L'Église se montre véritablement prodigue envers les malades, ses enfants. Il est vrai que pour eux c'est le moment solennel, décisif. De ce moment dépend leur éternité, ou malheureuse ou bienheureuse.

VI. Enfin, le mourant étant sur le point d'expirer, le prêtre lui fait dire trois fois le saint nom de Jésus ou le dit pour lui. Il ajoute : « Entre vos mains, Seigneur, je remets mon esprit. » « Seigneur, recevez mon esprit. » (Paroles de saint Étienne mourant.)

« Sainte Marie, priez pour moi. Marie, mère de grâce, mère de miséricorde, protégez-moi contre mon ennemi, et recevez-moi à l'heure de ma mort. »

A ce moment, dans quelques églises, particulièrement à la campagne, on sonne quelques coups de cloche, pour avertir les Fidèles qu'un de leurs frères est à l'article de la mort, afin qu'ils l'assistent de leurs prières.

VII. Le malade ayant rendu le dernier soupir, le ministre sacré ne laisse pas de prier encore : « Arrivez, Saintes de Dieu, accourez, Anges du Seigneur, recevez cette âme et offrez-la devant le Très Haut. »

« Que le Christ qui t'a appelé te reçoive, et que les Anges te conduisent dans le sein d'Abraham. »

Voilà comment la Religion adoucit les dernières angoisses des siens par les paroles les plus tendres et les plus consolantes prières. La monde et la philosophie en ont-ils de semblables pour leurs sectateurs? *Amen.*

TRENTE-NEUVIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Funérailles. — II. Levée du corps. — III. Office. — IV. Messe. — V. Absoute.

I. Les cérémonies des funérailles remontent à la plus haute antiquité. Nous les voyons usitées chez les Hébreux. Les restes sacrés de Jacob et de Joseph son fils furent portés en grande pompe dans la terre de Chanaan. Moïse et Aaron furent pleurés pendant trente jours. L'Église, héritière des traditions d'Israël, a toujours, elle aussi, célébré avec honneur les funérailles de ses enfants.

Les chrétiens de l'Église primitive, dit Fleury [1], pour témoigner leur foi à la résurrection, avaient grand soin des sépultures et y faisaient de la dépense en raison de leurs facultés. Ils ne brûlaient point les corps, comme les Grecs et les Romains, ils n'approuvaient pas la curiosité superstitieuse des Égyptiens, qui les gardaient embaumés et exposés sur des lits, dans leurs maisons; mais ils les enterraient, selon

1. *Mœurs des chrétiens*, n° 31.

la coutume des Juifs. Après les avoir lavés, ils les embaumaient, et y employaient plus de parfums, dit Tertullien, que les païens dans leurs sacrifices. Ils les enveloppaient de linges fins et d'étoffes de soie; quelquefois ils les revêtaient d'habits précieux; ils les exposaient pendant trois jours, les gardaient et veillaient auprès d'eux en prières; ensuite ils les portaient au tombeau. Ils accompagnaient le corps avec des cierges et des flambeaux, en chantant des psaumes et des hymnes pour louer Dieu et pour exprimer l'espérance de la résurrection. On priait, on offrait le saint sacrifice, on donnait aux pauvres le festin nommé *Agapes*, et l'on faisait d'autres aumônes. On en renouvelait la mémoire au bout de l'an, et on continuait d'année en année, outre la commémoraison qu'on en faisait tous les jours au saint sacrifice. Souvent on enterrait avec le corps différentes choses pour honorer les défunts et conserver leur mémoire : les marques de leur dignité, les instruments ou les actes de leur martyre, des fioles ou des éponges pleines de leur sang, leur épitaphe ou du moins leur nom, des médailles, des feuilles de laurier ou de quelque arbre toujours vert, des croix, l'Évangile. On observait de poser le corps sur le dos, le visage tourné vers l'Orient.

On voit par ce tableau que les cérémonies actuellement en usage dans l'Église catholique ne diffèrent pas essentiellement de celles qui se pratiquaient aux premiers âges chrétiens.

Ces cérémonies, l'Église elle-même les a prescrites. Elle tient à honorer les restes mortels de ses enfants: 1° parce que leurs corps ont été les temples de l'Esprit-Saint, et que le baptême les a consacrés; 2° parce

qu'ils ont été les membres vivants du corps mystique de Jésus-Christ; 3° parce qu'ils sont appelés à ressusciter un jour.

Pleine de ces pensées, elle a réglé dans le détail tout ce qui touche à l'ensevelissement des corps, voulant qu'il se fasse avec décence, avec piété, et que des prières soient dites à cette occasion, qui servent au soulagement des âmes qui leur furent unies.

Il y a dans la solennité des funérailles les devoirs des parents et les devoirs des pasteurs. Le malade vient de rendre le dernier soupir. Il ne faut point se hâter de lui fermer les yeux ni la bouche. Il ne faut point tout de suite le remuer ou le changer de place. Un certain intervalle de temps est nécessaire pour que la mort puisse être constatée, et quelquefois cette constatation est difficile. En attendant on pourrait la déterminer par des mesures imprudentes et précipitées, alors qu'elle ne serait pas encore survenue.

Quand on est assuré du décès, on habille le mort, on le couche sur un lit, le visage tourné vers le ciel, tenant en mains un objet pieux, tel qu'un crucifix, un chapelet. On place un crucifix sur une table à côté, avec un cierge allumé et un petit vase d'eau bénite accompagné d'un brin de laurier ou de tout autre arbuste. La croix indique que c'est par la mort du Sauveur que le défunt a été racheté et qu'elle est son unique espérance. Le cierge est le symbole de sa foi et fait voir qu'il est un fils de la lumière, que son âme est vivante, et que ce corps aujourd'hui inanimé ressuscitera un jour. L'eau bénite est répandue sur le mort par les personnes qui viennent le visiter. L'eau bénite a, par l'effet de la bénédiction

qu'elle a reçue, le pouvoir de chasser les démons et de soustraire à leur maligne influence les corps des défunts, auxquels ils peuvent nuire, alors même que les âmes qui les animaient les ont quittés. Des personnes pieuses veillent auprès du mort et prient pour lui.

L'heure des funérailles venue, on approche le corps de la porte de la maison. Mais il ne convient pas qu'il y soit seul, comme il arrive trop souvent, sans aucun signe religieux qui l'accompagne. Le crucifix et le cierge au moins le doivent suivre à cette nouvelle place. Cet isolement d'un corps dans un corridor, sans croix ni cierge, ni aucun symbole sacré, a quelque chose de triste, de désolant et qui sent l'abandon.

On doit faire observer ici qu'il ne faut rien mettre sur le cercueil autre que le drap mortuaire, à moins que le défunt ne soit ecclésiastique ou qu'il n'ait rempli certaines fonctions publiques qui lui donnent droit de porter jusque dans la mort les insignes de sa dignité.

« On n'y tolérera, disent les statuts du diocèse de Bordeaux, aucun indice de superstition, et moins encore des emblèmes maçonniques[1]. » Et comme les insignes des compagnons ressemblent beaucoup à ceux des francs-maçons, et que le compagnonnage n'est bien souvent qu'une des branches de la franc-maçonnerie, il est de la prudence d'écarter également, autant que possible, ces derniers insignes.

Mais que penser des couronnes de fleurs dont l'usage est devenu si fréquent de nos jours ? Je sais bien qu'on couvrait autrefois de fleurs les corps des

1. Statuts du diocèse de Bordeaux, n° 71.

martyrs et des personnes décédées en odeur de sainteté [1]. Je sais bien qu'on a toujours mis une couronne de fleurs blanches sur le cercueil d'un enfant, d'une jeune fille, d'une vierge chrétienne surtout, dont la vie pure a été un sujet d'édification pour sa famille et pour sa paroisse. Les fleurs dans cette occasion étaient un symbole de sainteté et d'innocence; elles signifiaient aussi, surtout si ces fleurs étaient des immortelles, l'immortalité de l'âme et la future résurrection du corps. Mais est-ce bien là aujourd'hui le sens de ces innombrables couronnes qui s'entassent sur les cercueils, sans distinction de personnes et sans relation aucune avec la vie qu'elles ont menée? Je ne le pense pas. Ce n'est à mon avis le plus souvent, sauf quelques honorables exceptions que je serais disposé à admettre, qu'une des manifestations si fréquentes de nos jours du faste et de l'orgueil.

Or ce n'est pas l'orgueil qui doit nous inspirer dans ces funèbres cérémonies, c'est plutôt l'humilité. Je lis dans un vieux Rituel ces mots : « L'état d'un mort étant un état d'humiliation et de pénitence, tout appareil et ornement extérieur ne lui convient pas [2]. »

En effet, si l'on considère que la mort est le châtiment du péché, que la plupart de ceux qu'on porte en terre, pour ne pas dire tous, sont des pécheurs, quelquefois même de grands pécheurs, on conviendra qu'il est peu convenable que l'on couvre de fleurs, que l'on pare de couronnes, hélas! souvent si peu méritées, des hommes, des femmes qui tremblent peut-être en ce moment devant le tribunal suprême. Relisez les

1. Abbé Pascal, *Dict. liturg.*, art. Funérailles.
2. Rit. de Toulon, t. I, page 596.

prières et les chants liturgiques de l'office des morts. Ils respirent partout l'humilité la plus profonde et le repentir le plus douloureux : *Miserere mei, Deus, Parce mihi, Domine*, etc.

Je ne voudrais pourtant pas priver des cœurs tendres et aimants de la satisfaction qu'ils trouvent à donner à ceux qu'ils ont affectionnés un dernier témoignage de leur estime et de leur amitié. Mais il faudrait alors éviter l'excès et animer d'une pensée chrétienne, à l'exemple de nos aïeux, cette pieuse manifestation de sentiments affectueux.

II. Aussitôt que la nouvelle du décès a été apportée à l'église, les cloches se font entendre. Elles ont reçu de leur bénédiction ou baptême cette mission sainte d'annoncer les trépas, afin que les Fidèles avertis prient pour les morts ; et plus l'heure de l'ensevelissement approche, plus leur sonnerie devient fréquente et éplorée en quelque sorte. Elles pressent les amis, les parents du défunt, de venir verser leurs prières et leurs larmes sur sa dépouille mortelle, d'unir au moins leur intention charitable à celle des prêtres qui vont célébrer les obsèques. Qu'un enterrement sans un son de cloche doit être une chose triste ! Ce silence de l'airain sacré indique bien l'insensibilité des cœurs à l'endroit du mort, l'isolement et l'abandon où l'a jeté son impiété.

Les prêtres dans les paroisses étendues des campagnes attendent d'ordinaire le convoi à la porte de l'église, où ils l'accueillent par des chants pieux. Mais dans les villes ils vont jusqu'à la maison mortuaire. C'est un témoignage d'honneur et d'estime qu'ils donnent au défunt. Après avoir béni, quelquefois même encensé le corps, ils en font ce qu'on

appelle *la levée*, et se rendent à l'église en chantant de saintes et touchantes supplications : *De profundis, Miserere*. Ces chants empreints d'une profonde tristesse, expression d'une âme qui tremble devant son juge et crie vers lui de l'abîme où l'ont plongée ses iniquités, ces chants laissent pourtant percer des sentiments de confiance en la divine miséricorde : *Quia apud Dominum misericordia et copiosa apud eum redemptio*[1].

La croix marche en tête du convoi funèbre. C'est en elle que le mort a mis son espérance. C'est elle qu'il a suivie durant sa vie, et c'est elle encore qui le doit conduire aux demeures éternelles. Des cierges sont allumés, symbole de la foi et de la charité du défunt, emblème d'une vie meilleure, et du jour glorieux de l'éternité qui vient de se lever pour lui.

Le mort a quitté sa demeure qu'il ne verra plus. Il parcourt le chemin qui conduit à l'église porté par des bras étrangers, heureux si durant sa vie, de son propre mouvement et par l'effet d'une volonté vraiment chrétienne, il a suivi fidèlement ce chemin !

On arrive à la porte du temple. Un temple, c'est l'image du ciel. Dieu y réside, et les reliques et les images des Saints s'y montrent sur les autels ou le long des murailles. Un chant joyeux est aussitôt entonné : *Subvenite sancti*. Les prêtres, oubliant en quelque sorte le corps qu'ils accompagnent, ne songent plus qu'à l'âme, à l'âme immortelle, au-devant de laquelle ils appellent les Saints, les Anges de Dieu, pour qu'ils la prennent, cette âme, dans leurs mains et la présentent au Très Haut.

1. Ps., CXXIX, 7

III. C'est par suite de ces pensées et par l'espérance de la gloire réservée au mort dans le ciel, que le corps du défunt est déposé à la place d'honneur, au milieu du temple, près du sanctuaire, sur une estrade, qui peut paraître un trône. Il a les pieds tournés vers l'autel ; et sa tête placée du côté de la porte, est censée se diriger encore vers l'autel. comme pour adresser une prière à Dieu dans la mort. Les corps des prêtres sont placés dans une situation inverse. Ils ont la tête du côté de l'autel faisant face au peuple, comme s'ils allaient encore lui parler.

Le chœur fait entendre alors, dans le chant du 1[er] nocturne des morts, les psaumes les plus propres à consoler les âmes et à faire naître en elles les plus douces espérances.

IV. Le saint sacrifice de la messe, si c'est le matin, suit d'ordinaire le chant du nocturne. C'est Jésus-Christ lui-même qui vient s'associer à la douleur commune, qui prend les prières des assistants et les offre à son Père, qui se fait suppliant lui-même, que dis-je ? qui se fait victime pour le pauvre décédé ; car c'est pour lui qu'est spécialement offerte la messe. Quel spectacle touchant ! Quelle sainte et rassérénante pensée !

Je comprends pourquoi les familles chrétiennes tiennent si fort à ce que le divin sacrifice soit offert en présence de leurs morts. Si elles ne peuvent l'obtenir le jour des funérailles, alors qu'elles se célèbrent le soir par exemple, elles s'empressent de le demander pour le jour le plus rapproché. Et c'est une consolation dont ne sont pas non plus privés les indigents parmi nous, l'administration des pompes

funèbres des paroisses de Bordeaux faisant dire à ses frais, pour eux, une messe dont on a soin d'annoncer à l'avance et l'heure et le jour. Cette coutume de faire célébrer la messe aux funérailles est très ancienne. Saint Augustin en fait mention au sujet des obsèques de sa mère [1].

V. Après la messe ou l'office a lieu l'*absoute* ou *absolution*. C'est en effet une prière que le célébrant d'abord adresse à Dieu pour le mort, et que le mort lui-même adresse à son tour au Très Haut, pour qu'il l'absolve de ses péchés et de la mort éternelle qu'ils lui ont méritée. *Libera me, Domine, de morte æterna.* Cet admirable répons est attribué à Maurice de Sully, évêque de Paris au XIIe siècle.

Rien de plus émouvant et de plus propre à inspirer une sainte terreur que ce chant du *Libera*. C'est la peinture vivante du Jugement dernier et de toutes les circonstances qui peuvent le rendre redoutable aux pauvres pécheurs.

C'est donc avec raison que le prêtre a fait précéder ces cris suppliants et éplorés du défunt d'une prière qui doit avoir pour effet de rendre ces supplications efficaces. Je me reprocherais de ne pas vous la faire connaître, en vous en donnant la traduction littérale :

« N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, Seigneur, parce qu'aucun homme ne sera justifié devant vous, qu'auparavant il n'ait obtenu la rémission de tous ses péchés. Nous vous en prions donc, que votre sentence de Juge n'écrase pas celui que

1. D. Aug., *Conf.*, XI : *Cum offerretur pro ea sacrificium jam juxta sepulcrum posto cadavere, priusquam deponeretur, sicut illis fieri solet.*

vous recommande la supplication de la foi chrétienne, mais qu'avec le secours de votre grâce, il mérite d'échapper à la vengeance divine, lui qui pendant sa vie a été marqué du sceau de la Sainte Trinité. Qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. *Amen.* »

QUARANTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Suite de l'absoute. — II. Accompagnement du corps et inhumation. — III. FUNÉRAILLES DES ENFANTS. — IV. Levée du corps. — V. Chants en allant à l'église. — VI. Chants et prières sur le corps. — VII. Accompagnement et inhumation. — VIII. Retour du clergé.

I. Le prêtre a prié pour le défunt en disant : *Non intres in judicium*, etc. Le défunt a prié pour lui-même en criant du fond de son cercueil : *Libera me*, etc. Le prêtre reprend la parole, et par des accents plaintifs il implore la miséricorde divine en invoquant chacune des personnes de la Sainte Trinité : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison.* « Seigneur, ayez pitié de nous; Christ, ayez pitié de nous; Seigneur, ayez pitié de nous. » Puis il annonce à haute voix le *Pater*, qu'il poursuit tout bas. Et pendant ce temps-là il asperge le corps avec l'eau bénite, afin de le purifier; il l'encense pour lui faire honneur et rappeler le parfum des vertus que le mort a pratiquées durant sa vie. Il termine l'absoute par des versets auxquels le chœur répond, et qui sont des souhaits de paix et de bonheur pour le défunt; et enfin il

récite une oraison touchante que je dois vous faire connaître :

« O Dieu, dont le propre est de toujours pardonner et faire miséricorde, nous vous supplions pour l'âme de votre serviteur (ou de votre servante) que vous avez aujourd'hui appelée de ce monde dans l'autre. Ne la livrez pas aux mains de son ennemi, et ne l'oubliez pas éternellement. Ordonnez plutôt qu'elle soit reçue par les anges et conduite par eux à la patrie céleste, au Paradis; afin qu'ayant espéré et cru en vous, elle ne subisse pas les peines de l'enfer, mais possède les joies éternelles. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.* »

II. L'office proprement dit est fini. On va porter le mort au lieu de la sépulture. A ce moment l'Église est saisie comme d'un transport joyeux : elle entonne un chant de triomphe et sur un mode éclatant :

« Que les Anges te conduisent en Paradis; qu'à ton arrivée les Martyrs te reçoivent et t'introduisent dans la cité sainte de Jérusalem. Que le chœur des Anges t'accueille, et qu'avec Lazare autrefois pauvre tu jouisses du repos éternel. »

Une antienne est annoncée, qui ne s'achèvera qu'après le cantique *Benedictus*, rayonnant de la plus douce espérance : *Ego sum*, etc. « Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, serait-il mort, vivra; et quiconque vit et croit en moi ne mourra pas éternellement. »

Le *Benedictus* que chante le clergé est une allusion continuelle à Jésus-Christ rédempteur du monde, lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, de ceux qui sont assis à l'ombre de la mort.

Arrivé au bord de la fosse, le prêtre asperge trois

fois le mort et l'encense trois fois, et redit à peu près les mêmes souhaits et les mêmes prières qu'il a dits à l'église. Il y ajoute un vœu qui comprend avec l'âme du défunt les âmes de tous les Fidèles trépassés.

« Que son âme et les âmes de tous les Fidèles défunts reposent en paix par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-il. »

Il jette une pelletée de terre sur le cercueil, et commence le *De profundis*, que le clergé récite à deux chœurs en s'en retournant et que clôt l'antienne *Si iniquitates* : « Si vous considérez nos iniquités, Seigneur, qui pourra tenir devant votre face ? »

III. FUNÉRAILLES DES ENFANTS. Tout est triste dans les funérailles des adultes à part quelques élans d'espérance où le sentiment de la joie se fait jour, provoquée par la vue anticipée du ciel entr'ouvert. Tout est joyeux dans les funérailles des enfants. Pas une plainte, pas un soupir, pas un signe de deuil. Les ornements du prêtre sont blancs, le drap mortuaire et la tenture de même couleur. Plus de ces chants lugubres où gronde la menace, où gémit la douleur, où pleure le repentir. Ces enfants, n'ayant pas atteint l'âge de raison, n'ont pu perdre la grâce de leur baptême, et le ciel, après leur décès, s'est aussitôt ouvert sur leur tête. Aussi l'Église n'a que des actions de grâce à rendre à Dieu pour eux. Que les parents de ces chères petites créatures se lamentent, que leur cœur soit déchiré par la douleur, cela se conçoit. *Rachel plorans filios suos noluit consolari quia non sunt.* Toutes les mères, même les plus chrétiennes, sont des Rachel en pareille circonstance, des Rachel inconsolables. Elles pleurent

le fruit de leurs entrailles que la mort cruelle vient de leur arracher. C'est la nature qui parle en elles, et la nature a bien ses droits, qu'il est difficile de lui contester, et souvent impossible de lui ravir complètement. Mais l'Église, elle est mère aussi, mère aussi tendre que n'importent quelles mères, mais elle est plus éclairée qu'elles. C'est pourquoi elle obéit non pas à la nature, mais à la grâce ; c'est avec l'œil de la grâce qu'elle regarde. Et quand aux clartés de la Foi elle voit ces petits enfants, encore tout rayonnants de la pureté baptismale, cueillis par la mort, plutôt que frappés, comme des lis blancs destinés à parfumer le Paradis, elle se rappelle les préférences touchantes de Jésus pour eux, les bénédictions qu'il répandait sur leurs têtes blondes, les tendres caresses dont il les couvrait ; elle se rappelle les paroles louangeuses qu'il disait à leur sujet, et comment il les proposait pour modèles à ses disciples : « Si vous ne devenez semblables à ces petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » « Le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent [1]. » Avec de telles pensées, avec de pareils souvenirs, l'Église peut-elle gémir, l'Église peut-elle se plaindre ? Ne doit-elle pas au contraire se réjouir du sort de ces charmantes créatures, à qui Dieu, *sans aucun mérite de leur part*, accorde le bonheur du ciel, avant qu'elles aient goûté des misères de la terre ? Que seraient devenus ces enfants ici-bas, si leur carrière s'était prolongée ? Que de maux ils auraient soufferts peut-être ! Que de tentations ils auraient subies ! Que de péchés peut-être ils auraient commis ! Leur salut éternel n'en aurait-il

1. Matth., XVIII, 3 ; XIX, 14.

pas été compromis, et au lieu d'être des anges dans le ciel, n'auraient-ils pas été plus tard des démons dans l'enfer?

Ces réflexions si vraies, si solides, les parents chrétiens eux-mêmes, après avoir, si vous le voulez, cédé aux exigences de la nature et répandu les larmes qu'il n'est pas toujours possible de retenir, ces réflexions, les parents chrétiens ne doivent-ils pas aussi les faire? Ah! ils y trouveront une immense consolation. Leurs enfants sont au ciel. Ils les y reverront un jour, embellis par tout ce que la gloire du Paradis aura pu leur ajouter de beauté et de charmes. Ces êtres chéris viendront un jour au-devant d'eux et les introduiront dans la cité des Saints, et se feront un honneur, un devoir de reconnaissance de les présenter à Dieu, comme les auteurs de leurs jours et comme les instruments de leur félicité éternelle.

Que dis-je? Dès maintenant ces jeunes élus de Dieu deviennent pour leurs familles d'utiles protecteurs. Ils prient pour leur père, pour leur mère, pour leurs frères et leurs sœurs. Il est peu de maisons, surtout si les enfants y sont nombreux, où Dieu n'ait pris sa part, parmi les plus petits d'ordinaire, afin d'accroître par eux le nombre de ses anges. C'est un bonheur pour ces maisons, un bonheur qu'elles n'apprécient pas le plus souvent, qu'elles ne connaissent pas. Un jour elles verront, non sans étonnement, ce qu'elles ont dû à ces enfants chéris, à ces Joseph, dont la mort leur avait été si amère; à ces Joseph envoyés devant eux dans cette terre où tous les biens abondent, du sein de laquelle ils ont secouru et alimenté leurs familles.

Donc, chers parents, qui pleurez ces petits êtres, si tôt ravis à votre amour, ne vous désolez pas comme ceux qui n'ont pas d'espérances. La vôtre est certaine et ne peut vous tromper [1].

IV. La levée du corps se fait pour les enfants comme pour les adultes. Le prêtre, revêtu du surplis et de l'étole blanche, se présente à la maison mortuaire, précédé de la croix qu'on porte sans bâton, pour montrer que celui dont on va faire la sépulture est mort avant d'avoir combattu sous cet étendard, et peut-être aussi pour signifier que sa vie a été écourtée. L'eau bénite que le célébrant jette sur le corps n'est point en cette circonstance un symbole de purification, mais plutôt un signe de pureté et d'innocence.

Sit nomen Domini benedictum, dit le prêtre, et il récite de concert avec le clergé le psaume *Laudate, pueri, Dominum*, qui ne saurait mieux convenir à la situation. « Qui est semblable à notre Dieu, qui habite au haut des cieux, et qui regarde ce qui est humble au ciel et sur la terre?

« Relevant de terre l'indigent, et retirant le pauvre de dessus le fumier

« Pour le faire asseoir avec les princes, avec les princes de son peuple? »

V. Suivent d'autres psaumes que l'on chante en se rendant à l'église et après y être arrivé, et dans lesquels est louée la fidélité aux ordres de Dieu, *Beati immaculati in via*, l'innocence de la vie, la pureté, nécessaire à ceux qui prétendent entrer dans les demeures éternelles, *Domini est terra*, etc.

1. Thess., IV, 13; Rom., V, 5.

VI. Le corps ayant été mis à la place accoutumée, c'est-à-dire au milieu de l'église, vis-à-vis de l'autel, le prêtre chante : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison*, et annonce le *Pater*, pendant la récitation duquel il asperge trois fois le corps avec l'eau bénite. Puis, après avoir terminé le *Pater* à haute voix, il chante sous forme de verset : *Me autem propter innocentiam suscepisti*, « Vous m'avez pris à cause de mon innocence ». Le chœur répond : *Et confirmasti me in conspectu tuo in æternum*, « Et vous m'avez établi en votre présence pour l'éternité. »

« Prions, dit le célébrant. Dieu très puissant et très doux, qui accordez sur-le-champ la vie éternelle à tous les petits enfants qui ont pris une nouvelle naissance dans les eaux du baptême, et cela, au moment où ils quittent cette terre, et sans aucun mérite de leur part, faites, Seigneur, nous vous en supplions, que par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, et de tous les saints, nous vous servions ici-bas avec des cœurs purs, et que nous soyons toujours réunis éternellement à ces bienheureux petits enfants dans le Paradis. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.* »

VII. C'est ici que se place la messe, si on la dit. Mais ce n'est jamais une messe de *Requiem*. On dit la messe du jour, ou bien, si la rubrique le permet, une messe votive, des Anges par exemple, ou de la Sainte-Trinité. La messe est basse ou chantée.

Après la messe, on porte le corps au cimetière, en chantant, comme on l'a fait jusqu'ici, des hymmes de louange : *Laudate Dominum, de cœlis* et autres psaumes semblables, empruntés aux Laudes de l'office canonial. Ces psaumes sont suivis de l'antienne qui a été

déjà annoncée au départ : *Juvenes et virgines.* « Jeunes gens et jeunes filles, vieillards et jeunes hommes, louez le nom du Seigneur. »

De tels chants sont tout à fait exclusifs des lamentations et des larmes. Et cependant le célébrant invoque, comme pour les adultes, la miséricorde divine, en s'adressant aux trois personnes augustes de la Trinité : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison.* N'est-ce pas en effet à la miséricorde de Dieu que tous, adultes et enfants, doivent la félicité éternelle qu'il plaît au Seignenr de leur accorder? C'est pour l'implorer, cette miséricorde, que le prêtre récite le *Pater,* après lequel il chante : *Sinite parvulos venire ad me*, et le chœur répond : *Talium est enim regnum cœlorum*, « Laissez venir à moi les petits enfants. Car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. »

Dans l'oraison qui suit le célébrant demande à Dieu, auteur de toute pureté, d'user envers nous de la même miséricorde dont il a usé envers celui qu'on ensevelit, et de nous admettre par les mérites de la Passion, et par l'intercession de la Très Sainte Vierge et des Saints, dans le royaume de la félicité éternelle. Il asperge ensuite et encense successivement trois fois le petit corps et trois fois la fosse où l'on va l'ensevelir.

VIII. La cérémonie est finie, mais l'action de grâce se poursuit. En se retirant, le clergé récite le cantique des trois jeunes Hébreux dans la fournaise, *Benedicite, omnia opera Domini Domino*, ce cantique admirable qui n'est qu'une bénédiction continue à l'égard de Dieu, une invitation à toutes les créatures, animées et inanimées, à le bénir, à le louer. Il se termine par l'an-

tienne suivante : « Bénissez le Seigneur, ô vous tous les élus, celébrez des jours de joie et confessez son saint nom. »

« Que le Seigneur soit avec vous », dit enfin le célébrant, et après que les clercs ont répondu : « Et avec votre esprit », il dit l'oraison suivante qui termine l'office, et nous met sous la garde des Anges, parmi lesquels l'enfant vient d'être reçu :

« O Dieu, qui disposez et réglez avec un ordre admirable les ministères des Anges et des hommes, accordez-nous dans votre miséricorde que ceux qui vous servent constamment dans le ciel défendent notre vie sur la terre. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.* »

Si les Fidèles, qui assistent à ces touchantes cérémonies, comprenaient les prières qui s'y font et en saisissaient le sens divin, quelle consolation, quelle édification, et quel accroissement d'*espérance* et de foi n'en rapporteraient-ils pas?

QUARANTE-UNIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Cimetières. Étymologie. — II. Catacombes. — III. Sépultures dans les églises. Cimetières autour des églises. — IV. Bénédiction des cimetières. Respect qui leur est dû. — V. Croix. Mausolées. Épitaphes ou inscriptions.

I. Dans nos précédentes instructions, mes Frères, nous avons étudié les prières qui se font à l'ensevelissement de nos morts. Nous avons suivi d'un regard attentif et d'un cœur ému les cérémonies qui y pré-

sident. Nous avons conduit nos pauvres défunts jusqu'au cimetière, leur dernière demeure ici-bas. Disons quelques mots des cimetières eux-mêmes.

Les Grecs et les Romains brûlaient les cadavres et en conservaient les cendres dans des urnes qu'ils confiaient à des mausolées, s'élevant au milieu des champs ou bordant les voies publiques. Les Égyptiens les embaumaient soigneusement et les couvraient de bandelettes, de manière à les soustraire à la corruption et à leur faire traverser les siècles. On conserve encore aujourd'hui un grand nombre de ces momies dans nos Musées publics.

L'Église, à l'exemple des Patriarches, a crû devoir se conformer par rapport aux corps de ses défunts à cette parole que Dieu dit à l'homme, après sa faute : *Pulvis es et in pulverem reverteris*[1], « Tu es poussière, et tu retourneras en poussière. » Elle a rendu à la terre ce qui est venu de la terre. La crémation, que quelques-uns voudraient aujourd'hui faire revivre parmi nous, lui répugne, comme étant un moyen violent et brutal de destruction d'une œuvre sortie des mains de Dieu. Elle aime mieux s'en remettre à l'action lente et paisible des éléments pour la dissolution de ces corps que le baptême a sanctifiés et qu'habita l'Esprit-Saint. Elle les réunit dans un champ commun qu'elle nomme *cimetière, cœmeterium*, en grec χοεμητήριον, dortoir. La mort en effet, aux yeux de la Foi, c'est un sommeil, un sommeil passager d'où la résurrection nous fera sortir un jour. Les livres saints emploient souvent cette expression adoucie pour désigner la mort. « Ceux qui dorment

1. Gen., III, 19.

dans la poussière de la terre s'éveilleront, » dit Daniel[1].

II. Aux premiers siècles de l'Église, durant les persécutions, à Rome surtout, les chrétiens ne pouvant se créer des cimetières à eux, à ciel ouvert, enterrèrent leurs morts dans des souterrains appelés *catacombes*. C'étaient de vastes carrières creusées par les chrétiens eux-mêmes, selon l'opinion de plusieurs, dans lesquelles ils pratiquaient jusqu'à deux et trois rangs de niches où les corps étaient déposés. Des chambres spacieuses s'ouvraient de distance en distance, destinées à recevoir les fidèles qui s'y rendaient secrètement aux jours de fêtes pour assister aux saints mystères.

C'était là qu'on enterrait les martyrs, sur les restes sacrés desquels les prêtres offraient le saint sacrifice, ainsi que nous l'avons dit ailleurs.

III. Quand les persécutions eurent cessé et que l'Église fut devenue libre, des cimetières furent établis pour recevoir les dépouilles des Fidèles. Mais on doit remarquer qu'en souvenir des catacombes où le cimetière se confondait avec l'église et ne faisait qu'un avec elle, les cimetières ont été longtemps placés autour des églises. Ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle que par mesure hygiénique on a commencé à les en éloigner. Bien plus, il y a eu dans tous les temps de la part des chrétiens une tendance à ensevelir leurs morts dans les églises elles-mêmes. La sainteté du lieu, la présence du corps vénéré d'un patron illustre de ces églises, attiraient dans leur sein un grand nombre de hauts personnages qui sollicitaient la faveur d'y être enterrés. C'est ainsi

1. Dan., XII, 2.

qu'on a retrouvé, dans cette insigne basilique de Saint-Seurin, de nombreux tombeaux gallo-romains, et dont la matière, un fort beau marbre, et les ornements, de très riches sculptures, accusent la noble origine. Cette église, du reste, comme bien d'autres, est toute pavée de sépulcres, et ce n'est qu'à leur accumulation successive qu'est dû sans doute l'exhaussement du sol bien au-dessus du niveau primitif. Divers conciles et divers souverains se sont élevés contre cet usage d'enterrer les morts dans les églises. Cet usage pourtant s'est maintenu en faveur des princes, des évêques, et de quelques prêtres notables. Ainsi l'abbaye de Saint-Denis a été longtemps consacrée à la sépulture des rois de France. Aujourd'hui nul ne peut être enseveli dans une église sans l'autorisation spéciale du gouvernement.

Les alentours de l'église Saint-Seurin formaient autrefois un vaste cimetière qui servait à l'ensevelissement non seulement d'une partie des habitants de Bordeaux, mais encore d'un grand nombre d'étrangers qui désiraient y être reçus. Charlemagne y fit déposer les restes glorieux de plusieurs de ses chevaliers tués à Roncevaux. C'est le sujet d'un des vitraux de l'église. Du reste, ce cimetière était si célèbre, que sa bénédiction a donné lieu à la légende suivante, retracée aussi sur ledit vitrail. Plusieurs évêques de la contrée étant assemblés pour bénir le cimetière, comme ils s'en renvoyaient, par modestie, l'honneur l'un à l'autre, Jésus-Christ apparut au milieu d'eux et bénit lui-même ce cimetière.

En plaçant les cimetières autour de ses temples, soit dans les villes, soit dans les villages, l'Église a obéi

aux pensées de la foi. Elle a cru que nulle part les corps de ses enfants ne reposeraient plus sûrement et plus paisiblement qu'auprès de Jésus-Christ lui-même présent dans ses temples, sous la garde des Anges qui les habitent et des Saints dont les images et les reliques y résident. Elle a pensé d'un autre côté que la vue des tombes à travers lesquelles ils devraient passer les dimanches et les fêtes pour se rendre à l'église, ferait sur les vivants une impression salutaire; qu'ils songeraient que bientôt peut-être eux aussi seraient à ces mêmes places où sont leurs aïeux, et que pour leur être réunis dans le ciel ils devaient vivre saintement comme eux sur la terre. Au sortir des églises ou avant d'y entrer, la foule des Fidèles se répandait dans le champ funèbre. Là chacun reconnaissait les siens et s'agenouillant sur leur tombe adressait à Dieu une prière pour le repos de leurs âmes. Aujourd'hui que les cimetières ont été relégués loin des églises, on entre dans le lieu saint, on en sort sans que rien vous rappelle le souvenir des défunts.

Les vivants et les morts ont donc également perdu à ce déplacement des cimetières. Je parle au point de vue moral et religieux. Sous le rapport hygiénique, il se peut que les villes et les gros villages y aient gagné. Mais cette mesure, dont nous ne voulons pas contester la sagesse et l'opportunité, devait-elle être appliquée aux plus petits hameaux? Avec certaines précautions d'orientation et d'entretien ne pouvait-on pas obvier aux inconvénients, et laisser les morts à leur ancien asile, tout en sauvegardant la santé des vivants?

De ce déplacement est résulté un autre désavan-

tage dont la sainteté des églises et le calme nécessaire à la prière publique ont eu à souffrir. Les cimetières étaient clos de murailles. Les actes bruyants de la vie civile étaient interdits dans leur enceinte, telles que foires, marchés, assemblées profanes. Ils formaient autour du lieu saint comme une zone de recueillement et de respect. Ces cimetières ayant été supprimés, on en a fait partout des places publiques, ouvertes aux marchands, aux bateleurs, aux chariots, aux voitures, à toute espèce d'animaux. Le bruit, la poussière, les cris, les blasphèmes quelquefois, se sont rapprochés de l'église et y ont pénétré par toutes ses ouvertures. L'enseignement pastoral, la prédication évangélique, la célébration des saints mystères ont dès lors manqué du silence et de la paix qui leur sont indispensables.

On a bien, dans les villes surtout, essayé d'atténuer cet inconvénient. Des ceintures, le plus souvent trop étroites, de gazon et d'arbustes ont été établies autour des églises, sous le nom de *squares*. Ornement quelque peu profane, mais en somme palliatif impuissant et qui ne soustrait pas nos temples à l'agitation du dehors et au tumulte mondain qui les a malheureusement envahis !

IV. Quelle que soit leur situation, près des églises ou au loin, les cimetières doivent toujours être bénits, et c'est par l'évêque que cette bénédiction doit être faite, ou par un prêtre délégué à cet effet. Cette cérémonie est très solennelle, surtout si elle est accomplie par l'évêque. Elle a beaucoup de rapport avec la consécration des églises, dont les cimetières d'ailleurs étaient autrefois une dépendance nécessaire. Un cimetière est profané par les mêmes

causes qui profanent une église et a besoin d'être réconcilié comme elle. Et si le cimetière est contigu à l'église, la profanation de l'église entraine la profanation du cimetière. Preuve nouvelle que les deux ne faisaient autrefois qu'un.

Le plus grand respect est dû aux cimetières, soit à cause de la bénédiction dont ils ont été l'objet, soit à cause de leur destination sacrée. C'est là que réside la poussière des générations chrétiennes, de ces générations tant de fois bénies, tant de fois consacrées par la religion ; c'est là que nous reposerons nous-mêmes un jour. C'est de là qu'à la voix de l'ange et au son de la trompette du jour suprême, nous nous lèverons pour aller au-devant de celui qui viendra nous juger.

V. Une croix doit s'élever au centre de tout cimetière, étendant son ombre tutélaire sur le champ des morts tout entier, et offrant à ceux qui dorment auprès d'elle l'espérance de l'éternelle rédemption. Il est même à souhaiter que chaque tombe ait sa croix particulière. C'est un signe que celui qui est couché sous ce tertre a été chrétien et qu'il attend avec confiance la résurrection future. Une simple croix de bois, que dis-je, deux rameaux bruts croisés suffisent à la tombe du pauvre. L'Église a fait sur cette tombe les mêmes prières que sur celle des rois. Elle n'a qu'un rite pour tous, pour tous qu'un même sacrifice.

Quelquefois des mausolées sont construits au-dessus des restes des défunts. C'est une des manifestations ordinaires du respect pour la cendre des morts, un témoignage d'amour ou de reconnaissance. On ne saurait en condamner l'usage, à moins que

l'excès ne le corrompe, et qu'il ne devienne un moyen d'étaler un faste orgueilleux et d'insulter en quelque sorte à la mort elle-même. Ces superbes monuments, dit saint Augustin, sont plutôt un soulagement pour la douleur des vivants qu'un secours pour la détresse des morts. C'est une bonne pensée et une heureuse inspiration que de ménager dans ces édifices funèbres des chapelles mortuaires, où s'offre le sacrifice de la messe pour les âmes de ceux dont elles renferment la dépouille.

Les mausolées et les pierres tombales portent souvent des inscriptions ou épitaphes. Le but de ces inscriptions, louables assurément, est de perpétuer la mémoire des morts, de rappeler leurs belles actions, et de proposer leurs vertus pour modèle. Mais encore faut-il que ces épitaphes soient sincères et non point inspirées par la flatterie, que la vie dont elles retracent le souvenir ait été exemplaire et de tout point chrétienne.

A part certaines personnalités éminentes dont les œuvres ont jeté un grand éclat, ou dont les vertus, quoique plus modestes, méritent qu'on en garde soigneusement la mémoire, les épitaphes apposées aux tombeaux chrétiens doivent être simples, brèves, et renfermer toujours une pensée de foi.

Les catacombes de Rome en offrent de précieux modèles. Ces épitaphes primitives consistent le plus souvent dans l'énoncé du nom, de l'âge du défunt, et se terminent presque invariablement par ces mots *in pace*, ou *requiescit in pace*. « En paix, il (ou elle) repose en paix. » Le monogramme du Christ les accompagne d'ordinaire.

Quelquefois c'est une prière des vivants pour les

morts : *Deus refrigeret spiritum tuum,* « Que Dieu rafraîchisse ton esprit. » *Te in pace Christus faciat,* « Que le Christ te mette en paix. » D'autres fois c'est que prière au mort lui-même : « Prie pour nous, afin une nous soyons sauvés. »

D'autres épitaphes font allusion à la vie éternelle pour laquelle un jour le défunt s'éveillera. Il dort en attendant : « Victoria dort. » « Saturnina dort en paix. » « Maesia, tu vis en Dieu. » « Dioscore, tu vis éternellement. » Cette vie éternelle, les morts, objet de ces dernières épitaphes, l'ont déjà atteinte. « En Dieu » portent d'autres tombes, sans rien plus, *in Deo*[1].

Hélas! dans bien des endroits les cimetières ne sont plus ce qu'ils furent jadis. Depuis qu'ils sont devenus la propriété des communes, que l'Église n'a plus sur eux que des droits restreints que chaque jour tend à diminuer, les cimetières ne sont plus une terre exclusivement sainte. On y ensevelit pêle-mêle et sans distinction le croyant et l'incroyant, le catholique pieux qui a reçu les secours de la religion et le libre penseur impie qui les a repoussés. Dans bien des lieux on n'est plus sûr que le cimetière n'ait pas été profané, et l'on en est réduit à bénir chaque fosse en particulier. Bien qu'en certaines villes on ait enlevé la croix commune qui ombrageait le cimetière, elle subsiste pourtant encore presque partout avec les croix particulières. Dieu veuille qu'avec les progrès chaque jour croissants de l'impiété elles ne disparaissent pas les unes et les autres! Cela s'est vu dans d'autres temps. Qui croirait par exemple en

1. Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne,* passim.

voyant la multitude de croix qui pare notre beau cimetière de la Chartreuse à Bordeaux, qui croirait que cette vaste nécropole qui date de la Révolution était arrivée jusqu'en 1813, sans posséder une seule croix? A cette époque mourut dans notre ville un prêtre éminent du nom de Lacroix. On profita de l'occasion que fournissait ce nom pour élever sur la tombe du saint prêtre une croix tout à fait disproportionnée par sa grandeur avec le monument qu'elle couronnait. Cette hardiesse réussit, et d'autres croix s'élevèrent partout sur les nouvelles tombes, et une croix monumentale fut placée au milieu du cimetière[1].

Prions Dieu, mes Frères, pour que ces temps malheureux ne reviennent pas et que tous nous puissions un jour reposer en paix à l'ombre de la croix qui nous a rachetés. *Amen.*

QUARANTE-DEUXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Processions. Étymologie. Origine. — II. Signification et but. — III. Ordre et prières. — IV. Processions générales et obligatoires. Du dimanche avant la messe. Des Rameaux. Du jeudi saint, du vendredi saint, du samedi saint. — V. De la Purification, de l'Ascension.

I. Les processions occupent un rang distingué dans les solennités de l'Église. *Procession*, du mot *procedere*, marcher, s'avancer, indique une démarche lente, grave et majestueuse, telle que celle du clergé et du peuple accomplissant une fonction religieuse. Les

1. Abbé Gaussens, *Éloges* : Éloge de M. Lacroix. Notes.

processions sont dans la nature de l'homme qui aime le mouvement, et qui, dans l'expression de ses sentiments envers Dieu, éprouve le besoin de s'associer tous les êtres qui l'entourent. Les processions, en effet, se font le plus souvent en dehors des temples, dans les rues, sur les places publiques ou à travers les champs. Qu'il ait à exprimer à Dieu son amour, à implorer ses miséricordes, ou à le remercier de ses bontés, l'homme ne se contient plus dans l'enceinte des édifices sacrés, il se répand au dehors, et dit ses hymnes joyeux ou ses chants plaintifs à toute la nature, au ciel et à la terrre.

L'origine des processions remonte à l'antiquité la plus reculée, à Noé allant, au sortir de l'Arche, avec ses enfants, offrir un holocauste au Seigneur; au peuple hébreu suivant l'Arche d'alliance dans ses marches et contremarches à travers le désert; à Josué traversant le Jourdain avec Israël ou faisant sept fois le tour de la ville de Jéricho au son des trompettes; aux diverses translations de l'Arche sainte sous David et Salomon; à l'entrée triomphante du Sauveur à Jérusalem, au milieu des cris de la foule et des enfants : « Gloire au Fils de David! »

Fidèles à ces traditions, les chrétiens des premiers siècles firent aussi des processions, d'abord dans les catacombes, avec timidité et précautions, ensuite avec plus de pompe et de solennité, quand des jours meilleurs se furent levés et que la paix eut été rendue à l'Église. Elles n'ont pas cessé depuis, et sont devenues, malgré les difficultés, les oppositions qu'elles ont parfois rencontrées, une des plus belles parties du culte catholique. Quand on n'a pas pu les faire extérieurement, on les a faites dans l'intérieur des

églises; c'est malheureusement le cas d'un grand nombre de paroisses aujourd'hui, en France, particulièrement dans les villes.

II. Les processions sont un hommage public, solennel au Très Haut. Clergé et peuple, hommes, femmes, enfants, vieillards, et autrefois, princes, magistrats, armée, tous se réunissaient pour proclamer à ciel ouvert, en présence de la création émue, la gloire de Dieu, ses grandeurs, ses bienfaits.

Quel spectacle édifiant, et qu'il était propre à ranimer la foi, à réveiller la piété dans les âmes les plus tièdes et les plus indifférentes !

Les processions nous rappellent que *nous sommes voyageurs sur la terre*, et que notre vie doit être une marche constante vers le ciel notre patrie. Elles sortent du sanctuaire, figure du ciel, et y retournent, après avoir accompli leur évolution, toujours courte d'espace et de durée, symbole de la brièveté de notre vie. La croix marche en tête des processions. La croix, c'est notre étendard que nous devons toujours suivre; et Jésus-Christ qu'elle offre à nos regards est notre guide auquel nous devons toujours nous attacher. N'est-il pas, ainsi qu'il l'a dit lui-même, la voie, la vérité et la vie [1] : la voie par laquelle nous devons marcher, la vérité dont la lumière éclaire nos pas, et la vie où nous espérons parvenir?

Les processions rappellent encore les divers voyages de Notre-Seigneur dans la Judée et la Galilée.

Elles ont pour objet quelquefois d'obtenir quelque faveur importante, de détourner certains fléaux, d'apaiser la colère divine, que nos crimes irritent sans

1. Joan., XIV, 6.

cesse, ou bien de remercier Dieu pour quelque grande grâce obtenue. Elles sont, selon les circonstances qui les provoquent ou le but qu'elles se proposent, pleines de joie et d'éclat, ou bien empreintes de tristesse et de deuil; les unes se déployant à travers les rues et les chemins jonchés de fleurs, entre les maisons et les édifices publics tapissés des plus riches étoffes, au chant des hymnes d'allégresse, au bruit des instruments de musique, et quelquefois au grondement joyeux du canon, comme aux fêtes du Saint Sacrement; les autres se déployant avec un appareil lugubre et de pénitence, avec des voix gémissantes, des chants plaintifs, comme celles qui se font aux jours des Rogations, celles qui ont pour objet d'obtenir la pluie, la sérénité, la salubrité de l'air, la cessation de la peste ou de quelque autre calamité publique. C'est dans des processions pareilles que l'on a vu les Charles Borromée à Milan, les Belzunce à Marseille, parcourant nu-pieds et la corde au cou les rues de leurs villes décimées par la maladie.

III. L'ordre le plus parfait doit présider au développement et à la marche des processions. Cet ordre qui assigne à chacun sa place, dans ces solennités religieuses, selon son âge, son sexe, ses fonctions sociales, est même une leçon que l'Église donne aux Fidèles, leur apprenant par là à respecter la hiérarchie et à garder dans leurs rapports avec leurs semblables le rang que la Providence leur a départi. L'Église fut toujours, selon la parole d'un écrivain protestant, la plus grande école de respect qu'il y ait au monde [1].

1. M. Guizot.

La croix, ainsi que nous l'avons dit, marche la première. C'est le signe libérateur des hommes, dont la vue nous doit remplir de confiance et mettre en fuite nos ennemis [1]. Deux cierges allumés aux deux côtés de la croix, d'abord pour honorer ce signe auguste de notre rédemption, et pour nous rappeler que Jésus-Christ est pour nous non seulement la voie, mais encore la lumière, et que partout où il apparaît les ténèbres sont dissipées et l'erreur écartée.

A la croix se joignent souvent les bannières de la Sainte Vierge et des Saints, parce qu'en marchant sur les traces de Jésus-Christ, nous devons aussi marcher sur les traces des Saints qui ont été ses imitateurs. *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi*, « Soyez mes imitateurs, dit saint Paul, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ [2]. »

Les cloches saluent de leurs harmonieux carillons le départ, la marche et le retour des processions. Les cloches sont les trompettes de l'Église qui nous animent au combat et célèbrent l'armée chrétienne, laquelle ne ressemble jamais mieux à une armée rangée en bataille que lorsqu'elle se déroule en bon ordre et marche d'un pas ferme sous la conduite de ses chefs, dans nos processions : *Terribilis ut castrorum acies ordinata* [3].

On marche deux à deux en signe d'union et de charité, et aussi pour réciter alternativement les psaumes et prières d'usage. Une procession ne doit jamais être une simple promenade, oisive et désœuvrée. Il faut y chanter ou prier.

1. *Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus.* Ps., LXVII, 1.
2. Phil., III, 17.
3. Cant., VI, 3.

Les petits, les moins élevés en dignité, s'avancent les premiers, les enfants, les femmes, puis les confréries laïques, les ordres religieux, et enfin le clergé paroissial et le pasteur représentant Jésus-Christ, et comme lui menant devant soi son troupeau et ne le perdant pas de vue. Les laïques, les hommes viennent après d'ordinaire, les notables immédiatement à la suite du clergé. Cet ordre, du reste, n'a rien d'absolu. Il se modifie souvent suivant les lieux et les usages.

Mais quel que soit l'ordre adopté, il n'est pas d'un bon chrétien, d'un bon catholique, de se dérober à ces pieuses solennités et de s'exclure volontairement des processions. C'est rompre avec les traditions les plus respectables de l'Église, c'est se priver des grâces particulières attachées à ces cérémonies, lesquelles sont pour tout le monde, pour le riche aussi bien que pour le pauvre, pour les grands aussi bien que pour les petits. Aux yeux de la foi, du reste, il n'y eut jamais de catégorie. Dieu et l'Église ne voient dans les fidèles, quels qu'ils soient, que des frères et des enfants.

Quant aux prières que l'on dit aux processions, quant aux chants qu'on y exécute, les unes et les autres varient selon la nature et le caractère de la cérémonie. Nous en dirons quelque chose en parlant de chaque procession en particulier.

IV. Il y a des processions qui se font généralement partout, qui sont en quelque sorte attachées aux fêtes qui les amènent et qui en font partie, des processions obligatoires. Il y en a qui ont un caractère privé et sont laissées à la discrétion des évêques qui se réservent le droit de les prescrire dans leurs dio-

cèses ou de les autoriser quand ils le jugent à propos, pour répondre à une nécessité publique, au besoin d'obtenir du ciel une grâce notable ou d'écarter un malheur imminent.

Du nombre des premières est la procession qui se fait tous les dimanches dans toutes les églises, avant la messe paroissiale. Nous en avons parlé en traitant des cérémonies préparatoires à la messe.

De ce nombre encore est la procession du dimanche des Rameaux. Le célébrant a béni solennellement les branches d'olivier ou de laurier qui doivent faire le plus bel ornement de la procession prochaine, en souvenir des palmes et du feuillage que les disciples jetaient sous les pieds de Jésus, à son entrée à Jérusalem. Bien qu'on soit déjà dans la semaine douloureuse, l'assemblée présente un air de joie et d'allégresse extraordinaire. Les enfants surtout s'y font remarquer par le rayonnement de leurs visages candides, autant que par les rameaux richement festonnés dont leurs petites mains sont chargées. La procession sort de l'église au chant du *Vexilla Regis*, et se représente bientôt à la porte principale qu'elle trouve fermée. Il faut que le célébrant avec ceux qui le suivent, par des hymnes suppliantes et en heurtant par trois fois la porte avec la bâton de la croix, demande qu'elle soit ouverte : symbole naïf et touchant de la difficulté qu'il y a à être admis au Paradis, dont la croix seule nous a ouvert l'entrée! Souvenir aussi de l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem et de son entrée plus triomphante encore dans le ciel!

Enfin, la porte ayant été ouverte, la procession rentre dans l'église et la messe de Pâques fleuries commence.

Les processions du jeudi saint, du vendredi saint, du samedi saint, font également partie de l'office du jour. Le jeudi saint on apporte le Saint Sacrement à la chapelle particulière, au tombeau qui lui a été préparé. Le vendredi saint on l'y va reprendre. Le samedi saint est marqué par deux processions : l'une revenant de la porte de l'église avec le feu nouveau qu'on y a allumé, l'autre allant aux fonts sacrés et en revenant après la bénédiction de l'eau baptismale, au chant répété des litanies des Saints.

La procession de la Purification de la Vierge, qu'on appelle aussi fête de la Chandeleur, se fait avec des cierges que chacun tient à la main. C'est la mise en action de ce verset du cantique sorti de la bouche et du cœur du vieillard Siméon, quand il eut pris Jésus enfant dans ses bras : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis suæ Israel*, « Mes yeux ont vu Celui qui doit être la lumière qui éclairera les nations et couvrira de gloire son peuple d'Israël. »

C'est dans cette fête de la Purification que les Fidèles ont coutume de faire bénir les cierges qui doivent servir chez eux soit pour l'administration des sacrements aux malades, soit pour écarter les malheurs qui pourraient les menacer en cas d'orage ou autre péril, quel qu'il puisse être. Cette destination et cet emploi ressortent visiblement des prières de l'Église dans cette bénédiction, ainsi que je vous l'ai fait observer ailleurs. « Nous vous supplions de bénir, de sanctifier ces cierges pour les usages des hommes, pour la santé de *leurs corps* et de leurs âmes, *soit sur terre, soit sur les flots*, etc.

La procession de l'Ascension se fait après la messe, et figure la marche des disciples allant au mont des

Oliviers d'où Jésus-Christ s'éleva dans les cieux, et s'en retournant à Jérusalem, après avoir reçu de leur divin Maître cette bénédiction suprême qui leur donnait l'assurance qu'ils iraient le rejoindre un jour au séjour de sa gloire. Aussi est-ce par un chant de triomphe que se termine la cérémonie, par le chant du *Te Deum. Amen.*

QUARANTE-TROISIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Procession de l'Assomption. — II. Du Saint-Sacrement. — III. Des Rogations et de Saint-Marc. — IV. Processions particulières et facultatives : pour demander la pluie, le beau temps, pour écarter les orages ; en temps de mortalité et de peste, de disette ou de famine ; en temps de guerre. — V. Réflexions.

I. C'est par suite de ce qu'on appelle le vœu de Louis XIII, et de la consécration qu'il fit de son royaume à la Très Sainte Vierge qu'a lieu tous les ans la procession de l'Assomption. Le décret que rendit en cette occasion le pieux monarque est trop beau, trop empreint d'une foi vive et d'une douce confiance en Marie, pour que nous ne le citions pas ici.

« Prenant la bienheureuse et glorieuse Vierge pour patronne spéciale de notre royaume, nous lui dédions et consacrons d'une manière toute particulière Nous, notre sceptre, notre couronne et tous nos sujets. Et de peur que le souvenir de cette consécration ne se perde parmi nos descendants, nous ordonnons qu'après les vêpres de la fête de l'Assomp-

tion une procession soit faite avec la plus grande pompe possible dans toutes les églises de notre domination, soit cathédrales, soit paroissiales ou conventuelles de chaque cité et de chaque hameau, prescrivant de plus que les cours souveraines et les principales autorités des lieux assistent à ladite procession. Que les évêques avertissent aussi tous nos peuples d'avoir pour la bienheureuse Vierge un amour particulier, et d'implorer en ce jour solennel son auguste protection, afin qu'appuyé sur le bras d'une si puissante patronne, notre royaume soit à l'abri des embûches de nos ennemis, et jouisse des douceurs d'une longue paix ; et que le Dieu très bon et très puissant y soit honoré avec tant de piété, que Nous et tous nos sujets nous tendions et arrivions enfin à l'heureuse fin pour laquelle nous avons été faits [1]. »

Ce décret, Anne d'Autriche, après la mort de Louis XIII, son époux, le confirma en sa qualité de régente; et les rois très chrétiens qui ont occupé depuis le trône, l'ont également renouvelé.

Qu'ajouter à ce magnifique monument de la piété de nos rois? — Rien, sinon des regrets, d'amers regrets que la France d'aujourd'hui, la France officielle, ait rejeté le patronage de Marie et ne veuille plus être sa cliente; que ce témoignage éclatant et solennel de notre dévouement à Marie, nous ne puissions plus le lui donner à ciel ouvert, au moins dans la plupart des villes? Quel beau spectacle offrait la France autrefois, en cette fête de l'Assomption, quand partout, dans les cités, dans les villages et jusque dans les

1. Brév. Rom. Supplément : *Pars æstiva.*

plus petits hameaux, flottait au vent la bannière de Marie, et que tous, peuple, clergé, magistrats, célébraient à travers les rues ou par les champs Celle qu'ils regardaient comme la patronne ou plutôt comme la Reine de la France! *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.* Ces beaux jours reviendront-ils jamais?

II. Vers le XI[e] siècle, des hérétiques, entre autres Béranger, archidiacre d'Angers, ayant émis des doutes touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'Église eut la pensée de protester contre ces hardiesses impies par l'institution d'une fête particulière en l'honneur du Très Saint Sacrement, qu'elle appela la fête du *très saint corps de Jésus* et que le langage populaire a nommée la *Fête-Dieu.* C'est pour cette fête surtout que l'Église a déployé toutes les magnificences de son culte et toutes les pompes de ses cérémonies. La procession, qui en est la partie la plus importante, a été particulièrement l'objet de ses attentions et de ses efforts. Elle a voulu faire un véritable triomphe à Jésus-Christ dans le Sacrement de son amour; elle a voulu proclamer hautement sa victoire sur l'hérésie, sur l'impiété, réparer les outrages qui lui sont faits journellement, même par des chrétiens, indignes de ce nom. Elle a voulu que, semblable à un Roi qui visite ses domaines et tient à voir de près ses sujets, Jésus-Christ parcourût les rues, longeât les maisons, les bénît par sa sainte présence, et répandît en passant, comme aux jours de sa vie mortelle, d'abondantes largesses et des bienfaits sans nombre sur tous ceux qui s'approcheraient de lui.

Quelle journée que celle-là, combien impatiemment attendue, surtout par les enfants, par les jeunes filles

qui faisaient par leur piété, par leur modestie, autant que par l'éclat et la blancheur de leurs vêtements, un des plus beaux ornements du solennel cortège ! Toute la cité était debout, occupée aux apprêts de la fête, ou recueillie dans une sainte attente. Les maisons étaient tapissées, les rues jonchées de verdure et de fleurs, les places publiques ornées de gracieux reposoirs. Le canon tonne, les instruments de musique jettent leurs notes dans les airs, les suaves cantiques des enfants se mêlent aux voix graves des prêtres. Qui a vu jamais, qui a pu jamais entendre ces choses, sans être profondément ému, sans tressaillir dans son âme, et sans que les larmes lui soient venues aux yeux?

Cette procession touchante du Saint Sacrement se fait encore dans quelques villes, et généralement dans les campagnes. Dans les grands centres elle est supprimée. Là Jésus-Christ est prisonnier dans ses temples. Mais la piété des Fidèles l'y va chercher. Elle tient à le consoler dans sa prison, à l'y honorer autant qu'il est en elle; et dans l'intérieur de nos églises, au jour du Très Saint Sacrement, on fait encore des processions, on dresse des reposoirs, et l'on accomplit dans une étroite enceinte ce qui se faisait autrefois dans la vaste étendue des villes, devenues ce jour-là de vrais temples. Dieu y perd sans doute en hommages publics, solennels; mais la piété, la vraie piété, y gagne peut-être en amour intime et en salutaires émotions.

III. L'an 474, saint Mamert était évêque de Vienne en Dauphiné. A cette époque, de grandes calamités désolaient la contrée : incendies, tremblements de terre, inondations, grêles et foudres, avec l'attente

d'un printemps sans fleurs, d'un été sans moissons, d'un automne sans fruits, et par suite d'une cruelle famine. Touché de tant de maux, qui affligeaient son peuple, l'évêque Mamert se tourna vers le ciel, que nous devons toujours implorer quand nous sommes malheureux. Il ordonna des prières publiques et les fixa aux trois jours qui précèdent l'Ascension. Ces jours mêmes devinrent des jours de jeûne et d'abstinence, et ces prières furent appelées les prières des *Rogations*. Les églises voisines les adoptèrent; elles se répandirent dans le reste de la France, passèrent en Espagne, en Italie, à Rome, où le pape Léon III les établit en 876; elles devinrent dès lors communes à l'Église universelle. On les appela *Litanies Mineures*, soit parce que la procession, en les chantant, se rendait à l'église de Sainte-Marie-Mineure, soit peut-être aussi pour les distinguer des *Litanies Majeures* qui eurent pour auteur le pape saint Grégoire, et dont nous allons parler.

Sous le pontificat de Pélage, l'an 589, une inondation telle fondit sur Rome, que les eaux s'élevèrent jusqu'au faîte du temple de Néron; elles laissèrent, en se retirant, un limon si infect et une si grande quantité de serpents, qu'il en résulta une horrible peste[1]. Saint Grégoire le Grand, qui succéda à Pélage, ordonna une procession solennelle, dans le but d'obtenir de Dieu la cessation du fléau. La peste disparut, en effet, et saint Grégoire prescrivit qu'en actions de grâce la procession aurait lieu tous les ans. Le second Concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 802, la fixa au 25 avril, fête de saint Marc; et cette procession

1. Paulus Monachus.

reçut le nom de *Litanies Majeures*, pour la distinguer des *Litanies Mineures*, et sans doute parce qu'elle avait été fondée par un grand pape.

Du reste, les mêmes prières se font au jour de Saint-Marc et aux jours des Rogations. La principale est celle qu'on appelle les *Litanies* ou les *Litanies des Saints*, parce que l'invocation des Saints y tient la principale place.

Litanies ou *Rogations* signifient la même chose, *prière*.

Les litanies ne sont autre chose que d'humbles supplications, avec des formes diverses, ayant pour but d'apaiser la colère de Dieu et d'obtenir ses miséricordes.

C'est à la Sainte-Trinité qu'on s'adresse d'abord : « Seigneur, ayez pitié de nous ; Christ, ayez pitié de nous ; Seigneur, ayez pitié de nous. » « Père, Fils, Saint-Esprit, ayez pitié de nous. » Puis on invoque la Sainte Vierge, les Anges, les Archanges, tous les ordres de la milice céleste ; et puis les Saints, saint Jean-Baptiste et saint Joseph en tête ; les Patriarches, les Prophètes ; les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, Docteurs, Anachorètes, Moines ; les Vierges, et enfin, sous une dénomination générale, tous les Saints et toutes les Saintes de Dieu.

N'est-ce pas une chose touchante que ce rapprochement, cet élan en quelque sorte de la terre vers le ciel ; que ces bras tendus des malheureux habitants de la terre vers les fortunés citoyens du ciel ; que ces voix plaintives, suppliantes des Frères d'ici-bas vers leurs Frères de là-haut, implorant avec instance l'aide de ceux-ci et le secours puissant de leurs prières? L'Église triomphante pourrait-elle

bien être insensible à cet appel de l'Église militante en faveur de ses enfants?

Mais la formule précatoire change : « Soyez-nous propice, pardonnez-nous, Seigneur. » « Soyez-nous propice, exaucez-nous, Seigneur. »

Alors se déroule une nomenclature ou série de maux, le péché en tête, auxquels est sujette la malheureuse humanité, la guerre, la peste, la famine, et dont l'Église conjure Dieu de délivrer ses fils. — *Libera nos, Domine;* et cela par tous les motifs les plus faits pour toucher le cœur de Jésus-Christ. « Par le mystère de votre incarnation, par votre naissance, par votre croix, par votre mort, votre résurrection, votre ascension, » etc.

Autre forme encore de prière. L'Église les épuise toutes, dans le désir ardent qu'elle a d'être exaucée. « Pécheurs que nous sommes, nous vous supplions, écoutez-nous. » Et là, nous demandons à Dieu diverses grâces particulières, pour nous, pour nos frères dont nous spécifions les diverses catégories, princes, peuples, prêtres, Pontife suprême, bienfaiteurs, parents, et âmes sorties de ce monde. L'Église n'oublie personne, ni morts, ni vivants. Mais elle insiste surtout pour la conservation des récoltes, se souvenant que ce fut là l'objet primitif de ses prières. *Ut fructus terræ dare et conservare digneris*, etc. Trois fois elle redit ce même verset, et à chaque *station* elle le répète aussi trois fois. C'est à l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché, source de toutes nos misères, c'est à l'Agneau de Dieu que par trois fois nous demandons de nous faire miséricorde. *Agnus Dei*, etc. Cette longue oraison se termine, comme elle a commencé, par l'invocation

de la Sainte-Trinité. *Kyrie eleison*, *Christe eleison*, *Kyrie eleison.*

Suit un psaume, le soixante-neuvième, et un grand nombre de versets, de répons et d'oraisons correspondant aux divers objets des prières qui composent les litanies.

IV. L'Église affectionne particulièrement cette formule suppliante. Elle l'emploie non seulement aux jours des Rogations et de Saint-Marc, mais encore dans toutes les cérémonies semblables qu'elle croit devoir prescrire pour des nécessités de circonstances; pour demander la pluie, le beau temps, pour conjurer les orages, pour écarter ou adoucir le fléau de la guerre, pour faire cesser la peste et les maladies épidémiques. Dans tous ces cas les processions qu'elle ordonne reproduisent les Litanies des Saints, auxquels viennent s'ajouter des psaumes, des oraisons appropriées au sujet.

V. Pourquoi faut-il que la plupart de ces prières, si belles, si bien choisies, si conformes à l'esprit évangélique, ne provoquent plus de la part d'un grand nombre de chrétiens, et même des meilleurs, qu'indifférence et froideur, et de la part des incrédules et des libres penseurs que mépris et dérision? Qui s'associe aujourd'hui aux prières des Rogations, qui prend part aux processions qui s'y rattachent, dans les villes et même dans les campagnes, où elles devraient, ce semble, offrir plus d'intérêt encore et exciter plus de sympathies? Les évêques, à qui certes ne manquent ni le zèle pour la gloire de Dieu, ni l'amour de leurs troupeaux, prescrivent-ils, à l'exemple de leurs prédécesseurs, des prières publiques pour les diverses nécessités que nous avons énumé-

rées? Hélas! ils craindraient, et avec raison, que leurs pieux appels ne fussent pas entendus, que les prêtres seuls y répondissent.

Que s'est-il donc passé, et d'où vient ce changement déplorable dans l'esprit et dans les habitudes des populations catholiques? Le voici : la science a fait quelques découvertes nouvelles. Elle a reconnu que les phénomènes naturels, à l'occasion desquels nous implorions le secours d'en haut, étaient le résultat de certaines lois invariables, selon elle, de certaines forces, inéluctables, à son avis. Mais ces découvertes dont notre siècle est si fier ont-elles changé quelque chose à la situation de Dieu par rapport au monde? A-t-il cessé pour cela d'être le Maître de la nature, comme il en est le Créateur? Dieu a-t-il donc abdiqué ses pouvoirs entre les mains de nos savants, et n'est-il plus qu'un monarque sans sceptre, qu'un roi fainéant sur le trône de son éternité? Si Dieu a fait les lois qui gouvernent le monde, s'il les maintient dans le cours ordinaire des choses, ne peut-il pas les modifier à notre avantage, dans certains cas particuliers, quand nous le lui demandons, avec instance, avec larmes, et quelquefois à hauts cris? Lui qui nous a faits, qui nous conserve, qui nous nourrit, qui nous a rachetés de son sang, lui qui est notre père, ne doit-il pas vouloir que ses enfants soient en rapport constant avec lui? Et quel moyen plus aisé, plus usuel d'entretenir ces rapports de tous les jours et de tous les instants, que de le prier de nous défendre contre les accidents de la nature, contre ces mêmes lois qu'il a établies pour nous, mais dont le jeu, s'il n'était dirigé par sa main paternelle, pourrait souvent nous nuire?

Or c'est là, mes Frères, le but de ces prières si sagement prescrites par l'Église, de nous tenir constamment sous la main et sous la dépendance de Dieu, et de nous forcer à solliciter ses bienfaits que du reste il désire nous accorder, autant que nous, nous souhaitons de les obtenir. Ne négligeons donc plus ces religieux exercices. Mêlons-nous-y de cœur et avec tout le zèle dont nous sommes capables. Notre présence à ces solennités, outre qu'elle est un sujet d'édification pour nos frères, sera aussi un hommage à la puissance et à la bonté de Dieu. *Amen.*

QUARANTE-QUATRIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Réflexions préliminaires. — II. Pèlerinages. Origine. — III. Analogie des pèlerinages avec la nature humaine. — IV. Les pèlerinages ont toujours fait partie de la Religion. — V. Pèlerinages aux Lieux saints, à Jérusalem; croisades. — VI. Pèlerinages aux tombeaux des saints, de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jacques de Compostelle, de saint Martin de Tours. — VII. Aux sanctuaires de Marie. — VIII. Prières liturgiques pour les pèlerinages.

I. Nous déplorions avec vous, mes Frères, dans notre dernière instruction, les funestes effets d'une vaine science, laquelle, en expliquant ou croyant expliquer les phénomènes de la nature, en a ôté le gouvernement à la sagesse divine et par là même a supprimé la Providence à notre égard. D'après elle, du moment que Dieu (à supposer qu'elle y croie) a établi des lois destinées à régir le monde, il s'est interdit le droit de les changer, de les modifier, même

d'en suspendre le cours, ne serait-ce que pour quelques instants et pour des cas particuliers.

Dès lors il devient inutile de le prier, de lui demander la plus légère dérogation aux lois physiques, la moindre atténuation de leurs effets, toujours inévitables; inutile de solliciter de sa bonté des pluies fécondes, des moissons abondantes, la préservation des champs à l'endroit des orages si souvent dévastateurs, de la grêle, de la gelée; la guérison de nos maladies. Plaintes vaines, supplications superflues! Dieu est sourd à nos vœux, et la nature, marâtre, sauvage et cruelle, n'est plus pour nous qu'une force aveugle, frappant sans discernement, et écrasant les malheureux mortels sous le poids de ses fureurs!

Combien tout cela est faux, combien tout cela est désolant, ai-je besoin de vous le dire? Et cependant de pareilles doctrines, si opposées à notre foi, si contraires à toutes nos idées de chrétiens et de catholiques, de pareilles doctrines font leur chemin. Les bons mêmes, sans s'en apercevoir, en respirent le venin. Leur foi en est diminuée, leur espérance affaiblie. Ils prient moins, avec moins de confiance; ils s'associent avec moins de zèle et d'entrain aux prières publiques de l'Église, qui ne se laisse pas entamer, elle, et qui, en dépit des orgueilleuses assertions de la science et de ses malencontreuses explications, accomplit toujours et avec la même fidélité son rôle de suppliante et de médiatrice auprès de Dieu.

Mais je vous le demande, depuis que la science a parlé, depuis qu'elle a découvert ou cru découvrir les mystères de la nature, depuis qu'elle s'est vantée

d'avoir *ravi la foudre au ciel*[1], les calamités physiques ont-elles cessé de fondre sur nous? La terre en est-elle devenue plus fertile? Nos vignes en particulier ont-elles donné de plus riches vendanges? Le feu, ce terrible élément, dont nous nous figurions être devenus les maîtres, a-t-il respecté, aujourd'hui plus qu'autrefois, nos édifices privés et publics? La terre, apaisée, endormie par les enchantements de la science, a-t-elle cessé de s'agiter, comme un homme ivre, et de secouer de dessus sa surface, ainsi qu'un vêtement incommode, les cités qui la couvraient?

Hélas! avouons-le, la science n'a rien changé à notre situation vis-à-vis des lois naturelles, et les fléaux dont elles nous affligent sont au moins aussi nombreux, aussi terribles aujourd'hui qu'ils le furent jamais.

Joignez à ces calamités physiques les calamités morales, les troubles sociaux, les maux du présent, les menaces de l'avenir. Ah! il faudrait avoir en la science et en la philosophie une foi bien robuste, pour croire que l'une nous préservera des désastres matériels et l'autre des catastrophes morales, et que nous n'avons désormais qu'à nous reposer sur elles, sans nous inquiéter de demander à Dieu, comme autrefois, assistance et secours.

Cette vérité, les populations, qui au fond sont restées chrétiennes, malgré bien des langueurs et bien des défaillances, semblent l'avoir comprise, et déshabituées des formes impétratoires que leur avait apprises l'Église, elles en ont cherché d'autres, nullement nouvelles, il est vrai, mais oubliées depuis

1. *Eripuit cœlo fulmen*, paroles écrites au bas d'un portrait de Franklin.

longtemps, et pourtant se rattachant encore à la liturgie catholique et par suite dignes de toute approbation; je veux parler des pèlerinages.

C'est aux pèlerinages que depuis quelques années les peuples ont recours pour apaiser le ciel et implorer ses divines miséricordes.

Les pèlerinages sont une des formes des processions, dont nous avons parlé. L'Église les a de tout temps approuvés, bénis et conseillés.

II. Dieu est partout, mes Frères; il fait sentir partout son action et sa puissance. Et cependant il est des lieux où sa présence se manifeste avec plus d'éclat et provoque de plus solennels hommages. « Dieu est ici, s'écria Jacob, après une vision mystérieuse, et je n'y pensais pas [1]. » « Ote ta chaussure, dit Dieu à Moïse, la terre que tu foules est une terre sainte [2]. » Et plus tard, ayant commandé qu'on lui élevât un temple, Dieu voulut être adoré en ce lieu, et défendit qu'on lui offrît ailleurs des victimes.

Si Dieu, dont l'action puissante s'étend à tous les lieux et remplit tout l'espace, la limite en quelque sorte et la circonscrit, et l'attache à certains lieux privilégiés qu'il affectionne et qu'il favorise, n'en sera-t-il pas de même de l'action des Saints naturellement plus restreinte? N'y aura-t-il pas aussi certains lieux qu'ils auront en faveur plus grande et où ils se plairont à faire éclater les marques de leur bienveillance et de leur protection : le lieu de leur naissance par exemple, celui de leur mort, le pays témoin de leurs travaux, de leurs larmes et de leurs souffrances? N'en sera-t-il pas de même de Marie,

1. Gen., XXVIII, 16.
2. Exod., III, 5.

malgré l'amour sans limite qu'elle a pour les hommes et bien qu'elle les regarde tous comme ses enfants? N'aura t-elle pas, elle aussi, des sanctuaires privilégiés, où elle donnera rendez-vous à ses serviteurs fidèles ?

Ces lieux préférés, ces sanctuaires choisis par Dieu, par Marie, par les Saints, seront des lieux de pèlerinage.

III. Les pèlerinages ont de secrètes affinités avec notre nature, de mystérieuses harmonies avec notre condition ici-bas. Que sommes-nous en effet sur la terre? Des voyageurs : *Peregrini super terram* [1]. Nous n'avons point ici de cité permanente; et Dieu a voulu sans doute le montrer aux Patriarches, alors qu'il les tirait de leur terre natale et les y ramenait tour à tour. *Egredere de terra tua. Revertere in terram patrum tuorum* [2]. Le peuple qu'il choisit entre tous les peuples, il le fait voyager dans un pays étranger, à travers le désert, pendant quarante ans. Les pèlerinages nous rappellent cette mobilité incessante de nos terrestres destinées.

IV. Les pèlerinages ont toujours fait partie de la religion, sinon comme un élément essentiel, du moins comme un ornement important et un utile accessoire. Nous les voyons en honneur sous l'ancienne comme sous la nouvelle loi. Plusieurs fois l'année les Juifs se rendaient à Jérusalem pour y offrir les prémices de leurs biens et l'hommage de leurs prières; et quand l'exil, la captivité, leur rendait ce devoir impossible, leurs cœurs du moins et leurs vœux se tournaient vers la ville sainte. Daniel, trois fois le jour,

1. Hebr , XI, 13.
2. Gen., XII, 1; XXXI, 3.

ouvrait ses fenêtres et cherchait à l'horizon lointain l'image du temple où avaient prié ses jeunes années.

Notre-Seigneur, enfant, va à Jérusalem avec Joseph et Marie; homme fait, il y va avec ses disciples.

IV. Mais ce fut bien autre chose quand le Fils unique de Dieu fait homme eut imprimé ses pas sur notre terre, quand il l'eut arrosée de son sang, de ses sueurs et de ses larmes. Alors les peuples chrétiens, attirés par la reconnaissance, se précipitèrent vers les lieux qu'il avait honorés de sa présence divine et où s'étaient accomplis les mystères de sa vie mortelle. Les rois, les reines donnèrent l'exemple. La mère de Constantin, Hélène, visita les Lieux saints, les purifia des profanations que l'impiété leur avait infligées, et leur rendit tous les honneurs que son rang, sa fortune lui permettaient de leur rendre. A sa suite, les Jérôme, les Paule, les Eustochie, tant d'hommes illustres, tant de saintes femmes, traversèrent les mers, allèrent à Jérusalem et vénérèrent tous les lieux par où Jésus avait passé.

Devenus la proie des Barbares, ces lieux furent de nouveau souillés. A cette vue l'Europe tout entière se leva et s'élança l'épée à la main vers le tombeau du Christ, pour le délivrer. Et ces fiers barons, ces chevaliers bardés de fer, n'eurent pas plus tôt aperçu la Ville sainte qu'ils tombèrent à genoux devant ces murs qu'avait habités leur Dieu.

Durant les siècles suivants, à travers les périls des mers, les glaives et les embûches des musulmans, les pèlerins chrétiens ne cessèrent de suivre cette route de l'Orient, et d'aller baiser la terre où le Sauveur avait accompli ses grandes œuvres. Ce mouvement

n'a point cessé; il a pris même de nos jours une force et une puissance nouvelles.

V. Les Saints ont obtenu de semblables hommages. Leurs tombeaux, leurs reliques, les instruments de leur supplice, ont attiré de tout temps un nombreux concours de fidèles. Le sépulcre des apôtres saint Pierre et saint Paul a rendu Rome plus illustre et plus vénérable que les monuments de ses empereurs. Les chaînes de Pierre ont reçu les hommages des grands de la terre, aussi bien que ceux du peuple. « Autour du marbre qui couvre la dépouille des princes, dit saint Jean Chrysostome, je ne trouve que solitude. Ici, au contraire, auprès du tombeau des apôtres, quelle innombrable foule et quel concours! Qui jamais entreprit un long voyage pour contempler la cour des empereurs? Combien d'empereurs ont entrepris une route pénible pour vénérer les restes sacrés des apôtres! » « Oh! que je voudrais, dit-il ailleurs, que je voudrais être dans ces lieux où se trouvent ces bienheureuses chaînes, ces chaînes qui lièrent le chef du collège apostolique! Que je voudrais les voir, ces fers que redoutent les démons et que vénèrent les anges [1]! »

Ce que nous disons de saint Pierre et de saint Paul, nous pourrions le dire aussi de bien d'autres saints, dont les tombeaux ont été et sont encore le but constant de pieux pèlerinages : saint Jacques à Compostelle, saint Félix à Nole, saint Martin à Tours, saint Thomas à Cantorbéry, sainte Radegonde à Poitiers. D'autres sanctuaires encore attirent la foule des pèlerins : le Mont Saint-Michel en Normandie, Sainte-Anne-d'Auray en Bretagne.

1. S. Chrys., *Hom. in S. Matth.*, LV, n° 1.

VI. Marie ne devait pas être la dernière à jouir des honneurs des pèlerinages. Dès les premiers siècles chrétiens, des églises lui furent bâties dans tous les lieux qu'elle avait autrefois sanctifiés par sa présence, à Bethléem, à Nazareth. Mais comme l'amour de la très sainte Vierge s'étend à tous les pays, à tous les peuples, elle a choisi chez tous les peuples et dans toutes les contrées des lieux où elle semble plus particulièrement se plaire, et où elle reçoit plus volontiers les hommages de ses serviteurs et de ses enfants. Chaque royaume, que dis-je? chaque diocèse, chaque ville a son sanctuaire privilégié de Marie. C'est, pour le monde entier Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame pour Paris, Notre-Dame de la Garde pour Marseille, Notre-Dame de Bon Secours pour Rouen, Notre-Dame de Chartres pour le pays chartrain, de Fourvières pour Lyon, de Talence, de Verdelais pour Bordeaux, et enfin, à l'instar de Lorette, pour les cinq parties du Monde, Notre-Dame de Lourdes.

Oui, bien que Marie entende notre voix de quelque partie de la terre que nous la fassions monter vers elle, il est hors de doute néanmoins qu'elle nous exauce plus particulièrement dans ces lieux qu'elle-même a choisis pour y manifester sa puissance. *Hic habitabo, quonian elegi eam* [1], semble-t-elle nous dire. « J'habiterai ce lieu, ce rocher, ce vallon, cette montagne, parce que je l'ai choisie pour y faire éclater ma bonté. » Et c'est là, en effet, que les aveugles recouvrent la vue, les sourds l'ouïe, les paralytiques le mouvement, les malades la santé, et, ce qui est

1. Ps., CXXXI, 14.

bien préférable encore et ce que Marie estime par dessus tout, les pécheurs l'innocence perdue.

VII. Je vous ai dit, mes Frères, que les pèlerinages se rattachent à la liturgie, et que l'Église a des prières particulières pour les bénir.

En effet, quand des pèlerins, avant leur départ, viennent demander la bénédiction du prêtre, le ministre sacré récite sur eux les psaumes, versets et oraisons qui composent ce qu'on appelle l'*Itinéraire*. C'est d'abord le *Benedictus*, cantique de joie et d'espérance, suivi de l'antienne *In viam pacis :* « Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux vous dirige dans la voie de la paix et de la prospérité. Que l'ange Raphaël vous accompagne dans votre chemin, et que vous reveniez à vos foyers dans la paix, le salut et la joie. »

Les oraisons qui suivent et terminent la bénédiction rappellent la protection accordée par Dieu aux enfants d'Israël à travers la mer Rouge, aux Mages cherchant le berceau du Messie, à Abraham, au sortir de Hur, et demandent pour les pèlerins en partance la même bienveillance et les mêmes secours.

On trouve même dans le Rituel une seconde bénédiction pour les pèlerins à leur retour. Ces diverses cérémonies, ces prières rituelles ne doivent point être négligées. Elles sont de nature à attirer des grâces sur les pèlerinages, à en écarter les périls soit pour l'âme soit pour le corps, et à en assurer et conserver les fruits. *Amen.*

QUARANTE-CINQUIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Avantages des pèlerinages. Moyen de sanctification pour les justes à cause de la retraite et du silence qu'ils y trouvent. — II. A cause des actes publics de foi qu'ils y accomplissent. — III. Occasion de conversion pour les pécheurs, à cause de la pureté avec laquelle ils doivent les faire. — IV. A cause des exemples de vertu qu'ils y rencontrent.

I. L'Église n'approuverait pas les pèlerinages, ne les conseillerait pas, s'ils n'offraient à ceux qui les entreprennent de précieux avantages. Malgré les facilités si grandes que trouve aujourd'hui leur accomplissement, malgré la promptitude et la commodité des moyens de transport qui en ont singulièrement adouci les rigueurs, les pèlerinages néanmoins, surtout les pèlerinages lointains, sont encore pénibles, laborieux, et peuvent compter, même en nos temps, parmi les œuvres de la pénitence. Autrefois on les envisageait principalement à ce point de vue, et bien souvent dans les siècles passés ils furent imposés aux pécheurs repentants comme mode d'expiation.

On quitte ses foyers, sa famille, on rompt avec ses habitudes, on s'en va, un peu à l'aventure, affronter pour le vivre, pour le coucher et pour les autres nécessités de la vie, des chances qui ne sont pas toujours à l'avantage du bien-être et du confortable auxquels nous a habitués l'existence moderne. Cela est vrai surtout pour les pèlerinages en dehors des frontières nationales, à Saint-Jacques en Espagne, à Rome, et

plus vrai encore pour les pèlerinages en terre sainte, appelés même pour cela pèlerinages de pénitence

Dieu peut-il voir d'un œil indifférent ces sacrifices, quelque légers qu'ils puissent paraître, et ne les pas récompenser par des grâces particulières ? Mais en dehors de cette considération qui a bien son poids, outre cet effet qu'il est permis d'attendre de la miséricorde divine, les pèlerinages ont pour résultat ordinaire de ranimer les justes et de purifier les pécheurs.

Les choses les plus saintes finissent avec le temps par perdre leur prix. L'âme s'y accoutume, et de cette accoutumance naissent souvent la tiédeur et le dégoût. Les heures, en tombant sur le cœur d'une chute uniforme et monotone, l'assoupissent et l'endorment. Il faut pour le réveiller une secousse inattendue, un exercice religieux, une pompe sacrée sortant du cercle ordinaire des habitudes. Et tels sont les pèlerinages. On se dérobe à ses affaires, à ses plaisirs ; on suit la voix de Dieu qui vous appelle à l'écart, dans la solitude : *Venite seorsum in desertum locum* [1]. Là l'éclat des cérémonies, la voix sainte des cantiques, la piété des fidèles, les larmes des pécheurs, les bons exemples que l'on voit, les miracles quelquefois dont on est témoin, miracles dans l'ordre de la nature et dans l'ordre de la grâce, tout cela émeut, ébranle l'âme, attendrit et échauffe le cœur. La foi s'anime, la charité s'enflamme. On est tout autre dans ces sanctuaires vénérés qu'on était avant d'y venir.

Il est de ces lieux déserts choisis par la miséri-

1. Marc., VI, 31.

corde divine pour y réunir les Fidèles et leur parler au cœur, où l'on se trouve à une distance infinie du monde, dont les bruits n'arrivent plus jusqu'à vous. C'est quelquefois un vallon solitaire séparé par les collines environnantes comme par d'infranchissables remparts de tous les tumultes et de toutes les agitations de la terre. Là vous entendrez mieux que partout ailleurs la voix de Dieu, la voix de Marie, la voix des saints. Là les vérités de la foi vous saisissent et illuminent votre esprit d'une clarté inaccoutumée. Là, vous sentez plus vivement que jamais que vous avez une âme, que cette âme est immortelle et qu'il la faut sauver à tout prix. A ces moments et en ces lieux que sont pour vous les pensées et les préoccupations du siècle, ses vanités, ses honneurs, ses plaisirs ?

II. Ces sentiments extraordinaires, ces pensées religieuses plus vives, plus profondes, Dieu ne vous les doit-il pas en quelque sorte ? Vous le priez dans le secret de votre oratoire ou dans l'enceinte modeste de votre église paroissiale. C'est bien. Dieu en effet vous le commande ; mais il vous commande aussi de faire éclater au dehors votre lumière, de sorte que les hommes voient vos œuvres et glorifient votre Père qui est aux cieux. Il vous commande de le confesser devant vos semblables, afin qu'un jour il vous confesse lui-même devant ses Anges. Eh ! cela n'est-il pas nécessaire surtout de nos jours, où tant de chrétiens ingrats, tant de catholiques même, indignes de ce nom, l'outragent à la face du ciel par leurs discours blasphémateurs et par leur conduite impie, par des manifestations publiques, des apothéoses insensées qui n'ont d'autre but que d'insulter

la religion et de la rendre méprisable aux yeux des peuples? Ah ! c'est aujourd'hui qu'il faut opposer nos hommages publics à leurs sacrilèges dérisions ; c'est aujourd'hui qu'il faut montrer hautement notre foi quand ils font parade de leur incrédulité, qu'il faut affirmer notre amour quand ils font si audacieusement rugir leur haine.

Or, c'est là, mes Frères, ce que vous faites, alors que vous accomplissez un pèlerinage, surtout si ce pèlerinage se fait en corps, si c'est une paroisse, une ville, un diocèse qui l'accomplit, si vous êtes non plus un individu, mais une légion. Vous priez non plus dans votre cœur ou dans le secret de votre oratoire, mais au sein d'une localité, d'une cité qui vous voit partir, la croix en avant et bannières déployées. Vos chants pieux édifient les bourgs, les hameaux que vous traversez. Vous priez, vous chantez les louanges divines au milieu de la foule accourue comme vous au lieu béni du pèlerinage.

Comment Dieu, comment Marie et les Saints ne seraient-ils pas touchés d'un si solennel hommage? Comment ne le récompenseraient-ils pas par un accroissement de foi et par une surabondance de faveurs spirituelles? Oui, n'en doutez pas, pieux Fidèles, dévots serviteurs de Marie ou des Saints, vous rentrerez meilleurs dans vos foyers, plus fermes dans vos croyances, plus attachés à vos devoirs, plus forts pour la lutte que vous aurez à soutenir contre le démon et le monde.

III. Et les pécheurs auront-ils part aux pèlerinages et aux fruits qui en peuvent résulter? Oui, assurément. Venu sur la terre pour appeler, non les justes. mais les pécheurs à la pénitence, Jésus-Christ les

appelle, Jésus-Christ les invite à visiter les sanctuaires où il se plaît à faire éclater les merveilles de sa clémence. Et plusieurs répondent à son appel. Ils se mêlent à la troupe des justes ; et déjà ce départ est un acte généreux que Dieu ne laissera pas sans compensation : heureux prélude, utile préparation aux grâces particulières qu'il leur réserve.

Les voici à la porte du sanctuaire béni. Comme le publicain, au souvenir de leurs iniquités, ils osent à peine entrer. Ils restent sur le seuil du temple. Là, l'image du Sauveur, de Marie ou des Saints leur apparaît dans le lointain de l'enceinte sacrée, douce, souriante, empreinte de pitié et de tendresse ; et ils croient entendre sortir du fond des tabernacles ces paroles encourageantes : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, vous tous qui êtes chargés, et je vous soulagerai. » La confiance commence à naître dans leurs âmes. Ils voient l'autel où s'immole chaque jour l'Agneau qui ôte le péché du monde; ils voient la table préparée et dressée pour les convives qui vont s'en approcher en foule. Pourquoi le pécheur, lui aussi, n'y prendrait-il pas place ? Hélas ! il n'est pas pur. La conscience de ses fautes se fait sentir vivement à lui et l'arrête. Mais il y a là à côté de la table eucharistique un tribunal, le tribunal du pardon. Un juge y est assis, juge compatissant et débonnaire ou plutôt un père, le père de l'enfant prodigue, qui attend impatiemment, les bras ouverts et le sourire sur les lèvres, son fils égaré, mais repentant. Poussé par une main invisible, le pécheur se jette dans les bras de ce père, et lui dit en se frappant la poitrine : « Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous. » Et le père, le pressant dans ses bras, l'arrosant de

ses larmes, ivre de joie et de bonheur, s'écrie : « Qu'on prépare le festin ; qu'on y fasse asseoir mon fils, et que tous se réjouissent. Car mon fils était perdu et il est retrouvé, il était mort et le voilà ressuscité ! »

Que de retours semblables opérés dans les lieux de pèlerinages ! Que de conversions inespérées ! Combien se sont retirés, des sanctuaires visités par eux, affranchis du péché, délivrés des chaînes de la servitude du mal, qu'ils auraient pu, si elles avaient été visibles, suspendre aux murailles du temple, comme d'autres y suspendent les soutiens désormais inutiles de leurs infirmités guéries !

Ces miracles de l'ordre moral sont bien plus fréquents qu'on ne pense, Seulement ils n'apparaissent pas au dehors et ne provoquent pas les cris admiratifs de la foule émue et reconnaissante. Mais les Anges y applaudissent du haut du ciel, et les Saints s'en réjouissent. Ces conversions constituent le fruit le plus précieux des pèlerinages ; et l'on peut dire avec vérité que si Dieu opère en certains lieux privilégiés de nombreuses guérisons corporelles, c'est pour y opérer des guérisons spirituelles plus nombreuses encore. Eh ! qui sait si les premières ne sont pas un appât, un acheminement aux secondes ? C'est ainsi que procédait Jésus aux jours de sa vie mortelle. Il sauvait temporellement les corps, afin de sauver éternellement les âmes. « Allez, disait-il au paralytique, en lui rendant la santé, vos péchés vous sont remis[1]. »

VI. Mais n'arrive-t-il pas souvent encore que des pécheurs endurcis, des incrédules mêmes, des enne-

1. Matth., IX, 2.

mis de notre foi, trouvent dans ces pèlerinages leur chemin de Damas, qu'ils sont frappés d'un rayon céleste qui dessille les yeux de leur âme, que la grâce s'empare d'eux et les terrasse au pied de l'image de Jésus ou des Saints, au pied de l'image de Marie surtout, de Marie refuge ordinaire des pécheurs?

Que de faits de cette nature se sont produits à Lourdes en particulier, et s'y produisent tous les jours! Il est vrai qu'autour de cette roche merveilleuse que personne ne connaissait, il y a cinquante ans, des choses étonnantes se passent; il est vrai que ce qu'on y voit, ce qu'on y entend, ce qu'on y sent, n'a rien de commun avec ce qu'on voit, ce qu'on ressent ailleurs. Là on n'est plus en quelque sorte de ce monde; on appartient au ciel; on a les pensées du ciel, on respire l'air du ciel; on prie, on chante, on parle, comme on doit prier, chanter et parler au ciel.

Quel spectacle que ces milliers de pèlerins, hommes, femmes, enfants, pauvres, riches, savants et ignorants, à genoux devant l'image de la Vierge immaculée! Ces malades couchés sur leurs civières ou sur leurs matelas, le visage tourné vers Marie et la suppliant avec larmes, ces bras de la foule étendus en croix, ces prêtres récitant à haute voix le rosaire, et l'assemblée y répondant avec ferveur, ce dévouement calme et serein des hospitaliers et des hospitalières, les uns portant sur des brancards les infirmes, pâles et presque mourants, et les plaçant sous les regards de la Madone, les autres, des femmes de haute naissance, de jeunes filles modestes avec leur costume d'infirmières, distribuant çà et là aux pauvres moribonds des potions vivifiantes et des cordiaux

réconfortants; tant de foi, de piété, de confiance d'un côté, tant de charité, de zèle et d'abnégation chrétienne de l'autre, tout cela est fait pour émouvoir les cœurs les plus durs; et bien souvent des hommes que la curiosité, le désœuvrement ou quelque circonstance fortuite avait amenés dans ces lieux, sont saisis tout à coup, illuminés, transformés par la grâce. Ils tombent à genoux avec la foule des orants, des orantes ; ils prient eux aussi ; ils se confessent, communient, et rentrent dans leurs foyers chrétiens et croyants, après en être sortis incrédules et libres penseurs.

Voilà quelques-uns des effets du pèlerinage de Lourdes. Allez-y, si vous voulez apprendre à prier. Nulle part au monde on ne prie comme là.

Donc, mes Frères, les pèlerinages sont chose bonne, sainte, approuvée, conseillée par l'Église. C'est un des moyens puissants dont la Providence se sert de nos jours pour réveiller la foi endormie des peuples. Faisons des pèlerinages, mais faisons-les avec piété, avec humilité, avec confiance, et en y mêlant, comme condiment salutaire, la mortification et la pénitence. *Amen.*

FIN

NOTES

1. — HUITIÈME INSTRUCTION, page 33. — CLOCHES

BÉNÉDICTION DES CLOCHES. — ORAISONS.

PONTIFICAL ROMAIN.

Benedic, Domine, hanc aquam benedictione cœlesti, et assistat super eam virtus Spiritus Sancti; ut cum hoc vasculum ad invitandos filios sanctæ Ecclesiæ præparatum, in ea fuerit tinctum, ubicumque sonuerit hoc tintinnabulum, procul recedat virtus insidiantium, umbra phantasmatum, incursio turbinum, percussio fulminum, læsio tonitruorum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum : et cum clangorem illius audierint filii Christianorum, crescat in eis devotionis augmentum, ut festinantes ad piæ matris Ecclesiæ gremium, cantent tibi in Ecclesia sanctorum canticum novum, referentes in sono præconium tubæ, modulationem psalterii, suavitatem organi, exultationem

Bénissez, Seigneur, cette eau d'une bénédiction céleste, et que la vertu de l'Esprit-Saint descende sur elle afin que, lorsque ce vase destiné à appeler les enfants de la sainte Église en aura été arrosé, en quelque lieu que cette cloche résonne, s'enfuient bien loin le péril des embûches, l'ombre des fantômes, l'impétuosité des tourbillons, les coups de la foudre, les ravages du tonnerre, les désastres des tempêtes et l'esprit des orages ; et que, lorsque les enfants des chrétiens entendront sa voix, ils sentent croître en eux leur dévotion, et que, s'empressant de se jeter dans le sein de leur tendre mère l'Église, ils chantent en votre honneur dans l'assemblée des saints un cantique nouveau, reproduisant dans leurs chants l'éclat de la trompette, les modulations du psaltérion, la douceur de l'orgue, l'enthousiasme du

tambour, les charmes de la cymbale, de manière que dans le saint temple de votre gloire, par leurs hommages et leurs prières, ils attirent la multitude de l'armée des Anges. Par Notre-Seigneur J.-C. etc.

tympani, jucunditatem cymbali; quatenus in templo sancto gloriæ tuæ suis obsequiis et precibus invitare valeant multitudinem exercitus Angelorum. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

O Dieu, qui par le bienheureux Moïse votre serviteur, par qui vous donnâtes la loi, fîtes fabriquer des trompettes d'argent dont les prêtres devaient sonner au temps du sacrifice, afin que le peuple averti par ce doux son se préparât à venir vous adorer et s'assemblât pour vous offrir des sacrifices, et pour qu'excité à la guerre par l'éclat de leur voix, il brisât les efforts de ses ennemis; faites, nous vous en prions, que ce vaisseau préparé pour votre sainte Église soit sanctifié par l'Esprit-Saint, afin que par sa voix les fidèles soient invités à la récompense. Et lorsque sa mélodie aura retenti à leurs oreilles, que la foi et la dévotion des peuples s'accroissent, que soient repoussées bien loin les embûches de

Deus, qui per beatum Moysen legiferum famulum tuum tubas argenteas fieri præcepisti, quibus dum sacerdotes tempore sacrificii clangerent, sonitu dulcedinis populus monitus ad te adorandum fieret præparatus et ad celebrandum sacrificia conveniret; quarum clangore hortatus ad bellum, molimina prosterneret adversantium; præsta, quæsumus, ut hoc vasculum sanctæ tuæ Ecclesiæ præparatum sanctificetur a Spiritu Sancto, ut per illius tactum fideles invitentur ad præmium. Et cum melodia illius auribus insonuerit populorum, crescat in eis devotio fidei; procul pellantur omnes insidiæ inimici, fragor

grandinum, procella turbinum, impetus tempestatum ; temperentur infesta tonitrua ; ventorum flabra fiant salubriter ac moderate suspensa ; prosternat aerias potestates dextera tuæ virtutis ; ut hoc audientes tintinnabulum, contremiscant, et fugiant ante sanctæ crucis Filii tui in eo depictum vexillum, cui flectitur omne genu, cœlestium, terrestrium, et infernorum, et omnis lingua confitetur, quod ipse Dominus noster Jesus Christus absorpta morte per patibulum crucis regnat in gloria Dei Patris, cum eodem Patre et Spiritu Sancto per omnia sæcula sæculorum. Amen.

l'ennemi, le sourd murmure de la grêle, les menaces des tourbillons, la fureur des tempêtes ; que les redoutables tonnerres s'apaisent ; que les souffles des vents se modèrent et s'arrêtent ; que la droite de votre vertu renverse les puissances de l'air ; de sorte qu'en entendant cette cloche, elles tremblent et fuient devant le signe de la croix sainte de votre Fils tracée sur elle, de ce Fils devant lequel tout genou fléchit au ciel, sur la terre et dans les enfers, et duquel toute langue confesse que lui, Notre-Seigneur Jésus-Christ, après avoir triomphé de la mort par le gibet de la croix, règne dans la gloire de Dieu le Père, avec le même Père, et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Omnipotens sempiterne Deus, qui ante aram fœderis per clangorem tubarum, muros lapideos, quibus adversantium cingebatur exercitus, cadere fecisti ; tu hoc tintinnabulum cœlesti benedictione perfunde ; ut ante sonitum ejus longius effugentur ignita jacula inimici, percussio fulminum, impe-

Dieu tout puissant et éternel, qui devant l'Arche d'alliance, par l'éclat des trompettes, fîtes tomber les murs de pierre qui protégeaient l'armée des ennemis, répandez votre bénédiction céleste sur cette cloche, afin qu'au son de sa voix fuient bien loin les traits enflammés de l'ennemi, les coups de la foudre, le choc impétueux des pierres,

les ravages des tempêtes ; afin qu'à cette interrogation prophétique : Qu'est-ce donc, ô mer, que tu aies pris la fuite ? tous ces fléaux, ramenant leur mouvement en arrière, comme autrefois le fleuve du Jourdain, répondent : Devant la face du Seigneur la terre a été ébranlée, devant la face du Dieu de Jacob, qui change la pierre en un étang d'eau, et les rochers en fontaines jaillissantes. Rendez donc, Seigneur, rendez gloire par votre miséricorde, non à nous, mais à votre nom, afin que ce vase, comme les autres vases de l'autel ayant été touché par le saint Chrême, oint de l'huile sainte, tous ceux que l'appel de sa voix aura rassemblés, libres de toutes les tentations de l'ennemi, suivent toujours les enseignements de la foi catholique. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.

tus lapidum, læsio tempestatum ; ut ad interrogationem propheticam, Quid est tibi mare quod fugisti? suis motibus cum Jordanico retroactis fluente respondeant : A facie Domini mota est terra, a facie Dei Jacob, qui convertit petram in stagna aquarum, et rupem in fontes aquarum. Non ergo nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam, super misericordia tua, ut cum præsens vasculum, sicut reliqua altaris vasa, sacro chrismate tangitur, oleo sancto ungitur, quicumque ad sonitum ejus convenerint, ab omnibus inimici tentationibus liberi, semper fidei Catholicæ documenta sectentur. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Christ tout-puissant et dominateur, vous qui revêtu de notre chair, vous étant endormi sur une barque pendant qu'une tempête tout à coup survenue troublait la mer, la dissipâtes

Omnipotens dominator Christe, quo secundum carnis assumptionem dormiente in navi, dum oborta tempestas mare conturbasset, te protinus

excitato et imperante, dissiluit, tu necessitatibus populi tui benignus succurre; tu hoc tintinnabulum Sancti Spiritus rore perfunde; ut ante sonitum illius semper fugiat bonorum inimicus; invitetur ad fidem populus christianus; hostilis terreatur exercitus; confortetur in Domino per illud populus tuus convocatus : ac sicut Davidica cithara delectatus desuper descendat Spiritus Sanctus; atque ut Samuele agnum lactentem mactante in holocaustum regis æterni imperii, fragor aurarum turbam repulit adversantium, ita dum hujus vasculi sonitus transit per nubila, Ecclesiæ tuæ conventum manus conservet angelica, fruges credentium, mentes et corpora salvet protectio sempiterna, per te, Christe Jesu, qui cum Deo Patre vivis et regnas in unitate ejusdem Spiritus Sancti Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

aussitôt en vous éveillant et lui commandant, par votre bonté venez en aide aux nécessités de votre peuple ; couvrez cette cloche de la rosée du Saint-Esprit, afin qu'à sa voix fuie toujours l'ennemi des bons, que le peuple chrétien soit invité à faire éclater sa foi, que l'armée ennemie soit terrifiée ; que votre peuple convoqué par elle soit fortifié dans le Seigneur, et que l'Esprit-Saint descende sur lui, charmé des doux sons de la cloche, comme autrefois de la lyre de David; et que comme, lorsque Samuel immola un tendre agneau en holocauste au Roi éternel, le fracas des airs repoussa la foule des ennemis, de même, lorsque les sons de cette cloche traverseront les nuées, la main de vos Anges conserve l'assemblée de votre Église; que votre protection éternelle sauve les moissons des croyants, ainsi que leurs âmes et leurs corps, par vous, Jésus Christ, etc.

II. — QUATORZIÈME INSTRUCTION, page 106. — BÉNÉDICTION DU PAIN BÉNIT.

RITUEL ROMAIN.

Seigneur Jésus-Christ, pain des anges, pain vivant de la vie éternelle, daignez bénir ce pain, comme vous avez béni les cinq pains dans le désert, afin que tous ceux qui en goûteront en reçoivent la santé du corps et de l'âme, qui vivez etc.

Domine Jesu Christe, panis angelorum, panis vivus aternæ vitæ, benedicere dignare panem istum sicut benedixisti quinque panes in deserto, ut omnes ex eo gustantes, inde corporis et animæ percipiant sanitatem, qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

AUTRE BÉNÉDICTION.

Seigneur saint, Père tout puissant, Dieu éternel, daignez bénir ce pain de votre sainte bénédiction spirituelle, afin qu'il soit à tous ceux qui le prendront le salut de l'âme et du corps, te la préservation de toutes les maladies et de toutes les embûches des ennemis. Par Jésus-Christ Notre Seigneur, etc.

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, benedicere digneris hunc panem tua sancta spirituali benedictione, ut sit omnibus sumentibus salus mentis et corporis, atque contra omnes morbos et universas inimicorum insidias tutamen; per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum panem vivum, qui de cœlo descendit, et dat vitam et salutem mundo, et tecum vivit et regnat in unitate, etc.

III. — QUINZIÈME INSTRUCTION, page 113. — EAU BÉNITE. — ORAISONS ET EXORCISMES EMPLOYÉS POUR LA FAIRE.

RITUEL ROMAIN.

EXORCISME DU SEL.

Exorcizo te, creatura salis, per Deum vivum, per Deum verum, per Deum sanctum, per Deum qui te per Elisæum Prophetam in aquam mitti jussit, ut sanaretur sterilitas aquæ ; ut efficiaris sal exorcizatum in salutem credentium, et sis omnibus sumentibus te sanitas animæ et corporis, et effugiat atque discedat a loco in quo aspersum fueris omnis phantasia et nequitia, vel versutia diabolicæ fraudis, omnisque spiritus immundus, adjuratus per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos, et sæculum per ignem. Amen.

Je t'exorcise, créature du sel, par le Dieu vivant, par le Dieu vrai, par le Dieu saint, par le Dieu qui te fit jeter dans l'eau par le prophète Élisée, afin d'en guérir la stérilité; pour que tu deviennes un sel exorcisé pour le salut des croyants, et que tu procures à tous ceux qui te prendront la santé de l'âme et du corps, et que s'enfuie et s'éloigne du lieu où tu auras été répandu tout fantôme et toute malice et toute astuce de la perfidie diabolique, et tout esprit immonde, conjuré par celui qui doit venir juger les vivants et les morts et éprouver le siècle par le feu. Ainsi soit-il.

BÉNÉDICTION DU SEL.

Immensam clementiam tuam, omnipotens, æterne Deus, humiliter imploramus, ut hanc creaturam salis quam in usum humani generis tribuisti benedicere

Nous prions humblement votre infinie clémence, Dieu tout puissant et éternel, de bénir et de sanctifier par votre miséricorde cette créature du sel, afin qu'elle soit pour tous

ceux qui la prendront le salut de leur âme et de leur corps, et que tout ce qu'elle aura touché ou aspergé soit préservé de toute souillure et de toute attaque de la malice des esprits. Par J.-C., etc.

et sanctificare, tua pietate digneris, ut sit omnibus sumentibus salus mentis et corporis, et quidquid ex eo tactum vel respersum fuerit, careat omni immunditia, omnique impugnatione spiritualis nequitiæ. Per.

EXORCISME DE L'EAU.

Je t'exorcise, créature de l'eau, au nom du Père tout puissant, et au nom de J.-C. Notre-Seigneur son Fils, et en la vertu du Saint-Esprit, afin que tu deviennes une eau exorcisée pour mettre en fuite toute puissance de l'ennemi, et que tu puisses déraciner l'ennemi lui-même et le chasser avec ses anges apostats, par la vertu du même N.-S. J.-C., etc.

Exorcizo te, creatura aquæ, in nomine Dei Patris omnipotentis, et in nomine Jesu Christi Filii ejus, Domini nostri, et in virtute Spiritus Sancti, ut fias aqua exorcizata ad effugandam omnem potestatem inimici, et ipsum inimicum eradicare et explantare valeas cum angelis suis apostaticis : per virtutem ejusdem Domini nostri Jesu Christi, qui venturus est judicare vivos et mortuos, et sæculum per ignem. Amen.

BÉNÉDICTION DE L'EAU.

Dieu, qui pour le salut du genre humain avez fondé les plus grands sacrements sur la substance de l'eau, montrez-vous favorable à nos invocations et répandez la vertu de votre bénédiction sur cet élé-

Deus, qui ad salutem humani generis maxima quæque sacramenta in aquarum substantia condidisti, adesto propitius invocationibus nostris, et elemento huic, multimodis

purificationibus præparato, virtutem tuæ benedictionis infunde, ut creatura tua mysteriis tuis serviens, ad abigendos dæmones, morbosque pellendos divinæ gratiæ sumat effectum ; ut quidquid in domibus vel in locis fidelium hæc unda resperserit, caveat omni immunditia, liberetur a noxa ; non illic resideat spiritus pestilens, non aura corrumpens : discedant omnes insidiæ latentis inimici ; et si quid est, quod aut incolumitati habitantium invidet, aut quieti, aspersione hujus aquæ effugiat, ut salubritas per invocationem sancti tui nominis expetita ab omnibus sit impugnationibus defensa. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

ment préparé par de nombreuses et diverses purifications ; afin que votre créature, servant d'instrument à vos mystères, reçoive de votre divine grâce la vertu de chasser les démons et de guérir les maladies ; afin que tout ce qui dans les maisons ou les lieux habités par les fidèles sera aspergé par elle, soit préservé de toute souillure et de tout ce qui lui pourrait nuire ; qu'on ne trouve là ni vapeur pestilentielle, ni souffle corrupteur. Que tous les pièges de l'ennemi caché disparaissent : et s'il y a quelque chose qui puisse nuire à la santé des habitants ou à leur repos, que l'aspersion de cette eau l'écarte, afin que la salubrité que nous demandons par l'invocation de votre saint nom soit à l'abri de toutes les attaques. Par Notre-Seigneur, etc.

Commixtio salis et aquæ pariter fiat in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Que le mélange du sel et de l'eau unis ensemble se fasse au nom du Père et du Fils te du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Deus, invictæ virtutis auctor, et insuperabilis im-

Dieu, auteur de l'invincible puissance, Roi de l'indomptable

empire, et toujours triomphateur magnifique, qui réprimez les forces de la domination ennemie, qui domptez la cruauté de l'ennemi rugissant, qui venez à bout par votre puissance de toutes les perversités de vos adversaires, nous vous supplions tremblants et à genoux, et nous vous demandons de regarder favorablement cette créature du sel et de l'eau, de l'éclairer de votre bénigne lumière, de la sanctifier de la rosée de votre miséricorde, afin qu'en quelque lieu qu'elle soit répandue, par l'invocation de votre saint nom, toute nuisance de l'esprit immonde en soit bannie et toute terreur du serpent venimeux écartée, et que la présence du Saint-Esprit nous vienne partout en aide, à nous qui implorons votre miséricorde. Par N.-S. J.-C., etc.

perii rex ac semper magnificus triumphator, qui adversæ dominationis vires reprimis, qui inimici rugientis sævitiam superas, qui hostiles nequitias potenter expugnas; te, Domine, trementes et supplices deprecamur ac petimus, ut hanc creaturam salis et aquæ dignanter aspicias, benignus illustres, pietatis tuæ rore sanctifices; ut ubicumque fuerit aspersa, per invocationem sancti tui nominis, omnis infestatio immundi spiritus abigatur, terrorque venenosi serpentis procul pellatur et præsentia Sancti Spiritus nobis misericordiam tuam poscentibus ubique adesse dignetur. Per Dominum.

IV. — DIX-HUITIÈME INSTRUCTION, page 138. — MESSE.

Pour faciliter au lecteur l'intelligence de nos explications des prières de la messe et leur en montrer la suite, nous donnons ici le texte des principales de ces prières. Nous en faisons autant pour les Vêpres, et pour les Complies, mais en ajoutant cette fois au texte latin la traduction française, ce que nous n'avons pas cru devoir faire pour la Messe.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

Introibo ad altare Dei.
℟. Ad Deum qui lætificat juventutem meam.

Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta : ab homine iniquo et doloso erue me.
℟. Quia tu es, Deus, fortitudo mea : quare me repulisti, et quare tristis incedo, dum affligit me inimicus ?
Emitte lucem tuam et veritatem tuam : ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum, et in tabernacula tua.
℟. Et introibo ad altare Dei : ad Deum qui lætificat juventutem meam.
Confitebor tibi in cithara, Deus, Deus meus : quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me ?
℟. Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi : salutare vultus mei, et Deus meus.
Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.
℟. Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.
Introibo ad altare Dei.
℟. Ad Deum qui lætificat juventutem meam.
Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟. Qui fecit cœlum et terram.

Confiteor, etc.

Misereatur tui omnipotens Deus, et, dimissis peccatis tuis, perducat te ad vitam æternam.
℟. Amen.

Confiteor Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaeli Archangelo,

beato Joanni Baptistæ, sanctis Apostolis Petro et Paulo, omnibus Sanctis, et tibi, Pater, quia peccavi nimis, cogitatione, verbo et opere : mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaelem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos, et te, Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur vestri omnipotens Deus, et, dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam æternam. ℟. Amen.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. ℟. Amen.

℣. Deus, tu conversus vivificabis nos. ℟. Et plebs tua lætabitur in te.

℣. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam. ℟. Et salutare tuum da nobis.

℣. Domine, exaudi orationem meam. ℟. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Aufer a nobis, quæsumus Domine, iniquitates nostras : ut ad sancta sanctorum puris mereamur mentibus introire. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Oramus te, Domine, per merita Sanctorum tuorum quorum reliquiæ hic sunt, et omnium sanctorum, ut indulgere digneris omnia peccata mea. Amen.

Kyrie eleison, etc.

GLORIA IN EXCELSIS DEO, etc.

COLLECTES ET ÉPÎTRE.

Munda cor meum ac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaiæ Prophetæ calculo mundasti ignito : ita me tua grata miseratione dignare mundare, ut sanctum Evangelium tuum digne valeam nuntiare.

Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Jube, Domine, benedicere.

Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis, ut digne et competenter annunties Evangelium suum : In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

ÉVANGILE.

Credo in unum Deum, etc.

OFFERTOIRE

Suscipe, sancte Pater, omnipotens æterne Deus, hanc immaculatam hostiam, quam ego indignus famulus tuus offero tibi Deo meo vivo et vero, pro innumerabilibus peccatis et offensionibus, et negligentiis meis, et pro omnibus circumstantibus, sed et pro omnibus fidelibus christianis vivis atque defunctis : ut mihi et illis proficiat ad salutem in vitam æternam. Amen.

Deus, qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti et mirabilius reformasti : da nobis per hujus aquæ et vini mysterium, ejus divinitatis esse consortes, qui humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps, Jesus Christus Filius tuus Dominus noster : Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus : per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam : ut in conspectu divinæ majestatis tuæ, pro nostra et totius mundi salute cum odore suavitatis ascendat. Amen.

In spiritu humilitatis, et in animo contrito suscipiamur a te, Domine : et sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi, Domine Deus.

Veni, sanctificator omnipotens, æterne Deus, et benedic hoc sacrificium tuo sancto nomini præparatum.

Lavabo inter innocentes manus meas : et circumdabo altare tuum, Domine : ut audiam vocem laudis, et enarrem universa mirabilia tua.

Domine, dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ.

Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam et cum viris sanguinum vitam meam.

In quorum manibus iniquitates sunt : dextera eorum repleta est muneribus.

Ego autem in innocentia mea ingressus sum : redime me et miserere mei.

Pes meus stetit in directo; in ecclesiis benedicam te, Domine.

Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio et nunc et semper et in sæcula sæculorum. Amen.

Suscipe, Sancta Trinitas, hanc oblationem quam tibi offerimus ob memoriam Passionis, Resurrectionis et Ascensionis Jesu Christi Domini nostri : et in honorem beatæ Mariæ semper Virginis, et beati Joannis Baptistæ et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et istorum, et omnium sanctorum : ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem ; et illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris.

Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Orate fratres : ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.

Suscipiat Dominus sacrificium de manibus tuis ad laudem et gloriam nominis sui, ad utilitatem quoque nostram, totiusque Ecclesiæ suæ sanctæ. Amen.

SECRÈTE.

℣. Per omnia sæcula sæculorum.

℟. Amen.

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

℣. Sursum corda.

℟. Habemus ad Dominum.

℣. Gratias agamus Domino Deo nostro.

℟. Dignum et justum est.

Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus : per Christum Dominum nostrum. Per quem majestatem laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates, cœli, cœlorumque Virtutes, ac beata Seraphim, socia exultatione concelebrant : cum quibus et nostras voces, ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes :

Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis.

Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis.

CANON MISSÆ.

Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, supplices rogamus ac petimus uti accepta habeas, et benedicas hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia illibata, in primis quæ tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica, quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum, una cum famulo tuo Papa nostro, et Antistite nostro, et omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus.

Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum *N. N.* et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est, et nota devotio : pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis, pro se suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis, et incolumitatis suæ; tibique reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero.

Communicantes et memoriam venerantes, in primis gloriosæ semper Virginis Mariæ, genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi : sed et beatorum Apostolorum ac Martyrum tuorum Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thaddei; Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmæ et Damiani, et omnium sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Domine, ut placatus accipias, diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Quam oblationem tu, Deus, in omnibus, quæsumus, benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris : ut nobis corpus et sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi. Qui pridie quam

pateretur, accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas et elevatis oculis in cœlum, ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, benedixit, fregit, deditque discipulis suis dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes.

Hoc est enim corpus meum.

Simili modo postquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum Calicem in sanctas ac venerabiles manus suas : item tibi gratias agens, benedixit, deditque discipulis suis dicens : Accipite, et bibite ex eo omnes.

Hic est enim calix sanguinis mei, novi et æterni testamenti :

Mysterium Fidei : qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.

Unde et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui Domini nostri tam beatæ Passionis, necnon et ab inferis Resurrectionis, sed et in cœlos gloriosæ Ascensionis : offerimus præclaræ Majestati tuæ de tuis donis ac datis, Hostiam puram, hostiam sanctam, hostiam immaculatam ; panem sanctum vitæ æternæ, et calicem salutis perpetuæ.

Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris : et accepta habere, sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel, et sacrificium Patriarchæ nostri Abrahæ et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam.

Supplices te rogamus, omnipotens Deus : jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ Majestatis tuæ : ut quotquot ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui corpus et sanguinem sumpserimus omni benedictione cœlesti et gratia repleatur.

Per eumdem, etc.

Memento etiam, Domine, famulorum, famularumque tuarum *N.* et *N.* qui nos præcesserunt cum signo fidei, et dormiunt in somno pacis.

Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et

pacis, ut indulgeas deprecamur. Per eumdem, etc.

Nobis quoque peccatoribus famulis tuis, de multitudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam et societatem donare digneris cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus : cum Joanne, Stephano, Mathia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agnete, Cæcilia, Anastasia, et omnibus sanctis tuis : intra quorum nos consortium, non æstimator meriti, sed veniæ, quæsumus, largitor admitte. Per Christum, etc.

Per quem hoc omnia, Domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis et præstas nobis.

Per ipsum et cum ipso, et in ipso est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus Sancti, omnis honor et gloria.

Per omnia sæcula sæculorum.

℟. Amen.

OREMUS.

Præceptis salutaribus moniti, et divina institutione formati, audemus dicere :

Pater noster, etc.

℟. Sed libera nos a malo. Amen.

Libera nos, quæsumus, Domine, ab omnibus malis, præteritis, præsentibus et futuris, et intercedente beata et gloriosa semper Virgine Dei Genitrice Maria, cum beatis apostolis tuis Petro et Paulo, atque Andrea, et omnibus sanctis, da propitius pacem in diebus nostris : ut ope misericordiæ tuæ adjuti, et a peccato simus semper liberi, et ab omni perturbatione securi.

Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum. Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus.

Per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Pax Domini sit semper vobiscum.

Et cum spiritu tuo.

Hæc commixtio et consecratio Corporis et Sanguinis Domini nostri Jesu Christi, fiat accipientibus nobis in vitam æternam. Amen.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis (2 *fois*).

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.

Domine Jesu Christe, qui dixisti Apostolis tuis : Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis, ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiæ tuæ : eamque secundum voluntatem tuam pacificare et coadunare digneris. Qui vivis et regnas Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntate Patris, cooperante Spiritu Sancto, per mortem tuam mundum vivificasti : libera me per hoc Sacrosanctum Corpus, et sanguinem tuum, ab omnibus iniquitatibus meis et universis malis, et fac me tuis semper inhærere mandatis, et a te nunquam separari permittas. Qui cum Deo eodem Patre et Spiritu sancto vivis et regnas Deus, in sæcula sæculorum. Amen.

Perceptio Corporis tui, Domine Jesu Christe, quod ego indignus sumere, præsumo, non mihi proveniat in judicium et condemnationem : sed pro tua pietate prosit mihi ad tutamentum mentis et corporis, et ad medelam percipiendam. Qui vivis et regnas, cum Deo Patre, in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Panem cœlestem accipiam et nomen Domini invocabo.

Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum; sed tantum dic verbo, et sanabitur anima mea (*ter*).

Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ? Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo. Laudans invocabo Dominum et ab inimicis meis salvus ero.

Sanguis Domini Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.

Quod ore sumpsimus, Domine, pura mente capiamus : et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum.

Corpus tuum, Domine, quod sumpsi, et sanguis quem potavi, adhæreat visceribus meis : et præsta, ut in me non remaneat scelerum macula, quem pura et sancta refecerunt sacramenta. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

COMMUNION ET POSTCOMMUNION.

Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

Ite Missa est.

Placeat tibi, sancta Trinitas, obsequium servitutis meæ et præsta : ut sacrificium quod oculis tuæ Majestatis indignus obtuli, tibi sit acceptabile, mihique, et omnibus pro quibus illud obtuli, sit, te miserante, propitiabile.

Per Christum Dominum nostrum.

Benedicat vos, omnipotens Deus.

Pater et Filius et Spiritus Sanctus. Amen.

Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Initium sancti Evangelii secundum Joannem. ℟. Gloria tibi, Domine.

In principio, etc.

Deo gratias.

V. — TRENTE-TROISIÈME INSTRUCTION, page 264. — VÊPRES.

Deus, in adjutorium meum intende. ℟. Domine, ad adjuvandum me festina.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto : Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen. Alleluia.

O Dieu, venez à mon aide. ℟. Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit : Maintenant et toujours, comme dès le commencement, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. Alleluia.

Depuis la Septuagésime jusqu'au Jeudi saint, au lieu de Alleluia, *on dit :*

Laus tibi, Domine, Rex æternæ gloriæ.

Louange à vous, Seigneur, Roi de la gloire éternelle.

PSAUME 109.

Génération éternelle de Jésus-Christ ; son règne et son sacerdoce.

Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied.

Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance : dominez au milieu de vos ennemis.

La souveraineté sera avec vous au jour de votre force, dans la splendeur des Saints : je vous ai engendré de mon sein avant l'aurore.

Le Seigneur l'a juré, et il ne rétractera pas son serment : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Le Seigneur est à votre droite ; il brisera les rois au jour de sa colère.

Il jugera les nations, il consommera la ruine de vos ennemis ; il écrasera sur la terre la tête d'un grand nombre.

Le Christ, néanmoins, boira dans sa course de l'eau du torrent, et c'est par là qu'il s'élèvera dans la gloire.

Dixit Dominus Domino meo : * Sede a dextris meis,

Donec ponam inimicos tuos * scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion : * dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus Sanctorum, * ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : * Tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

Dominus a dextris tuis, * confregit in die iræ suæ reges.

Judicabit in nationibus, implebit ruinas : * conquassabit capita in terra multorum.

De torrente in via bibet : * propterea exaltabit caput.

Gloria Patri, etc.

(*On termine ainsi tous les Psaumes par* Gloria Patri, *à moins d'indication contraire.*)

Ant. Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis.

Ant. Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

PSAUME 110.

Actions de grâces à Dieu pour les biens dont il nous a comblés par Jésus-Christ.

Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo, * in concilio justorum et congregatione.

Je vous louerai, Seigneur, de tout mon cœur, dans la société des justes et dans leurs assemblées.

Magna opera Domini, * exquisita in omnes voluntates ejus.

Les œuvres du Seigneur sont grandes, et parfaitement conformes à tous ses desseins.

Confessio et magnificentia opus ejus, * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

La magnificence et la gloire éclatent dans ses ouvrages, et sa justice demeure éternellement.

Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus; * escam dedit timentibus se.

Le Seigneur, plein de bonté et de miséricorde, a perpétué la mémoire de ses merveilles ; il a donné la nourriture à ceux qui le craignent.

Memor erit in sæculum testamenti sui : * virtutem operum suorum annuntiabit populo suo;

Il se souviendra toujours de son alliance, il manifestera à son peuple la puissance de ses œuvres;

Ut det illis hæreditatem gentium : * opera manuum ejus veritas et judicium.

Il lui donnera l'héritage des nations; la vérité et la justice sont l'ouvrage de ses mains.

Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi, * facta in veritate et æquitate.

Tous ses décrets sont stables, affermis à jamais, fondés sur la justice et sur la vérité.

Redemptionem misit populo suo; * mandavit in

Il a envoyé un Rédempteur à son peuple : il a fait avec

lui une alliance éternelle.

Son nom est saint et terrible : la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.

Ceux qui se règlent sur cette crainte ont la véritable intelligence : la louange du Seigneur subsiste dans tous les siècles.

Ant. Tous ses décrets sont stables, affermis à jamais.

æternum testamentum suum.

Sanctum et terribile nomen ejus : * initium sapientiæ timor Domini.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum, * laudatio ejus manet in sæculum sæculi.

Ant. Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi.

PSAUME 111.

La crainte de Dieu, principe de gloire et de sécurité.

Heureux l'homme qui craint le Seigneur, et qui se complaît dans l'observance de sa loi.

Sa postérité sera puissante sur la terre : la race des justes sera bénie.

La gloire et les richesses sont dans sa maison ; sa justice demeure éternellement.

Une lumière s'est levée dans les ténèbres pour ceux qui ont le cœur droit; le Seigneur est clément, miséricordieux et juste.

Heureux l'homme qui plaint et secourt l'indigent ; il réglera ses paroles selon la prudence ; il ne sera jamais ébranlé.

Beatus vir qui timet Dominum, * in mandatis ejus volet nimis.

Potens in terra erit semen ejus ; * generatio rectorum benedicetur.

Gloria et divitiæ in domo ejus ; * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis ; * misericors, et miserator, et justus.

Jucundus homo qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio ; * quia in æternum non commovebitur.

In memoria æterna erit justus; * ab auditione mala non timebit.

La mémoire du juste sera éternelle, il ne craindra pas les mauvais discours des hommes.

Paratum cor ejus sperare in Domino; confirmatum est cor ejus : * non commovebitur, donec despiciat inimicos suos.

Son cœur est toujours prêt à espérer au Seigneur, son cœur est inébranlable : il verra sans se troubler la ruine de ses ennemis.

Dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in sæculum sæculi : * cornu ejus exaltabitur in gloria.

Il a répandu libéralement ses biens dans le sein des pauvres; sa justice subsiste dans tous les siècles : son nom sera couronné de gloire.

Peccator videbit, et irascetur; dentibus suis fremet, et tabescet; * desiderium peccatorum peribit.

Le pécheur le verra et en sera irrité; il grincera les dents et séchera de dépit : mais le désir des pécheurs périra.

Ant. In mandatis ejus cupit nimis.

Ant. Il se complaît dans l'observance de sa loi.

PSAUME 112.

Dieu secourt et exauce les humbles.

Laudate, pueri, Dominum; * laudate nomen Domini.

Serviteurs de Dieu, louez le Seigneur, et célébrez son nom.

Sit nomen Domini benedictum, * ex hoc nunc, et usque in sæculum.

Que le nom du Seigneur soit béni, maintenant et dans tous les siècles.

A solis ortu usque ad occasum, * laudabile nomen Domini.

De l'orient jusqu'à l'occident, le nom du Seigneur est digne de louanges.

Excelsus super omnes gentes Dominus, * et super cœlos gloria ejus.

Le Seigneur domine sur tous les peuples, et sa gloire est au-dessus des cieux.

Qui est semblable au Seigneur notre Dieu, qui réside au plus haut des cieux, et abaisse ses regards sur tout ce qui est au-dessous de lui dans le ciel et sur la terre?

Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat, * et humilia respicit in cœlo et in terra?

Il tire le faible de la poussière, il élève le pauvre du sein de l'abjection,

Suscitans a terra inopem, * et de stercore erigens pauperem,

Pour le placer avec les princes, avec les princes de son peuple.

Ut collocet eum cum principibus, * cum principibus populi sui,

Il donne à celle qui était stérile la joie de se voir, dans sa maison, mère de plusieurs enfants.

Qui habitare facit sterilem in domo, * matrem filiorum lætantem.

Ant. Que le nom du Seigneur soit béni dans tous les siècles.

Ant. Sit nomen Domini benedictum in sæcula.

PSAUME 113.

Puissance de Dieu; vanité des idoles.

Lorsque Israël sortit de l'Égypte, et la maison de Jacob du milieu d'un peuple barbare,

In exitu Israel de Ægypto, * domus Jacob de populo barbaro,

Juda fut consacré au Seigneur, Israël devint son domaine.

Facta est Judæa sanctificatio ejus, * Israel potestas ejus.

La mer le vit et s'enfuit : le Jourdain remonta vers sa source.

Mare vidit et fugit : * Jordanis conversus est retrorsum.

Les montagnes bondirent comme des béliers, et les collines comme des agneaux.

Montes exsultaverunt ut arietes, et colles sicut agni ovium.

Mer, pourquoi as-tu fui? et toi, Jourdain, pourquoi

Quid est tibi, mare, quod fugisti? * et tu, Jordanis,

quia conversus es retrorsum?

es-tu remonté vers ta source?

Montes, exsultastis sicut arietes? * et colles, sicut agni ovium?

Montagnes, pourquoi avez-vous bondi comme des béliers? et vous, collines, comme des agneaux?

A facie Domini mota est terra, * a facie Dei Jacob,

C'est que la terre a tremblé devant la face du Seigneur, à l'aspect du Dieu de Jacob,

Qui convertit petram in stagna aquarum, * et rupem in fontes aquarum.

Qui a changé la pierre en des torrents d'eau, et le rocher en sources d'eaux vives.

Non nobis, Domine, non nobis, * sed nomini tuo da gloriam.

Faites éclater votre gloire, non pas pour nous, Seigneur, mais uniquement pour votre nom.

Super misericordia tua et veritate tua; * nequando dicant gentes : Ubi est Deus eorum?

Afin de manifester votre miséricorde et la fidélité de vos promesses; de peur que les nations ne disent : Où est leur Dieu?

Deus autem noster in cœlo; * omnia quæcumque voluit, fecit.

Notre Dieu est dans le ciel, il a fait tout ce qu'il a voulu.

Simulacra gentium argentum et aurum, * opera manuum hominum.

Les idoles des nations ne sont que de l'or et de l'argent, ouvrage de la main des hommes.

Os habent, et non loquentur; * oculos habent, et non videbunt.

Elles ont une bouche, et ne parlent point; elles ont des yeux, et ne voient point.

Aures habent, et non audient; * nares habent, et non odorabunt.

Elles ont des oreilles et n'entendent point; elles ont des narines, et ne sentent point.

Manus habent, et non palpabunt; pedes habent,

Elles ont des mains, et ne touchent point; des pieds, et

ne marchent point; leur gosier ne peut proférer aucun son.

Que ceux qui les font leur deviennent semblables, comme tous ceux qui mettent en elles leur confiance.

La maison d'Israël a espéré dans le Seigneur ; le Seigneur est son protecteur et son soutien.

La maison d'Aaron a espéré dans le Seigneur; le Seigneur est son protecteur et son soutien.

Ceux qui craignent le Seigneur ont espéré en lui; il est leur protecteur et leur soutien.

Le Seigneur s'est souvenu de nous, et il nous a bénis.

Il a béni la maison d'Israël, il a béni la maison d'Aaron.

Il a béni tous ceux qui le craignent, les petits comme les grands.

Que le Seigneur multiplie ses dons sur vous, sur vous et sur vos enfants.

Soyez bénis du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

Le ciel des cieux appartient au Seigneur, et il a donné la terre aux enfants des hommes.

Les morts ne vous loueront point, Seigneur, ni tous ceux qui descendent dans le tombeau.

et non ambulabunt : * non clamabunt in gutture suo.

Similes illis fiant qui faciunt ea, * et omnes qui confidunt in eis.

Domus Israel speravit in Domino; * adjutor eorum et protector eorum est.

Domus Aaron speravit in Domino; * adjutor eorum et protector eorum est.

Qui timent Dominum, speravunt in Domino; * adjutor eorum et protector eorum est.

Dominus memor fuit nostri, * et benedixit nobis.

Benedixit domui Israel, * benedixit domui Aaron.

Benedixit omnibus qui timent Dominum, * pusillis cum majoribus.

Adjiciat Dominus super vos, * super vos, et super filios vestros.

Benedicti vos a Domino, * qui fecit cœlum et terram.

Cœlum cœli Domino, * terram autem dedit filiis hominum.

Non mortui laudabunt te, Domine, * neque omnes qui descendunt in infernum.

Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino, * ex hoc nunc, et usque in sæculum.

Ant. Nos qui vivimus, benedicimus Domino.

Mais nous qui vivons, nous bénirons le Seigneur, maintenant et à jamais.

Ant. Nous qui vivons, nous bénissons le Seigneur.

Capitule. Béni soit Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui daigne nous consoler dans toutes nos afflictions et nos épreuves.

℟. Deo gratias.

℟. Rendons grâces à Dieu.

HYMNE.

Lucis Creator optime,
Lucem dierum proferens,
Primordiis lucis novæ
Mundi parans originem;

O Dieu souverainement bon, créateur de la lumière, qui la faites luire pour régler la durée des jours, et qui avez commencé par elle la création du monde;

Qui mane junctum vesperi
Diem vocari præcipis,
Illabitur tetrum chaos :
Audi preces cum fletibus.

Vous qui avez voulu qu'on appelât jour le temps qui s'écoule du matin au soir, écoutez, au moment où les ténèbres de la nuit s'approchent, les prières que nous accompagnons de nos larmes.

Ne mens gravata crimine
Vitæ sit exsul munere,
Dum nil perenne cogitat,
Seseque culpis illigat.

Ne permettez pas que notre âme se laisse appesantir par ses fautes, ne pense point aux choses éternelles, s'engage dans les liens du péché, et soit exilée du jour de la vie;

Cœleste pulset ostium :
Vitale tollat præmium :
Vitemus omne noxium :
Purgemus omne pessimum.

Mais faites que nos prières frappent à la porte du ciel; que nous remportions le prix de la vie éternelle; que nous

évitions tout ce qui peut nous nuire, et que nous expiions nos iniquités.

¶ Accordez-nous cette grâce, ô Père miséricordieux, et vous, Fils unique égal au Père, qui avec l'Esprit consolateur, régnez dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

℣. Que nos prières, Seigneur, montent vers vous. ℟. Comme cet encens.

¶ Præsta, Pater piissime,
Patrique compar Unice,
Cum Spiritu Paraclito
Regnans per omne sæculum.
Amen.

℣. Dirigatur, Domine, oratio mea. ℟ Sicut incensum in conspectu tuo.

CANTIQUE DE LA SAINTE VIERGE.

Mon âme glorifie le Seigneur,

Et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur:

Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante : désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse.

Car le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses; et son nom est saint.

Sa miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras, et confondu les pensées des superbes.

Il a renversé de leurs trônes les puissants, et il a élevé les humbles.

Magnificat * anima mea Dominum,

Et exsultavit spiritus meus * in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est; * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus a progenie in progenies * timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo : * dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis, * et divites dimisit inanes.	Il a comblé de biens ceux qui étaient affamés, et renvoyé les mains vides ceux qui étaient dans l'abondance.
Suscepit Israel puerum suum, * recordatus misericordiæ suæ,	Il a pris sous sa garde Israël son serviteur, se souvenant de sa miséricorde,
Sicut locutus est ad patres nostros, * Abraham, et semini ejus in sæcula.	Comme il l'avait promis à nos pères, à Abraham et à sa postérité dans tous les siècles.

On dit ici l'Antienne propre et la Collecte de la Messe, on fait ensuite les Mémoires, s'il y en a, et on ajoute : Dominus vobiscum, Benedicamus Domino, *et* Fidelium animæ, *si l'Office se termine ici.*

VI. — TRENTE-QUATRIÈME INSTRUCTION, page 172. — COMPLIES.

Le Lecteur.

Jube, Domine, benedicere.	Mon Père, donnez-moi votre bénédiction.

BÉNÉDICTION.

Noctem quietam et finem perfectum concedat nobis Dominus omnipotens.	Que le Seigneur tout-puissant nous accorde une nuit tranquille et une heureuse fin.
℟. Amen.	℟. Ainsi soit-il.

Leçon brève. Mes frères : Soyez sobres et veillez, car le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer : résistez-lui donc, en demeurant fermes dans la foi. Vous, Seigneur, ayez pitié de nous.

℟. Deo gratias.	℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Notre secours est dans le nom du Seigneur. ℟. Qui a fait le ciel et la terre.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini. ℟. Qui fecit cœlum et terram.

Pater noster : Confiteor *alternativement, comme à l'Ordinaire de la Messe, avec* Misereatur *et* Indulgentiam, *p.* 383.

Convertissez-nous à vous, ô Dieu notre Sauveur. ℟. Et détournez de nous votre colère.

℣. O Dieu, venez à mon aide. ℟. Hâtez-vous, Seigneur, etc.

Converte nos, Deus salutaris noster. ℟. Et averte iram tuam a nobis.

℣. Deus, in adjutorium meum intende, etc.

PSAUME 4.

Paix et repos de l'âme fidèle en Dieu.

Le Dieu protecteur de ma justice m'a exaucé lorsque je l'invoquais : ô mon Dieu, vous m'avez mis au large au milieu de la tribulation.

Cum invocarem, exaudivit me Deus justitiæ meæ : * in tribulatione dilatasti mihi.

Ayez pitié de moi, et exaucez ma prière.

Miserere mei, * et exaudi orationem meam.

Enfants des hommes, jusques à quand vos cœurs seront-ils appesantis? pourquoi aimez-vous la vanité, et poursuivez-vous le mensonge?

Filii hominum, usquequo gravi corde? * ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium?

Sachez que le Seigneur a glorifié son serviteur : le Seigneur m'exaucera quand je crierai vers lui.

Et scitote quoniam mirificavit Dominus sanctum suum; * Dominus exaudiet me cum clamavero ad eum.

Entrez en colère, mais ne péchez pas : repassez avec componction, dans le repos de votre lit, les pensées de vos cœurs.

Irascimini, et nolite peccare : * quæ dicitis in cordibus vestris, in cubilibus vestris compungimini.

Sacrificate sacrificium justitiæ, et sperate in Domino; * multi dicunt : Quis ostendit nobis bona?

Offrez des sacrifices de justice, et espérez au Seigneur; plusieurs disent : Qui nous fera goûter le bonheur?

Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine : * dedisti lætitiam in corde meo.

Seigneur, la lumière de votre visage est empreinte sur nous : vous avez fait naître la joie dans mon cœur.

A fructu frumenti, vini, et olei sui, * multiplicati sunt.

Mes ennemis ont en abondance le blé, l'huile et le vin.

In pace in idipsum * dormiam, et requiescam;

Pour moi, je m'endormirai, et je me reposerai en lui dans la paix;

Quoniam tu, Domine, singulariter in spe * constituisti me.

Parce que c'est vous, Seigneur, qui m'avez établi dans l'espérance.

PSAUME 30.

Gémissements d'une âme dans la tribulation.

In te, Domine, speravi; non confundar in æternum; * in justitia tua libera me.

J'ai espéré en vous, Seigneur, je ne serai jamais confondu; délivrez-moi dans votre justice.

Inclina ad me aurem tuam, * accelera ut eruas me.

Prêtez l'oreille à ma voix : hâtez-vous de me délivrer.

Esto mihi in Deum protectorem, et in domum refugii, * ut salvum me facias.

Soyez pour moi un Dieu protecteur; soyez mon asile où je puisse trouver mon salut.

Quoniam fortitudo mea et refugium meum es tu; * et propter nomen tuum deduces me, et enutries me.

Car vous êtes ma force et mon refuge; et, pour la gloire de votre nom, vous serez mon guide et mon pasteur.

Vous me dégagerez des filets que les méchants ont cachés sous mes pas, car vous êtes mon protecteur.

Educes me de laqueo hoc quem absconderunt mihi; * quoniam tu es protector meus.

Je remets mon âme entre vos mains : vous me délivrerez, Seigneur, Dieu de vérité.

In manus tuas commendo spiritum meum : * redemisti me, Domine, Deus veritatis.

PSAUME 90.

La protection de Dieu met à l'abri de toute crainte.

Celui qui habite dans l'asile du Très Haut demeurera sous la protection du Dieu du ciel.

Qui habitat in adjutorio Altissimi, * in protectione Dei cœli commorabitur.

Il dira au Seigneur : Vous êtes mon refuge et mon défenseur : mon Dieu, j'espérerai en vous.

Dicet Domino : Susceptor meus es tu, et refugium meum : * Deus meus, sperabo in eum;

Le Seigneur m'a délivré du filet des chasseurs, et de la langue des méchants.

Quoniam ipse liberavit me de laqueo venantium, * et a verbo aspero.

Il vous couvrira de son ombre, et vous trouverez l'espérance sous ses ailes.

Scapulis suis obumbrabit tibi, * et sub pennis ejus sperabis.

Sa vérité vous environnera comme un bouclier; vous ne craindrez ni les terreurs de la nuit,

Scuto circumdabit te veritas ejus; * non timebis a timore nocturno,

Ni la flèche qui vole pendant le jour, ni les complots tramés dans les ténèbres, ni les attaques de l'esprit infernal.

A sagitta volante in die, a negotio perambulante in tenebris, * ab incursu et dæmonio meridiano.

Mille tomberont à votre gauche et dix mille à votre droite; mais les traits de l'ennemi ne viendront point jusqu'à vous.

Cadent a latere tuo mille, et decem millia a dextris tuis; * ad te autem non appropinquabit.

Verumtamen oculis tuis considerabis, * et retributionem peccatorum videbis.

Alors vous verrez de vos yeux, et vous contemplerez le châtiment des pécheurs.

Quoniam tu es, Domine, spes mea : * Altissimum posuisti refugium tuum;

Parce que vous avez dit : Seigneur, vous êtes mon espérance, et que vous avez pris le Très Haut pour votre refuge.

Non accedet ad te malum, * et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo.

Le mal n'approchera point de vous, et aucun fléau n'atteindra votre demeure.

Quoniam Angelis suis mandavit de te, * ut custodiant te in omnibus viis tuis.

Car il a commandé à ses Anges de veiller sur vous, et de vous garder dans toutes vos voies.

In manibus portabunt te, * ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.

Ils vous porteront entre leurs mains, de peur que vous ne heurtiez votre pied contre la pierre.

Super aspidem et basiliscum ambulabis, * et conculcabis leonem et draconem.

Vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic, vous foulerez aux pieds le lion et le dragon.

Quoniam in me speravit, liberabo eum : * protegam eum, quoniam cognovit nomen meum.

Je le délivrerai, dit le Seigneur, parce qu'il a mis en moi sa confiance : je le protégerai parce qu'il a connu mon nom.

Clamabit ad me, et ego exaudiam eum : * cum ipso sum in tribulatione : eripiam eum, et glorificabo eum.

Il m'invoquera, et je l'exaucerai ; je serai avec lui dans la tribulation ; je l'en délivrerai, et je le glorifierai.

Longitudine dierum replebo eum, * et ostendam illi salutare meum.

Je lui accorderai une longue suite de jours, et je lui montrerai mon salut.

PSAUME 133.

Dieu doit être béni jour et nuit dans son temple.

Bénissez aujourd'hui le Seigneur, vous tous qui êtes ses serviteurs.

Vous qui habitez dans la maison du Seigneur, dans les parvis du temple de notre Dieu,

Levez, pendant la nuit, vos mains dans le sanctuaire, et bénissez le Seigneur.

Que le Seigneur vous bénisse du haut de Sion, lui qui a fait le ciel et la terre.

Ant. Ayez pitié de moi, Seigneur, et exaucez ma prière.

Ecce nunc benedicite Dominum, * omnes servi Domini.

Qui statis in domo Domini,* atriis domus Dei nostri;

In noctibus extollite manus vestras in sancta, * et benedicite Dominum.

Benedicat te Dominus ex Sion, * qui fecit cœlum et terram.

Ant. Miserere mihi, Domine, et exaudi orationem meam.

Au Temps de Pâques.

Ant. Alleluia, alleluia, alleluia.

HYMNE.

Avant la fin de ce jour, nous vous prions, ô Créateur de toutes choses, de veiller sur nous et de nous garder dans votre miséricorde.

Loin de nous les songes fâcheux, loin de nous les fantômes de la nuit : enchaînez notre ennemi, afin que rien ne souille la pureté de nos corps.

Te lucis ante terminum,
Rerum Creator, poscimus
Ut, pro tuo clementia,
Sis præsul et custodia.

Procul recedant somnia,
Et noctium phantasmata;
Hostemque nostrum comprime,
Ne polluantur corpora.

¶ Præsta, Pater piissime,
Patrique compar Unice,
Cum Spiritu Paraclito
Regnans per omne sæculum.
Amen.

¶ Accordez-nous cette grâce, ô Père miséricordieux, et vous, Fils unique égal au Père, qui, avec l'Esprit consolateur, régnez dans les siècles des siècles.
Ainsi soit-il.

Capitule. Vous êtes avec nous, Seigneur, et votre saint nom a été invoqué sur nous : ne nous abandonnez point, ô Seigneur notre Dieu.

℟. Deo gratias.
℟. *br.* In manus tuas, Domine, * Commendo spiritum meum. — In manus tuas. — ℣. Redemisti nos, Domine, * Deus veritatis. — * Commendo. — Gloria Patri. — In manus tuas.

℟. Rendons grâces à Dieu.
℟. *br.* Seigneur, * Je remets mon esprit entre vos mains. — Seigneur, je remets. — ℣. Vous nous avez rachetés, Seigneur, Dieu de vérité. — * Je remets. — Gloire au Père. — Seigneur, je remets.

Pendant le Temps de la Passion on omet le Gloria Patri, *et pendant le Temps pascal on ajoute deux* Alleluia *à ce* ℟. *et un* Alleluia *au* ℣. *qui suit.*

℣. Custodi nos, Domine, ut pupillam oculi. ℟. Sub umbra alarum tuarum protege nos.

℣. Gardez-nous, Seigneur, comme la prunelle de l'œil. ℟. Couvrez-nous sous l'ombre de vos ailes.

CANTIQUE DE SIMÉON.

Nunc dimittis servum tuum, Domine, * secundum verbum tuum, in pace;

C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez aller en paix votre serviteur, selon votre parole;

Quia viderunt oculi mei * salutare tuum,

Puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous donnez,

Quod parasti * ante faciem omnium populorum,

Et que vous avez destiné pour être manifesté à tous les peuples,

Comme la lumière qui éclairera les nations, et la gloire d'Israël votre peuple.

Ant. Sauvez-nous, Seigneur, lorsque nous sommes éveillés, et gardez-nous pendant notre sommeil, afin que nous veillions avec Jésus-Christ, et que nous reposions en paix. (Alleluia.)

℣. Le Seigneur soit avec vous. ℟. Et avec votre esprit.

Lumen ad revelationem gentium, * et gloriam plebis tuæ Israel.

Ant. Salva nos, Domine, vigilantes, custodi nos dormientes, ut vigilemus cum Christo et requiescamus in pace. (Alleluia.)

℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Oraison. Nous vous supplions, Seigneur, de visiter cette demeure, et d'en éloigner tous les piéges de l'ennemi : que vos saints Anges y habitent, pour nous conserver en paix; et que votre bénédiction soit toujours sur nous. Par N.-S. J.-C.

℣. Le Seigneur soit avec vous. ℟. Et avec votre esprit.

℣. Bénissons le Seigneur. ℟. Rendons grâces à Dieu.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux, Père, Fils et Saint-Esprit, nous bénisse et nous protège.

℟. Ainsi soit-il.

℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

℣. Benedicamus Domino. ℟. Deo gratias.

Benedicat et custodiat nos omnipotens et misericors Dominus, Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus.

℟. Amen.

On dit ici une des Antiennes à la Vierge, puis on ajoute :

℣. Que la grâce divine soit toujours avec nous.

℟. Ainsi soit-il.

℣. Divinum auxilium maneat semper nobiscum.

℟. Amen.

Pater. — Ave. — Credo.

VII. — TRENTE-SIXIÈME INSTRUCTION, page 288. — BÉNÉDICTIONS. — BÉNÉDICTION DES RAMEAUX.

MISSEL ROMAIN.

Petimus, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus; ut hanc creaturam olivæ, quam ex ligni materia prodire jussisti, quamque columba rediens ad arcam proprio pertulit ore, benedicere et sanctificare digneris, ut quicumque ex ea receperint, accipiant sibi protectionem animæ et corporis, fiatque, Domine, nostræ salutis remedium, tuæ gratiæ sacramentum. Per Dominum.

Nous vous demandons, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, que cette créature d'olivier, que vous avez fait naître de la matière du bois, et que la colombe à son retour dans l'arche porta à son bec, vous daigniez la bénir et la sanctifier, afin que tous ceux qui recevront de ces rameaux reçoivent en même temps la protection de leur âme et de leur corps; et qu'elle devienne, Seigneur, le remède de notre salut et l'instrument secret de votre grâce. Par N.-S., etc.

Deus, qui dispersa congregas et congregata conservas : qui populis obviam Jesu ramos portantibus benedixisti : benedic etiam hos ramos palmæ et olivæ, quos tui famuli ad honorem nominis tui fideliter suscipiunt : ut in quemcumque locum introducti fuerint, tuam benedictionem habitatores loci illius consequantur : et omni adversitate effugata dextera

Dieu, qui rassemblez ce qui est dispersé et qui conservez ce que vous avez rassemblé ; qui avez béni les peuples qui portaient des rameaux au-devant de Jésus, bénissez aussi ces rameaux de palmier et d'olivier, que vos serviteurs reçoivent fidèlement en l'honneur de votre nom, afin qu'en quelque lieu qu'ils soient introduits, les habitants de cette demeure obtiennent votre bénédiction, et qu'éloignant d'eux toute ad-

versité, votre droite protège ceux qu'a rachetés Jésus-Christ, votre Fils, etc.

tua protegat quos redemit Jesus Christus Filius tuus Dominus noster.

Qui tecum vivit.

Dieu qui par le rameau de l'olivier avez envoyé la colombe annoncer la paix à la terre, daignez, nous vous en prions, sanctifier par votre bénédiction céleste ces branches d'olivier et d'autres arbres, afin qu'elles servent au salut de tout votre peuple. Par Jésus Christ Notre-Seigneur, etc.

Deus, qui per olivæ ramum, pacem terris columbam nuntiare jussisti : præsta, quæsumus; ut hos olivæ, ceterarumque arborum ramos cœlesti benedictione sanctifices, ut cuncto populo tuo proficiant ad salutem. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

VIII. — TRENTE-NEUVIÈME INSTRUCTION, page 316. — FUNÉRAILLES.

Pendant que s'imprimait le présent ouvrage, des renseignements nous sont venus sur l'emploi des fleurs aux obsèques chrétiennes, que nous insérons ici, n'ayant pu leur attribuer leur place naturelle.

Le 24 mai 1887, le synode de Gand portait le décret suivant :

« Article premier. — L'emploi des fleurs à l'enterrement des adultes est désapprouvé ; il est à souhaiter que cet usage disparaisse.

« Art. 2. — Il est strictement prohibé aux funérailles des ecclésiastiques. »

(*Aquitaine*, 18 novembre 1887, page 733.)

Dernièrement la Congrégation des Rites a communiqué la note suivante aux journaux catholiques de Rome :

« Une exhibition de couronnes dans les funérailles enlève à la mort son vrai sens. Car qu'est-ce que la mort, sinon

l'expiation du péché et l'introduction à un très juste jugement?

« Or cette expiation méritée, cette expiation de l'offense faite à Dieu, nous devons la vouloir; et alors le mal de la mort se changera en bien pour nous. Et pour ce très juste jugement, nous devons désirer ardemment l'assistance des prières de tous ceux qui nous aiment.

« Donc, nous devons tenir à ne point paraître triompher à notre mort, mais désirer plutôt que ceux qui nous aiment ne concentrent point leurs sentiments sur un hommage stérile, mais sur le don de leurs prières ferventes pour le repos éternel de notre âme. »

(*Aquitaine*, 2 mars 1888, page 134.)

Ce décret et ces avis confirment les réflexions que nous avons faites touchant l'usage des fleurs aux funérailles; ils en corrigeraient au besoin la timidité et la trop grande indulgence.

IX. — QUARANTE-DEUXIÈME INSTRUCTION, page 339. — PROCESSIONS. — PROCESSION DE LA CHANDELEUR.

MISSEL ROMAIN.

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus : qui omnia ex nihilo creasti, et jussu tuo per opera apum hunc liquorem ad perfectionem cerei venire fecisti : et qui hodierna die petitionen justi Simeonis implesti : te humiliter deprecamur, ut has candelas ad usus hominum, et sanitatem corporum et animarum, sive in terra, sive in aquis, per invocationem tui sanctissimi nominis et per

Seigneur saint, Père tout puissant, Dieu éternel, qui avez créé toute chose de rien, et qui d'après votre ordre par le travail des abeilles avez amené cette liqueur à former un cierge parfait, et qui en ce jour avez accompli le vœu du juste Siméon : nous vous supplions humblement de bénir, de sanctifier ces chandelles pour qu'elles servent aux usages des hommes, à la santé de leurs corps et de leurs âmes, soit sur terre, soit sur les flots,

et cela par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, dont nous célébrons aujourd'hui dévotement la fête : et que du haut de votre ciel sacré et du siége de Votre Majesté vous exauciez les prières de ce peuple qui désire porter en votre honneur ces chandelles dans ses mains, et que vous soyez propice à tous ceux qui crient vers vous, eux que vous avez rachetés par le sang précieux de votre Fils.

Qui vit et règne, etc.

intercessionem beatæ Mariæ semper Virginis, cujus hodie festa devote celebrantur et per preces omnium sanctorum tuorum benedicere et sanctificare digneris: et hujus plebis tuæ, quæ illas honorifice in manibus desiderat portare, teque cantando laudare, exaudias voces de cœlo sancto, et de sede majestatis tuæ : et propitius sis omnibus clamantibus ad te, quos redemisti pretioso sanguine Filii tui.

Qui tecum, vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

X. — QUARANTE-DEUXIÈME INSTRUCTION, page 316. — PÈLERINAGES. — BÉNÉDICTION DES PÈLERINS.

RITUEL ROMAIN.

Antienne.

Que le Dieu tout-puissant et miséricordieux nous dirige dans la voie de la paix et de la prospérité, et que l'ange Raphaël nous accompagne dans notre voyage, afin que nous retournions chez nous dans la paix, le salut et la joie.

In viam pacis, et prosperitatis dirigat nos omnipotens et misericors Dominus : et angelus Raphael comitetur nobiscum in via, ut cum pace, salute et gaudio revertamur ad propria.

ORAISONS.

Deus, qui filios Israel per maris medium sicco vestigio ire fecisti, quique tribus Magis iter ad te stella duce pandisti : tribue nobis, quæsumus, iter prosperum, tempusque tranquillum : ut Angelo tuo sancto comite, ad eum quo pergimus locum, ac demum ad æternæ salutis portum pervenire feliciter valeamus.

Dieu qui avez fait passer à pied sec les enfants d'Israël à travers la mer, et qui avez ouvert aux trois Mages une route vers vous, sous la conduite d'une étoile ; accordez-nous, s'il vous plaît, un voyage prospère et un temps paisible, afin que, sous la conduite de votre ange, nous arrivions heureusement au terme de notre course et finalement au port du salut éternel.

Deus qui Abraham puerum tuum de Ur Chaldæorum eductum per omnes suæ peregrinationis vias illæsum custodisti : quæsumus, ut nos famulos tuos custodire digneris : esto nobis, Domine, in procinctu suffragium, in via solatium, in æstu umbraculum, in pluvia et frigore tegumentum, in lassitudine vehiculum, in adversitate præsidium, in lubrico baculus, in naufragio portus : ut, te duce, quo tendimus prospere perveniamus, et demum incolumes ad propria redeamus.

Dieu qui avez gardé sain et sauf à travers toutes les phases de ses pérégrinations Abraham, votre serviteur, que vous aviez tiré de la cité de Ur en Chaldée, nous vous en prions, daignez nous garder, nous vos serviteurs. Soyez-nous, Seigneur, au départ un aide, dans le chemin un soutien, dans la chaleur un ombrage, dans la pluie et le froid un abri, dans l'adversité un secours, dans les lieux glissants un bâton, dans le naufrage un port ; afin que sous votre conduite nous arrivions heureusement au lieu où nous tendons, et qu'enfin nous rentrions dans nos foyers, sans avoir éprouvé d'accident.

Écoutez, Seigneur, nos supplications, et disposez le voyage de vos serviteurs dans la prospérité de votre salut, afin qu'à travers toutes les vicissitudes de la route et de cette vie votre protection ne cesse de nous couvrir.

Adesto, quæsumus, Domine, supplicationibus nostris, et viam famulorum tuorum in salutis tuæ prosperitate dispone : ut inter omnes viæ et vitæ hujus varietates tuo semper protegamur auxilio.

Faites, nous vous en prions, Dieu tout-puissant, que votre famille marche dans la voie du salut ; que fidèle aux exhortations du bienheureux Jean le Précurseur, elle parvienne sûrement à Celui qu'il a prédit, Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.

Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, ut familia tua per viam salutis incedat, et beati Joannis præcursoris hortamenta sectando, ad eum quem prædixit, secura perveniat, Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum. Qui tecum vivit et regnat.

ORAISONS APRÈS LE RETOUR DES PÈLERINS.

Accordez, nous vous en prions, Seigneur, en vertu de votre miséricorde, l'indulgence et la paix à vos serviteurs, afin qu'ils soient également purifiés de leurs offenses et qu'ils vous servent d'un esprit tranquille et confiant.

Largire, quæsumus, Domine, famulis tuis indulgentiam placatus et pacem, ut pariter ab omnibus mundentur offensis, et secura tibi mente deserviant.

Dieu tout-puissant, éternel, qui disposez de nos jours et de notre vie, accordez à vos serviteurs le secours d'une tranquillité continue, afin qu'après

Omnipotens sempiterne Deus, nostrorum temporum vitæque dispositor, famulis tuis continuæ tranquillitatis largire subsidium, ut quos

incolumes propriis laboribus reddidisti, tua facias protectione securos.

les avoir rendus à leurs travaux, exempts de tout malheur, vous continuiez à les défendre et à les couvrir de votre protection.

Deus humilium visitator, qui nos fraterna dilectione consolaris, prætende societati nostræ gratiam tuam, ut per eos in quibus habitas tuum in nobis sentiamus adventum. Per Dominum.

Dieu qui aimez à visiter les humbles, qui nous consolez par les charmes de l'amitié fraternelle, étendez votre grâce sur notre société, afin que par ceux en qui vous habitez nous sentions en nous votre venue. Par N.-S., etc.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

SIXIÈME INSTRUCTION.

SEPTIÈME INSTRUCTION.

HUITIÈME INSTRUCTION.

NEUVIÈME INSTRUCTION.

DIXIÈME INSTRUCTION.

ONZIÈME INSTRUCTION.

DOUZIÈME INSTRUCTION.

VINGTIÈME INSTRUCTION.

VINGT-UNIÈME INSTRUCTION.

VINGT-DEUXIÈME INSTRUCTION.

VINGT-TROISIÈME INSTRUCTION.

VINGT-QUATRIÈME INSTRUCTION.

VINGT-CINQUIÈME INSTRUCTION.

VINGT-SIXIÈME INSTRUCTION.

VINGT-SEPTIÈME INSTRUCTION.

VINGT-HUITIÈME INSTRUCTION.

VINGT-NEUVIÈME INSTRUCTION.

TRENTIÈME INSTRUCTION.

TRENTE-UNIÈME INSTRUCTION.

TRENTE-DEUXIÈME INSTRUCTION.

TRENTE-TROISIÈME INSTRUCTION.

TRENTE-QUATRIÈME INSTRUCTION.

TRENTE-CINQUIÈME INSTRUCTION.

TRENTE-SIXIÈME INSTRUCTION.

TRENTE-SEPTIÈME INSTRUCTION.

TRENTE-HUITIÈME INSTRUCTION.

TRENTE-NEUVIÈME INSTRUCTION.

QUARANTIÈME INSTRUCTION.

QUARANTE-UNIÈME INSTRUCTION.

QUARANTE-DEUXIÈME INSTRUCTION.

QUARANTE-TROISIÈME INSTRUCTION.

QUARANTE-QUATRIÈME INSTRUCTION.

QUARANTE-CINQUIÈME INSTRUCTION.

NOTES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Sceaux. — Imprimerie Charaire et fils.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

Rue Bonaparte, 90 — PARIS

Nos ouvrages brochés (excepté ceux précédés d'astérisques ou marqués à prix net) seront expédiés *franco* à toute personne qui nous enverra le prix porté sur le présent Extrait.

Le Catalogue complet sera envoyé à tous ceux qui en feront la demande par **Lettre** *affranchie*

NOUVEAUTÉS

Les Prophètes d'Israël : *Quatre Siècles de lutte contre l'idolâtrie*, par Mgr MEIGNAN, archevêque de Tours. 1 vol. in-8° de 756 pages, avec 3 cartes. . . . 7 50

Le Livre des Espérances, par M. l'abbé ÉLIE MÉRIC, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-12, relié, de 356 pages. Prix. 2 50

Le Clergé et les Temps nouveaux, par M. l'abbé ÉLIE MÉRIC. 1 vol. in-12 de 544 pages. . . . 3 50

Du Toast à l'Encyclique (Alger, 12 novembre 1890 — Rome, 16 février 1892). 1 vol. in-12. . . . . 2 50

Voyage au pays de l'Or, Scènes de la vie australienne, par M. GERSTAECKER. 1 vol. in-8 . . 3 50

Choses d'Afrique, Voyage d'un curieux, par PIERRE D'ARLAY. 1 vol. in-8 , orné de gravures. . 3 50

Cæsaris (Caii Julii) **Commentarii de Bello Gallico**. Édition de F. Dübner. Texte revu sur les manuscrits, avec observations grammaticales, Notes, Variantes et Index géographique, par M. ÉD. DEGOVE, professeur de rhétorique à l'école libre de Vaugirard. 1 vol. in-18 raisin, cart., illustré de deux plans, sept cartes, trente-trois sujets. 1 60

ÉCRITURE SAINTE, LITURGIE, THÉOLOGIE DROIT CANONIQUE.

Articles (les) **organiques** devant l'histoire, le droit et la discipline de l'Eglise, par Mgr **Hébrard**, vicaire général d'Agen. 1 vol. in-8. 3, 00

Biblia sacra. Edition encadrée. 1 vol. in-8 de 900 pages. 4, 00

Cérémonial selon le rit romain. d'après Baldeschi et Favrel, par le R. P. **le Vavasseur.** *Septième édition revue et augmentée.* 2 vol. in-12, avec cinq planches et un tableau. 8, 00
— Rel. en basane rac. par vol. 1, 10

Cérémonial à l'usage des petites églises de paroisse, selon le rit romain ; par le R. P. **le Vavasseur.** *Troisième édition.* 1 vol. in-12. 2, 50

Cérémonial de la Consécration des Evêques ; par le R. P. **le Vavasseur.** Avec le chant tiré *du Pontifical romain,* par le Président de la Commission de Reims et de Cambrai. 3e *édition.* 1 vol. in-12. 0, 90

Cérémonial des Ordinations ; par le R. P. **le Vavasseur.** Avec le chant tiré du *Pontifical romain,* par le Président de la Commission de Reims et de Cambrai. 2e *édition.* 1 v. in-12. 1, 50

Cérémonial pour la Consécration des églises et des autels et la bénédiction d'un cimetière et d'une cloche, par le R. P. **le Vavasseur.** Avec le chant tiré du *Pontifical romain,* par le Président de la Commission de Reims et de Cambrai. *Quatrième édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

Clef des Epitres de saint Paul, analyse raisonnée, par M. **J.-M. Guillemon,** supérieur de grand séminaire. *Deuxième édit., revue et augmentée.* 2 vol. in-12. 5, 00

Concordantiarum SS. Scripturæ manuale ; editio in commodissimum ordinem disposita, auctoribus PP. **de Raze, de Lachaud et Flandrin.** *Editio tredecima.* 1 vol. in-8. 9, 00

Cours élémentaire d'Écriture sainte à l'usage des grands séminaires; par l'abbé **H. Rault,** supérieur du grand séminaire de Séez, 4e *édition,* revue et augmentée par l'abbé **A. Darel,** professeur d'Ecriture sainte au même séminaire. 3 vol. in-12. 9, 50

David roi, psalmiste, prophète, avec une Introduction sur la nouvelle critique, par Mgr **Meignan,** archevêque de Tours. 1 vol. in-8 de 568 pages. 7, 50

Évangélistes (les) **unis,** traduits et commentés par Mgr **André Mastaï Ferretti** ; traduction française par Mgr de Léséleuc, évêque d'Autun. 2 vol. in-8. 14, 00

Explication des Épitres de saint Paul, par une Analyse qui découvre l'ordre et la liaison du texte; par une paraphrase qui pose en peu de mots la pensée de l'Apôtre : par un Commentaire avec des notes pour le dogme, pour la morale et pour les sentiments de piété ; par le R. P. **Bernardin de Picquigny,** *Quinzième édition,* augmentée d'une table générale des matières. 4 vol. in-12. 5, 00

Exposition des principes du droit canonique ; par le cardinal **Gousset.** *Deuxième édition.* 1 fort vol. in-12. 4, 00

Fonctions pontificales selon le rit romain, par le R. P. **le Vavasseur.** *Deuxième édition.* 2 vol. in-12. 8, 00

Introduction historique et critique **aux livres du Nouveau Testament,** par Reithmayr, Hug, Tholuck, etc., traduite et annotée par **H. de Valroger,** prêtre de l'Oratoire de l'Immaculée-Conception. 2 forts vol. in-8. 12, 00

Jus canonicum juxta ordinem Decretalium recentioribus Sedis apostolicæ decretis et rectæ rationi in omnibus consonum; par M. l'abbé **Grandclaude.** 3 vol. gr. in-8. 24, 00

Manière de servir la sainte messe, ou Règles du Servant à la messe basse et à la messe chantée, et des clercs qui assistent le prêtre aux vêpres et au salut. *Nouvelle édition*, revue sur la dernière édition du *Cérémonial romain*, par le R. P. **le Vavasseur.** 1 vol. in-18. 0, 20

Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ; traduction du R. P. Bouhours et du R. P. Lallemant, revue par M. l'abbé **Herbet.** 1 fort vol. in-18. 1, 60
— Le même cartonné. 1, 80

Novum Testamentum Jesu Christi, Vulgatæ editionis, juxta exemplar Vaticanum; editio accuratissime recognita. 1 vol. in-32. 1, 00

— Le même ouvrage. 1 vol. in-32, cart. 1, 20

— Le même ouvrage, texte grec, édition Tischendorf, revue par **Jager.** 1 vol. in-12. 3, 50
— Cartonné. 3, 75

Prælectiones juris canonici habitæ in seminario Sancti Sulpitii. *Septima edit. accurate recognita ab auctore.* 3 vol. in-12. 9, 00

Principes du droit public, par M. l'abbé Eugène **Grandclaude.** 1 vol. in-12. 3, 00

Salomon, son règne, ses écrits, par **Mgr Meignan**, archevêque de Tours. 1 vol. in-8. 7, 50

Summa sancti Thomæ, hodiernis academiarum moribus accommodata, sive Cursus Theologiæ; opera et studio **F. C. R. Billuart.** 10 vol. in-8. 30, 00

Theologia moralis universa, ad mentem S. Alphonsi M. de Liguorio; auctore **Petro Scavini.** Accedit collatio codicis civilis Gallici. 4 vol. in-12. 16, 00

Théologie dogmatique, par le cardinal **Gousset**, archevêque de Reims. *Quatorzième édition.* 2 forts vol. in-8. 14, 00

Théologie morale, à l'usage des curés et des confesseurs; par le cardinal **Gousset**, archevêque de Reims. *Vingtième édition.* 2 vol. in-8. 12, 00

Tractatus de castitate, auctore Lupello, presbytero, in seminario majori olim superiore. 2 vol. in-8. 10, 00

Valeur de l'assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ; par MM. les abbés **Lémann.** In-8. 2, 00

HISTOIRE DE L'ÉGLISE, PÈRES DE L'ÉGLISE CONTROVERSE

Ambrosii (sancti) **opera.** 4 vol. in-8. 12, 00

Apparitions de Notre-Dame de Lourdes; par le **P. Marcel Bouix.** *Troisième édition.* 1 vol. in-8. 6, 00

Appel contre l'esprit du siècle, par le **P. M. de Boylesve.** *Nouvelle édition* 1 volume in-12. 1, 25

Clergé (le) **sous l'ancien régime**, par **Elie Méric**, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-12. 3, 50

Cours d'histoire ecclésiastique à l'usage des séminaires; par l'abbé **P.-S. Blanc.** *Septième édition, revue et continuée* de 1789 à 1878 par M. l'abbé **Guillaume**, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Verdun. 4 forts vol. in-12. 16, 00
— Le T. IV (l'époque contemporaine) se vend séparément : 5, 00

— **Introduction au cours d'histoire ecclésiastique**; par l'abbé **P.-S. Blanc.** 1 vol. in-12. 4, 00

Croyance (la) **générale et constante de l'Église** touchant l'Immaculée-Conception de la bienheureuse Vierge Marie; par le cardinal **Gousset**, archevêque de Reims. 1 vol. in-8. 4, 00

Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ; par **Lhomond.** 1 vol. in-12. 1, 00
— Le même, cartonné. 1, 10

Histoire abrégée de la vie de Jésus-Christ; par M. l'abbé **Charbonnier.** 10e *édition.* 1 vol. in-18 cart. 0, 80

Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, par **Bernard Owerberg.** Traduit librement de l'allemand par l'abbé **Didon.** 1 vol. in-12, cart. 2, 20

Histoire de saint François d'Assise, par M. l'abbé **Le Monnier.** 2 vol. in-8. 2e éd. 12, 00
— Le même 3e édition. 2 volumes in-12. 7, 00

Histoire de la persécution religieuse à Genève. 1 vol. in-12 de 540 pages. 3, 00

Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles, par M. **Paul Allard.** 1 vol. in-8. 2e édition. 6, 00

Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle, par M. **Paul Allard.** 1 vol. in-8. 6, 00

Histoire des dernières persécutions du troisième siècle (Gallus, Valérien, Aurélien), d'après les documents archéologiques; par **Paul Allard.** 1 vol. in-8. 6, 00

Histoire de la persécution de Dioclétien, par **M. Paul Allard.** 2 vol. in-8. 12, 00

Histoire du concile de Trente; par le **P. Prat.** 2 vol. in-8. 10, 00

***Histoire du concile du Vatican** d'après les documents originaux, par **S. Exc. Mgr Eugène Cecconi**, archevêque de Florence. — Préliminaires du Concile. — Ouvrage traduit de l'italien par **M. Jules Bonhomme**, curé de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, à Paris, et **M. D. Duvillard**, vicaire à la même paroisse. 4 vol. grand in-8. 32, 00

Cet ouvrage a été publié à la demande de la cour de Rome.

Lactantii (L. C. F.) **opera omnia.** 1 vol. in-8. 3, 00

Luttes (les) **de l'Église**; par le **R. P. Marin de Boylesve.** 2 vol. in-12. 2, 50

Mœurs des Israélites et des Chrétiens; par **Fleury.** 1 vol. in-12. 0, 80

Moines (les) **d'Occident**, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard; par le **comte de Montalembert.** Edition grand format. 7 beaux volumes in-8. 52, 50

— Le même ouvrage. 7 beaux vol. in-12. 28, 00

Œuvres du cardinal de la Luzerne. 8 vol. in-8. 17, 00

On vend séparément :

— **Considérations sur la Passion de N.-S. Jésus-Christ**, et Eclaircissements sur l'amour de Dieu. 1 vol. in-8. 1, 50

— **Considérations sur divers points de la morale chrétienne.** 2 vol. in-8. 5, 00

— **Considérations sur l'état ecclésiastique**, et Dissertations morales lues aux séances de l'Académie***. 1 vol. in-8. 1, 50

— **Dissertations sur la vérité de la Religion**, savoir : sur l'authenticité de l'Ancien Testament, sur les miracles, sur la résurrection de Jésus-Christ, sur la propagation de la religion. 1 vol. in-8. 2, 40

— **Dissertation sur les Prophéties.** 1 vol. in-8. 1, 50

— **Explication des Evangiles des dimanches** et de quelques principales fêtes de l'année. 2 vol in-8. 6, 00

Pragmatiques (les deux) **sanctions** attribuées à saint Louis; par M. **Charles Gérin.** *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. 3, 00

Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682; par M. **Charles Gérin.** *Seconde édition.* 1 beau vol. in-8. 7, 50

Saint Pierre et les premières années du christianisme; par l'abbé **C. Fouard,** professeur honoraire de la Faculté de théologie de Rouen. 1 vol. in-8, enrichi de cartes et plans. 7, 50
— Le même. 2e éd. 1 vol. in-12. 4, 00

Vie de N.-S. Jésus-Christ, par l'abbé **C. Fouard.** Ouvrage orné de cartes et plans. 6e *édition.* 2 vol. in-8. 14, 00
— Le même ouvrage. *Septième édition.* 2 vol. in-12. 8, 00

ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE, VIE ET INSTRUCTION RELIGIEUSE, SERMONNAIRES

Abrégé de ce qu'il faut savoir, croire et pratiquer pour être sauvé. In-32, de 32 pages. 0, 05
— *Le cent.* 4, 50

Bon (le) **Curé au XIXe siècle;** par M. **Dieulin.** 2 volumes in-8, *édition Wagner.* 8, 00

Carême (le) et les **Quatre Fins dernières de l'homme,** lectures et méditations à l'usage du clergé et des fidèles; par M. l'abbé **Réaume.** *Deuxième édit.* 1 vol. in-12. 1, 30

Catéchisme du concile de Trente, traduction nouvelle avec des notes; par **Mgr Doney,** évêque de Montauban. 2 vol. in-8. 8, 00

Catéchisme historique, par l'abbé **Fleury.** A. M. D. G. 1868. 1 vol. in-12, cart. 1, 00
— Le même, abrégé. 1 vol. in-18, cartonné. 0, 30

Catéchisme raisonné sur les fondements de la Foi; par **Aymé.** In-18. 0, 40
— Le même, cartonné. 0, 50

Catechismus concilii Tridentini, Pii V pont. max. jussu promulgatus, sincerus et integer, mendisque repurgatus. 1 volume grand in-32. 1, 40

Cinquante-deux Homélies pour les cinquante-deux dimanches de l'année; par M. l'abbé **Gaussens.** 1 vol. in-12 3, 00

Conférences aux mères chrétiennes sur l'éducation; par Mgr **Mathieu,** protonotaire apostolique. 1 vol. in-12. 2, 50

Conférences sur les grandeurs de Dieu; par le P. **d'Argentan.** 2 vol. in-8. 7, 00

Conférences sur les grandeurs de Jésus-Christ; par le P. **d'Argentan.** 2 vol. in-8. 7, 00

Conférences sur les grandeurs de la sainte Vierge; par le P. **d'Argentan.** 2 vol. in-8. 7, 00

Corps d'enseignement pastoral; par M. l'abbé **Gaussens.** *Chaque partie se vend séparément:*

— I. **Cours complet d'instructions.** 2 vol. in-12. 6, 00

— II. **Cinquante-deux Homélies** pour les cinquante-deux dimanches de l'année. 1 vol. in-12. 3, 00

— III. **Instructions pour les principales fêtes de l'année.** 1 vol. in-12. 3, 00

— IV. **Prônes liturgiques.** 1 vol in-12. 3, 00

Cours complet d'instructions, d'après le plan, la méthode et souvent le texte du catéchisme du concile de Trente; par M. l'abbé **Gaussens.** 2 vol. in-12. 6, 00

Cours complet d'instructions familières sur toutes les vérités dogmatiques et morales de la religion ; par **J.-B. Cirier**, chanoine de Reims. *Seconde édition.* 3 vol. in-12. 8, 00

Cours d'Homélies sur les évangiles des dimanches et des fêtes de l'année ; par **M. J.-Innocent Rioaud.** 4 vol. in-12. 8, 00

Cours d'instruction religieuse, ou Exposition complète de la doctrine catholique; par le directeur des Catéchismes de la paroisse Saint-Sulpice. *Quatrième édition.* 4 vol. in-12. 10, 00

Cours élémentaire de religion; par l'abbé **C.-L.-V. Braye**, chanoine de la cathédrale de Metz. 8e *édit.* 1 vol. in-12. 2, 25
— Le même, cartonné. 2, 50

Deux Années de méditations, à l'usage de la jeunesse, par P. **Girodon**, directeur à l'école Ozanam. 1 vol. in-12. 2, 50

Doctrine de M. Olier, expliquée par sa vie et par ses écrits, par M. **H.-J. Icard**, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice. *Deuxième édition.* 1 v. in-8. 7, 00

Examens particuliers sur divers sujets propres aux **Ecclésiastiques** et à toutes les personnes qui veulent s'avancer dans la perfection ; par M. **Tronson**, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. 1 vol. in-12. 2, 00

Explication des premières vérités de la religion, pour en faciliter l'intelligence aux jeunes gens; par M. **Collot.** 1 volume in-12. 1, 10

Explication du Catéchisme du diocèse de Paris, pour les enfants de la première communion; par le directeur des catéchismes de la paroisse Saint-Sulpice. 2e *édition.* 1 vol. in-12. 2, 50

Exposition de la religion chrétienne mise à la portée de tout le monde; par le directeur des catéchismes de la paroisse Saint-Sulpice. *Quatrième edition.* 1 vol. in-18 relié, net. 0, 80
— Le même ouvrage. 1 vol. in-18 broché. 0, 50

Guide des séminaristes et des jeunes prêtres, ou Examen critique et raisonné des divers défauts auxquels ils peuvent être sujets, suivi d'un grand nombre d'avis et de règles de conduite très pratiques pour un jeune prêtre sortant du séminaire; par l'abbé **Dubois.** 1 v. in-12. 2, 00

Instructions pour les principales fêtes de l'année, et particulièrement pour les fêtes de N.-S., de la T. S. Vierge et des Saints ; par M. l'abbé **Gaussens.** 1 vol. in-12. 3, 00

Instructions sur le dimanche et les fêtes en général, et sur toutes les fêtes qui se célèbrent dans le cours de l'année; par **Collot.** 1 vol. in-12. 1, 50

Instructions sur le sacrement de pénitence, à l'usage du clergé et des fidèles ; par M. l'abbé **Réaume.** 1 vol .in-12. 2, 00

Instructions tirées de l'histoire sainte et de l'histoire de l'Église, à l'usage des jeunes enfants ; par le directeur des catéchismes de la paroisse Saint-Sulpice. 1 vol. in-12. 2, 00

Lettres de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. *Nouvelle édition*, revue sur les autographes, considérablement augmentée, accompagnée de notes biographiques et précédée d'un abrégé de la vie de M. Olier. 2 vol. in-8. 8, 00

Maître (le) **Jésus-Christ** enseignant les hommes; par le P. **Saint-Jure.** 1 vol. in-12. 1, 50

Manière de conduire les âmes dans la vie spirituelle, suivie d'une Retraite pour les Dames, par le P. **Guilloré**, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-8. 3, 50

Manuel du prédicateur; par

Tobie **Lohner**, de la Compagnie de Jésus; traduit par l'abbé **Bélet.** 3 vol. in-12. 7, 50

Meditationes, Soliloquia et Manuale S. Augustini; accesserunt Meditationes B. Anselmi, Meditationes D. Bernardi, et idiotæ viri docti Contemplationes de amore divino sancti Augustini. 1 vol. grand in-32. 1, 00

Méditations à l'usage du clergé et des fidèles pour tous les jours de l'année; par M. **Hamon**, curé de Saint-Sulpice. *Vingt-deuxième édition.* 3 vol. in-12. 9, 00

— Le même ouvrage. 4 vol. in-18, sur beau papier. 12, 00

Les quatre volumes dont l'édition in-18 est composée répondent aux quatre parties de l'année ecclésiastique : *la partie d'hiver, la partie de printemps, la partie d'été et la partie d'automne.* On y trouve, dans chaque volume, *les prières du matin et les prières du soir, les prières durant la Messe, les prières pour la confession et la communion, l'examen de conscience et les litanies des saints.*

Méditations ecclésiastiques, tirées des épîtres et évangiles qui se lisent à la messe tous les dimanches; par l'abbé **Chevassu.** 2 gros vol. in-8. 10, 00

Méditations pour tous les jours et fêtes de l'année, selon la vie et les mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'usage des *religieuses vouées à l'enseignement;* par M. l'abbé de **Brandt.** *Nouvelle édition.* 5 vol. in-12. 10, 00

Memoriale vitæ sacerdotalis, par **Arvisenet.** 1 vol. gr. in-32. 0, 90

Méthode de Saint-Sulpice dans la direction des catéchismes, avec des plans d'instructions pour les divers catéchismes. *Troisième édition.* 1 vol. in-12. 2, 50

Miroir des âmes, ou Exposition des différents états des âmes par rapport à Dieu; édition revue, augmentée et ornée de 16 gravures en taille-douce. 1 vol. in-12. 1, 00

— La reliure, en toile noire, du même ouvrage, coûte net. 0, 80

Observations sur quelques pages d'une histoire de l'Église relatives à la Compagnie de Saint-Sulpice. *Deuxième édition.* 1 vol. in-8. 1, 50

Œuvres complètes de l'abbé Dubois, ancien supérieur du grand séminaire de Coutances. *Nouvelle édition*, revue et corrigée par un directeur du même séminaire. 4 vol. in-12. 10, 00

Les Œuvres de l'abbé Dubois contiennent :

T. I. Pratique du Christianisme. 2, 80
T. II. Le Guide du Séminariste. 2, 00
T. III. Le Saint Prêtre. 2, 80
T. IV. Pratique du zèle ecclésiastique. 2, 50

Œuvres complètes de Massillon. *Paris*, 1825. 15 vol. in-12, gros caractères. 20, 00

— Le même. 2 vol. in-4. 20, 00

Paradis (le) **de la terre**, ou le Vrai Moyen de trouver le bonheur en religion; par l'abbé **Sanson.** 1 vol. in-12. 2, 25

Parfait (le) **Inférieur**, ou l'Art d'obéir; par le **R. P. Modeste de Saint-Amable.** 3 volumes in-12. 4, 50

Pensées du P. Lejeune. 4 vol. in-12. 7, 00

Persévérance chrétienne, ou Moyens d'assurer les fruits de la première Communion; par le directeur des catéchismes de la paroisse Saint-Sulpice. *Quatrième édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

Petit Carême de Massillon. *Nouvelle édition* par l'abbé **Drioux.** 1 vol. in-18, cart. 1, 10

Prêtre (le) **juge et médecin au tribunal de la pénitence**; par l'abbé **Valentin.** *Septième édition.* 2 vol. in-8. 8, 00

Prônes et instructions familières; par l'abbé **Girard.** 4 vol. in-12. [illegible]

Prônes liturgiques, ou Explication, à l'usage des fidèles, de tout ce qui se rapporte au culte et principalement au Saint-Sacrifice de la Messe; par M. l'abbé **Gaussens.** 1 vol. in-12. 3, 00

Prônes réduits en pratique pour les dimanches et principalement les Fêtes de l'année, avec une table indicative des Fêtes propres à une mission ou à une retraite; par M. l'abbé **Billot.** 2 vol. in-8. 6, 00

Questions pratiques et de direction sur le sacrement de pénitence, développées et expliquées par un très grand nombre de faits historiques et d'anecdotes; par M. l'abbé **Vermot**, missionnaire apostolique. 1 vol. in-12. 3, 00

Recueil de tiers ordres, archiconfréries, confréries, scapulaires, congrégations, pieuses unions, œuvres, associations et sanctuaires auxquels sont attachées des indulgences et autres faveurs spirituelles; par **L. Pallard**, docteur en théologie. *Troisième édition*, augmentée des *Règle, Catalogue des indulgences et des privilèges et cérémonial du tiers ordre séculier de Saint-François-d'Assise.* 1 vol. in-18. 3, 00

Règlement de vie pour un bon prêtre et un bon pasteur; par **M. Guillet**, supérieur du grand séminaire de Chambéry. 1 vol. in-12. 0, 30

Régles de la vie sacerdotale, ou Discours de retraites ecclésiastiques; par **Mgr Plantier**, évêque de Nîmes. 2 vol. in-8. 6, 00

Retraites pastorales et discours divers, par M. **Hamon**, curé de Saint-Sulpice. 2 gros vol. in-12. 7, 00

Sacrificio (de) missæ, tractatus asceticus J. Cardinalis Bona. Editio nova, aucta et emendata. 1 vol. grand in-32. 1 00

Selva, ou Choix de sujets destinés à servir de matériaux aux prédicateurs; par **saint Liguori.** 2 vol. in-18. 2, 40

Sermons choisis de Bossuet; par **Casimir Gaillardin**, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. 1 vol. in-12, de 300 p. 1, 00

Sermons du P. Brydayne. 4e *édition*, augmentée de sa Vie. 8 vol. in-12. 16, 00

— Sans la Vie. 7 vol. in-12. 14, 50

Sermons sur les plus importantes. matières de la doctrine chrétienne; par le **P. Loriot.** 4 vol. in-8. 12, 00

Sermons sur les plus importantes matières de la morale chrétienne; par le **P. Loriot.** 3 volumes in-8. 9, 00

Traditions de la Compagnie de Saint-Sulpice pour la direction des grands séminaires; par **M. J.-H. Icard**, supérieur général de St-Sulpice. 1 v. in-8. 6, 00

Traité de la prédication, à l'usage des séminaires; par M. **Hamon.** *Neuvième édition.* 1 gros vol. in-8. 5, 00

Traité de la confession, à l'usage des séminaires et des communautés religieuses; par le **P. Judde.** 1 vol. in-12. 1, 00

Une très ancienne prophétie sur la prospérité passée et la décadence actuelle des Etats chrétiens; par M. l'abbé **Augustin Lémann.** Broch. in-8. 1, 30

Vita et doctrina Jesu Christi ex IV Evangelistis collecta et in meditationum materiam ad singulos anni dies distributa; per **N. Avancinum, S. J.** 1 vol. in-18. 3, 00

Vocation (la) **a l'état religieux,** d'après les saints Docteurs, par le **R. P. Belot.** 1 vol. in-12. 1, 50

LIVRES ASCÉTIQUES ET LECTURES PIEUSES

Abandon à la Providence divine. ouvrage posthume du P. J.-P. **de Caussade.** *Neuvième édition.* revue, corrigée et mise en ordre par le **P. H. Ramière.** 2 vol. in-12. 4, 50

****Abandon** (l') **à la Providence divine**; par le **P. de Caussade.** *Edit. abrégée.* 1 vol. in-32. 0, 50

Admirable (l') **Jésus**; par le P. **Nouet**, de la Compagnie de Jésus. 2 vol. in-12. 3, 60

Aimable (l') **Jésus**; par le P. **Nouet**, de la Compagnie de Jésus. 3 vol. in-12. 6, 00

Ame (l') **affermie dans la foi**; par **Baudrand.** 1 vol. in-12. 1, 00

Ame (l') **éclairée** par les oracles de la sagesse; par **Baudrand.** 1 vol. in-12. 1, 00

Ame (l') **sur le Calvaire**, par **Baudrand.** 1 vol. in-12. 0, 80

Ame (l') **unie à Jésus-Christ** dans le très Saint-Sacrement de l'autel; par Mme de **Carcado**; avec la vie de l'auteur par l'abbé Duquesne. 1866. 1 vol. in-12. 2, 00

Amour des âmes. 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

Anges (les) **sur la terre.** Nouveau Manuel de la congrégation des Saints-Anges. 1 vol. in-32. 0, 50
— Le même cart. 0, 60
— Le même, demi-reliure, papier noir chagriné. 0, 80

Cet ouvrage, par sa rédaction, est également destiné aux *congrégations de garçons et de jeunes filles.*

Auxiliatrices (les) **du Purgatoire**; par le **P. Blot.** 5e *édition.* 1 vol. in-12. 2, 50

Au jour le jour, ou la Foi et le Cœur d'une Mère. 2e *édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

Ciel (le) **ouvert** par la confession sincère et la communion fréquente; par M. l'abbé **Favre.** *Onzième édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

Cœur (le) **de Jésus modèle du cœur humain**; par le **R. P. Séguin.** 1 vol. in-18. 1, 25

Combat (le) **spirituel**, suivi du Sentier du Paradis et de la Méthode pour assister les malades, par le P. Laurent **Scupoli**, traduction nouvelle, par M. l'abbé **Jules Bonhomme.** 1 vol. in-18. 1, 40

Compendium Meditationum de præcipuis Fidei nostræ Mysteriis; a **Lud. de Ponte.** 2 vol. in-18 raisin. 4, 00

Confessiones S. Augustini libri tredecim. 1 vol. gr. in-32. 0, 90

Cours de Méditations pour tous les jours de l'année, à l'usage des jeunes personnes, approuvé par Mgr l'archevêque de **Smyrne** et un grand nombre de prélats. 1 vol. in-18. 2, 00

Dix-Neuviéme (le) **Siécle et sainte Térèse**, par le **R. P. Marcel Bouix.** In-8. 1, 00

Doctrine chrétienne, en forme de lectures de piété; par **Lhomond.** 1 vol. in-12. 1, 00
— Le même, cart. 1, 10

Doctrine (la) **spirituelle**, du **P. Louis Lallemant**, de la Compagnie de Jésus, précédée de sa Vie par le P. Champion, jésuite. 1 vol. in-18. 1, 20

Entretiens (les vrais) **spirituels** de saint François de Sales. 1 vol. grand in-32. 1, 00

Epitres et Evangiles des dimanches et fêtes de l'année, à l'usage des écoles chrétiennes. *Rit romain.* In-18, cart. 0, 50

Evangile (l') **médité et distribué**

pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre évangélistes; par **Duquesne.** 4 vol. in-12. (1876.) 7, 50

Evangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année, suivis de Réflexions pratiques à l'usage des catéchismes, des écoles et des institutions chrétiennes; par l'abbé **C. Poussin.** 1 vol. in-18, cart. 0, 45

Exercice (le saint) de la présence de Dieu; par le P. **Vaubert.** 1 vol. gr. in-32. 0, 40

Exercitia spiritualia secundum normam sancti Ignatii de Loyola; a R. P. **Nouet**, Societatis Jesu; editio nova, aucta et complectens Exercitia spiritualia S. P. Ignatii de Loyola, cum notis R. P. Roothan, superioris generalis societatis Jesu; Directorium in Exercitia R. P. Cl. Aquavivæ, Soc. Jesu præpositi generalis; Industriæ ad curandos animæ morbos. 1 vol. in-12. 2, 50

Exhortations sur divers sujets de piété, par le P. **Judde.** 1 vol. in-32. 1, 50

Festin (le) **des anges**; par **Hubert Lebon.** 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

Flammes (les) **de l'amour de Jésus**; par l'abbé **Pinart,** *Quinzième édition.* 1 volume in-12. 2, 75

Fragment du livre de sainte Térèse sur le Cantique des cantiques, traduit par le P. **Marcel Bouix.** 1 vol. in-12. 1, 00

Guide des pécheurs par le R. P. **Louis de Grenade**; traduction **Crouzet.** *Septième édition.* 1 vol. in-12. 2, 80

Homme (l') **religieux**; par le R. P. **Saint-Jure.** *Nouvelle édition.* 4 vol. gr. in-18. 7, 00

Homme (l') **spirituel**; par le R. P. **Saint-Jure.** 2 vol. gr. in-18. 3, 00

Imitation de Jésus-Christ expliquée verset par verset; par l'abbé **Herbet.** 2e *édit.* 2 vol. in-12. 4, 00

Imitation (l') **de Jésus-Christ méditée**; par l'abbé **Herbet.** 18e *édit.* 2 vol. in-12. 6, 00

Imitation de Jésus-Christ, nouvelle traduction par M. L. **Moreau.** *Cinquième édition.* 1 vol. in-32. 0, 60

— Reliure en percaline noire. 0, 30 le vol.

Imitatione (de) **Christi,** libri quatuor. *Paris.* 1 vol. in-32. 0, 50

— Rel. en percal. noire. 0, 30 c. par vol.

Importance de la prière; par saint **Liguori.** 1 vol. in-18. 0, 30

Introduction à la vie dévote du bienheureux François de Sales. *Nouvelle édition* avec des notes et un glossaire. *Paris.* 1 vol. in-18. 1, 40

— Le même ouvrage, à l'usage des maisons d'éducation. *Paris.* 1 vol. gr. in-32. 0, 80

— Reliure en percaline noire. 0, 30 par vol.

Introduction à la vie dévote par saint **François de Sales.** Edition offerte à la jeunesse chrétienne. *Lyon.* 1 vol. grand in-32. 0, 60

— Le même ouvrage. 1 vol. in-32. 0, 50

— Relié toile. 0, 90

Jésus-Christ parlant au cœur du jeune homme. 1 vol. gr. in-32. 0, 60

Lettres de la sainte mère **Jeanne-Françoise Fremyot, baronne de Rabutin-Chantal,** publiées et annotées par **E. de Barthélemy.** 2 vol. in-8, avec portrait et *fac similé.* 8, 00

Lettres de Sainte Térèse, traduites par le P. **Marcel Bouix.** 3 beaux vol. in-8. 22, 50

— Le même. 3 vol. in-12. 12, 00

Lettres de saint Ignace de Loyola, traduites par le P. **Marcel Bouix.** 1 vol. in-8. 5, 00

Lettres spirituelles sur la paix intérieure, par le P. **A. de Lombez.** 1 vol. in-12. 1, 50

Livre (le) **d'or**, ou l'Humilité en pratique. 1 vol. grand in-32. 0, 20

Manne (la) **de l'âme**, ou Méditations sur des passages choisis de l'Ecriture sainte, pour tous les jours de l'année, par le P. **Segneri.** 5 vol. in-12. 10, 00

Manuel des âmes intérieures, par le P. **Grou.** *Édition complète.* 1 fort vol. in-12. 1, 00

Méditations de saint Augustin. 1 vol. in-18. 1, 50

— Le même. 1 vol. in-12. 2, 00

Méditations pour tous les jours et fêtes de l'année selon la méthode de saint Ignace, à l'usage des *Personnes du monde*, par l'abbé **de Brandt.** *Neuvième édition.* 5 vol. in-12. 10, 00

Méditations selon la méthode de saint Ignace, à l'usage des élèves du Sacré-Cœur. *Nouvelle édition.* 4 vol. in-12. 6, 00

Méditations spirituelles, par le P. **Nouet.** 1 vol. in-12. 2, 00

Mois (le) **de Jésus**, ou le Mois de janvier consacré **à** Jésus-Christ. In-18, relié, net. 0, 80

Mois de Mars (nouveau), par M. l'abbé **Bletton.** *Nouvelle édition.* 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

Mois de Mars, consacré au très glorieux patriarche saint Joseph, suivi des Visites au Saint-Sacrement, du mois de Marie, de prières et de méditations. etc., avec indulgences. 27e *édition.* 1 vol. in-18. 1, 40

— Mois (le) de mars, seul. 1 vol. in-18. 0, 80

Neuvaine pour se préparer à la fête du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, par le P. **Ch. Borgo.** 1 vol. in-18. 0, 60

Nourriture (la) **de l'âme chrétienne**, ou l'Oraison mentale rendue facile par la méditation de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec des pratiques et des prières, par M. l'abbé **Désiré Pinart.** *Cinquième édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

Œuvres de sainte Térèse, traduites d'après les manuscrits originaux, par le P. **Marcel Bouix.** 6 beaux vol. in-8. 45, 00

— Cette publication se divise en deux parties :

— **Œuvres.** 5e *éd.* 3 vol. 22, 50

— **Lettres**. 2e *éd.* 3 vol. 22, 50

Œuvres de sainte Térèse, traduites par le P. **Marcel Bouix,** 6 beaux vol. in-12. 24, 00

— Cette édition, comme la précédente, se divise en deux parties :

— **Œuvres.** 3 vol. in-12. 12, 00

Comprenant :

— — Tome I. — **Vie de sainte Térèse**, écrite par elle-même. 1 vol. 4, 00

— — Tome II. — **Le Livre des Fondations**, etc. 1 vol. 4, 00

— — Tome III. — **Le Chemin de la Perfection**, etc. 1 vol. 4, 00

Chaque volume se vend séparément.

— **Lettres.** *Troisième édition.* 3 vol. in-12. 12, 00

Œuvres du P. Nouet. 27 vol. in-12. 50, 00

On vend séparément :

— **Conduite dans les voies de Dieu.** 2 vol., t. I et II. 3, 20

— **Méditations et Entretiens** pour tous les jours de l'année. 11 vol., t. III à XIII. 22, 00

Comprenant :

— Vie cachée de Jésus,
— Vie souffrante de Jésus,
— Vie glorieuse de Jésus,
— Vie mystique de Jésus,
— Vie de Jésus conversant avec les hommes.
} Ensemble 8 vol. 16, 00

— Vie de Jésus dans les saints. 2 vol., t. XI, XII. 4, 00

— Méditations sur les Indulgences et le Jubilé. 1 vol., t. XIII. 2, 00

— **Lectures spirituelles.** 7 vol., t. XIV à XX. 13, 00

Comprenant :

— L'Aimable Jésus. 3 vol., t. XIV, XV, XVI. 6, 00
— L'Admirable Jésus. 2 vol., t. XVII, XVIII. 3, 60
— Jésus le Saint des saints. 2 vol., t. XIX, XX. 4, 00

— **Retraites.** 6 vol., t. XXI à XXVI. 12, 00

Comprenant :

— Exercitia spiritualia. 1 vol., t. XXI. 2, 50
— Première retraite. 1 vol., t. XXII. 2, 00
— Retraites annuelles. 3 vol., t. XXIII, XXIV, XXV. 6, 00
— Retraite pour se préparer à la mort. 1 vol., t. XXVI. 1, 60

— **Méditations spirituelles**, à l'usage des personnes qui veulent avancer dans la perfection. 1 vol. in-12., t. XXVII. 2, 00

— Table générale des Œuvres. 1 vol. in-12. 0, 50

Œuvres spirituelles du P. Judde. 5 vol. in-12. 7, 50

— T. I et II. **Retraite de trente jours.** 2 vol. in-12. 3, 00

— T. III. **Retraites pour les religieuses.** 1 vol. in-12. 1, 50

— **T. IV. Traités spirituels** et réflexions sur l'enseignement des belles-lettres. 1 vol. in-12. 1, 50

— **T. V. Exhortations sur divers sujets de piété.** 1 vol. in-12. 1, 50

Œuvres spirituelles du P. Rigoleuc, contenant ses Lettres spirituelles et sa Vie. 2 volumes in-12. 3, 00

— La Vie ne se vend pas séparément.

Pratique de la perfection chrétienne, du R. P. **Alphonse Rodriguez**; traduction par l'abbé **Crouzet.** 4 vol. in-12. 8, 00

Premier (le) **Vendredi de chaque mois,** par le P. **Gautrelet.** 1 v. gr. in-32. 0, 50

Réflexions sur l'Evangile pour tous les jours de l'année, tirées des Œuvres de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue et Massillon; par M. l'abbé **A. de Valroger.** 2 vol. in-18 raisin. 4, 00

Sainteté (la) **dans la souffrance**; par M. l'abbé E. **Seytre.** 1 vol. in-12. *Deuxième édition.* 2, 00

Science (la) **du Crucifix,** par le **P. Pierre-Marie**; édition revue par le P. **Grou.** In-18. 0, 50

Science pratique du Crucifix, par le P. **Grou,** jésuite. 1 vol. in-18. 0, 75

— Le même. 1 vol. in-12. 1, 50

Soliloques et Manuel de saint Augustin. 1 vol. in-18. 1, 50

Souffrances de N.-S. Jésus-Christ, par le P. Thomas de Jésus; traduit par le P. **Alleaume.** 2 vol. in-12. 2, 80

Sur la douleur, par Mgr **Parisis.** 1 vol. in-12. 0, 50

Traité de l'amour de Dieu, par **saint François de Sales**; nouvelle édition, revue et annotée par M. l'abbé **Jules Bonhomme.** 2 vol. in-18. 2, 80

Traité de la vie intérieure; par

le P. **Maximilien de Bernezai** 1 vol. in-32. 1, 00

Traités spirituels; par le R. P. **Judde.** 1 vol. in-12. 1, 50

Voie du salut, par saint Liguori. 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

Volonté (la) **de Dieu**; par l'abbé **Arvisenet.** 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

OUVRAGES SUR LA SAINTE VIERGE

Communion (la) **de Marie,** Mère de Dieu; par le P. Bernardin, de l'ordre des Capucins; ouvrage revu par le P. **Simounet,** 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

Conférences sur les grandeurs de la sainte Vierge; par le P. d'**Argentan.** 2 vol. in-8. 7, 00

Culte (le) **de la sainte Vierge Marie,** Mère de Dieu; par l'abbé **Combalot.** 2 vol. in-8. 8, 00

— Le même ouvrage. 2 gros vol. in-12. 5, 00

Culte (du) **de la Trés Sainte Vierge**; par **Mgr Pavy.** 2e *édition.* 1 vol. gr. in-32. 1, 00

Explication des quinze mystères du Rosaire; par M. l'abbé **Bletton.** 3 vol. in-18. 4, 00

— Le même ouvrage. 15 vol. in-18, carton. 5, 60

Fleurs mystiques, ou les **Litanies de la sainte Vierge,** expliquées et commentées par M. l'abbé **Thiébaud.** *Troisième édition.* 2 vol. in-12. 4, 00

Gloires (les) **de Marie**; par **saint Liguori,** contenant :

— **Paraphrase du Salve Regina.** 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

— **Vertus de Marie.** 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

Heures à l'usage des congrégations de la sainte Vierge érigées dans les collèges. 1 vol. in-24. 1, 00

— Reliure basane. 0, 60

Litanies de la très sainte Vierge, expliquées et commentées par le R. P. Grassi, traduites de l'italien par M. l'abbé **Charbonnier.** 1 fort vol. in-8, de plus de 500 pages. 5, 50

Manuel des enfants de Marie; par l'abbé **Marius Aubert.** *Nouvelle édition.* 1 vol. in-18. 0, 40

Marie et ses Pèlerinages, lectures pieuses sur l'histoire du culte de la sainte Vierge en France et sur l'origine des principaux sanctuaires. 1 vol. grand in-18, pouvant servir de *Mois de Marie.* 1, 25

Marie parlant au cœur de ceux qui l'aiment, ou l'Ame fidèle à l'école de Marie; par **M. H. L***.** 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

Mois (le) **de Marie avec Marie**; par **Ch. Barthélemy.** 1 vol. in-18. 1, 00

Mois de Marie, par l'abbé **de Sambucy.** 1 vol. in-18. 1, 00

Mois de Marie de Notre-Dame-des Victoires; par M. l'abbé **le Blastier.** 1 vol. in-8. 4, 00

Mois (petit) **de Marie médité**; par M. l'abbé **Herbet.** *Sixième édition.* 1 vol. in-32. 0, 50

Mois de Marie; par **Lalomia.** 1 vol. in-32. 0, 30

Mois de Marie, ou Méditations pour chaque jour du mois; par **Alexandre Iélowicki.** 1 vol. grand in-18. 1, 00

Mois (le) **de Marie**; par M. l'abbé **D. Pinart.** *Septième édition.* 1 vol. in-18 relié, net. 0, 80

Mois de Marie; par le P. **Pouget.** 1 vol. in-18. 1, 50

Mois (le) de Marie; par Mgr **Pavy**. *Troisième édition.* 1 vol. grand in-32. 0, 60

Mois (le) de Marie, approuvé et recommandé par Mgr **l'Evêque de Rodez**. In-32. 1, 00

Mois de Marie, du R. P. **Beck**, général de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12. 2, 00

Office de la sainte Vierge, en latin et en français, rit romain. 1 vol. in-32. *Paris.* 0, 40

Office de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, latin et français, en vers. In-32. *La douzaine.* 1, 20

Psautier de la sainte Vierge, composé par saint Bonaventure, traduit par le P. **Gallifet**, distribué pour tous les jours de la semaine, avec des Exercices de piété. 1 vol. in-18. 0, 80

Vie divine de la très sainte Vierge Marie; par le P. **Bonaventure Amedeo de Cæsare**; M. C., consulteur de la Sacrée Congrégation romaine de l'Index; traduite par l'abbé **Joseph-Antoine Boullan**. *Septième édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

LIVRES DE PRIÈRES ET PRATIQUES DE PIÉTÉ

Chemin (le) du Calvaire, ou Douze Méthodes différentes de faire le chemin de la Croix. 9e *édition.* 1 vol. grand in-32. 0, 60
Reliure en percaline noire. 0, 30 par volume.

Journée (la) du Chrétien, sanctifiée par la prière et la méditation; français et latin en regard. 1 vol. in-18, relié, net. 0, 80

Manuel de piété, à l'usage des élèves du Sacré-Cœur. *Nouvelle édition.* 1 volume in-18 de 824 pages. 2, 50

Prix net des reliures seules :

Reliure en percaline noire, titre seul doré, tranche jaspée. 0, 65
— en basane racine, tranche marbrée. 0, 70
— en basane gaufrée de couleur, tranche marbrée. 0, 80
— en basane gaufrée de couleur avec tranche dorée. 1, 50
— en demi-chagrin, avec tranche jaspée. 1, 50
— en chagrin, 2e choix (noir ou Lavallière), tranche jaspée. 1, 75
— en chagrin, 1er choix (noir ou Lavallière), tranche jaspée. 2, 70
— en chagrin, 2e choix (noir ou Lavallière) avec tranche dorée ou rouge. 2, 25
Reliure en chagrin, 1er choix (noir ou Lavallière), avec tranche dorée ou rouge. 3, 20
— en chagrin de couleur, filets, riche dorure. 4, 00
— en chagrin Lavallière (tranche rouge ou bleue), ornements à froid ou dorés sur les plats ou sur la tranche. 6, 50
— en maroquin poli, tranche dorée, gardes chromo, avec ou sans ornements sur les plats. 9, 50
— même rel av. gardes soie. 12, 00
— cuir de Russie, tranche dorée, gardes chromo, avec ou sans ornements sur plats. 11, 50
— même rel. gardes soie. 14, 00

Manuel de piété, à l'usage des élèves du Sacré-Cœur. Edition de luxe, sur beau papier. 1 vol. grand in-18, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur. 3, 00

Prix net des reliures seules :

Reliure chagrin, 2e choix (noir ou Lavallière), dos souple, tranche dorée ou rouge. 3, 25
— chagrin 1er choix (noir ou Lavallière), dos souple, tranche dorée ou rouge. 4, 00
— en maroquin poli, gardes chrom., tr. dor., dos souple, avec ou sans ornements sur plats. 10, 50

Reliure, gardes soie. 13, 00
— cuir de Russie, gardes chromo, tr. dor., dos souple, avec ou sans ornem. sur plats. 12, 50
— même reliure, gardes soie. 15, 00

Manuel des pieuses domestiques, par Mgr **Ozanam**. 6e *édition*. 1 vol. in-18. 2, 00

Manuel des pieuses ouvrières; par Mgr **Ozanam**. *Seconde édition*. 1 vol. in-18. 1, 60

Neuvaine à sainte Philomène. 1 vol. in-18. 0, 15

Office de la quinzaine de Pâques, latin et français. 1 vol. in-18. 1, 20

Office (Petit) **des saints Anges gardiens** que l'on doit faire chanter aux enfants. In-32, net. 0, 05

Paroissien romain (N° 5), contenant en notation musicale les hymnes, proses de toute l'année et l'ordinaire de la messe pour les fêtes des différents degrés, d'après le Graduel et l'Antiphonaire de la Commission de Reims et de Cambrai. 1 vol. in-18. 1, 60

— Le même (N° 6), en plain-chant. 1 vol. in-18. 1, 60

Prières à l'usage des élèves des religieuses du Saint-Enfant-Jésus dites de Saint-Maur. 1 vol. in-18.

Prix nets sans treizième :

— Par unité. 0, 80
— Par douzaine. 0, 65
— Par cent. 0, 55

Prix du cartonnage : 0, 25 *en sus.*

Recueil de prières et œuvres pies, enrichies d'indulgences par les Souverains Pontifes. Traduction nouvelle faite sur la dernière édition italienne et *seule approuvée par la sacrée Congrégation des Indulgences*; par M. l'abbé **Planchard**, vic. gén. d'Angoulême. 1 vol. in-18. 3, 00

Réflexions, Sentiments et Pratiques de piété; par **Baudrand.** 1 vol. in-12. 1, 00

Visites au Saint-Sacrement et **à la sainte Vierge**, pour chaque jour du mois; par saint **Liguori.** 1 vol. in-32. 0, 40
Reliure en percaline noire. 0, 30 par volume.

PHILOSOPHIE, ÉCONOMIE POLITIQUE & SOCIALE

Compendium philosophiæ, ad usum seminariorum; auctore M., S. Sulpitii presbytero, philosophiæ professore. *Edit. decima, multum adaucta*, opera L.E..., professoris philosophiæ. 3 vol. in-12. 9, 00

Connaissance (de la) **de Dieu et de soi-même**, par **Bossuet.** *Nouvelle édition*, par M. l'abbé M... 1 vol. in-12. 1, 30

Considérations sur divers points de la morale chrétienne; par le cardinal de la **Luzerne.** 2 vol, in-8. 5, 00

Cours élémentaire de philosophie; par M. l'abbé **Barbe.** *Cinquième édition.* 1 fort vol. in-12. 5, 50

Cours de philosophie: Logique, métaphysique, psychologie, théologie morale, histoire de la philosophie; par le P. **Marin de Boylesve.** 1 vol. in-8. 7, 50

Devoir (le) **social** *dans un sermon de Bourdaloue sur le soin des domestiques.* Texte et commentaires, par le P. Victor **Alet**, S. J., aumônier du Comité général de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. 1 vol. in-12. 0, 80

Dieu a fait la France guérissable; par M. l'abbé Augustin **Lémann.** 1 vol. in-8. 2, 00

Discours de la méthode; par **Descartes.** *Nouvelle édition*,

par **Ad. Hatzfeld**, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. 1 vol. in-12. 0, 90

— Le même, suivi de la première partie des *Principes de la philosophie* exigée par le programme du baccalauréat. 1 vol. in-12. 1, 80

Doctrines (les) **économiques depuis un siècle**; par **Ch. Périn.** 1 vol. in-12. 3, 50

Doctrines (les) **romaines** sur le libéralisme; par le **P. H. Ramière.** 1 vol. in-8. 4, 00

** **Eléments de la philosophie chrétienne** comparée avec les doctrines des philosophes modernes; par G. Sanseverino; ouvrage traduit du latin par **A. C.** 3 forts vol. gr. in-8. 30, 00

Etapes (les) **d'une nation qui meurt**, d'après Isaïe; par l'abbé **Aug. Lémann.** In-8. 1, 30

Franc-maçonnerie (la) **et les Moyens d'arrêter ses ravages**; par Mgr **Rosset**, évêque de Maurienne. 1 vol. in-12. 2, 00

Idée (l') **de Dieu, son Origine et son Rôle dans la morale**; par M. l'abbé **Pasty.** 2 vol. in-8. 8, 00

Immortalité (traité de l') **de l'âme**; par M. l'abbé **Barbe.** 1 vol. in-12. 2, 00

Institutiones philosophicæ Salvatoris Tongiorgi, S. J., in Collegio Romano professoris, ab eodem in compendium redactæ. *Editio quinta.* 1 vol. in-12. 4, 00

Introduction à l'étude du droit; par Lucien **Brun**, sénateur. 2e *édition.* 1 vol. in-12. 3, 00

Logique (la), ou l'**Art de penser** (Logique de Port-Royal). 1 vol. in-12. 2, 50

* **Logique**, par le **R. P. Gratry.** 2 vol. in-8. 12, 00

Logique; par le **P. Marin de Boylesve.** *Quatrième édition.* 1 vol. in-12. 1, 00

— Le même, cart. 1, 20

Lois (les) **de la société chrétienne**; par **Charles Périn.** 2 vol. in-8. 15, 00

— Le même ouvrage. *Deuxième édition.* 2 vol. in-12. 7, 00

Manuductio ad scholasticam, in primis vero, thomisticam **philosophiam**; par M. l'abbé **Dupeyrat.** 3e *édition.* 2 volumes in-12. 6, 00

* **Manuel** (petit) **de critique**; par le P. **Gratry.** 1 vol. in-18. 2, 50

Mélanges de politique et d'économie; par **Charles Périn**, correspondant de l'Institut de France. 1 vol. in-12. 3, 50

Mélanges. Religion, philosophie, politique, jurisprudence, biographies, discours, voyages; par **A.-F. Ozanam.** *Troisième édition.* 2 vol. in-8. 14, 00

— Le même ouvrage. 2 volumes in-12. 7, 00

* **Morale** (la) **et la Loi de l'histoire**; par le P. **Gratry.** 2 vol. in-8. 12, 00

Nations (les) **frémissantes** contre Jésus-Christ et son Eglise, par M. l'abbé **Joseph Lémann.** 1 vol. in-12. 3e *édition.* 2, 00

Œuvres de M. le comte de Montalembert, l'un des Quarante de l'Académie française. 9 vol. in-8. 48, 00

Les Œuvres de M. le comte de Montalembert se divisent ainsi :

Tomes I, II et III. **Discours** (1831-1852). 3 vol. in-8. 12. 00

Tomes IV, V et IX. **Œuvres polémiques et diverses.** 3 vol. in-8. 18, 00

— Le tome IX se vend séparément. 6, 00

Tome VI. **Mélanges d'art et de littérature** 1 vol. in-8. 6, 00

Tomes VII et VIII. **Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe.** *Neuvième édition.* 2 vol. in-8. 12, 00

Chaque partie, excepté l'Histoire de sainte Elisabeth, *tomes* VII *et* VIII, *se vend séparément.*

Œuvres philosophiques de Fénelon. Nouvelle édition, par M. l'abbé **E. Barbe.** 1 volume in-12. 3, 00

Ordre (l') international, par **Charles Périn,** correspondant de l'Institut de France. 1 vol. in-8. 7, 00

* **Philosophes** (les) **contemporains,** par le R. P. **Vincent Maumus** des frères prêcheurs. Tome Ier : M. Vacherot, M. Taine, M. P. Janet, M. Caro, Schopenhauer. 1 vol. in-12. 3, 50

Philosophie (cours de), par **E. Gilles.** *Quatrième édition.* 1 vol. in-8. 6, 00

Prêt (du) **à intérêt,** ou des Causes théologiques du Socialisme ; par M. l'abbé **Jules Morel.** 1 vol. in-12. 3, 50

Principes (les) **de 89 et la Doctrine catholique** ; par M. l'abbé **Léon Godard.** *Edition corrigée et augmentée.* 1 vol. in-8. 3, 00

Principes (sur les) **de 89,** par Mgr Nardi ; traduit par M. l'abbé **Léon Godard.** In-8. 0, 80

Révolution (la) **française** et la Critique moderne ; par **Gaston Feugère.** 1 vol. in-12. 3, 00

Richesse (de la) **dans les sociétés chrétiennes**; par M. **Charles Périn.** *Troisième édition.* 3 vol. in-12. 10, 50

Royauté (la) **française** ; par **M. Coquille.** 1 vol. in-8. 5, 00

***Saint Thomas d'Aquin et la Philosophie cartésienne,** études de doctrines comparées, par le R. P. **Elie-Vincent Maumus.** 2 vol. in-12. 8, 00

Socialisme (le) **international.** Coup d'œil sur le mouvement socialiste de 1885 à 1890, par l'abbé **Winterer,** député d'Alsace-Lorraine au parlement allemand. 1 vol. in-12. 3, 50

Traité de l'existence de Dieu, de Fénelon. Nouvelle édition, par M. l'abbé **E. Barbe.** 1 vol. in-12. 1, 50

Traité des premières vérités et de la source de nos jugements, par le P. **Buffier.** 1 vol. in-12. 2, 00

Traité élémentaire d'économie politique, par M. **Hervé-Bazin** *Seconde édition.* 1 vol. in-12. 4, 00

Traité élémentaire de psychologie intellectuelle ; par l'auteur du *Compendium philosophiæ ad usum seminariorum. Seconde édition.* 1 vol. in-12. 3, 00

ARTS, SCIENCES, VOYAGES, GÉOGRAPHIE

Artistes (les) **français à l'étranger** ; par **L. Dussieux.** Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1859. *Troisième éditiou.* 1 beau vol. gr. in-8, sur beau papier. 12, 00

Atlas général de géographie physique, politique, historique, commerciale et agricole ; par **L. Dussieux.** 1 vol. gr. in-4. demi-rel. bas., 115 planches doubles et 1 quadruple, contenant plus de 300 cartes et cartons. 35, 00

— Le même ouvrage, demi-reliure maroquin ou chagrin. 1 vol. grand in-4. 40, 00

En Franche-Comté. Histoires et paysages, par **Xavier Marnier,** de l'Académie française. 1 vol. in-8. 3, 50

Equateur (l') ; par M. **Lucien Dubois.** Etudes sur les dernières explorations de l'Afrique centrale. Désert. — Soudan. — Région des lacs. — Le Nil et ses sources. — Races et langues. (*Avec une carte.*) 1 vol. in-12. 2, 00

Géographie générale, contenant la géographie, physique, politique, historique, administrative, agricole, industrielle et commerciale de chaque pays, la description des frontières des principaux Etats, et des notions sur le climat, les productions naturelles, l'ethnographie, les langues et les religions ; par **L. Dussieux.** *Troisième édition, augmentée de près de 200 pages et entièrement refondue.* 1 vol. grand in-8 1880. 16, 00

— Le même ouvrage, rel. toile anglaise. 18, 50

— Le même ouvrage, demi-rel. chagrin. 20, 00

Grands (les) **Faits de l'histoire de la géographie**, recueil de documents destinés à servir de complément aux études géographiques, publiés et annotés par **L. Dussieux.** 5 vol. in-12. 10, 00

Chaque volume se vend séparément.

— Tome premier. — L'Antiquité et le Moyen Age. 1 v. in-12. 2, 00

— Tome deuxième. — Quinzième et seizième siècles. 1 volume in-12. 2, 00

— Tome troisième. Quinzième et seizième siècles. 1 vol. in-12. 2, 00

— Tome quatrième. — Dix-septième siècle. 1 vol. in-12. 2, 00

— Tome cinquième. — Dix-huitième et dix-neuvième siècles. 1 vol. in-12. 2, 00

Livre (le) **de la nature**, ou l'Histoire naturelle, la Physique et la Chimie, présentées à l'esprit et au cœur; par **Cousin-Despréaux.** *Sixième édition*, par **Desdouits.** 3 vol. in-12. 6, 00

Rhin (du) **au Nil.** Tome I : du Rhin à Constantinople; tome II : de Constantinople au Caire. 1845-1846. *Nouvelle édition.* 2 vol. in-8. 7, 00

Chaque vol. se vend séparément 3, 50

Saints (les) **Lieux, pèlerinage à Jérusalem**; par Mgr **Mislin.** *Troisième édition*, entièrement revue et considérablement augmentée. 3 vol. in-8. 24, 00

HISTOIRE

Canada (le) **sous la domination française**; par **L. Dussieux.** 3e *édition.* 1 vol. in-12, avec une carte. 2, 00

Cardinal (le) **de Richelieu**; par **L. Dussieux.** 1 vol. in-8. 3, 50

Causeries sur l'histoire de France; par **Alfred Nettement**; suivies d'une causerie sur la Révolution, par Mlle **Marie Alfred Nettement.** 2 vol. in-12. 4, 00

Civilisation (la) **au cinquième siècle**; par **Ozanam.** 3e *édit.* 2 vol. in-8 avec portrait. 12, 00

— Le même. 2 volumes in-12. 7, 00

Civilisation (la) **chrétienne** chez les Francs; par **Ozanam.** 4e *édition.* 1 vol. in-8. 7, 00

— Le même. 1 vol. in-12. 3, 50

Colbert; par **L. Dussieux.** 1 vol. in-8. 3, 50

Considérations sur les causes de **la grandeur des Romains**; par **Montesquieu.** *Nouvelle édition*, par l'abbé **Drioux.** 1 vol. in-12. 1, 00

— Cartonné. 1, 25

Dictionnaire (nouveau) **d'histoire et de géographie** ancienne et moderne, par MM. Ed. **d'Ault-Dumesnil, Dubeux** et l'abbé **A. Crampon.** *Troisième édition.* 1 vol. gr. in-8 br. 9, 00

— Rel. toile anglaise. 11, 50

— Demi-rel. chagrin. 13, 00

Discours sur l'Histoire universelle; par Bossuet. *Nouvelle édition*, avec un Essai sur la philosophie de l'histoire et des no

tes, par **Alfred Nettement.** 1 vol. in-12. 2, 00
— Cartonné. 2, 25

Empires (les). *Extraits du Discours sur l'Histoire universelle de Bossuet*, par **Alfred Nettement.** 1 vol. in-12. 0, 70

Entrée (l') **des Israélites** dans la société française et les Etats chrétiens; par l'abbé **Joseph Lémann.** *Cinquième édition.* 1 vol. in-8. 7, 50

Etudes germaniques, pour servir à l'histoire des Francs; par **A.-F. Ozanam.** *Quatrième édition.* 2 vol. in-8. 14, 00
— Le même. 2 vol. in-12. 7, 00

On vend séparément :

Tome Ier. **Les Germains avant le christianisme.** 1 volume in-8. 7, 00
— Le même. 1 vol. in-12. 3, 50

Tome IIe. **La Civilisation chrétienne chez les Francs.** 1 vol. in-8. 7, 00
— Le même. 1 vol. in-12. 3, 50

* **Généalogie de la Maison de Bourbon**, de 1256 à 1871; par **L. Dussieux.** *Seconde édition.* 1 vol. in-8. 6, 00

Germains (les) **avant le christianisme**; par **Ozanam.** 4e *édition.* 1 vol. in-8. 7, 00
— Le même. 1 vol. in-12. 3, 50

Grandes (les) **Journées de la chrétienté**; par **F. Hervé-Bazin.** 1 vol. in-8. 3, 50

Grands (les) **Faits de l'Histoire de France** racontés par les contemporains. Recueil de documents originaux destinés à servir de complément aux Etudes historiques; par **L. Dussieux.** *Deuxième édition.* 7 vol. In-12. 14, 00

Chaque volume se vend séparément :

— Les Origines et le Moyen Age jusqu'à la guerre de Cent ans. 2, 00

— Le Moyen Age depuis la guerre de Cent ans jusqu'à Louis XI. 2, 00

— La Ligue, Henri IV et Marie de Médicis. 2, 00

— Louis XIII et le Cardinal de Richelieu. 2, 00

— Règne de Louis XIV (1643-1685). 2, 00

— Règne de Louis XIV (1685-1715). 2, 00

— Règnes de Louis XV et de Louis XVI. 2, 00

Grands (les) **Généraux de Louis XIII**, par **L. Dussieux.** 1 vol. in-8. 3, 50

Grands (les) **Généraux de Louis XIV**, par **L. Dussieux.** 1 vol. in-8. 3, 50

Grands (les) **Généraux et Marins** du XVIIIe siècle, par **L. Dussieux.** 1 vol. in-8. 3, 50

Grands (les) **Marins du règne de Louis XIV**; par **L. Dussieux.** 1 vol. in-8. 3, 50

Grands (les) **ordres et congrégations de femmes**, par **F. Hervé-Bazin.** 1 vol. in-8. 3, 50

Histoire d'Angleterre, depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours; par **Em. Lefranc.** *Cinquième édition.* 1 vol. in-12. 3, 00
— Le même ouvrage, cart. 3, 25

Histoire de France, depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours; par **Amédée Gabourd.** 13e *édition.* 3 vol. in-12. 6, 00
— Le même. 1 vol. in-12. 3, 30

Histoire de la conquête d'Alger par **Alfred Nettement.** 2e *édition.* 1 vol. in-12, *avec une carte topographique des environs d'Alger.* 3, 00

Histoire de la conquête de l'Algérie; par **Alfred Nettement.** 1 vol. in-12, avec une carte de l'Algérie. 3, 00

Histoire de la Restauration, par **Alfred Nettement**. 8 vol. in-8. 58, 00

On vend séparément :

Tomes I et II : Restauration de 1814. Cent-Jours. 2 vol. in-8 de 1300 pages. 14, 00

Tome III : Règne de Louis XVIII. Chambre de 1815. 1 vol. in-8. 7, 00

Tomes IV et V : Règne de Louis XVIII : Ministère Richelieu-Decazes. Ministère Dessolle-Decazes. Decazes président du conseil. Second ministère Richelieu. 2 volumes in-8. 14, 00

Tome VI : Règne de Louis XVIII : Ministère de M. de Villèle. Première phase : Décembre 1821 — Septembre 1826. 1 vol. in-8. 8, 00

Tome VII : Règne de Charles X : Ministère de M. de Villèle. Seconde phase : Septembre 1826 — Janvier 1828. 1 vol. in-8. 7, 00

Tome VIII : Règne de Charles X : Ministère de M. de Martignac. Ministère de M. de Polignac. 1 vol. in-8. 8, 00

Histoire de la Révolution et de l'Empire ; par **Amédée Gabourd**. 10 vol. in-8. 40, 00

Chaque partie se vend séparément.

Histoire de Madagascar ; par le **P. de la Vaissière**. 2 vol. in-8, enrichis de 2 cartes et de 12 gravures. 12, 00

Histoire du règne de Louis XIV, récits et tableaux ; par **Casimir Gaillardin**. 6 vol. in-8. 36, 00

Cet ouvrage a obtenu deux fois le grand prix Gobert.

On vend séparément :

— Première partie : la France politique, religieuse, littéraire, sous Mazarin. 2 vol. in-8. 12, 00

— Deuxième partie : l'Epoque de puissance et de gloire sous Colbert et Louvois. 2 vol. in-8. 12, 00

Troisième partie : la Décadence : Guerres de la seconde coalition et de la succession d'Espagne. 2 vol. in-8. 12, 00

Histoire générale de la guerre de 1870-1871 ; par **L. Dussieux**. 3e *édition*. 2 vol. in-12. 4, 00

Paroisse (une) **vendéenne** sous la Terreur ; par le comte de **Quatrebarbes**. *Septième édition*. 1 vol. in-12. 2, 00

Prépondérance (la) **juive**, ses origines (1789-1791), par l'abbé **Joseph Lémann**. 1 vol. in-8. 4, 00

Quiberon, Souvenirs du Morbihan ; par M. **Alfred Nettement**. *Seconde édition*. 1 vol. in-12. 2, 00

Sauvages (les) **Ba-Hnars** (Cochinchine orientale). Souvenirs d'un missionnaire ; par M. l'abbé **P. Dourisboure**, de la Société des Missions étrangères. *Seconde édition*. 1 vol. in-12. 2, 00

Siècle (le) **de Louis XIV** ; par Voltaire. Ed. revue par l'abbé **Drioux**. 1 vol. in-12. 2, 25

— Le même, cartonné. 2, 50

Sires (les) **de Coucy** ; par **Carle Ledhuy**. *Nouvelle édition*. 1 vol. in-12, avec gravures. 1, 25

Souvenirs de la Restauration ; par **Alfred Nettement**. 1 vol. in-12. 2, 00

Souvenirs de l'armée pontificale ; par **M. L.-A. de Becdelièvre**, lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. 1 volume in-12. 2, 00

Souvenirs du fort de l'Est, près Saint-Denis. Carnet d'un aumônier de l'armée de Paris (1870-1871) ; par M. l'abbé **Jules Bonhomme**, aujourd'hui curé de Saint-Jean-Baptiste, à Paris. 1 vol. in-12. 1, 00

Sully ; par **L. Dussieux**. 1 volume in-8. 3, 50

Vie de Jeanne d'Arc ; par **Guido Gœrres**, traduit de l'allemand par Léon Boré. *Deuxième édition*. 1 vol. in-8. 3, 50

Vies des grands capitaines français du moyen âge; par M. **Alexandre Mazas**. 7 vol. in-12. 14, 00

On vend séparément, au prix de 2 fr. l'un :

T. I. Matthieu de Montmorency et Gaucher de Châtillon. 1 vol.

T. II. Bertrand du Guesclin. 1 vol.

T. III. Olivier de Clisson et Jacques de la Marche. 1 vol.

T. IV. Enguerrand de Coucy et Louis de Clermont. 1 vol.

T. V. Le Meingre de Boucicaut. 1 vol.

T. VI. Arthur de Bretagne. 1 vol.

T. VII. Dunois. 1 vol.

HAGIOGRAPHIE

Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie et des origines de la Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus; par le R. P. **Ch. Daniel** *Quatrième édition.* 1 vol. in-12. 3, 50

Histoire de saint Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire et martyr à la Réole en 1004, avec une introduction sur le dixième siècle; par l'abbé **J.-B. Pardiac.** 1 vol. in-8, illustré de deux gravures sur acier. 4, 00

Histoire de S. François d'Assise, par l'abbé **Le Monnier,** curé de S. Ferdinand des Ternes. 2e *éd.* 2 vol. in-8°. 12, 00

— Le même ouvrage. 2 vol. in-12, 3e *éd.* 7, 00

Insinuations (les) **de la divine piété**, ou Vie et Révélations de sainte Gertrude. 2 v. in-12. 4, 00

Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite; par Mgr **Richard**, archevêque de Paris. 2 vol. in-8° 12, 00

Vie de sainte Térèse, écrite par elle-même, traduite par le R. P. **Marcel Bouix**, d'après le manuscrit original. *Treizième édition.* 1 vol. in-12. 4, 00

Vie de sainte Térèse, par le P. **François de Ribera**, de la Compagnie de Jésus; traduite de l'espagnol par le P. **Marcel Bouix**, de la même Compagnie. 2e *édition.* 2 vol. in-8. 10, 00

Vie de sainte Térèse; par **F.-Z. Collombet.** 1 vol. in-12. 1, 00

Vie de saint François d'Assise; par le R. P. **Chalippe.** 3 vol. in-12. 5, 50

Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, d'après les manuscrits et auteurs contemporains; par M. **le curé de Saint-Sulpice.** *Sixième édition.* 2 vol. in-8, avec un portrait gravé sur acier. 12, 00

Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève; par M. le **cure de Saint-Sulpice.** Edition abrégée. 1 vol. in-12. 2, 00

Vie et Miracles de la B. Germaine Cousin. *Deuxième édition.* In-18 raisin. 0, 40

Vie et Miracles de sainte Philomène, ouvrage traduit de l'italien par le P. **J.-F. B.**, de la Compagnie de Jésus, suivi de deux neuvaines et d'un cantique. 1874. 1 vol. in-18, relié. net. 0, 80

— Broché. 0, 50

BIOGRAPHIE

Cardinal (le) **Fesch**, archevêque de Lyon; par Mgr **Lyonnet.** 2 v. in-8 de 1420 pages, avec un portrait du cardinal Fesch. 9, 00

Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (1703-1781); par le R. P. **Emile Régnault**, de la Compagnie de Jésus. 2 vol. in-8, avec portrait. 12, 00

Eugénie de Guérin, journal et fragments, publiés par **G.-S. Trébutien** *Quarantième édition.* 1 vol. in-12. 3, 50

Eugénie de Guérin (Lettres d') publiées par **G.-S. Trébutien**, *Vingt-neuvième édition.* 1 vol. in-12. 3, 50

Femme (une) **Apôtre**, ou Vie et Lettres d'Irma le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier; publiées par une de ses sœurs, avec une préface par M. **Léon Aubineau.** *Troisième édition.* 1 vol. in-12 enrichi de deux portraits gravés sur acier. 3, 50

François Jaccard, ou Dix Ans de prisons, épisodes de Cochinchine; par M. l'abbé **Crochet**, membre de plusieurs sociétés historiques. *Deuxième édition.* 1 vol. in-8. 4, 00

Gerbert, Etude sur sa vie et ses ouvrages, suivie de la traduction de ses Lettres; par **Edouard de Barthélemy.** 1 vol. in-12. 1, 25

Henri de France, ou Histoire des Bourbons de la branche aînée pendant quarante ans d'exil (1830-1870); par **Alfred Nettement.** *Nouvelle édition*, revue, corrigée et considérablement augmentée. 2 vol. in-12. 4, 00

Héroïne (une) **de la charité** au dix-neuvième siècle; par le P. **Marcel Bouix**, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-8. 6, 00

— Le même ouvrage. 1 volume in-12. 3, 00

Histoire de Duguay-Trouin; par **G. de la Landelle.** *Nouvelle édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

Histoire de Fénelon, archevêque de Cambrai; par le cardinal **de Beausset.** 4 beaux vol. in-8 avec portrait. (*Epuisé.*)

Histoire de S. Em. Mgr le **Cardinal Gousset**, archevêque de Reims; par Mgr **Fèvre**, vicaire général, protonotaire apostolique. 1 vol. in-8. 6, 00

Indiana (l'), suite d'*une Femme Apôtre.* 1 vol. in-12. 3, 50

* **Javouhey** (la R. M.), fondatrice de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Histoire de sa vie, des œuvres et missions de la congrégation; par le R. P. **Delaplace**, de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. 2 vol. in-8. 10, 00

Jeanne Jugan et les Petites Sœurs des Pauvres; par l'auteur d'*une Femme-Apôtre.* 1 vol. in-12. 3, 00

Lettres de Frédéric Ozanam (1831-1853). *Cinquième édition.* 2 vol. in-8. 14, 00

— Le même ouvrage. *Septième édition.* 2 vol. in-12. 7, 00

Madame de Maintenon; par le R. P. **Mercier**, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12. 2, 00

— Le même ouvrage. 1 volume in-12. 1, 25

Maurice de Guérin, Journal, Lettres et Poèmes, publiés par **G.-S. Trébutien.** *Dix-huitième édition.* 1 vol. in-12. 3, 50

Monseigneur Theurel, évêque d'Acanthe, vicaire apostolique du Tong-King occidental; par M. l'abbé **J. Morey.** 1 v. in-12. 1, 25

Montalembert (le comte de); par M. **Th. Foisset**, avec une introduction par **M. P. Douhaire.** 1 vol. in-8. 3, 00

Notice sur la révérende Mère Marie de la Providence, fondatrice de la Société des religieuses auxiliatrices des âmes du Purgatoire. 1 vol. in-12. *Troisième édition.* 2, 50

Poésies, Journal, Lettres de René-F. Saint-Maur, avec une

notice par **Jules Auffray**, ancien auditeur au Conseil d'Etat. 1 v. in-12. 3, 50

Rosa Ferrucci, sa vie et ses lettres, publiées par Mme **Ferrucci** sa mère; traduite de l'italien par M. l'abbé **Léon Le Monnier**, curé de Saint-Ferdinand. 1 vol. in-12. 3, 00

Suger et son Temps, par M. **A. Nettement**. 1 vol. in-8. 5, 50
— Le même ouvrage. 1 volume in-12. 2, 00

Une Femme forte, la comtesse Adelstan. — Etude biographique et morale, par le P. **E. Marquigny**, de la Compagnie de Jésus. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

Un Moine au XIXe siècle, le Père Lacordaire; par le comte de **Montalembert**. 1 v. in-12. 2, 00

Vie de l'Abbé de Lagarde, directeur du Collège Stanislas; par le R. P. **Simler**, supérieur général de la Société de Marie de Paris, docteur ès lettres. 2 vol. in-8. 12, 00

* **Vie de la révérende Mère Elisabeth Rollat**, première supérieure de Nazareth. *Deuxième édition.* 1 beau volume in-12, avec portrait. 3, 50

Vie de la révérende Mère Pauline de Faillonnet, supérieure générale des sœurs de la doctrine chrétienne de Nancy; par M. l'abbé **Puy-Pény**, vicaire général de Saint-Dié. 2 volumes in-12. 5, 00

Vie de la révérende Mère Thérèse de Saint-Augustin, Madame Louise de France, fille de Louis XV, religieuse carmélite; par une religieuse de sa communauté. *Quatrième édition.* 2 vol. in-12, avec portrait. 6, 00

Vie de la servante de Dieu, Sœur Thérèse-Marguerite Redi du Cœur de Jésus, religieuse carmélite; traduite de l'italien par l'abbé **Th.**, curé de **Domazan**. 1 vol. in-12. 0, 60

Vie de la vénérable Mère Anne de Saint-Barthélemy, compagne inséparable de sainte Térèse; par le P. **Marcel Bouix**, de la Compagnie de Jésus. *Seconde édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

* **Vie de madame de la Rochefoucauld, duchesse de Doudeauville**, fondatrice de la Société de Nazareth. *Deuxième édition.* 1 beau vol. in-12, orné d'un magnifique portrait. 3, 50

Vie de madame de la Rochejaquelein; par **Alfred Nettement**. *Troisième édition.* 1 vol. in-12. 2, 00

Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI; par **Alfred Nettement**. *Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée.* 2 vol. in-12. 4, 00
— Le même ouvrage. 1 beau vol. in-8. 6, 00

Vie du cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux; par **M. le curé de Saint-Sulpice**. *Septième édition.* 1 gros volume in-12. 2, 00

Vie du P. Brydayne, par l'abbé **Carron** 1 vol. in-12. 1, 50

Vie du R. P. Lacordaire; par M. Foisset, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon. *Deuxième édition.* 2 vol. in-12 avec portrait. 8, 00

Vie du vénérable serviteur de Dieu, le P. Joseph-Marie Pignatelli, de la Compagnie de Jésus; par le P. **Gabriel Bouffier**. 1 beau vol. in-12. 2, 25

Vie du vénérable serviteur de Dieu, Pierre-Rose-Ursule Dumoulin Borie, élu évêque d'Acanthe, vicaire apostolique du Tong-King occidental, de la congrégation des Missions étrangères; martyr dans la persécution suscitée le 3 janvier 1838; suivie d'un appendice sur les missions chez les infidèles par un prêtre du diocèse de Tulle. *Troisième édition.* 1 vol. in-12. 1, 25

VOLUMES DE LECTURE RÉCRÉATIVE

Alberte, par Mlle **Zénaïde Fleuriot**. 1 vol. 3, 00
Autour du Lac (les derniers Peaux-Rouges. Amérique du Nord), par **H. de la Blanchère**. 1 vol. in-12. 1, 25
Bonasse, par Mlle **Zénaïde Fleuriot**. 1 vol. in-12. 3, 00
Colonie (la) **chrétienne**, par **C. Sabatier de Cas.res**. Edition mise au niveau de la science actuelle, 2 vol. in-12. 2, 50
Dernier (le) **Sire de Lavardin**, par **Jean Drault**. 1 vol. petit in-8°, enrichi de gravures. 2, 00
Exilée (l') **du Val-Argand**, par Mlle **Fleuriot**. 1 vol. in-12. 3 00
Rustaude (la), par Mlle **Zénaïde Fleuriot**. *Deuxième édition*. 1 vol in-12. 3, 00
Soldat (le) **Chapuzot**, scènes de la vie de caserne, par **Jean Drault**. 1 vol. petit in-8°. 2, 00

COLLECTION LECOFFRE A 2 FRANCS LE VOLUME IN-12 BROCHÉ

La reliure en percaline se paye en sus, tranches jaspées, **70** cent.
— — — dorées, **90** cent.

Anjou (Germaine d') :
Petite-Nièce (la) d'O'Connell. 1 vol.
Aubray (Michel) :
Roses (les) d'Antan. 1 vol.
Audeval (Hippolyte) :
Douze (les) Enfants de la Veuve. 1 vol.
Ferme (la) du Majorat. 1 vol.
Histoire d'une Bague d'argent. 1 vol.
Vierge (la) de Mai. 1 vol.
Au jour le jour. 1 vol.
Bonnefonds (Elisabeth) :
Mes Souvenirs. 1 vol.
Bossuet :
Discours sur l'histoire universelle, édition annotée par **A. Nettemment**. 1 vol.
Bret (Jacques) :
Messieurs de Cisay. 1 vol.
Cauvain (Henry) :
Chariot (le) d'or. 1 vol.
Grand (le) Vaincu. 2 vol.
Maximilien Heller. 1 vol.
Roi (le) de Gand. 1 vol.
Desdoults :
Livre (le) de la Nature. 3 vol.
Dourisboure (P.) :
Sauvages (les) Ba-hnars. 1 vol.
Dubois (Lucien) :
Équateur (l'). 1 vol.
Dussieux :
Canada (le). 1 vol.
Histoire générale de la guerre de 1870-1871, seconde campagne de France. 2 vol.
Éthampes (Gabrielle d') :
Héritage (l') du Croisé. 1 vol.
Fleuriot (Zénaïde) :
Alix. 2 vol.
Armelle Trahec. 1 vol.
Aventures d'un rural. 2 vol.
Ce pauvre vieux ! 1 vol.
Charybde et Scylla. 1 vol.
Deux Bijoux. 1 vol.
Faraude. 1 vol.
Marga. 1 vol.
Mes Héritages. 1 vol.
Miss Idéal. 1 vol.
Mon Sillon. 1 vol.
Notre Passé. 1 vol.
Petite Belle. 1 vol.
Pieds (les) d'argile. 2 vol.
Une Année de la vie d'une femme. 1 vol.
Une Chaîne invisible. 1 vol.
Une Histoire intime. 1 vol.
Un Fruit sec. 2 vol.
Fornelles (Albert) :
Campagne (la) de l'*Invincible*. 1 vol.
Grimaud (Emile) :
Récits vendéens. 1 vol.
Hamon, curé de Saint-Sulpice :
Vie de saint François de Sales. 1 vol.
Vie du cardinal de Cheverus. 1 vol.

Icard (abbé) :
Persévérance chrétienne. 1 vol.
Karr (Thérèse-Alph.) :
Margaret la Transplantée. 1 vol.
La Landelle (G. de) :
Aventures d'un Gentilhomme. 2 vol.
On vend séparément :
— Le Manoir de Roswen. 1 vol.
— La Route de l'exil. 1 vol.
Duguay-Trouin. 1 vol.
Enfants (les) de Ravinol. 1 vol.
Phylon Bynome, ou le Jeu de la fortune. 1 vol. rel.
Quarts (les) de jour. 5 vol.
— *L'Orient et l'Occident*. 1 vol.
— *Les Epaulettes d'Amiral*. 1 vol.
— *L'Esclave de luxe*. 1 vol.
— *Le Premier Tour du Monde*. 1 vol.
— *Fortunes de terre et de mer*. 1 vol.
Quarts (les) de nuit. 6 vol.
— *Brest et Toulon*. 1 vol.
— *Parrain et Filleul*. 1 vol.
— *Thomas Coquille*. 1 vol.
— *Tablettes navales*. 1 vol.
— *Aventures de Madurec*. 1 vol.
— *Les Enfants de la mer*. 1 vol.
Lavergne (Mme J.-O) :
Etincelles (les). 1 vol.
Marcel (Etienne) :
Avec et sans dot. 1 vol.
Juliette. 1 vol.
Renée. 1 vol.
Souvenirs d'une jeune fille. 1 vol.
Un Drame en province. 1 vol.
Marquigny (P.) :
Une femme forte. 1 vol.
Maryan (M.) :
Pupilles (les) de tante Claire. 1 vol.
Tuteurs (les) de Mérée. 1 vol.
Mazas (A.) :
Vies des grands capitaines du moyen âge. 7 vol.
On vend séparément :
T. I. Mathieu de Montmorency et Gaucher de Châtillon. 1 vol.
T. II. Bertrand Duguesclin. 1 vol.
T. III. Olivier de Clisson et Jacques de la Marche. 1 vol.
T. IV. Enguerrand de Couci et Louis de Clermont. 1 vol.
T. V. Le Meingre de Boucicaut. 1 vol.
T. VI. Arthur de Bretagne. 1 vol.
T. VII. Dunois. 1 vol.
Mercier (P.) :
Madame de Maintenon. 1 vol.
Nettement (Mlle Marie-Alfred) :
Epave (l'). 1 vol.
Geneviève. 1 vol.
Nettement (Alfred) :
Causeries sur l'histoire de France. 2 vol.
Henri de France. Quarante ans d'exil. 2 vol.
Quiberon. Souvenirs du Morbihan. 1 vol.
Souvenirs de la Restauration. 1 vol.
Suger. 1 vol.
Vie de madame de la Rochejaquelein. 1 vol.
Vie de Marie-Thérèse de France. 2 vol.
Ozanam :
Œuvres choisies. 1 vol.
Petit (Loïc) :
Roman de Paquette. 1 vol.
Quatrebarbes (comte de) :
Une Paroisse vendéenne sous la Terreur. 1 vol.
Ricard (A.)
Anselme et Célestine. 1 vol.
Rochay (J. de).
Dans le tourbillon du monde. 1 v.
Rochet (Abbé) :
Histoire de saint Jean Chrysostome. 2 vol.

LITTÉRATURE ET DIVERS

Aventures de Télémaque, par Fénelon. Edition classique, revue par M. l'abbé Auber. 1 vol. in-12. 1, 00
— Le même, cartonné. 1, 30
Causeries littéraires et morales sur quelques femmes célèbres, par M. Emile Deschamps. 1 vol. in-12. 1, 25
Chefs-d'œuvre des classiques français du dix-septième siècle, ou Extraits de nos meilleurs écrivains en prose, avec des notices et des explications,

par MM. **Aurélien de Courson** et **Valery-Radot.** 1 volume in-12. 3, 00

Dante et la Philosophie catholique au XIIIe siècle ; par **A.-F. Ozanam.** 1 vol. in-12. 3, 50

Education (de l') **des filles,** par Fénelon, archevêque de Cambrai; édition conforme à celle de Versailles et au véritable texte de l'auteur, précédée d'une Préface par l'abbé **Gosselin,** directeur du grand séminaire de Saint-Sulpice. *Nouvelle édition.* 2 vol. in-18. Relié, net. 0, 80

Famille (la) **sanctifiée,** par le P. Cordier ; revue par le **P. Xavier Pailloux.** 2 vol. in-12. 4, 00

Histoire de la **littérature française** sous la **Restauration** (1814-1830) ; par **Alfred Nettement.** *Quatrième édition.* 2 vol. in-8. 10, 00

Histoire de la **littérature française** sous le **gouvernement de Juillet** (1830-1848); par **Alfred Nettement.** 3e *édition.* 2 forts vol. in-8. 11, 00

Histoire élémentaire et critique de la littérature française au moyen âge ; par **Emile Lefranc.** *Nouvelle édit.*, revue et corrigée par un de ses anciens élèves. 1 vol. in-12. 2, 75

Histoire élémentaire et critique de la littérature française aux XVIe et XVIIe siècles, par **Emile Lefranc.** *Nouvelle édition*, revue et corrigée par un de ses anciens élèves. 1 vol. in-12. 2, 75

Histoire élémentaire et critique de la littérature française aux XVIIIe et XIXe siècles, par **Emile Lefranc.** *Nouvelle edition*, revue et corrigée par un de ses anciens élèves. 1 vol. in-12. 2, 75

Histoire élémentaire et critique de la **littérature sacrée** ; par **Em. Lefranc.** 1 vol. in-12. 2. 50

Histoire littéraire de Fénelon par **M. Gosselin,** directeur au séminaire de Saint-Sulpice. 1 vol; grand in-8 à deux colonnes. 5, 00

Jeune (le) **Homme chrétien,** par **Hervé-Bazin,** 2e édition. 1 vol. in-12. 2, 00

— Le même, relié plats toile orn. 3, 00

Lettres à un ami de collège (1827-1830), par le comte de **Montalembert.** Nouvelle édition augmentée des réponses de **M. Léon Cornudet,** avec Avant-propos et Epilogue, par **M. Michel Cornudet.** 1 v. in-8, avec 2 portraits. 5, 00

Lettres de Frédéric Ozanam (1831-1853). 2 vol. in-8. 14, 00

— Le même, 2 vol. in-12. 7, 00

Maison (la) ; par M. **Xav. Marmier,** de l'Académie française. *Nouvelle édition.* 1 vol. in-8. 3, 50

Œuvres choisies d'Ozanam. 1 vol. in-12. 2, 00

Œuvres complètes de Mgr Plantier, évêque de Nîmes. 16 vol. in-8. *Prix net.* 80, 00

On vend séparément :

— Etudes littéraires sur les poètes bibliques. 2 vol. in-8. 12, 00

— Œuvres spirituelles. 2 volumes in-8. 12, 00

Œuvres complètes de A.-F. Ozanam. *Quatrième édit., ornée d'un portrait d'Ozanam.* 11 beaux vol. in-12. 38, 50

Les Œuvres de A.-F. Ozanam comprennent :

Tomes I et II. **La Civilisation au cinquième siècle.** 2 volumes in-12. 7, 00

Tomes III et IV. **Etudes germaniques.** 2 vol. in-12. 7, 00

Tome V. **Les Poètes franciscains.** 1 vol. in-12. 3, 50

Tome VI. **Dante et la Philosophie catholique au XIIIe siècle.** 1 vol. in-12. 3, 50

Tomes VII et VIII. **Mélanges.** 2 vol. in-12. 7, 00

Tome IX. **Le Purgatoire de Dante.** 1 vol. in-12. 3, 50

Tomes X et XI. **Lettres** (1831-1853). 2 vol. in-12. 7, 00

Œuvres de J.-L. de Guez, sieur

de **Balzac**, publiées sur les anciennes éditions par **L. Moreau.** 2 vol. in-12. 2, 50

Oraisons funèbres de Bossuet, suivies des Oraisons de Fléchier. *Nouvelle édition, revue et annotée,* par M. l'abbé **Drioux.** 1 vol. in-12. 1, 50

— Le même ouvrage, cart. 1, 75

Pensées de Pascal, accompagnées de ses principaux opuscules littéraires et philosophiques. *Nouvelle édition,* conforme aux textes authentiques, précédée d'une étude sur les Pensées et augmentée de notes littéraires, philosophiques et théologiques, par M. l'abbé **Drioux.** 1 volume in-12. 3, 00

Poëtes (les) **franciscains en Italie**; par **A.-F. Ozanam.** 1 vol. in-8. 7, 00

— Le même ouvrage. 1 volume in-12. 3, 50

Principes de lecture publique et de déclamation, avec des figures et de nombreux exercices, annotés principalement à l'usage des maisons d'éducation; par le R. P. **Champeau.** *Quatrième édition.* 1 vol. in-12. 3, 50

Purgatoire (le) **de Dante,** par **A.-F. Ozanam.** 1 vol. in-8. 7, 00

— Le même ouvrage. 1 volume in-12. 3, 50

Roman (le) **contemporain,** ses vicissitudes, ses divers aspects, son influence; par **Alfred Nettement.** 1 vol. in-8. 5, 50

Seconde (de la) **Education des filles**; par **Alfred Nettement.** Ouvrage couronné par l'Académie française, 3e édition. 1 vol. in-12. 3, 00

Soirées (Nouvelles) **littéraires,** scènes, tableaux, discours, études morales, études historiques et récits légendaires; par M. l'abbé **H. Faure.** 1 vol. in-8. 3, 50

Souvenirs de Saint-Nicolas, ou l'Education au petit séminaire de Paris, sous la direction de M. Dupanloup, évêque d'Orléans; par M. **Adolphe Morillon.** 1 vol. in-12. 1, 25

COURS COMPLET DE GÉOGRAPHIE

Redigé d'après les Programmes officiels

Par L. DUSSIEUX

Éléments de géographie pour la classe préparatoire. 1 vol. in-18 broché, carton. 0, 50

Géographie élémentaire, à l'usage des classes de huitième et de septième. *Onzième édition.* 1 vol. in-18, cart. 1, 00

Abrégé de géographie, pour les classes de sixième, de cinquième et de quatrième. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. . . . . 1, 50

— Le même ouvrage, cartonné. 1, 75

Cours de géographie physique et politique pour les classes de quatrième, de troisième, de seconde, de rhétorique et de mathématiques, pour les lycées, les maisons d'éducation, etc., etc. *Dix-septième édiion.* 1 vol. in-12, cart. 2, 50

Géographie de la France et de ses colonies, pour la classe de rhétorique. *Cinquième édition* (1890). 1 vol. in-12, broché. 1, 50

— Le même ouvrage, cartonné. 1, 75

Géographie générale. 1 vol. grand in-8, de 1.200 pages à 2 colonnes. *Troisième édition,* destinée aux professeurs qui y trouveront les détails nécessaires au développement de leurs leçons. 16, 00

PAROISSIEN ROMAIN

(N° 1)

A L'USAGE PRINCIPALEMENT des COLLÈGES et des MAISONS D'ÉDUCATION

Notation musicale des principaux offices de l'année

CONFORME AU CHANT DE LA COMMISSION DE REIMS ET DE CAMBRAI

Un très fort volume in-18. . . . . 2 fr. 20

PAROISSIEN ROMAIN

(N° 2)

NOUVELLE ÉDITION

Revue avec soin et augmentée des Offices nouveaux avec les Prières de la Messe en français.

Notation musicale conforme au chant de la Commission de Reims et de Cambrai.

Un volume in-18. . . . . 2 fr. 20

Ces Paroissiens, édités à la demande de la Congrégation des PP. Maristes, sont surtout destinés aux collèges et à toutes les maisons d'éducation. Pour atteindre ce but, on a eu soin de multiplier les offices particuliers, de mettre en notation musicale, d'après le chant de la Commission de Reims et de Cambrai, les offices des principales grandes fêtes de l'année et des fêtes patronales de la jeunesse, telles que saint Joseph, saint Louis de Gonzague, etc., etc. Les chants de l'ordinaire de la messe sont suivis d'un grand nombre d'autres chants divers, destinés aux saluts du Saint-Sacrement et appropriés aux différentes époques de l'année liturgique.

Entièrement réimprimé sur caractères neufs, ce Paroissien renferme un grand nombre d'offices nouveaux.

LA PRÉPONDÉRANCE JUIVE

Par l'Abbé Joseph LÉMANN

PREMIÈRE PARTIE

SES ORIGINES (1789-1791) d'après des Documents nouveaux

Un volume in-8° de près de 300 pages. . . . 4 fr.

L'ANTECHRIST DE L'ANCIEN TESTAMENT

LA PAGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT — LES PRÊTRES A LA PALESTRE

Par l'Abbé Augustin LÉMANN

Brochure in-8°. . . . . 1 fr. 20

Récente acquisition des Œuvres de Mgr LANDRIOT

L'Aumône. 1 vol. in-12. 3, 50

Les Béatitudes évangéliques, 2 vol. in-8. 12, 00

— Le même ouvrage. 2e édition. 2 vol. in-12 6, 00

Le Christ de la tradition. 3e édition. 2 vol. in-12. 7, 00

La Sainte Communion. 5e édition. 1 vol. in-12. 3, 00

Conférences aux Dames du Monde, pour faire suite à la *Femme forte* et à la *Femme pieuse.* 1 vol. in-12. 3, 50

Conférences sur l'Esprit-Saint. 1 vol. in-12. 3, 50

De l'Esprit chrétien dans l'Enseignement. 2e édition. 1 vol. in-12. 3, 50

L'Eucharistie. 5e édition. 1 vol. in-12. 3, 50

La Femme forte. 19e édition. 1 vol. in-12. 3, 00

La Femme pieuse. 12e édition. 2 vol. in-12. 6, 00

Instructions sur l'Oraison dominicale. 2e édition. 1 vol. in-12. 3, 00

Les Péchés de la langue. 13e édition. 1 vol. in-12. 3, 00

Pensées chrétiennes sur les événements de 1870-1871. 4e édition. 1 vol. in-12. 1, 00

La Prière chrétienne. 7e édition. 1 vol. in-12. 3, 50

Promenades autour de mon jardin, 4e édition. 1 vol. in-12. 3, 50

Sermons à des religieuses (Prises d'habit, Professions, Clôture de retraite, Rénovations des vœux). 1 vol. in-12. 4, 00

Le Symbolisme, 3e édition. 1 vol. in-12. 3, 00

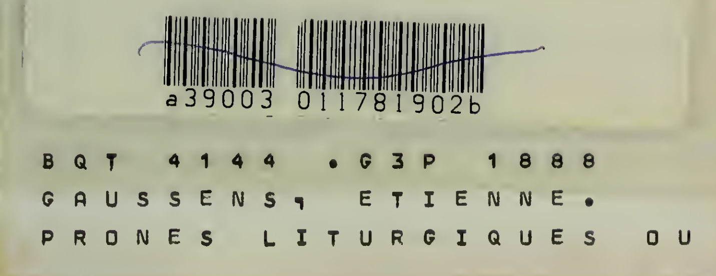
— 4e édition, sur beau papier. 1 vol. in-12. 3, 50

— 1 vol. in-8. 5, 00

Œuvres pastorales de Mgr Landriot (1867-1874). 3 vol. in-8. 15, 00

Ces trois volumes contiennent toutes les Œuvres pastorales de Mgr Landriot, pendant qu'il était archevêque de Reims.

PARIS. — IMP. NOIZETTE, 8, RUE CAMPAGNE-PREMIÈRE


a39003 011781902b

